

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU BUDGET



BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice



# RAPPORT GLOBAL SUR LES FINANCES LOCALES -GESTION 2021- VERSION PROVISOIRE

THÈME :

DEFIS ET ENJEUX POUR UNE Saine GESTION DES  
RESSOURCES FINANCIERES DES COLLECTIVITES  
TERRITORIALES DANS LE CONTEXTE DE DELEGATION  
SPECIALE

Décembre 2022

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES  
FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

-----  
SECRETARIAT GENERAL

-----  
DIRECTION GENERALE DU BUDGET



BURKINA FASO

-----  
*Unité-Progrès-Justice*

# RAPPORT GLOBAL SUR LES FINANCES LOCALES - GESTION 2021 -

Thème : DEFIS ET ENJEUX POUR UNE SAINTE GESTION DES RESSOURCES  
FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LE  
CONTEXTE DE DELEGATION SPECIALE

**VERSION PROVISOIRE**

Décembre 2022

## AVANT-PROPOS

Le Rapport global sur les finances locales (RGFL) gestion 2021, dixième édition du genre est élaboré par le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective (MEFP) sur la base des comptes administratifs et des comptes de gestions au titre de l'année 2021 des Collectivités territoriales (CT) du Burkina Faso. Il fait une analyse descriptive desdits comptes après leur approbation par les autorités de tutelles en faisant ressortir d'abord les principales difficultés liées à l'exécution des budgets des CT, ensuite, il se propose d'énumérer quelques pistes de solutions pour améliorer la gouvernance financière des CT, et enfin, traite d'une thématique d'actualité en lien avec les CT.

Ce document est un outil de communication du MEFP qui s'engage à faciliter l'accès du public aux informations relatives à la gestion budgétaire et comptable des CT à travers la production des statistiques budgétaires et leur diffusion.

Les informations quantitatives contenues dans ce RGFL contribuent à la visibilité, à la transparence de la gestion et surtout à la disponibilité des données budgétaires. Toute chose qui devrait permettre aux utilisateurs de disposer d'informations fiables pour leurs besoins d'analyse et d'étude, et partant, éventuellement pour une prise de décision.

Tout comme les précédents RGFL, la présente édition intègre le traitement d'un thème. Le thème choisi, : **« défis et enjeux pour une saine gestion des ressources financières des collectivités territoriales dans le contexte de délégation spéciale »**, se justifie par le changement institutionnel au Burkina Faso qui a entraîné la dissolution des organes exécutifs et délibérants élus des CT et à l'installation de délégations spéciales.

Dans ce contexte, il y a lieu que les délégations spéciales prennent la pleine mesure des missions à elles confiées pour répondre efficacement aux besoins pressants des populations locales. Ainsi, il sied de porter une attention particulière sur la gestion et l'exécution des budgets des CT par les délégations spéciales dans le souci de la satisfaction des besoins des populations locales.

Je tiens à féliciter l'ensemble des acteurs qui œuvrent inlassablement pour une bonne gouvernance économique et financière des CT afin d'assurer un développement harmonieux des CT.

# SOMMAIRE

AVANT-PROPOS.....	I
SOMMAIRE.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	IV
LISTE DES GRAPHIQUES.....	VI
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	VII
RÉSUMÉ.....	IX
INTRODUCTION.....	1
1 <sup>ERE</sup> PARTIE : PRÉLIMINAIRES.....	3
I.1. QUELQUES NOTIONS.....	3
I.2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....	6
2 <sup>EME</sup> PARTIE : VUE D'ENSEMBLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	9
II.1. LES RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	9
II.1.1. Analyse des recettes globales des Collectivités Territoriale.....	9
II.1.2. Les recettes de fonctionnement.....	13
II.1.3. Les recettes d'investissement.....	18
II.2. LES DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	21
II.2.1. Analyse des dépenses globales des collectivités territoriales.....	21
II.2.2. Les dépenses de fonctionnement.....	24
II.2.3. Les dépenses d'investissement.....	28
II.3. LES RÉSULTATS DE CLÔTURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	32
II.3.1. Le résultat de la section fonctionnement.....	32
II.3.2. Le résultat de la section investissement.....	35
II.4. ANALYSE DES COMPTES DE GESTION.....	37
II.4.1. Les comptes de résultat.....	37
II.4.2. Les comptes de bilan.....	39
3 <sup>EME</sup> PARTIE : L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE PAR TYPE DE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE.....	43
III.1. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES RÉGIONS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.....	43
III.1.1. Les recettes des régions CT.....	43
III.1.2. Les dépenses des régions CT.....	48
III.1.3. Analyse des comptes de gestion des régions CT.....	55
III.2. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES COMMUNES RURALES.....	57
III.2.1. Les recettes des communes rurales.....	57
III.2.2. Les dépenses des communes rurales.....	65
III.2.3. Analyse des comptes de gestion des communes rurales.....	71
III.3. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES COMMUNES URBAINES.....	74
III.3.1. Les recettes des communes urbaines.....	74
III.3.2. Les dépenses des communes urbaines.....	79
III.3.3. Analyse des comptes de gestion des communes urbaines.....	84
III.4. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES COMMUNES À STATUT PARTICULIER.....	87
III.4.1. Les recettes des communes à statut particulier.....	87
III.4.2. Les dépenses des communes à statut particulier.....	91
III.4.3. Analyse des comptes de gestion des communes à statut particulier.....	97
4 <sup>EME</sup> PARTIE : DEFIS ET ENJEUX POUR UNE SAINTE GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS UN CONTEXTE DE DELEGATION SPECIALE.....	100
IV.1. ROLES DES DELEGATIONS SPECIALES POUR UNE SAINTE GESTION DES FINANCES LOCALES.....	101
IV.1.1. Compositions et attributions des délégations spéciales.....	101
IV.1.2. Implication au niveau politique.....	102
IV.1.3. Implication au niveau sécuritaire.....	102
IV.2. PROCESSUS D'ELABORATION ET D'EXECUTION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ROLE DES PRINCIPAUX ACTEURS.....	104

IV.2.1. <i>Processus d'élaboration et d'exécution des budgets des collectivités territoriales</i> .....	104
IV.2.2. <i>Rôle des acteurs principaux</i> .....	108
<b>IV.3. ENJEUX D'UNE Saine GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	
<b>SOUS DELEGATIONS SPECIALES</b> .....	112
IV.3.1. <i>Enjeux d'ordre technique</i> .....	112
IV.3.2. <i>Enjeux d'ordre financier</i> .....	115
<b>IV.4. DEFIS D'UNE Saine GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES</b>	
<b>SOUS DELEGATIONS SPECIALES</b> .....	117
IV.4.1. <i>La solvabilité</i> .....	117
IV.4.2. <i>Ressources humaines, financières et matérielles</i> .....	117
IV.4.3. <i>Renforcement de la transparence</i> .....	117
IV.5. <b>RECOMANDATIONS</b> .....	118
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>120</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>XI</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>XIII</b>

## LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES TOTALES DES CT EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	9
TABLEAU 2 :	EVOLUTION DES RECETTES TOTALES DES CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	9
TABLEAU 3 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES CT EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	13
TABLEAU 4 :	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	15
TABLEAU 5 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES CT EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	19
TABLEAU 6 :	RECETTES D'INVESTISSEMENT DES CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	20
TABLEAU 7 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES TOTALES DES CT EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	21
TABLEAU 8 :	EVOLUTION DES DEPENSES TOTALES PAR TYPE DE CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	22
TABLEAU 9 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR TYPES DE CT EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	24
TABLEAU 10 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CT PAR NATURE EN 2020 ET 2021 (F CFA) .....	25
TABLEAU 11 :	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CT PAR NATURE DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	26
TABLEAU 12 :	RATIO « FRAIS DE PERSONNEL SUR RECETTES PROPRES » PAR TYPE DE CT DE 2019 A 2021 .....	27
TABLEAU 13 :	TAUX DE COUVERTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR LES RECETTES PROPRES DE 2019 A 2021 .....	28
TABLEAU 14 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR TYPE DE CT EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	29
TABLEAU 15 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES CT PAR NATURE EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	29
TABLEAU 16 :	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES CT DE 2019 A 2021(EN F CFA) .....	31
TABLEAU 17 :	SITUATION DES CT SELON LE RESULTAT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2021 .....	33
TABLEAU 18 :	STRATIFICATION DES CT EN FONCTION DU RATIO « DEFICIT DE FONCTIONNEMENT / RECETTES PROPRES » EN 2021 .....	34
TABLEAU 19 :	SITUATION DES CT PAR RAPPORT A LEUR RESULTAT D'INVESTISSEMENT DE 2019 A 2021 .....	36
TABLEAU 20 :	RATIO RESULTAT D'INVESTISSEMENT / RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR TYPE DE CT DE 2019 A 2021 .....	36
TABLEAU 21 :	NIVEAU DE RECOUVREMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2021 (EN F CFA) .....	38
TABLEAU 22 :	NIVEAU DE PAIEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2021 (EN F CFA) .....	39
TABLEAU 23 :	ÉLÉMENTS DE BILAN DES CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	40
TABLEAU 24 :	BILAN FONCTIONNEL SIMPLIFIE DES CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	41
TABLEAU 25 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS CT EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	44
TABLEAU 26 :	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	45
TABLEAU 27 :	EVOLUTION DES PRINCIPAUX IMPOTS ET TAXES DE 2019 A 2021 .....	46
TABLEAU 28 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS CT EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	47
TABLEAU 29 :	RECETTES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	48
TABLEAU 30 :	EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS CT PAR NATURE EN 2020 ET 2021(EN F CFA) .....	49
TABLEAU 31 :	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	50
TABLEAU 32 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS CT EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	53
TABLEAU 33 :	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS CT DE 2019 A 2021(EN F CFA) .....	54
TABLEAU 34 :	NIVEAU DE RECOUVREMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS CT EN 2021(F CFA) .....	55
TABLEAU 35 :	NIVEAU DE PAIEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CT EN 2021 (F CFA) .....	56
TABLEAU 36 :	ÉLÉMENTS DE BILAN DES REGIONS CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	56
TABLEAU 37 :	BILAN FONCTIONNEL SIMPLIFIE DES REGIONS CT DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	57
TABLEAU 38 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	59
TABLEAU 39 :	RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	61
TABLEAU 40 :	EVOLUTION DES PRINCIPAUX IMPOTS ET TAXES DE 2019 A 2021 .....	61
TABLEAU 41 :	CONDITION DU DOUBLE CRITERE SELON LE STATUT DES COMMUNES RURALES .....	62
TABLEAU 42 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	63
TABLEAU 43 :	RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	64
TABLEAU 44 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	66
TABLEAU 45 :	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	67
TABLEAU 46 :	TAUX D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	68
TABLEAU 47 :	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	70
TABLEAU 48 :	NIVEAU DE RECOUVREMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN F CFA) .....	71
TABLEAU 49 :	NIVEAU DE PAIEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN F CFA) .....	72
TABLEAU 50 :	ÉLÉMENTS DE BILAN DES CT (EN F CFA) .....	72
TABLEAU 51 :	BILAN FONCTIONNEL SIMPLIFIE DES CT (EN F CFA) .....	73
TABLEAU 52 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	75
TABLEAU 53 :	EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	76
TABLEAU 54 :	EVOLUTION DES DIFFERENTS IMPOTS ET TAXES DE 2019 A 2021 .....	76
TABLEAU 55 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	77
TABLEAU 56 :	EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	78
TABLEAU 57 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	80
TABLEAU 58 :	EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	81

TABLEAU 59 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	82
TABLEAU 60 :	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	83
TABLEAU 61 :	NIVEAU DE RECOUVREMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES CT EN 2021 .....	84
TABLEAU 62 :	NIVEAU DE PAIEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CT EN 2021 (EN F CFA).....	85
TABLEAU 63 :	ÉLÉMENTS DE BILAN DES CT (EN F CFA) .....	85
TABLEAU 64 :	BILAN FONCTIONNEL SIMPLIFIE DES COMMUNES URBAINES (EN F CFA).....	86
TABLEAU 65 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	88
TABLEAU 66 :	EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	89
TABLEAU 67 :	EVOLUTION DES DIFFERENTS IMPOTS ET TAXES DES CSP DE 2019 A 2021 .....	89
TABLEAU 68 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	90
TABLEAU 69 :	RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES A STATUT PARTICULIER DE 2019 A 2021 (EN F CFA).....	91
TABLEAU 70 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER EN 2020 ET 2021 (EN F CFA) .....	92
TABLEAU 71 :	EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER DE 2019 A 2021 (EN F CFA) .....	93
TABLEAU 72 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER EN 2020 ET 2021 (EN F CFA).....	94
TABLEAU 73 :	DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER DE 2019 A 2021 (EN F CFA).....	96
TABLEAU 74 :	NIVEAU DE RECOUVREMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES CT EN 2021 .....	97
TABLEAU 75 :	NIVEAU DE PAIEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CT EN 2021 (EN F CFA).....	97
TABLEAU 76 :	ÉLÉMENTS DE BILAN DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN F CFA) .....	98
TABLEAU 77 :	BILAN FONCTIONNEL SIMPLIFIE DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER (EN F CFA).....	98

## LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 :	RECETTES TOTALES DES CT PAR REGION EN 2021 (EN MILLIONS F CFA) .....	10
GRAPHIQUE 2 :	RECETTES TOTALES DES CT PAR HABITANT EN 2021 (EN F CFA) .....	11
GRAPHIQUE 3 :	REPARTITION DES RECETTES TOTALES DES CT PAR NATURE EN 2021 .....	12
GRAPHIQUE 4 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES CT PAR REGION EN 2021 (EN MILLIERS DE F CFA) .....	14
GRAPHIQUE 5 :	RECETTES PROPRES DES CT PAR HABITANT EN 2021 .....	18
GRAPHIQUE 6 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES CT PAR REGION EN 2021 (EN MILLIERS DE F CFA) .....	19
GRAPHIQUE 7 :	DEPENSES TOTALES DES CT EN 2021 (EN MILLIONS DE F CFA) .....	23
GRAPHIQUE 8 :	DEPENSES TOTALES DES CT PAR HABITANT EN 2021 .....	23
GRAPHIQUE 9 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CT PAR REGION EN 2021 (EN MILLIONS DE F CFA). .....	26
GRAPHIQUE 10 :	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CT PAR NATURE EN 2021 .....	27
GRAPHIQUE 11 :	EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES CT PAR REGION EN 2021.....	30
GRAPHIQUE 12 :	STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES CT EN 2021.....	31
GRAPHIQUE 13 :	RESULTATS DE LA SECTION FONCTIONNEMENT PAR TYPE DE CT DE 2019 A 2021 .....	33
GRAPHIQUE 14 :	RESULTATS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 2019 A 2021 .....	35
GRAPHIQUE 15 :	STRUCTURE DU BILAN DES CT EN 2021 .....	40
GRAPHIQUE 16 :	STRUCTURE DES RECETTES TOTALES DES REGIONS CT EN 2021.....	43
GRAPHIQUE 17 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS CT EN 2021.....	45
GRAPHIQUE 18 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR REGION CT EN 2021 .....	47
GRAPHIQUE 19 :	EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS CT EN 2021.....	50
GRAPHIQUE 20 :	STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES REGIONS CT EN 2021.....	51
GRAPHIQUE 21 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS CT EN 2021.....	53
GRAPHIQUE 22 :	STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES REGIONS CT EN 2021 .....	54
GRAPHIQUE 23 :	STRUCTURE DU BILAN DES REGIONS CT EN 2021 .....	57
GRAPHIQUE 24 :	STRUCTURE DES RECETTES TOTALES DES COMMUNES RURALES EN 2021.....	58
GRAPHIQUE 25 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES PAR REGIONS EN 2021 .....	60
GRAPHIQUE 26 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES PAR REGION EN 2021.....	64
GRAPHIQUE 27 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES EN 2021 .....	66
GRAPHIQUE 28 :	STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES RURALES EN 2021.....	67
GRAPHIQUE 29 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES PAR REGION EN 2021.....	69
GRAPHIQUE 30 :	STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES RURALES PAR NATURE EN 2021 .....	70
GRAPHIQUE 31 :	STRUCTURE DES RECETTES TOTALES DES COMMUNES URBAINES EN 2021.....	74
GRAPHIQUE 32 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES PAR REGION EN 2021.....	75
GRAPHIQUE 33 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES PAR REGION EN 2021 .....	78
GRAPHIQUE 34 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES PAR REGION EN 2021.....	80
GRAPHIQUE 35 :	STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES URBAINES EN 2021.....	81
GRAPHIQUE 36 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES PAR REGION EN 2021.....	83
GRAPHIQUE 37 :	STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES URBAINES EN 2021 .....	84
GRAPHIQUE 38 :	STRUCTURE DU BILAN DES COMMUNES URBAINES EN 2021 .....	86
GRAPHIQUE 39 :	STRUCTURE DES RECETTES TOTALES DES COMMUNES URBAINES A STATUT PARTICULIER EN 2021 .....	87
GRAPHIQUE 40 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR COMMUNE A STATUT PARTICULIER EN 2021 .....	88
GRAPHIQUE 41 :	NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR COMMUNE A STATUT PARTICULIER EN 2021 .....	90
GRAPHIQUE 42 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER EN 2021 .....	92
GRAPHIQUE 43 :	STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER .....	93
GRAPHIQUE 44 :	NIVEAU D'EXECUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER EN 2021 .....	94
GRAPHIQUE 45 :	STRUCTURE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER EN 2021 .....	96
GRAPHIQUE 46 :	STRUCTURE DU BILAN DES COMMUNES A STATUT PARTICULIER EN 2021.....	98



## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>SIGLE</b>	<b>SIGNIFICATION</b>
AN	Assemblée nationale
BFR	Besoin en fonds de roulement
BS	Budget supplémentaire
CA	Compte administratif
CAEF	Commission Affaires Economiques et Financières P10
CFS	Contribution foncière des sociétés
CG	Compte de gestion
CGI	Code Général des Impôts P22
CGCT	Code général des collectivités territoriales
CME	Contribution des micro-entreprises
CND	Commission nationale de la décentralisation
CR	Commune rurale
CSI	Contribution du secteur informel
CSP	Commune à statut particulier
CT	Collectivité territoriale
CTI	Commission technique interministérielle
CTR	Commission technique régionale
CU	Commune urbaine
DGB	Direction générale du budget
DGE	Dotation globale d'équipement
DGF	Dotation globale de fonctionnement
DGI	Direction générale des impôts
DGUF	Direction des guichets uniques du foncier
DME	Direction des moyennes entreprises
DRB	Direction régionale du budget
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FDS	Force de défense et de sécurité p6
HANI	Hommes armés non identifiés P7
FMDL	Fonds miniers de développement local P6
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
LMT	Long et moyen terme
MATDC	Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et de la cohésion sociale
Mds	Milliards
MEFP	Ministère de l'économie, des finances et de la prospective
MENAPLN	Ministère de l'éducation nationale et de la promotion des langues nationales
MINEFID	Ministère de l'économie, des finances et du développement
NPJ/CT	Nomenclature des pièces justificatives des collectivités territoriales
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies
OP	Ordre de paiement
ORSEC	Organisation de la réponse de sécurité civile
OSC	Organisation de la société civile
PDI	Personnes déplacées internes
PDS	Président de la Délégation Spéciale
PNDES	Plan national de développement économique et social

PRM	Personne responsable des marchés
Prop.	Proportion
PTF	Partenaires techniques et financiers
RGFL	Rapport global sur les finances locales
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
SAF	Service administratif et financier
SONABHY	Société nationale burkinabè d'hydrocarbures
STD	Service technique déconcentré
TBM	Taxe sur les biens de mainmorte
TJ	Taxe de jouissance
TOD	Textes d'orientation de la décentralisation
TPP	Taxe sur les produits pétroliers
TR	Taxe de résidence
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VDP	Volontaire pour la défense de la patrie
Hbt	habitant

## RÉSUMÉ

### **De l'exécution budgétaire globale des CT, gestion 2021 :**

Au titre de l'année 2021, sur une prévision de 289,42 Milliards (Mds) F CFA, la mobilisation des recettes des CT s'élève à 279,07 Mds F CFA, soit un taux de réalisation de 96,43%. Ces recettes ont connu une hausse de 15,89% par rapport à 2020. Les recettes totales sont dominées par les « subventions et autres appuis financiers » (38,24%) et les « reports sur exercices antérieurs » (33,63%), qui dénotent de la dépendance des CT des ressources financières transférées par l'Etat d'une part et par l'existence effective de difficultés qui entravent la consommation des crédits au niveau des CT d'autre part.

S'agissant des dépenses des CT, elles ont été exécutées à hauteur de 51,71%, se chiffrant ainsi à 149,55 Mds F CFA, pour une prévision de 289,24 Mds F CFA. Les dépenses totales des CT ont augmenté de 1,76% entre 2020 et 2021 et de 28,68% entre 2019 et 2020.

Le résultat de la section fonctionnement des CT en 2021 a atteint un excédent de 41,57 Mds FCA. Toutefois, le résultat de fonctionnement de sept (07) CT présente un déficit. S'agissant du résultat de la section d'investissement, il se dégage un excédent de 87,93 Mds F CFA en 2021. Cependant, on dénombre vingt (20) CT présentant un déficit.

L'analyse des documents budgétaires montre qu'il y a des discordances entre certains comptes administratifs et certains comptes de gestion, toute chose qui interpelle les acteurs sur la nécessité du respect des règles et principes comptables et la bonne tenue des documents budgétaires pour une meilleure gestion des finances des CT. Par ailleurs, pour un volume total de titres de recettes de fonctionnement de 98,67 Mds F CFA pris en charge par les receveurs, en 2021, 98,23 Mds F CFA ont été recouverts soit un taux de recouvrement de 99,56%. Quant aux mandats, ils ont été payés à hauteur de 87,03% pour des titres de dépense pris en charge se chiffrant à 68,33 Mds F CFA. Tout comme au niveau des comptes de résultat, des erreurs ont également été constatées dans les comptes patrimoniaux des CT. On relève aussi que l'équilibre fondamental qui caractérise le bilan, n'est pas observé dans quinze (15) CT.

### **De l'exécution budgétaire des régions CT en 2021 :**

Les recettes mobilisées en 2021 au profit des régions CT se sont élevées à 24,25 Mds F CFA sur une prévision de 25,38 Mds F CFA, soit un taux de réalisation de 104,66%. Ces recettes sont constituées majoritairement des reports des exercices antérieurs dont la part s'établit à 31,38% et des appuis financiers de l'Etat transférés à hauteur de 40,52%.

Les régions CT ont effectué des dépenses s'élevant à un montant total de 10,01 Mds F CFA en 2021 sur une prévision de 24,25 Mds F CFA, soit un taux d'exécution de 41,29%. De 8,62 Mds F CFA en 2020, les dépenses totales des régions CT ont progressé de 16,04% pour s'établir à 10,01 Mds F CFA en 2021. Elles se répartissent en 20,84% de dépenses de fonctionnement et 79,16% de dépenses d'investissement.

### **De l'exécution budgétaire des communes rurales en 2021 :**

Les communes rurales ont mobilisé 155,15 Mds F CFA de recettes totales sur une prévision de 155,70 Mds F CFA, soit un taux de réalisation de 99,65% en 2021. Ces recettes sont en hausse de 18,11% par rapport à leur niveau de 2020. L'analyse de la structure des recettes totales en 2021 montre une prédominance des « reports des exercices antérieurs » (33,10%) et autres appuis financiers de l'Etat (27,16%). En outre, on constate que les recettes propres représentent 11,58% des recettes totales des communes rurales.

S'agissant des dépenses totales, le montant prévisionnel de 155,71 Mds F CFA a été exécuté à 55,18%. Elles se sont donc chiffrées à 85,91 Mds F CFA et ont progressé de 8,12% par rapport à 2020. Elles sont constituées à 45,94% de dépenses d'investissement et 54,06% de dépenses de fonctionnement.

### **De l'exécution budgétaire des communes urbaines en 2021 :**

Les recettes totales des communes urbaines ont connu un taux d'exécution de 100,20% pour un montant total de 49,01 Mds F CFA pour une prévision de 49,11 Mds F CFA. Elles ont connu un accroissement de 18,88% par rapport à 2020. Ces recettes des communes urbaines sont constituées majoritairement des reports sur exercices antérieurs (33,63%) et autres appuis financiers de l'Etat (23,18%). Les recettes propres représentent en outre 19,88% des recettes totales.

En ce qui concerne les dépenses totales des communes urbaines, elles ont connu un taux d'exécution de 54,45% atteignant ainsi un montant total de 26,58 Mds F CFA pour une prévision de 48,82 Mds F CFA. Ces dépenses ont baissé de 0,04% par rapport à leur niveau de 2020. Elles sont constituées à 44,21% de dépenses d'investissement et 55,79% de dépenses de fonctionnement.

### **De l'exécution budgétaire des communes urbaines à statut particulier en 2021 :**

Les recettes totales des communes urbaines à statut particulier (CSP) que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso se sont élevées à 49,41 Mds F CFA en 2021 sur une prévision de 60,44 Mds F CFA, soit un taux de réalisation de 81,76%. Les recettes totales mobilisées par ces deux CT ont connu une hausse de 1,76% entre 2020 et 2021. Les recettes propres qui représentent 52,91% de leurs recettes totales, sont la composante la plus importante.

Les dépenses totales des communes urbaines à statut particulier s'élèvent à 27,03 Mds F CFA sur une prévision de 60,44 Mds F CFA, soit un taux d'exécution de 44,73%. Les dépenses ont connu une baisse de 16,21% entre 2020 et 2021. Elles sont constituées à 27,53% de dépenses d'investissement et 72,47% de dépenses de fonctionnement.

### **Des défis et enjeux pour une saine gestion des ressources financières des collectivités territoriales dans le contexte de délégation spéciale**

Dans un contexte marqué par la faiblesse de l'appareil sécuritaire du pays dont les conséquences sont entre autres l'aggravation de la vulnérabilité des populations, l'effritement de la cohésion sociale et la fragilisation des Collectivités Territoriales (CT) dans la gestion de leurs affaires locales, la question de fonctionnement et de gestion des CT placées sous délégation spéciale dans le souci de répondre aux besoins des populations locales se pose.

Cette question a été traitée à travers les points suivants : (i) rôles des délégations spéciales pour une saine gestion des finances locales ; (ii) le processus d'élaboration et d'exécution des budgets des CT et le rôle des acteurs principaux ; (iii) les enjeux et les défis d'une saine gestion des ressources financières des CT sous délégations spéciales et des suggestions et recommandations pour une saine gestion des ressources financières des CT sous délégations spéciales ont été formulées.

En matière de rôles des délégations spéciales et pour une saine gestion des finances locales, les CT doivent connaître leurs attributions et responsabilités dans la conduite des affaires des CT et intégrer les méthodes et les outils mis à leur disposition afin d'assurer leur implication au niveau politique et sécuritaire pour élaborer et mettre en œuvre des plans et programmes de développement et de sécurisation en cohérence avec les attentes des populations selon les réalités locales.

Le processus d'élaboration et d'exécution des budgets des CT par la circulaire budgétaire qui est élaborée conjointement par les ministères en charge des finances et celui en charge de la Décentralisation, fixe les conditions

dans lesquelles se préparent et s'exécutent les budgets des CT pour l'année considérée. L'exécution des budgets des CT fait intervenir des acteurs clés avec des rôles spécifiques que sont les ordonnateurs et les comptables.

Concernant les enjeux à relever par les CT pour une saine gestion des ressources financières, elles doivent disposer de ressources humaines suffisantes et qualifiées et s'approprier le dispositif juridique.

Au titre des principaux défis à relever par les CT, le recrutement de personnel en quantité et en qualité est fortement recommandé pour l'atteinte des missions à elles confiées. En outre, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents des CT à travers des plans de formation s'avère nécessaire. A cela s'ajoutent les défis en matière de transparence budgétaires que sont : les marchés publics, l'accessibilité aux informations, la bonne gouvernance financière, la redevabilité budgétaire, la participation et l'implication des autres acteurs dans la gestion des finances publiques.

Au regard des enjeux et des défis identifiés, des recommandations ont été formulées dont la mise en œuvre pourrait contribuer à une saine gestion des ressources financières des CT.

En somme, face à la question sécuritaire, les délégations spéciales doivent agir efficacement pour contenir les menaces qui en découlent et leurs effets induits, en vue d'améliorer la mobilisation des recettes propres locales dans toutes les CT du Burkina Faso pour le bien-être des populations locales.

## INTRODUCTION

La décentralisation s'est amorcée véritablement au Burkina-Faso avec l'avènement de la quatrième République à travers l'adoption de la Constitution du 02 juin 1991 en ses articles 143 et 145 qui consacrent la subdivision du pays en Collectivités Territoriales (CT) et le principe de la participation démocratique des populations à la libre administration de ces CT.

En rappel, l'année 1993 a été un tournant décisif dans le processus de la décentralisation au Burkina-Faso avec l'adoption des Textes d'orientation de la décentralisation. Ces textes sont relus en 1998 et verra l'adoption d'un nouveau corpus juridique pour la mise en œuvre de la décentralisation, toujours, appelé Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD).

La relecture du cadre normatif de la décentralisation et l'adoption d'un nouveau cadre juridique, avec la loi n°2004-055/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) interviendront en 2004. Ledit Code en ses articles 49 et 50 prévoient le devoir d'assistance de l'Etat vis-à-vis des CT et la mise en œuvre de mécanismes d'appuis financiers en accompagnement des compétences qui leurs sont transférées.

En somme, le Burkina Faso a connu deux cycles entre 1993 et 2015 dans la mise en œuvre de son processus de décentralisation. A savoir : un premier cycle (1993-2003) qui a connu la mise en place des communes urbaines et un deuxième cycle (2004-2015) dit de « communalisation intégrale ». C'est ainsi qu'en 2006, des élections municipales ont eu lieu dans 351 communes dont 49 urbaines et 302 rurales et permettront la mise en place de 13 conseils régionaux.

Au regard des acquis, des faiblesses et des défis dégagés, le pays a engagé un troisième cycle visant la relance et la consolidation de son processus de décentralisation et cela sur la base des nouveaux référentiels. En effet, l'adoption en Conseil des Ministres du décret 2018-0269/PRES/PM/MATD du 09 avril 2018 portant adoption des nouveaux référentiels de la décentralisation consacre ainsi le passage au cycle III de la décentralisation.

Ces nouveaux référentiels se composent d'une vision prospective de la décentralisation (VPD) à l'horizon 2040, d'une politique nationale de la décentralisation (PND) et d'une stratégie décennale de la décentralisation (SDD) assortie d'un plan d'actions quinquennal. Le programme de financement de la décentralisation, qui constitue l'un des axes de ces référentiels, vise l'accroissement et le renforcement de l'autonomie financière des CT. Ce renforcement de l'autonomie financière des CT passe par la prise de décisions fortes et audacieuses.

Le CGCT dispose en son article 54 que la tutelle financière des CT est assurée par le ministre chargé des finances qui peut déléguer une partie de ce pouvoir à ses représentants. C'est dans l'exercice de cette mission de tutelle financière que le Ministère de l'économie, des finances et de la Prospective (MEFP) produit chaque année et ce, depuis la gestion budgétaire 2012, un rapport global sur les finances locales (RGFL) basé sur les comptes administratifs et les comptes de gestion des CT de l'année précédente.

L'élaboration d'un tel rapport permet de disposer de statistiques fiables sur les finances locales, d'analyser les principales difficultés liées à l'exécution des budgets des CT et partant, de proposer des pistes de solutions pour améliorer la gouvernance financière des CT.

Le présent rapport, dixième du genre est spécifique du fait que l'année 2022 a été marquée par un changement institutionnel intervenu le 24 janvier 2022 qui a conduit à la dissolution des conseils de CT (décret n°2022-004/PRES/MPSR du 01/02/2022 portant dissolution des conseils des collectivités) et à la mise en place des délégations spéciales sur toute l'étendue du territoire. Ainsi, Selon les dispositions de

l'article 2 du Décret n°2022-0118/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEFP du 03 mai 2022 portant conditions d'installation, composition, organisation, attribution et fonctionnement de délégation spéciale dans une CT, « la délégation spéciale est une commission administrative composée de membres nommés dans une collectivité territoriale et chargée de l'administration de la collectivité, lorsque l'organe délibérant de la collectivité territoriale a été dissout, et ne peut se réunir du fait de la démission de ses membres ou à la suite de l'annulation devenue définitive de l'élection de tous ses membres ».

Il convient de noter que la mise en place des délégations spéciales intervient dans un contexte sécuritaire délétère dont les conséquences sont, entre autres, l'aggravation de la vulnérabilité des populations, l'effritement de la cohésion sociale, la fragilisation des capacités des CT dans la gestion des affaires locales.

Dans un tel contexte, il sied de porter une attention particulière sur le fonctionnement des CT sous gestion des délégations spéciales dans le souci de répondre aux besoins des populations locales. C'est dans cette optique que s'inscrit le choix du thème intitulé « Défis et enjeux pour une saine gestion des ressources financières des collectivités territoriales dans un contexte de délégation spéciale » pour la présente édition du Rapport global sur les finances locales.

Conformément à la philosophie du rapport depuis l'édition de l'année 2012 qui est de réfléchir sur une thématique choisie, l'option a été faite cette année de traiter dans le présent rapport des enjeux et défis des budgets des CT sous délégation spéciales, d'où le thème : « **DEFIS ET ENJEUX POUR UNE SAINTE GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LE CONTEXTE DE DELEGATION SPECIALE** ». En effet, la mise en place des délégations spéciales intervient dans un contexte sécuritaire délétère dont les conséquences sont, entre autres, l'aggravation de la vulnérabilité des populations, l'effritement de la cohésion sociale, la fragilisation des capacités des CT dans la gestion des affaires locales et une faible mobilisation des recettes propres des CT. Cette situation nécessite une gestion vertueuse du peu de ressources dont disposent les CT pour faire face aux besoins de plus en plus croissants. Par conséquent, dans un tel contexte, il sied de porter une attention particulière sur le fonctionnement des CT sous gestion des délégations spéciales dans le souci de répondre aux besoins des populations locales. Organisé autour de quatre (04) parties, le présent rapport, après avoir présenté en préliminaires les éléments nécessaires à une bonne compréhension des analyses financières ainsi que la méthodologie adoptée, présente de façon globale l'état d'exécution des budgets des CT en 2021 et donne en détail les opérations financières par type de CT ; il fait enfin une analyse du thème.

# 1<sup>ère</sup> partie : PRÉLIMINAIRES

## I.1. QUELQUES NOTIONS

### ❖ Défis

L'ensemble des difficultés/goulots d'étranglements à surmonter dans le but d'atteindre un objectif fixé.

### ❖ Enjeux

Un enjeu est quelque chose que l'on risque dans une compétition, une activité économique ou une situation vis-à-vis d'un aléa. Dans le cadre de cette étude, l'enjeu s'entend par les avantages ou les conséquences qui en découlent selon que la gestion est saine ou mauvaise.

### ❖ Saine gestion des ressources financières

Elle consiste aux respects des procédures et principes en matière de gestion financière dans le but de favoriser l'utilisation efficace et efficiente des ressources publiques pour l'atteinte des objectifs de rentabilité tout en garantissant la transparence, l'intégrité et la redevabilité.

### ❖ Délégation spéciale

Au terme des articles 2 et 3 du décret N°2022-0118/PRES-TRANS/PM/MATDS-MEFP portant condition d'installation, composition, organisation, attribution et fonctionnement de la délégation spéciale dans une collectivité, la délégation spéciale est une commission administrative composée de membres nommés dans une collectivité territoriale et chargée d'assurer l'administration de la gestion de la collectivité lorsque l'organe délibérant de la collectivité a été dissout, et ne peut se réunir du fait de la démission de ses membres ou à la suite de l'annulation devenue définitive de l'élection de tous ses membres. Il existe deux types de délégations spéciales.

### ❖ Politiques publiques

Une politique publique est une intervention de l'État ou d'une autre autorité publique (banque centrale, collectivité territoriale). C'est l'énoncé des orientations et des objectifs d'un gouvernement ou d'une collectivité sur un sujet d'intérêt public. La politique publique désigne un ensemble de décisions visant à résoudre un problème que le gouvernement ou la collectivité estime être prioritaire. Elle n'est pas statique. Il s'agit par ailleurs d'un moyen par lequel le gouvernement expose sa vision concernant différents éléments, par exemple, l'égalité, les droits humains, le développement social. En somme, ce sont les moyens définis par les gouvernants pour satisfaire les droits fondamentaux des citoyens.

### ❖ Finances publiques

Les finances publiques désignent l'étude des règles et des opérations relatives aux deniers publics. Elles peuvent aussi être présentées comme l'ensemble des règles gouvernant les finances de l'Etat, des collectivités territoriales, des organismes de sécurité sociale, des établissements publics et de toute autre personne morale de droit public.



### ❖ **Gestion des finances publiques**

Elle se réfère à l'organisation, aux règles et au contrôle des opérations relatives aux deniers publics. L'objectif étant essentiellement d'améliorer la gestion financière pour accroître l'efficacité, l'efficience et la transparence dans la gestion des finances publiques, y compris les fonds versés au titre de l'aide.

### ❖ **Approbation des budgets des CT**

Les documents budgétaires des régions et des communes à statut particulier, une fois adoptés par le Conseil de CT, doivent être approuvés par les autorités de tutelle à travers un arrêté conjoint d'approbation signé par le ministre en charge de la décentralisation et celui en charge des finances après examen par la Commission technique interministérielle (CTI).

Les documents budgétaires des communes urbaines et des communes rurales sont examinés par les Commissions techniques régionales (CTR) et approuvés par arrêté du Gouverneur territorialement compétent. À cet effet, les budgets doivent être accompagnés de différents documents facilitant leur compréhension. La liste de ces documents accompagnant le budget lors de son approbation est contenue dans la circulaire budgétaire des CT, élaborée chaque année.

### ❖ **Appuis financiers de l'État**

Ils sont constitués des fonds de dotation dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation globale d'équipement (DGE), de la subvention liée à la Taxe sur les produits pétroliers (TPP) et des participations de l'État pour le fonctionnement et pour les travaux d'investissement.

### ❖ **Budget**

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par le conseil de CT, les recettes et les dépenses d'un exercice. Il comprend la totalité des recettes et des dépenses afférentes à l'exercice et à la CT considérée. Seules peuvent être engagées, les dépenses qui y sont inscrites.

Le budget de la CT est prévu pour la durée d'un exercice qui commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de l'année considérée. Toutefois, une journée complémentaire du 31 décembre se prolonge jusqu'au dernier jour de février de l'année suivante. Cette prolongation a pour but de permettre l'émission des titres de recettes et des mandats correspondants à des droits acquis de la CT et à des services faits avant le 31 décembre.

### ❖ **Budget annexe**

Il retrace les opérations financières des services de la CT n'ayant pas de personnalité morale mais dont l'activité tend à produire des biens et services marchands. Il est adopté et approuvé en même temps et dans les mêmes conditions que le budget principal (primitif ou supplémentaire). Le résultat du budget annexe est intégré au budget de la CT.

### ❖ **Budget autonome**

Le budget autonome est celui d'un service public auquel il est reconnu une autonomie financière et une personnalité juridique.

### ❖ Budget primitif

C'est le budget initial. Il est voté par le Conseil de CT puis approuvé par la tutelle avant le 15 décembre de l'année (N-1) . Il peut être modifié au cours de son exécution au moyen des décisions modificatives ou par le budget supplémentaire.

### ❖ Budget supplémentaire

Il prend en compte les décisions modificatives intervenues avant son adoption, le résultat du compte administratif de la gestion précédente, les propositions d'annulations ou d'ouvertures de crédits adoptées par le Conseil de collectivité. Il est adopté et approuvé avant le 31 juillet de l'année en cours dans les mêmes conditions que le budget primitif.

### ❖ Collectivité territoriale

Aux termes de l'article 8 du CGCT, « la CT est une subdivision du territoire dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Elle constitue une entité d'organisation et de coordination du développement. Les CT sont : la région et la commune ».

### ❖ Commune

Le CGCT, en son article 17, reconnaît la commune comme CT de base, organisée en secteurs et /ou en villages. On distingue deux (02) types de communes : la commune rurale et la commune urbaine.

### ❖ Commune rurale

C'est un regroupement de villages qui a une population d'au moins cinq mille (5 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins cinq millions (5 000 000) F CFA (article 27 du CGCT). Il existe trois cent deux (302) communes rurales au Burkina Faso.

### ❖ Commune urbaine

Aux termes de l'article 19 du CGCT, la commune urbaine est une entité territoriale comprenant au moins une agglomération permanente de vingt-cinq mille (25 000) habitants et dont les activités économiques permettent de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA. Nonobstant ces critères, tous les chefs-lieux de provinces sont érigés en communes urbaines. Il existe quarante-neuf (49) communes urbaines dont deux (02) à statut particulier.

### ❖ Commune urbaine à statut particulier

La commune à statut particulier est une commune urbaine dont l'agglomération principale atteint une population d'au moins quatre cent mille (400 000) habitants et mène des activités économiques permettant de générer des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins un milliard (1 000 000 000) F CFA (article 23 du CGCT). La commune urbaine à statut particulier est découpée en arrondissements regroupant plusieurs secteurs et villages. Seules les communes urbaines de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso bénéficient de ce statut.

### ❖ Compte administratif

Il retrace les opérations de l'ordonnateur, effectuées dans le cadre de l'exécution du budget de la CT. Le résultat du Compte administratif (CA) est reporté dans le Budget supplémentaire (BS) de l'année qui suit.

### ❖ **Compte de gestion**

Il est produit par le receveur de la CT et retrace les opérations entrant dans le cadre de l'exécution comptable du budget. Une concordance doit exister entre le compte de gestion (CG) et le compte administratif (CA).

### ❖ **Décision modificative**

Elle constitue un acte pris par l'ordonnateur et ayant pour but d'apporter des aménagements au budget approuvé au regard des impératifs de gestion. La décision modificative prise avant le BS doit y être intégrée ; celle prise après, reste un document complémentaire.

### ❖ **Recettes propres**

C'est l'ensemble des recettes fiscales et des recettes non fiscales.

### ❖ **Recettes fiscales**

Les recettes fiscales se composent des recettes du chapitre 75 et du paragraphe 767 de la nomenclature budgétaire des CT.

### ❖ **Recettes non fiscales**

Elles comprennent les recettes autres que les recettes fiscales, les appuis financiers de l'État pour le fonctionnement, les dotations liées aux compétences transférées, les ressources des projets et programmes et les autres subventions.

### ❖ **Région**

Elle est à la fois CT et Circonscription administrative. Selon l'article 16 du CGCT, le ressort territorial de la région est constitué de l'ensemble des communes qui la composent. Il existe treize (13) régions au Burkina Faso.

Dans le présent rapport, le terme « région » est utilisé pour désigner l'ensemble des CT d'une région tandis que l'expression « région CT » désigne la région en tant que CT.

### ❖ **Subventions**

Appui financier sans contrepartie.

### ❖ **Trésorerie**

C'est l'ensemble des disponibilités au Trésor et des valeurs mobilières de placement.

## **I.2. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE**

La méthodologie utilisée a consisté essentiellement à la collecte, à la saisie, à la validation et à l'analyse des données provenant des comptes administratifs (CA) et des comptes de gestion (CG), gestion 2021 des CT du Burkina Faso. Par ailleurs, des données manquantes de dix (10) sur quinze (15) communes de la gestion 2020 ont été validées à l'occasion et prises en compte dans les analyses.

Il convient de rappeler que tout comme en 2020, les budgets des CT ont été élaborés, adoptés, approuvés et exécutés sur la base des dispositions des décrets n°2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006 portant régime financier et comptable des Collectivités Territoriales du Burkina Faso et n°2010-670/PRES/PM/MEF/MATD du 22 octobre 2010 portant nomenclature budgétaire des Collectivités Territoriales du Burkina Faso et non sur celles des décrets n°2019-575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des CT du Burkina Faso et n°2019-621/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des CT du Burkina Faso dont l'application a été différée (cf. circulaire n°2020-002118/MINEFID/MATDC du 02 septembre 2020 portant Elaboration des budgets des collectivités territoriales, gestion 2021).

Pour la production de ce RGFL, **trois (03) étapes** ont été nécessaires. A savoir :

**Première étape** : la collecte et la saisie des données.

Deux méthodes ont été utilisées :

- la première est celle qui a consisté en la saisie des données des CA et des CG des Régions CT et des Communes à statut particulier (CSP), transmis par le Secrétariat permanent de la Commission Technique Interministérielle (CTI) ;
- la seconde est celle caractérisée par le recours en l'exploitation des documents physiques et des fichiers électroniques des CA et des CG des communes urbaines et rurales transmis par les Directions régionales du budget (DRB) et les Trésoriers régionaux.

**Deuxième étape** : la validation des données.

Cette étape a consisté en la confrontation des données saisies par la DGB avec celles des CA et CG approuvées par les autorités de tutelle.

Ainsi, les données des CA, et des CG des 364 CT ont pu être validées.

**Troisième étape** : la rédaction du RGFL.

Il s'est agi de traiter, d'analyser et de commenter les données validées.

Le traitement des données a été fait à l'aide d'un tableur Excel.

Les analyses sont faites sous les angles synchronique (exécution en rapport avec les prévisions de l'année 2021 et les différentes catégories de CT) et diachronique (évolution en rapport avec les années 2019 et 2020 précédentes). Pour les besoins de l'analyse diachronique, les gestions budgétaires 2019 et 2020 ont été prises en compte.

Pour le calcul des ratios faisant intervenir les populations, les données démographiques utilisées sont des projections faites à partir des résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 2019.

Au cours de l'élaboration du présent rapport, diverses difficultés ont été rencontrées. Il s'agit principalement des déséquilibres au niveau des comptes administratifs dans la partie fonctionnement du budget de quatre (04) communes dont Barsalogho, Pibaore dans le Centre-Nord et Sabou et Silly dans le centre-Ouest.

De plus, on note un déséquilibre au niveau de la section investissement dans le budget de la commune de Léo dans le Centre Ouest.

On note par ailleurs qu'au niveau des rubriques « résultat de fonctionnement reporté » et « excédent d'investissement reporté » les montants des prévisions et des émissions sont discordants dans les comptes de certaines communes. Cette situation concerne les CT suivantes : Titabé, Tankougounadié, Solhan,

Sampèléga, Mansila, Boundoré dans la région du Sahel, Latodin, dans le Nord, Houndé dans les Hauts-Bassins, Nouna dans la Boucle du Mouhoun, Diébougou dans le Sud-Ouest et Komki Ipalla dans le Centre.

De même, la partie compte patrimonial des comptes de gestion de quinze (15) communes dont onze (11) dans le Centre-Est (Garango, Bana, Baskouré, Béguédo, Gounghin, Zaoga, Boussouma, Niaogho, Soudougui, Yargo et Zabré), une (01) commune dans les Cascades (Bérégadougou), une (01) dans le centre-Ouest (Réo) et deux (02) dans le Sahel (Dori et Falangoutou) n'est pas équilibrée contre six (06) en 2020.

Toutefois, l'analyse a porté sur les trois cent soixante-quatre (364) CT du Burkina Faso.

## 2<sup>ème</sup> partie : VUE D'ENSEMBLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### II.1. LES RECETTES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

#### II.1.1. Analyse des recettes globales des Collectivités Territoriale

Sur une prévision de 289,42 Mds F CFA, les recettes mobilisées au profit des budgets des CT s'élèvent à 279,07 Mds F CFA en 2021, soit un taux moyen de réalisation de 96,43% comme indiqué dans le tableau ci-après :

**Tableau 1 : Niveau de réalisation des recettes totales des CT en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Types de CT	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Régions CT	18 474 672 075	19 568 655 316	105,92	24 251 566 274	25 382 280 300	104,66
CR	144 548 311 053	131 373 911 277	90,89	155 706 971 299	155 159 893 584	99,65
CU	45 997 776 059	41 313 362 998	89,82	49 015 550 457	49 114 444 345	100,20
CSP	53 813 652 083	48 563 352 625	90,24	60 442 026 916	49 417 612 767	81,76
<b>Total</b>	<b>262 834 411 270</b>	<b>240 819 282 216</b>	<b>91,62</b>	<b>289 416 114 946</b>	<b>279 074 230 996</b>	<b>96,43</b>

Source : DGB, 2022; construit à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus que le taux global de mobilisation des recettes a connu une hausse de 4,81 points, passant de 91,62% en 2020 à 96,43% en 2021. Le niveau de mobilisation des recettes totales des CT est globalement satisfaisant. Cette performance témoigne de l'effort que celles-ci ont consenti pour atteindre ce résultat malgré les défis sécuritaires que connaît le Burkina Faso.

L'examen par type de CT en 2021 montre que les régions CT et les CU enregistrent les taux les plus élevés qui sont respectivement de 104,66% et de 100,20%. Le taux le plus faible est enregistré par les CSP et à l'exception de celles-ci, tous les types de CT ont franchi la barre du taux moyen de mobilisation.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes de 2019 à 2021.

**Tableau 2 : Evolution des recettes totales des CT de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Types de CT	2019		2020		2021		Variation 2020/2021 (%)
	Montant	Prop <sup>1</sup> (%)	Montant	Prop (%)	Montant	Prop (%)	
Régions CT	13 437 856 311	7,03	19 568 655 316	8,13	25 382 280 300	9,10	45,62
CR	96 899 888 474	50,67	131 373 911 277	54,55	155 159 893 584	55,60	35,58
CU	34 153 711 761	17,86	41 313 362 998	17,16	49 114 444 345	17,60	20,96
CSP	46 760 197 854	24,45	48 563 352 625	20,17	49 417 612 767	17,71	3,86
<b>Total</b>	<b>191 251 654 400</b>	<b>100</b>	<b>240 819 282 216</b>	<b>100</b>	<b>279 074 230 996</b>	<b>100</b>	<b>25,92</b>

Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

<sup>1</sup> Dans l'ensemble du document, « Prop » se rapporte à la « part relative »

De l'analyse des données du tableau ci-dessus, il ressort une évolution du montant des recettes mobilisées sur la période de 2019-2021. L'examen de cette évolution indique que les CT ne sont pas logées à la même enseigne. En effet, les régions CT, les communes urbaines et les communes rurales ont vu leurs recettes continuer à progresser respectivement de 45,62%, 20,96 et 35,58%. Quant aux communes à statut particulier, bien qu'elles connaissent un taux de progression en 2021, le rythme de progression reste cependant faible (3,86%).

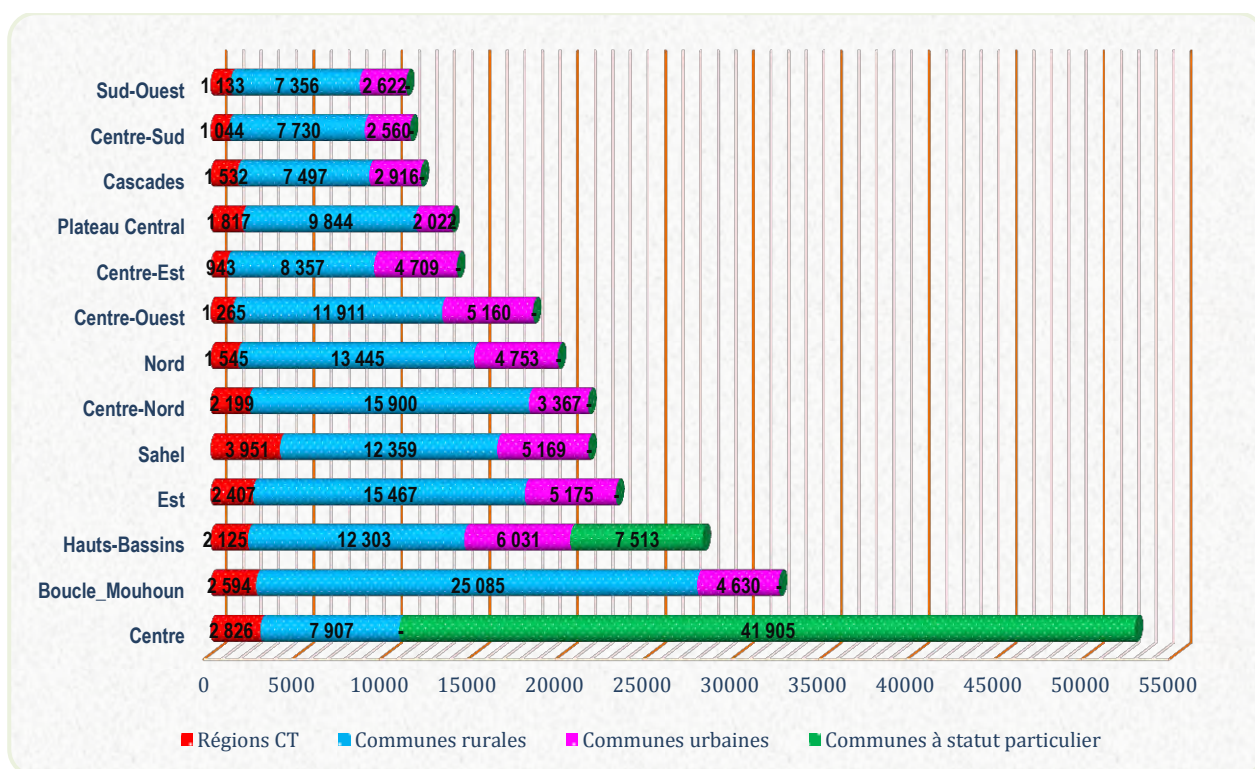
Il est à noter que sur la période 2019-2021, les CU et les CSP enregistrent un taux de progression inférieur au taux global (25,92%).

Cette croissance enregistrée en 2021 pourrait s'expliquer par la forte hausse du fonds minier de développement local qui est passé de 30,16 Mds F CFA en 2020 à 48,91 Mds F CFA en 2021 au profit des budgets des CT.

En outre, l'examen des proportions des recettes mobilisées par type de CT fait remarquer que les communes rurales qui totalisent en 2019 et 2020 respectivement 50,67% et 54,55% des recettes totales des CT ont maintenu leur position en 2021 avec une proportion de 55,60%.

L'examen du graphique ci-dessous montre que les régions du Centre (52,64 Mds F CFA), de la Boucle de Mouhoun (32,31 Mds F CFA) et des Hauts-Bassins (27,97 Mds F CFA) ont enregistré les plus grandes masses de recettes en 2021, tandis que celles du Sud-Ouest, du Centre-Sud et des Cascades ont engrangé les masses de recettes les plus faibles, soit respectivement 11,11 Mds F CFA, 11,33 Mds F CFA et 11,95 Mds F CFA.

**Graphique 1 : Recettes totales des CT par région en 2021 (en Millions F CFA)**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Parmi les régions qui occupaient les trois premières places en 2020 (régions du Centre, de la Boucle du Mouhoun et du Sahel), seule la région du Sahel a connu une régression en 2021 en occupant la cinquième

place. Cette régression pourrait s'expliquer par les difficultés de mobilisations liées aux défis sécuritaires accentués dans la région.

La région des Hauts-Bassins qui occupait la cinquième position, dû sans doute à la non prise en compte des données de cinq (05) de ses communes, reprend la troisième place qu'elle occupait en 2019.

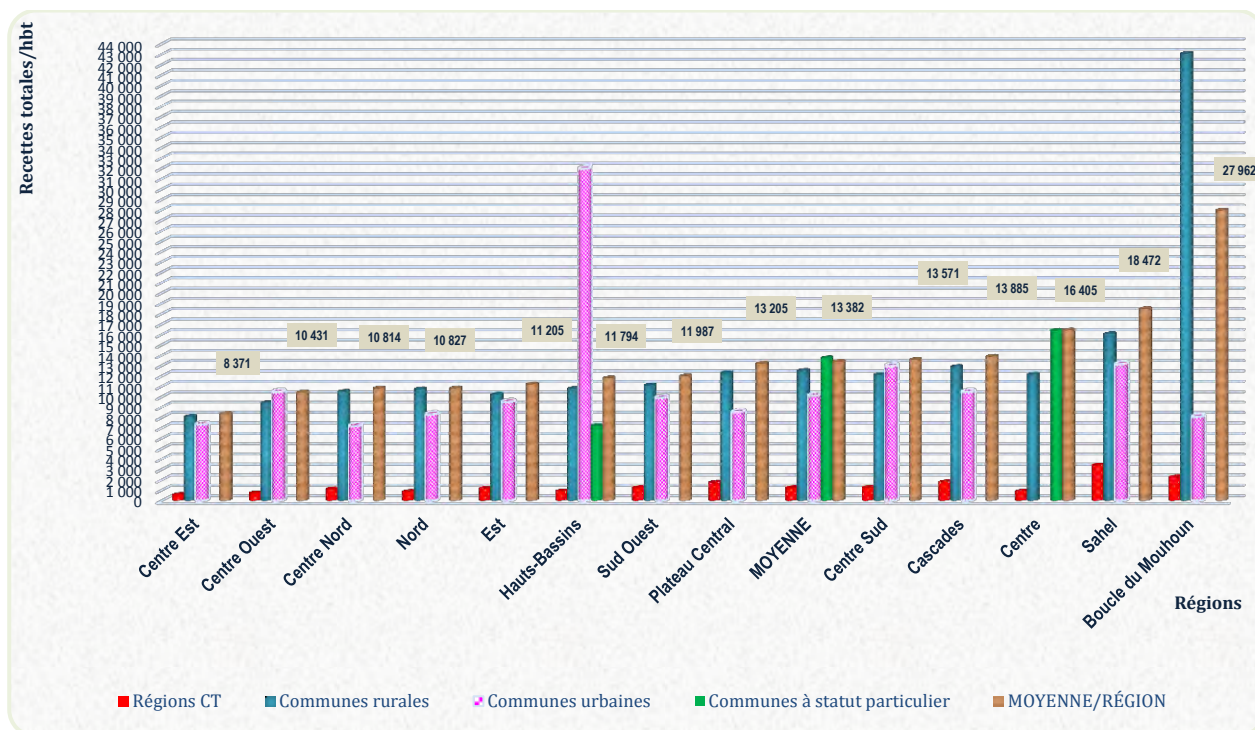
Il convient de souligner par ailleurs que toutes les régions ont réussi à accroître leurs recettes totales par rapport à la gestion 2020. En effet, les plus faibles performances en 2020 qui oscillaient entre 8,46 Mds F CFA et 9,80 Mds F CFA se situent entre 11,11 Mds F CFA et 11,95 Mds F CFA en 2021.

En rapportant les recettes totales recouvrées par région aux potentialités économiques, les plus grandes mobilisatrices que sont le Centre, la Boucle du Mouhoun et les Hauts-Bassins regorgent d'immenses potentialités économiques au regard de leur profil socio-économique. A l'opposé, le Centre Sud, les Cascades et le Sud-Ouest sont moins nantis en termes de potentialités à même de booster le niveau de recouvrement dans ces régions. Pour ce faire, les autorités locales devraient travailler entre autres à :

- **financer les projets structurants initiés par les populations ;**
- **impliquer davantage les populations locales dans la réalisation des infrastructures marchandes et les encourager à exploiter lesdites infrastructures.**

Le ratio « recettes totales sur population » indique que la part moyenne par habitant des CT s'est nettement améliorée, s'établissant à 13 382 F CFA en 2021 contre 10 883 F CFA en 2020 et 9 164 F CFA en 2019. Cependant, cette moyenne cache d'importantes disparités d'une part entre les types de CT et d'autre part, d'une région à l'autre. Le graphique ci-après donne la moyenne de recettes totales mobilisées par habitant, par type de CT et par région.

**Graphique 2 : Recettes totales des CT par habitant en 2021 (en F CFA)**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

L'analyse des recettes totales par habitant et par région place la Boucle du Mouhoun en première position avec 27 962 F CFA/hbt suivie du Sahel (18 472 F CFA/hbt). Le Centre-Est et le Centre-Ouest ont les plus

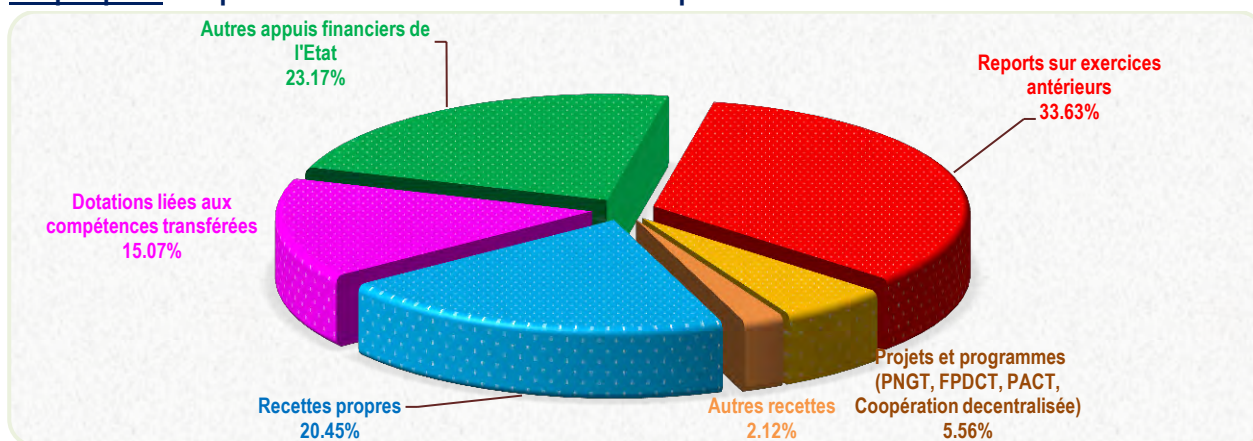


faibles moyennes soit respectivement 8 371 F CFA/hbt et 10 431 F CFA/hbt. On note spécifiquement que la région du Centre recule, passant ainsi de la 1<sup>ère</sup> place en 2020 à la 3<sup>ème</sup> place en 2021.

Par rapport aux ratios moyens de 13 382 F CFA en 2021, cinq (05) régions (Boucle du Mouhoun, Sahel, Centre, Cascades et Centre-Sud) ont des niveaux de mobilisation au-delà de la moyenne, contre quatre (04) régions (le Centre, le Sahel, le Sud-Ouest et la Boucle de Mouhoun) en 2020 où la moyenne était 10 883 F CFA. On constate alors que la région du Sud-Ouest qui avait un ratio (11 782 F CFA) supérieur à la moyenne en 2020, se trouve en déca de celle de 2021.

La répartition des recettes totales en termes de titres émis par nature montre que les recettes sont dominées par les reports des exercices antérieurs comme l'illustre le graphique ci-après :

### Graphique 3 : Répartition des recettes totales des CT par nature en 2021



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Au regard du graphique ci-dessus, nous constatons que la part des reports (33,63%) demeure prépondérante par rapport aux recettes totales. Le poids des reports sur exercices antérieurs dans les recettes totales a augmenté de 0,45 points par rapport à 2020 où l'augmentation était de 1,91 points. En effet, leur volume s'établit à 93,86 Mds F CFA en 2021 contre 79,14 Mds F CFA en 2020 et 59,80 Mds F CFA en 2019. Ainsi, leur niveau structurellement élevé dans les recettes totales indique qu'une part importante des ressources n'arrive pas à être recouvrée au cours de l'année et sont alors reportées aux budgets des années suivantes. Il convient cependant de nuancer ce constat dans la mesure où une partie de ces reports pourraient contenir des recettes devant être admises en non-valeur. L'assainissement de leur gestion s'avère nécessaire afin d'éviter des tensions de trésorerie au niveau des CT concernées par la situation.

Contrairement en 2020 où les recettes propres annuelles occupaient le 2<sup>ème</sup> rang des recettes totales des CT, en 2021 cette place est occupée par les autres appuis financiers de l'Etat (23,18%). Quant aux recettes propres (20,43%), elles passent du 2<sup>ème</sup> rang en 2020 au 3<sup>ème</sup> suivi des dotations liées aux compétences transférées (15,07%). La dernière place est occupée par les « autres recettes » suivies des « projets et programmes ».

En somme, la tendance à la hausse des recettes totales des CT est maintenue sur la période 2019-2021. Cette hausse est soutenue par le niveau des reports des exercices antérieurs ainsi que les autres appuis financiers de l'Etat. A contrario, toutes les autres natures de recettes ont baissé dont les recettes propres. Cette baisse pourrait être imputable à la situation sécuritaire que connaît le pays ; **toute chose qui constitue un signal fort interpellant les différents acteurs pour la restauration de la sécurité du territoire national.**

En définitive, le rythme d'évolution des recettes totales des CT a un peu accéléré en 2021 par rapport à 2020 malgré la situation sécuritaire qui a perturbé le dynamisme de l'activité économique du pays. L'analyse suivante permettra de mieux appréhender l'évolution des recettes par section (fonctionnement et investissement).

## II.1.2. Les recettes de fonctionnement

Sur une prévision de 146,04 Mds F CFA, les recettes de fonctionnement mobilisées au profit des budgets des CT s'élèvent à 132,74 Mds F CFA en 2021 soit un taux de réalisation de 90,89%, comme l'illustre le tableau ci-après :

**Tableau 3 : Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des CT en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Années Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Recettes fiscales	36 871 377 636	33 058 641 536	89,66	46 897 158 270	36 860 576 519	78,60
Recettes non fiscales	18 976 902 377	15 808 184 124	83,30	22 468 225 752	20 205 705 638	89,93
Dotations liées aux compétences transférées	28 797 408 214	28 602 609 974	99,32	29 643 622 812	29 721 930 404	100,26
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État...)	9 195 979 475	9 509 937 497	103,41	10 375 172 511	10 298 220 718	99,26
Projets et programmes (PNGT, PACT, Coopération décentralisée)	173 843 626	126 245 715	72,62	100 233 944	20 328 273	20,28
Autres subventions	6 177 056 729	4 402 043 604	71,26	2 480 360 866	1 409 422 930	56,82
Résultat de fonctionnement reporté	35 780 247 929	35 841 884 100	100,17	34 081 855 626	34 231 386 889	100,44
<b>Total</b>	<b>135 972 815 986</b>	<b>127 349 546 550</b>	<b>93,66</b>	<b>146 046 629 781</b>	<b>132 747 571 371</b>	<b>90,89</b>

Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

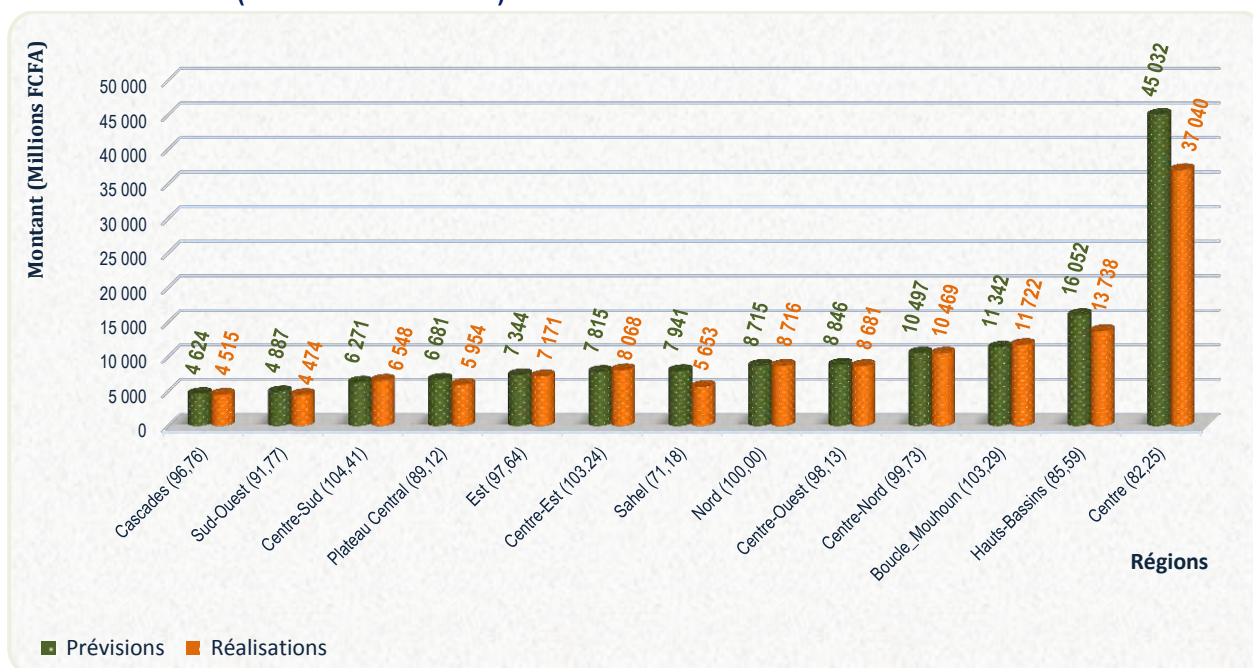
Le taux de mobilisation des recettes de fonctionnement a baissé de 2,77 points en passant de 93,66% en 2020 à 90,89% en 2021. Cette tendance générale cache néanmoins des disparités. En effet, les recettes non fiscales et les dotations liées aux compétences transférées ont été mobilisées à des taux supérieurs à ceux de 2020.

Par ailleurs, une faible mobilisation des ressources se constate au niveau des projets et programmes (PNGT, PACT, Coopération décentralisée) avec 20,32 Millions F CFA sur une prévision de 100,23 Millions F CFA soit un taux de décaissement de 20,28%. Ce faible taux de décaissement s'explique par les difficultés liées à la capacité d'absorption des ressources financières de ces projets et programmes par les CT.

Comparativement à 2020, on note une baisse de 52,34 points. Cette situation s'explique entre autres par la clôture de certains projets et programmes d'une part, et par la situation sécuritaire d'autre part.

Le graphique qui suit permet d'apprécier le niveau de réalisation ainsi que le poids de chaque région en matière de recouvrement de recettes.

**Graphique 4 : Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des CT par région en 2021 (en milliers de F CFA)**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT<sup>2</sup>

Les régions ayant enregistré un taux de réalisation supérieur ou égal à 100% sont au nombre de quatre (04) (Centre-Sud, Centre-Est, Nord et Boucle du Mouhoun) en 2021 contre cinq (05) en 2020.

Un classement entre les régions montre que les régions du Centre-Sud et de la Boucle du Mouhoun occupent les premiers rangs avec respectivement 104,41% et 103,29% de taux de réalisation. Elles sont suivies par la région du Centre-Est avec un taux de réalisation de 103,24% tandis que celles du Sahel et du Centre enregistrent les plus faibles taux soit respectivement 71,18% et 82,25%. Les autres régions enregistrent un taux de mobilisation qui oscille entre 85,59% et 100,00%.

Quant au poids relatif de chaque région dans les recettes mobilisées, la région du Centre garde la 1<sup>ère</sup> place avec 27,93% des recettes totales de fonctionnement des CT. Elle est suivie par celle des Hauts-Bassins avec un taux de 10,36%. Il est à observer que ces rangs s'expliquent en grande partie par le fait que ces deux régions abritent les deux (02) communes urbaines à statut particulier qui disposent de fortes potentialités économiques. En effet, la commune de Ouagadougou concentre à elle seule 22,44% des recettes de fonctionnement des CT contre 23,66% en 2020 et 23,71% en 2019, tandis que la part de la commune de Bobo-Dioulasso est de 5,43% contre 5,61% en 2020 et 5,82% en 2019.

Les régions des Cascades (3,37%) et du Sud-Ouest (3,33%) occupent les dernières places.

Les recettes de fonctionnement des CT ont connu un accroissement global de 4,15% entre 2020 et 2021 pour atteindre 132,63 Mds F CFA en 2021 comme indiqué dans le tableau ci-après.

<sup>2</sup> !!! Les chiffres entre parenthèses indiquent les taux de réalisation. Idem dans tout le reste du document

**Tableau 4 : Recettes de fonctionnement des CT de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Années Rubriques	2019	2020	2021		Variation 2020/ 2021 (%)
			Montants	Prop (%)	
Recettes fiscales	31 227 045 34	33 058 641 536	36 860 576 519	27,77	11,50
Recettes non fiscales	16 053 071 89	15 808 184 124	20 205 705 638	15,22	27,82
Dotations liées aux compétences transférées	28 483 314 077	28 602 609 97	29 721 930 404	22,39	3,91
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)	11 596 846 829	9 509 937 497	10 298 220 718	7,76	8,29
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	76 907 481	126 245 715	20 328 273	0,02	-83,90
Autres subventions	2 410 714 388	4 402 043 604	1 409 422 930	1,06	-67,98
Résultat de fonctionnement reporté	28 218 401 180	35 841 884 100	34 231 386 889	25,79	-4,49
<b>TOTAL</b>	<b>118 066 301 194</b>	<b>127 349 546 550</b>	<b>132 637 672 994</b>	<b>100</b>	<b>4,15</b>

Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus que les recettes de fonctionnement ont connu une hausse continue au cours des trois dernières années. Cette croissance est tributaire de la hausse constatée des recettes non fiscales (27,82%), des recettes fiscales (11,50%), des appuis financiers de l'Etat (8,29%) et des dotations liées aux compétences transférées (3,91%). Cependant, on note une baisse beaucoup plus prononcée au niveau des projets et programmes (-83,90%) suivis des autres subventions (-67,98%) et du résultat de fonctionnement (-4,49%).

D'une manière générale, les recettes propres constituées des recettes fiscales et non fiscales ont connu une augmentation de plus de 8,19 Mds F CFA entre 2020 et 2021.

L'accroissement du volume des recettes propres, s'explique entre autres par : **les efforts déployés par les services de recouvrement dans la mobilisation desdites recettes à travers l'informatisation de la gestion des recettes en particulier, dans les CSP.**

Cette réforme peut améliorer la capacité d'autofinancement des CT. Du reste, les recettes non fiscales constituent une part substantielle des recettes de fonctionnement (15,22% en 2021 contre 12,30% en 2020 et 13,60% en 2019). Cependant, l'atteinte d'une indépendance financière par les CT est loin d'être gagnée. En effet, on relève une instabilité dans la croissance des recettes propres par rapport aux recettes de fonctionnement qui passe de 40,05% en 2019 à 38,37% en 2020 pour s'établir à 42,97% en 2021. La hausse du taux en 2021 s'explique par la prise de mesures de relance économique en atténuation des effets de la crise sanitaire liée à la pandémie de la maladie à corona virus.

Malgré les investissements réalisés par l'Etat et les partenaires en termes d'infrastructures marchandes (boutiques de rues, marchés, gares routières, etc.), des difficultés subsistent dans la mobilisation des recettes internes. Lesdites infrastructures demeurent inexploitées dans certaines localités. Il est donc urgent de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le RGFL, gestion 2020 et en lien avec la problématique de la gestion des infrastructures marchandes pour permettre aux CT d'avoir des ressources financières stables (Cf Annexe n°01 page xiv).

L'analyse des recettes issues des projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée) montre que celles-ci réalisent une hausse de 2019 à 2020 mais enregistrent une baisse importante en 2021. Le résultat de fonctionnement reporté a également connu une baisse passant de 35,84

Mds en 2020 à 34,19 Mds F CFA en 2021 soit un taux 1,64%. On constate une amélioration du niveau de consommation des crédits de fonctionnement. En dépit de cette amélioration, le montant demeure élevé. Les CT doivent poursuivre les efforts pour **faciliter l'absorption des crédits et créer les conditions nécessaires. Il s'agit entre autres de :**

➤ **Au niveau de l'Etat**

- rapprocher davantage les services techniques déconcentrés des CT ;
- créer un pool informatique dans les provinces afin de faciliter l'accès des CT aux différents réseaux tels que le SIMP, CICT, etc. ;
- améliorer la célérité de la publication des marchés publics ;
- mettre en place des comités au niveau regional pour faciliter l'absorption des crédits destinés à l'acquisition des vivres au profit des cantines scolaires ;
- procéder à l'assainissement de l'ensemble des comptes des CT afin d'extraire les recettes susceptibles d'admission en non-valeur.

➤ **Au niveau des CT**

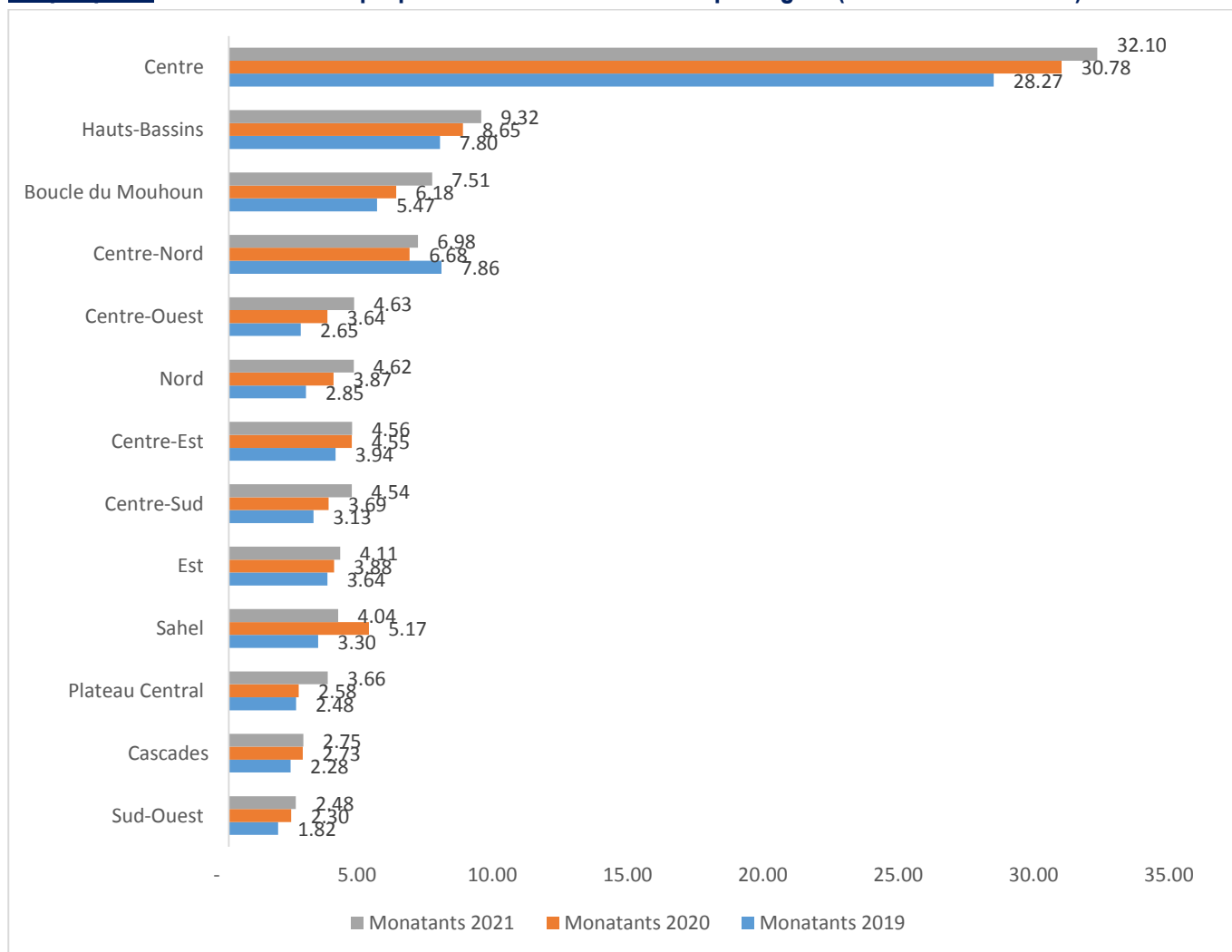
- rendre opérationnels les comités de suivi budgétaire et de trésorerie ;
- renforcer les capacités des acteurs (PRM, comptables) sur la commande publique ;
- respecter les échéances d'exécution des investissements issus des PPM ;
- anticiper le processus d'exécution des budgets par les acteurs.

Les appuis financiers de l'État connaissent une évolution en dents de scie sur les trois années consécutives avec une hausse de 8,31% en 2021 par rapport à 2020.

**Afin de permettre aux CT d'assurer au mieux leur rôle d'acteur du développement à la base, il est nécessaire de passer du principe des appuis financiers de l'Etat au transfert de la fiscalité.**

Le graphique ci-après indique le niveau de mobilisation des recettes propres par région sur la période 2019-2021.

**Graphique 5 : Les recettes propres des CT de 2019 à 2021 par région (en milliard de F CFA)**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

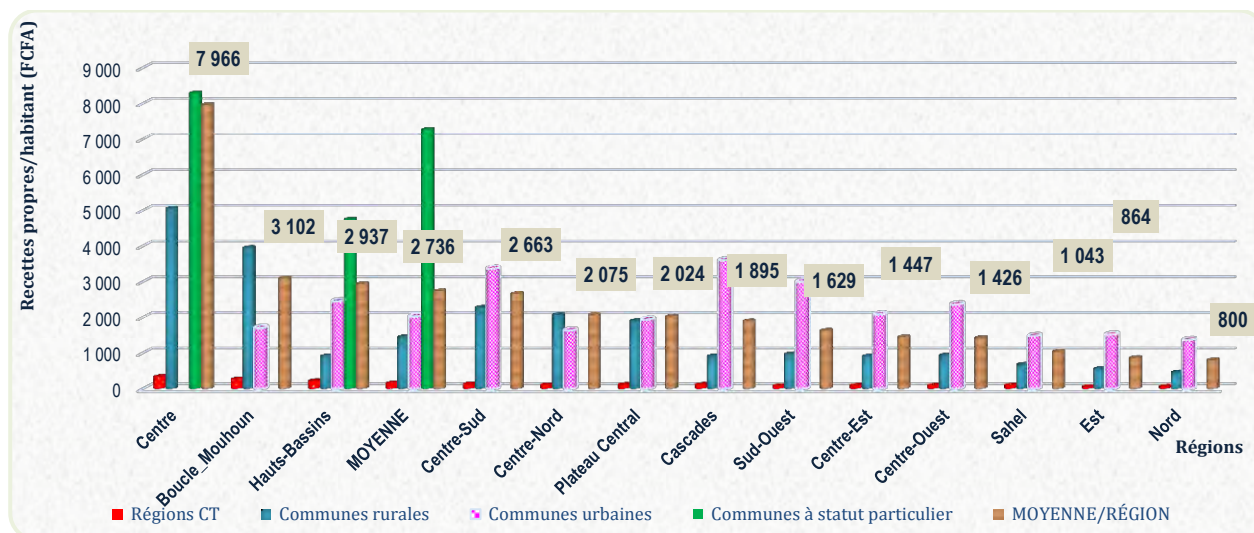
En termes de mobilisation de recettes propres, la région du Centre a recouvré à elle seule 32,10 Mds F CFA en 2021 contre 30,78 Mds F CFA en 2020, soit une augmentation de 4,29%. Elle est suivie de la région des Hauts-Bassins avec 9,32 Mds F CFA en 2021 contre 8,65 Mds F CFA en 2020 soit une hausse de 7,75% à la même date. Le poids de la région du Centre représente 35,17% du recouvrement total des recettes des treize (13) régions, suivie de la région des Hauts Bassins avec 10,21%.

L'augmentation du niveau de mobilisation des recettes propres est perceptible dans onze (11) régions en 2021 contre cinq (05) régions en 2020.

Les recettes propres de dix (10) régions ont connu une augmentation de 2019 à 2021 tandis que trois (03) autres (Centre-Nord, Sahel et Cascades) ont vu leurs recettes propres évoluer de façon erratique sur la même période. La situation en 2020, faisait ressortir une augmentation continue au niveau de trois (03) régions (Centre, sahel et Nord) de 2018-2020.

Le ratio « recettes propres par habitant » s'établit à 2 733 F CFA/hbt en 2021 comme l'indique le graphique ci-dessous. Il est en hausse de 18,15% par rapport à celui de 2020 où il était de 2 237 F CFA/hbt.

**Graphique 6 : Recettes propres des CT par habitant en 2021**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

De l'analyse du graphique ci-dessus, seules les régions du Centre (7 965 F CFA/hbt), de la Boucle du Mouhoun (3 101 F CFA/hbt) et des Hauts-Bassins (2 937 F CFA/hbt) enregistrent des valeurs de recettes propres supérieures à la moyenne qui est de 2 736 F CFA/hbt. Cela s'explique par le fait que la plus grande partie des entreprises industrielles et commerciales sont installées dans ces régions, ce qui leur donne un potentiel fiscal nettement plus important.

Quant aux régions du Centre-Sud (2 663 F CFA/hbt), du Centre-Nord (2 075 F CFA/hbt) et du Plateau-Central (2 024 F CFA/hbt), elles se positionnent légèrement en dessous de la moyenne. La région du Nord (800 F CFA) occupe la dernière place suivie de la région de l'Est (864 F CFA). Cette situation pourrait s'expliquer par la recrudescence des attaques terroristes qui paralysent les activités économiques dans ces régions.

Le ratio « recettes fiscales par habitant » qui donne le poids fiscal moyen supporté par un habitant est passée de 1 496 F CFA/hbt en 2019 à 1 536 F CFA/hbt en 2020 pour atteindre 1 768 F CFA/hbt en 2021. On constate à ce niveau une augmentation continue de 2019 à 2021. Cette augmentation cache cependant une disparité entre région. En effet, les habitants de la région du Centre-Nord et du Sahel supportaient mieux le poids fiscal en 2021 qu'en 2020 qui est passée respectivement de 1 530 F CFA/hbt à 1 391 F CFA/hbt et de 1 368 F CFA/hbt à 470 F CFA/hbt.

L'analyse de ce ratio montre que les habitants de la région du Nord supportent moins le poids fiscal (365 F CFA/hbt). Ils sont suivis de ceux de l'Est (420 F CFA/hbt). Cependant les habitants de la région du Centre viennent en 1<sup>ère</sup> position en matière de contribution fiscale par habitant (6 441 F CFA/hbt), suivi par ceux des Hauts-Bassins (2 050 F CFA/hbt).

### II.1.3. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont connu un taux de réalisation (93,17%) supérieur à celui de la section de fonctionnement (90,89%) en 2021. En effet, sur une prévision de 181,15 Mds F CFA, les CT ont pu réaliser 168,78 Mds F CFA comme indiqué dans le tableau ci-après :

**Tableau 5 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement des CT en 2020 et 2021 (en F CFA)**

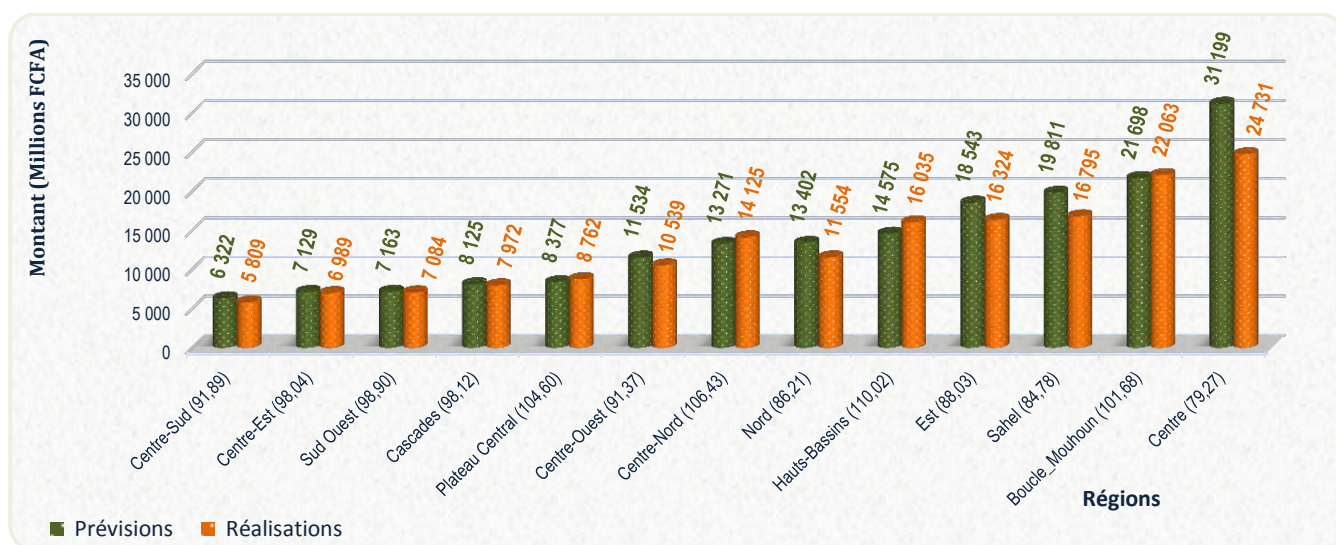
Années \ Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Épargne sur fonctionnement	31 690 565 477	22 224 290 474	70,13	37 778 571 027	22 455 319 866	59,44
Soutien équipement/État	24 319 064 612	35 453 658 375	145,79	40 302 018 920	54 374 845 545	134,92
Dotations liées aux compétences transférées	10 428 663 308	9 648 088 771	92,52	12 681 483 857	12 323 469 023	97,18
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	33 486 960 390	14 654 577 705	43,76	26 577 120 211	15 491 343 004	58,29
Autres subventions	15 335 646 777	10 417 574 995	67,93	5 919 989 917	4 502 197 107	76,05
Excédent d'investissement reporté	43 291 260 197	43 295 835 810	100,01	57 888 872 260	59 634 804 952	103,02
<b>TOTAL</b>	<b>158 552 160 761</b>	<b>135 694 026 140</b>	<b>85,58</b>	<b>181 148 056 192</b>	<b>168 781 979 491</b>	<b>93,17</b>

**Source :** DGB, 2022; construit à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

De façon globale, le taux de réalisation des recettes d'investissement est en hausse de 7,59 points par rapport à 2020 où il se situait à 85,58%. Un examen par rubrique fait ressortir de fortes disparités. En effet, si les rubriques « soutien équipement-Etat » (134,92%), « excédent d'investissement reporté » (103,02%) et « dotations liées aux compétences transférées » (97,18%) ont connu des taux de réalisation élevés, il n'en est pas de même pour les rubriques « autres subventions » (76,05%) et les « Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée) » (58,29%), « épargne sur fonctionnement » (59,44%), ont enregistré un taux de réalisation en deçà de la moyenne (93,17%). Le taux exceptionnel de la rubrique « soutien équipement-Etat » s'explique par la non disponibilité des montants des dotations exactes du Fonds minier pour le développement local (FMDL) dans les prévisions des budgets supplémentaires des CT.

Le graphique ci-dessous indique que Les régions des Hauts-Bassins (110,02%), du Centre-Nord (106,43%), du Plateau-Central (104,60%) et de la Boucle du Mouhoun (101,68%) ont réalisé des taux de mobilisation les plus élevés.

**Graphique 7 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement des CT par région en 2021 (en milliers de F CFA)**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT



L'analyse du graphique montre que six (06) régions enregistrent des taux de mobilisation inférieurs à la moyenne (93,17%) en 2021 tandis qu'en 2020 elles étaient au nombre de cinq (05). En termes de volume de recettes d'investissement mobilisées, la région du Centre occupe la 1<sup>ère</sup> place avec 24,73 Mds F CFA : améliorant ainsi pour les trois (03) années consécutives son niveau de mobilisation, qui est passé de 18,31 Mds F CFA en 2019 à 23,87 Mds en 2020. La région du Centre-Sud occupe la dernière place avec seulement 5,81 Mds F CFA.

Par ailleurs, le Plateau-Central et les Cascades qui occupaient en 2020 respectivement le dernier et l'avant-dernier rang occupent respectivement en 2021 le 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> rang en termes de volume de recettes d'investissement mobilisées.

Le niveau de réalisation relativement élevé des recettes d'investissement des CT a permis l'accroissement de celles-ci. Elles ont progressé par rapport à leur niveau de 2020. En effet, le taux de progression enregistré en 2021 est de 24,38% comme indiqué dans le tableau ci-après :

**Tableau 6 : Recettes d'investissement des CT de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Années Rubriques	2019	2020	2021		Variation 2020 / 2021 (%)
			Montant	Prop (%)	
Épargne sur fonctionnement	19 375 957 383	22 224 290 474	22 455 319 866	13,30	1,04
Soutien équipement/État	15 411 712 546	35 453 658 375	54 374 845 545	32,22	53,37
Dotations liées aux compétences transférées	10 059 899 764	9 648 088 777	12 323 469 023	7,30	27,73
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	12 098 836 522	14 654 577 705	15 491 343 004	9,18	5,71
Autres subventions	4 031 180 600	10 417 574 999	4 502 197 101	2,67	-56,78
Excédent d'investissement reporté	31 583 723 774	43 295 835 810	59 634 804 952	35,33	37,74
<b>Total</b>	<b>92 561 310 589</b>	<b>135 694 026 140</b>	<b>168 781 979 491</b>	<b>100,00</b>	<b>24,38</b>

**Source** : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Les recettes d'investissement des CT ont enregistré une évolution ascendante. Elles sont passées ainsi de 92,56 Mds F CFA en 2019 à 135,69 Mds F CFA en 2020 pour s'établir à 168,78 Mds F CFA en 2021.

Au regard du tableau ci-dessus, l'analyse par rubrique de recette montre que la rubrique « soutien équipement/État » enregistre la plus forte croissance (53,37%) entre 2020 et 2021 suivie de la rubrique « Excédent d'investissement reporté » (37,74%). La seule rubrique ayant connu une baisse en 2021 est celle intitulée « Autres subventions » avec un taux de -56,78%.

La faible hausse est constatée au niveau de la rubrique « épargne sur le fonctionnement » qui représente le prélèvement des recettes propres de fonctionnement au profit de la section d'investissement soit 1,04%. Elle était de 25,35% en 2019 et de 14,70% en 2020.

Le taux moyen de prélèvement des recettes propres de l'ensemble des CT au profit de la section d'investissement a connu une baisse et se situe à 39,35% ; 45,48% et 40,98% respectivement en 2021, 2020 et 2019. (Cf. Annexe 4). Ce taux moyen cache néanmoins des disparités d'un type de CT à un autre même si tous les types de CT ont des taux de prélèvement supérieurs au seuil règlementaire (au moins 20%).

En 2021 l'excédent d'investissement reporté connaît une hausse de 37,74% et son poids demeure toujours important (35,33%) dans les recettes d'investissement. **Cette situation liée à de multiples causes dont la quasi impossibilité de réaliser des investissements dans plusieurs localités confrontées aux défis**

sécuritaires, met en évidence les difficultés d'absorption des crédits par les CT. Pour ce faire, la prise de mesures urgentes s'impose et consisterait entre autres à :

- promouvoir les actions de sécurisation des localités confrontées aux défis sécuritaires ;
- promouvoir l'entrepreneuriat local.

On retient de l'analyse qui précède, une croissance continue des recettes totales sur la période 2019-2021 qui sont passées de 191,25 Mds F CFA à 279,07 Mds F CFA. On remarque que les recettes propres représentent 20,45% des recettes totales, tandis que les recettes d'investissement s'établissent à 60,48% des recettes totales en 2021. Le niveau élevé des recettes d'investissement s'explique en grande partie par le report des excédents d'investissement.

## II.2. LES DÉPENSES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'objectif de cette partie est d'apprécier les dépenses annuelles des CT sur la période 2019-2021. En 2021, le montant des dépenses des CT se chiffre à 149,55 Mds F CFA sur une prévision annuelle de 289,24 Mds F CFA soit un taux d'exécution de 51,71% contre un taux de 55,91% en 2020 et 45,31% en 2019.

### II.2.1. Analyse des dépenses globales des collectivités territoriales

Le niveau d'exécution des dépenses globales des CT sur la période 2020-2021 est présenté dans le tableau ci-après :

**Tableau 7 : Niveau d'exécution des dépenses totales des CT en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Années Types de CT	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Régions CT	18 474 672 075	8 629 830 381	46,71	24 251 566 274	10 014 071 422	41,29
CR	144 547 621 053	79 468 400 319	54,98	155 717 437 244	85 919 201 727	55,18
CU	45 997 776 059	26 595 808 286	57,82	48 826 112 370	26 585 580 760	54,45
CSP	53 813 652 083	32 267 654 764	59,96	60 442 026 916	27 035 831 756	44,73
<b>Total</b>	<b>262 833 721 270</b>	<b>146 961 693 750</b>	<b>55,91</b>	<b>289 237 142 804</b>	<b>149 554 685 665</b>	<b>51,71</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Au regard des données du tableau ci-dessus, le taux d'exécution des dépenses en 2021 (51,71%) a connu une baisse de 4,2 points de pourcentage par rapport à l'année 2020 (55,91%). Cette baisse est plus prononcée au niveau des communes urbaines à statut particulier (CSP) ; elle est passée de 59,96% en 2020 à 44,73% en 2021, soit une régression de 15,23 points de pourcentage. Les communes rurales (CR) et les communes urbaines (CU) ont enregistré les taux d'exécution les plus élevés en 2021 comparativement à 2020 où les CU et les CSP possédaient les taux les plus élevés. Les régions CT occupent la dernière position avec un niveau d'exécution de 2021 sensiblement inférieur à celui de 2020.

Les dépenses totales des CT ont connu en 2021 une légère hausse de plus de 1.76% par rapport à 2020 comme indiqué dans le tableau suivant.

**Tableau 8 : Evolution des dépenses totales par type de CT de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Années Types de CT	2019		2020		2021		Variation 2020/ 2021 (%)
	Montant	Prop (%)	Montant	Prop (%)	Montant	Prop (%)	
Régions CT	6 437 767 300	5,64	8 629 830 381	5,87	10 014 071 422	6,70	<b>16,04</b>
CR	57 207 131 411	50,09	79 468 400 319	54,07	85 919 201 727	57,45	<b>8,12</b>
CU	22 905 425 225	20,06	26 595 808 286	18,10	26 585 580 760	17,78	<b>-0,04</b>
CSP	27 659 558 856	24,22	32 267 654 764	21,96	27 035 831 756	18,08	<b>-16,21</b>
<b>Total</b>	<b>114 209 882 792</b>	<b>100</b>	<b>146 961 693 750</b>	<b>100</b>	<b>149 554 685 665</b>	<b>100</b>	<b>1,76</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

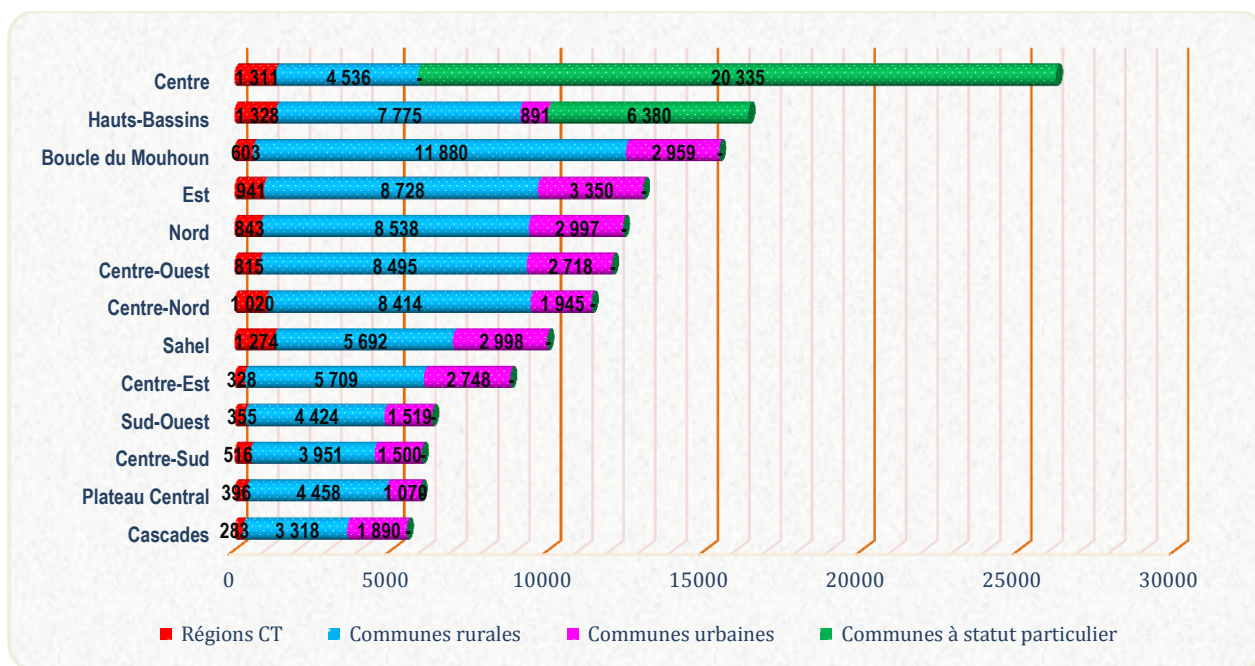
De l'analyse des données du tableau ci-dessus, il ressort que les CT ont réalisé un volume de dépenses de 149,55 Mds F CFA en 2021 contre 146,96 Mds F CFA en 2020 et 114,21 Mds F CFA en 2019. L'analyse des dépenses par type de CT indique que les CR et les régions CT ont connu une évolution positive de leurs dépenses totales sur la période 2019-2021. Les CU et les CSP ont enregistré, quant à elles, une évolution erratique de leurs dépenses. Elles ont enregistré en 2021 une baisse de leurs dépenses totales se situant respectivement à 0,04% et 16,21% comparativement à 2020 où les taux étaient respectivement de 16,11% et 16,66%.

En termes de part relative, on observe la même configuration que celles de 2019 et 2020. En effet, la part des dépenses des CR occupe une grande proportion dans les dépenses totales des CT avec 57,45%, suivie des CSP (18,08%) et les régions CT se positionnent à la dernière place avec un poids de 6,70%.

Le taux de couverture des dépenses par les recettes totales passe de 59,72% en 2019 à 61,49% en 2020 pour se situer à 53,59% en 2021, ce qui dénote qu'en 2021, la performance des CT en matière d'exécution des dépenses a baissé.

Les CT de la région du Centre (26,18 Mds F CFA) suivies de celles de la région des Hauts-Bassins (16,70 Mds F CFA) ont le plus dépensé tandis que celles du Plateau Central (5,92 Mds F CFA) et des Cascades (5,49 Mds F CFA) ont le moins dépensé comme illustré par le graphique suivant :

**Graphique 8 : Dépenses totales des CT en 2021 (en millions de F CFA)**



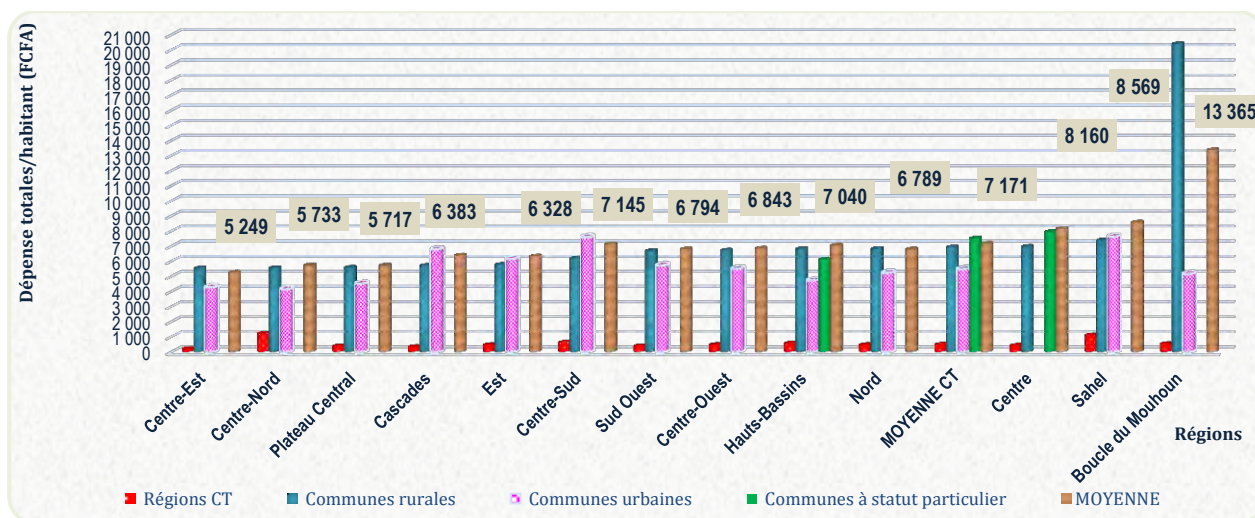
Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Les régions du Centre et des Hauts Bassins ont surtout été tirées vers le haut par les CSP que sont Ouagadougou et Bobo-Dioulasso qui ont dépensé respectivement 20,34 Mds F CFA et 6,38 Mds F CFA, soit 77,65% et 39,26% des dépenses totales de leur région. En dehors de la région du Centre, dans toutes les autres régions les dépenses des CR dépassent 50% des dépenses totales de chaque région.

Par ailleurs, la hausse des dépenses totales de l'ensemble des CT du Burkina Faso a eu pour conséquence une amélioration du ratio « dépenses totales par habitant » qui passe de 6 832 F CFA en 2020 à 7 171 F CFA en 2021. L'augmentation du ratio « dépenses totales par habitant » traduit une amélioration de l'offre de service public des CT au profit de la population.

La région du Sahel se place en 2ème position après celle de la Boucle du Mouhoun (cf. graphique 8).

**Graphique 9 : Dépenses totales des CT par habitant en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Les régions du Centre, du Sahel et de la Boucle du Mouhoun ont pu maintenir un niveau de ratio « dépenses totales par habitant » supérieur à la moyenne. Il est de 8 160 F CFA/hbt dans la région du Centre, 8 569 F CFA/hbt dans la région du Sahel et 13 365 F CFA/hbt dans la région de la Boucle du Mouhoun.

De manière générale, on observe une légère hausse des dépenses totales des CT en 2021. Cette performance cache des disparités entre les régions et de façon plus prononcée entre les types de CT. Mais qu'en est-il de l'évolution de ces dépenses par section ?

### II.2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement par type de CT ont un taux d'exécution qui oscille entre 76,63% et 61,01% comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau 9 : Niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement par types de CT en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Années Type de CT	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Régions CT	2 619 800 151	2 120 057 947	80,92	2 723 057 939	2 086 670 027	76,63
CR	50 184 984 904	32 486 982 529	64,73	50 783 408 260	32 200 066 528	63,41
CU	21 322 755 250	14 877 379 000	69,77	22 659 154 560	14 832 384 092	65,46
CSP	30 154 020 204	21 224 980 034	70,39	32 112 903 940	19 593 351 506	61,01
<b>Total</b>	<b>104 281 560 509</b>	<b>70 709 399 510</b>	<b>67,81</b>	<b>108 278 524 699</b>	<b>68 712 472 153</b>	<b>63,46</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Au regard du tableau ci-dessus, pour une prévision de 108,28 Mds F CFA en 2021, les dépenses de fonctionnement des CT s'élèvent à 68,71 Mds F CFA, soit un taux global d'exécution de 63,46%, taux inférieur à celui de l'année 2020 qui s'établissait à 67,81%. La régression du taux d'exécution est observée dans les différents types de CT.

Hormis les CR et les CSP, les autres types de CT ont un taux d'exécution supérieur au taux global.

On note par ailleurs que les rubriques « frais de personnel » et « Frais de gestion générale et de transport » enregistrent respectivement des taux d'exécution de 92,53% et 68,89% comme présenté dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 10 : Niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement des CT par nature en 2020 et 2021 (F CFA)**

Années Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
<b>Denrées et fournitures</b>	53 984 999 892	33 410 561 500	61,89	56 334 190 507	29 941 902 628	<b>53,15</b>
<b>Allocations et subventions</b>	4 086 147 532	2 735 361 802	66,94	4 377 666 976	2 893 092 314	<b>66,09</b>
<b>Travaux et services extérieurs</b>	13 628 711 760	8 456 717 101	62,05	13 446 303 400	8 882 844 923	<b>66,06</b>
<b>Frais de personnel</b>	18 122 624 303	16 203 108 551	89,41	18 438 399 155	17 060 822 117	<b>92,53</b>
<b>Frais de gestion générale et de transport</b>	8 697 591 981	6 338 209 875	72,87	9 171 167 963	6 318 320 932	<b>68,89</b>
<b>Frais financiers</b>	1 532 169 884	1 087 471 783	70,98	1 698 549 628	803 365 295	<b>47,30</b>
<b>Autres dépenses de fonctionnement</b>	4 229 315 157	2 477 968 898	58,59	4 812 247 070	2 812 123 944	<b>58,44</b>
<b>Total</b>	<b>104 281 560 509</b>	<b>70 709 399 510</b>	<b>67,81</b>	<b>108 278 524 699</b>	<b>68 712 472 153</b>	<b>63,46</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

De façon générale, on note une diminution du taux d'exécution des dépenses en 2021 de 4,35 points de pourcentage par rapport à 2020. Les taux d'exécution de toutes les rubriques ont connu une régression, sauf celui des frais de personnel (92,53%) et travaux et services extérieurs (66,06%) qui ont connu respectivement une hausse de 3,12 points et 4,01 points de pourcentage.

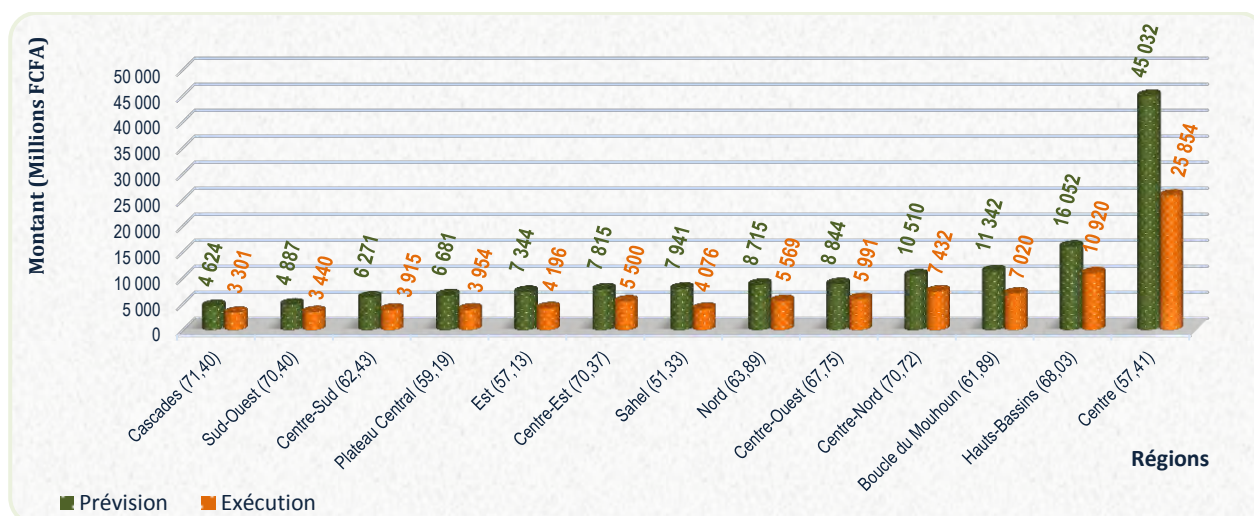
En outre, les prévisions des dépenses relatives aux denrées et fournitures s'élevant à 56,33 Mds F CFA et qui représentent plus de 50% des prévisions de dépenses totales de fonctionnement, ont été exécutées à hauteur de 29,94 Mds F CFA, soit 53,15%. Ce faible niveau d'exécution a impacté négativement le niveau global d'exécution des dépenses de fonctionnement. En effet, les « denrées et fournitures » qui englobent essentiellement les dépenses du domaine scolaire et de la santé, ont été exécutées à un taux inférieur à celui de 2020 et reste en dessous du taux global (63,46%) malgré la sensibilité de cette catégorie de dépenses.

Les montants destinés au fonctionnement courant des écoles et à l'achat des fournitures scolaires qui étaient budgétisés respectivement à 19 646 F CFA/école et 1 910 F CFA/élève en 2020, ont été revu en 2021 ; ils sont respectivement de 19 573 F CFA/école et 2 325 F CFA/élève. Le montant destiné au fonctionnement courant des écoles a baissé de 73 F CFA tandis que celui destiné à l'achat des fournitures scolaires a augmenté de 415 F CFA.

Par ailleurs, les « frais de personnel » et les « frais de gestion générale et de transport » sont les rubriques qui ont été exécutées à des taux satisfaisants en 2020 et 2021 par rapport au taux global.

Le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement des CT par région est présenté par le graphique ci-dessous.

**Graphique 10 : Niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement des CT par région en 2021 (en millions de F CFA).**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

De l'analyse du niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement par région en 2021, il ressort que le Centre-Nord, le Centre-Est, les Cascades et le Sud-Ouest ont un taux d'exécution supérieur ou égal à 70%, jugé comme étant un taux satisfaisant, tandis que neuf (09) régions enregistrent des taux d'exécution inférieurs à 70%. Elles étaient au nombre de huit (08) en 2020.

La région du Centre occupe la première place en matière de volume de dépenses de fonctionnement (25,85 Mds F CFA) pour un taux d'exécution de 57,41% tandis que la région des cascades occupe la dernière place (3,30 Mds F CFA) pour un taux d'exécution de 71,40%.

Les régions du Centre et des Hauts-Bassins avec des taux d'exécution respectifs de 57,41% et 68,03% à elles seules, représentent 40,34% le volume des dépenses de fonctionnement des CT contre 42,53% en 2020 et 41,67% en 2019.

La hausse des dépenses de fonctionnement au niveau des CT en 2021 est observée dans plusieurs rubriques de dépense à l'exception des « Denrées et fournitures », des « Frais financiers » et des « Frais de gestion générale et de transport », où l'on constate des baisses comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 11 : Dépenses de fonctionnement des CT par nature de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années			Variation 2020/2021 (%)
	2019	2020	2021	
Denrées et fournitures	28 157 624 531	33 410 561 500	29 941 902 628	-10,38
Allocations et subventions	2 243 283 764	2 735 361 802	2 893 092 314	5,77
Travaux et services extérieurs	8 133 377 315	8 456 717 101	8 882 844 923	5,04
Frais de personnel	15 334 204 938	16 203 108 551	17 060 822 117	5,29
Frais de gestion générale et de transport	6 755 622 695	6 338 209 875	6 318 320 932	-0,31
Frais financiers	1 156 910 016	1 087 471 783	803 365 295	-26,13
Autres dépenses de fonctionnement	1 838 049 456	2 477 968 898	2 812 123 944	13,49
<b>Total</b>	<b>63 619 072 715</b>	<b>70 709 399 510</b>	<b>68 712 472 153</b>	<b>-2,82</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

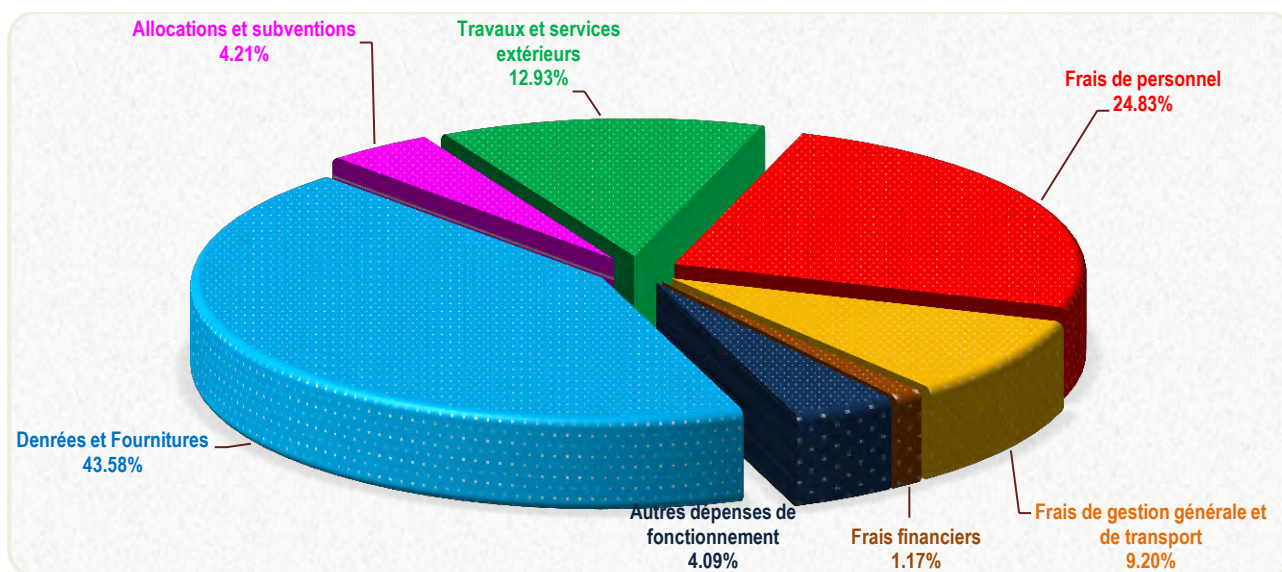
Sur la période 2019 à 2021, les dépenses totales de fonctionnement des CT par nature évoluent en dents de scie pour s'établir en 2021 à 68,71 Mds de F CFA avec un taux de régression 2,82%. Cette baisse est

imputable aux rubriques « Denrées et fournitures » (-10,38%), « Frais financiers » (-26,13%) et « Frais de gestion générale et de transport » (-0.31%).

Les autres rubriques « Autres dépenses de fonctionnement », « allocations et subventions », « Travaux et services extérieurs » et « Frais de personnel » ont enregistré des hausses respectivement de 13,49%, 5,77%, 5,04% et 5,29%.

En termes de proportion, les « Frais Financiers » (1,17%) occupent la dernière position de 2019 à 2021. Les charges en « denrées et fournitures » (43,58%) occupent la première place des dépenses de fonctionnement au niveau des CT devant les « frais de personnel » (24,83%) comme le présente le graphique ci-après :

**Graphique 11 : Dépenses de fonctionnement des CT par nature en 2021**



**Source** : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Le ratio « frais de personnel/recettes propres » a enregistré une régression de 3,22 points de pourcentage en 2021 (29,94%) par rapport à 2020 (33,16%) comme consigné dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 12 : Ratio « frais de personnel sur recettes propres » par type de CT de 2019 à 2021**

Types de CT	2019	2020	2021
Régions	20,75%	17,38%	14,32%
Communes rurales	32,50%	32,22%	28,91%
Communes urbaines	44,34%	44,26%	41,64%
Communes à statut particulier	28,75%	31,21%	28,02%
<b>Moyenne</b>	<b>32,43%</b>	<b>33,16%</b>	<b>29,90%</b>

**Source** : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

De l'analyse du tableau, il ressort une évolution en dents de scie de ce ratio sur la période 2019-2021 pour les CSP tandis que les régions CT, les CR et les CU ont connu une tendance baissière qui n'est pas nécessairement une évolution positive dans la maîtrise des dépenses de personnel. Il s'agit en réalité d'un transfert de charge des CT vers l'Etat.

Le plus faible taux observé dans les régions CT peut s'expliquer par le fait que la majeure partie de leur personnel est mise à disposition, donc payée sur le budget de l'État, tandis que la quasi-totalité du



personnel des communes urbaines et rurales est à leur propre charge. Le ratio le plus élevé est enregistré par les communes urbaines atteignant 41,64% en 2021 contre 44,26% en 2020, soit une légère diminution de 2,62 points de pourcentage. Les ratios des différents types de CT ont connu une régression.

Le ratio dépenses de fonctionnement sur recettes propres a connu une baisse sur la période 2019-2021, passant de 109,93% en 2019 à 109,62% en 2020 pour se maintenir à 99,86% en 2021 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 13 : Taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes propres de 2019 à 2021**

Type de CT \ Années	2019	2020	2021
Régions	102,31%	84,26%	80,32%
Communes rurales	128,79%	120,20%	110,61%
Communes urbaines	121,66%	116,56%	109,77%
Communes à statut particulier	86,56%	97,59%	84,29%
Moyenne	109,93%	109,62%	99,86%

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT (annexes 6 et 14)

Le niveau d'évolution du taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes propres des régions CT, CR et CU est décroissant sur la période 2019-2021. Pour les CSP, elle évolue en dents de scies sur la même période. Seules les CR et les CU (ratios supérieurs à 100%) ont vu leurs dépenses de fonctionnement couvertes par leurs recettes propres en 2019 et en 2020. Quant aux régions CT et CSP, elles éprouvent des difficultés à couvrir leurs dépenses de fonctionnement par leurs recettes propres.

Pour inverser cette tendance et rendre les CT plus financièrement autonomes, leur mode de financement gagnerait à être repensé par :

- la révision des clés de répartition de la fiscalité partagée entre l'État et les CT ;
- le transfert de nouveaux impôts par l'État aux CT ;
- l'élargissement de l'assiette fiscale des CT ;
- le renforcement des stratégies de développement local par la réalisation d'infrastructures structurantes et productives ;
- l'amélioration de la situation sécuritaire.

### II.2.3. Les dépenses d'investissement

Les prévisions des dépenses d'investissement ont connu une hausse de 14,13% en 2021 par rapport à 2020 avec un niveau d'exécution de 44,67% comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau 14 : Niveau d'exécution des dépenses d'investissement par type de CT en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Types de CT	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Régions CT	15 854 871 924	6 509 772 434	41,06	21 528 508 335	7 927 401 395	36,82
CR	94 362 636 149	46 981 417 790	49,79	104 934 028 984	53 719 135 199	51,19
CU	24 675 020 809	11 718 429 286	47,49	26 166 957 810	11 753 196 668	44,92
CSP	23 659 631 879	11 042 674 730	46,67	28 329 122 976	7 442 480 250	26,27
<b>Total</b>	<b>158 552 160 761</b>	<b>76 252 294 240</b>	<b>48,09</b>	<b>180 958 618 105</b>	<b>80 842 213 512</b>	<b>44,67</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Les contre-performances enregistrées en 2020 et 2021 sont constatées au niveau de l'ensemble des types de CT. Seul le taux d'exécution des CR a connu une amélioration en 2021 par rapport au niveau d'exécution en 2020.

Les communes rurales (51,19%) et les communes urbaines (44,92%) présentent les plus fortes performances en 2021 avec des taux supérieurs au taux global (44,67%).

En ce qui concerne le niveau d'exécution des dépenses d'investissement des CT par nature en 2020 et 2021, on observe que la quasi-totalité des postes de dépenses, excepté le « Matériel, outillage et mobilier » (60,98%), le « Matériel de transport » (64,83%) et les « Autres investissement » (52,72%) connaissent des faibles taux d'exécution comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau 15 : Niveau d'exécution des dépenses d'investissement des CT par nature en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Frais études/ recherches	3 626 295 218	1 918 631 408	52,91	4 035 099 696	1 022 732 139	25,35
Matériel, outillage et mobilier	14 972 703 626	9 815 960 054	65,56	16 209 622 845	9 885 169 606	60,98
Matériel de transport	7 745 835 963	4 123 005 476	53,23	6 671 554 319	4 324 881 642	64,83
Bâtiments	77 743 397 028	37 772 246 224	48,59	90 970 959 368	40 742 257 228	44,79
Travaux de voies et réseaux	14 245 317 776	3 875 881 327	27,21	12 887 932 322	3 493 938 903	27,11
Autres travaux de la CT	35 176 614 701	16 450 423 560	46,77	44 474 790 552	18 363 466 547	41,29
Autres investissement	5 041 996 449	2 296 146 191	45,54	5 708 659 003	3 009 767 447	52,72
<b>Total</b>	<b>158 552 160 761</b>	<b>76 252 294 240</b>	<b>48,09</b>	<b>180 958 618 105</b>	<b>80 842 213 512</b>	<b>44,67</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

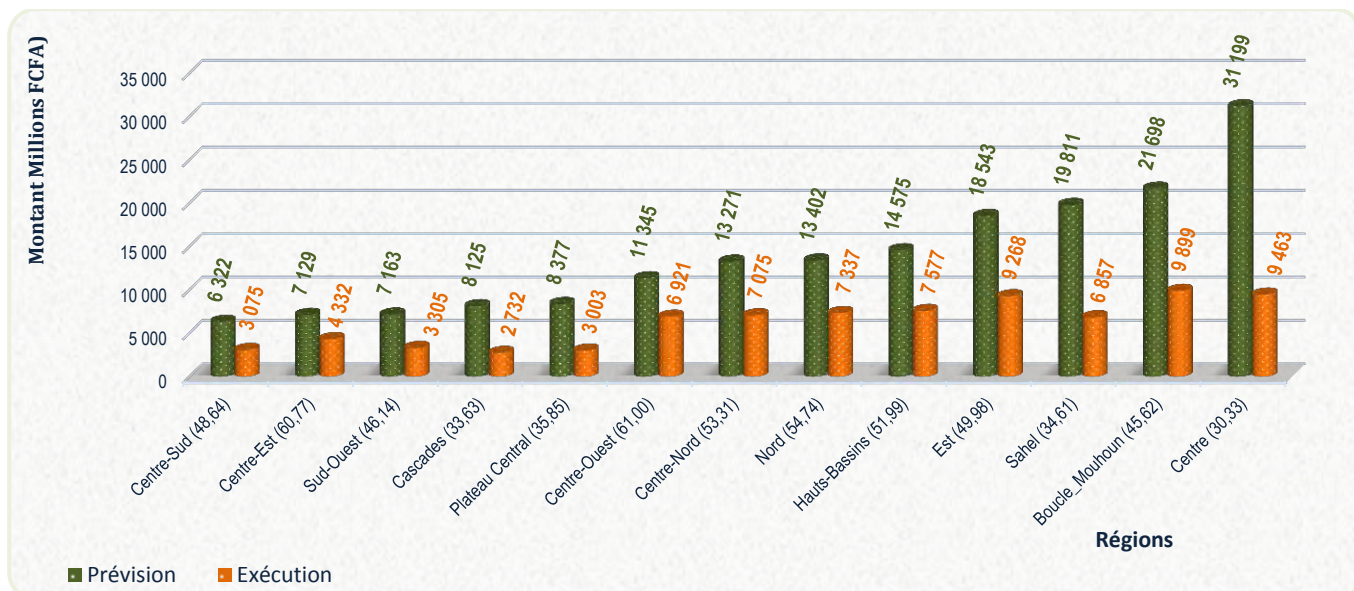
Les rubriques de dépenses des CT dont les prévisions sont les plus élevées, comme les travaux de « bâtiments » et les « autres travaux de la CT » représentant à elles seules en volume 74,85% des dépenses d'investissement et ont été exécutées respectivement à hauteur de 44,79% et 41,29%.

Sur une prévision de 12,88 Mds F CFA, la rubrique « travaux de voies et réseaux » n'a été exécutée qu'à hauteur de 3,49 Mds F CFA soit un taux d'exécution de 27,11%. Cette situation qui est due à une faible

capacité des CT dans l'exécution de ces types de travaux a influencé négativement le niveau d'exécution global des dépenses d'investissement des CT en 2021.

L'analyse des dépenses d'investissement par région montre que les taux d'exécution oscillent entre 30,33% et 61,00% comme indiqué dans le graphique ci-après :

**Graphique 12 : Exécution des dépenses d'investissement des CT par région en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Neuf (09) régions (Boucle de Mouhoun, Centre-Est, Centre-Nord, Centre-Ouest, Centre sud, Est, Hauts-Bassins, Nord et sud-Ouest) ont pu exécuter au moins 44,67% (taux global d'exécution) de leurs dépenses d'investissements prévus en 2021, contre quatre (04) régions en 2020. Le plus faible taux d'exécution en 2021 a été enregistré par la région du Centre (30,33%). Ce rang était occupé en 2019 par la région du Centre et en 2020 par la région de l'Est.

On constate que le faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement n'est pas lié à la non disponibilité des ressources mais plutôt à la non consommation des crédits y afférents, puisque les recettes d'investissement mobilisées (168,78 Mds F CFA) sont largement supérieures aux dépenses (80,84 Mds F CFA). Cette situation confirme donc les difficultés d'absorption des crédits alloués à ce type de dépenses liées principalement :

- à la non maîtrise des procédures de la commande publique ;
- à l'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- à la défaillance de certains prestataires ;
- aux défis sécuritaires, etc.

Les dépenses d'investissement ont connu une hausse en 2021 de 6,02% par rapport à 2020 comme présenté dans le tableau ci-après :

**Tableau 16 : Dépenses d'investissement des CT de 2019 à 2021(en F CFA)**

Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 (%)
Frais d'études/recherches		1 119 410 709	1 918 631 408	1 022 732 139	-46,69
Matériel, outillage et mobilier		5 471 943 816	9 815 960 054	9 885 169 606	0,71
Matériel de transport		2 380 409 563	4 123 005 476	4 324 881 642	4,90
Bâtiments		26 374 133 525	37 772 246 224	40 742 257 228	7,86
Travaux de voies et réseaux		2 485 567 814	3 875 881 327	3 493 938 903	-9,85
Autres travaux de la CT		9 779 315 256	16 450 423 560	18 363 466 547	11,63
Autres investissement		2 980 029 394	2 296 146 191	3 009 767 447	31,08
<b>Total</b>		<b>50 590 810 077</b>	<b>76 252 294 240</b>	<b>80 842 213 512</b>	<b>6,02</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

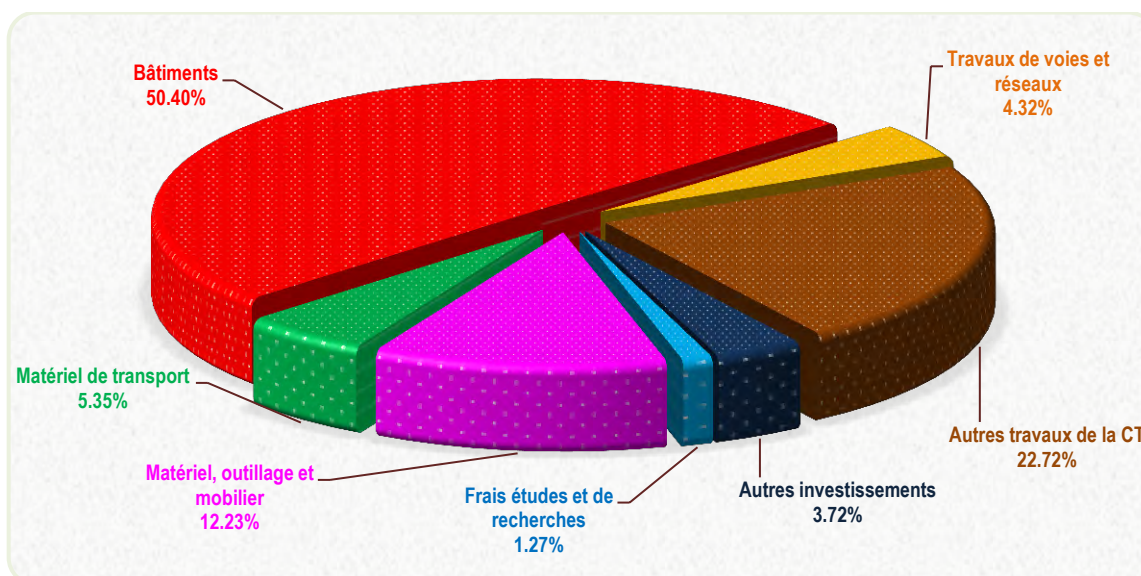
Sur la période de 2019-2021, le total des dépenses d'investissement a connu une évolution en passant de 50, 59 Mds F CFA en 2019, à 76,25 Mds F CFA en 2020 et à 80,84 Mds F CFA en 2021 soit un taux de croissance moyen de 28,37%.

Toutefois, certaines rubriques ont évolué de façon erratique sur la même période. Toutes les dépenses d'investissement ont enregistré une hausse en 2021 à l'exception des rubriques « Frais d'études / recherches » et « Travaux de voies et réseaux » qui ont enregistré respectivement une régression de 46,69% et 9,85% par rapport à 2020. La rubrique « Autres investissement » (31,08%) possède le taux de progression le plus élevé en 2021 suivie de celle « Autres travaux de la CT » (11,63%).

Toute proportion gardée, les structurations des dépenses d'investissement sur les trois gestions, 2019, 2020 et 2021 restent comparables, en ce sens que ce sont les travaux de « bâtiments » qui dominent, suivis des « autres travaux de la CT » et des « matériels, outillage et mobilier ». Les autres types de dépenses restent insignifiants.

La part des dépenses d'investissement consacrée aux travaux de « bâtiments » occupe une grande place par rapport aux autres rubriques en 2021 comme l'indique le graphique ci-après.

**Graphique 13 : Structure des dépenses d'investissement des CT en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

La hausse des dépenses d'investissement enregistrée en 2021 entraîne l'amélioration substantielle du ratio « dépenses d'investissement par habitant ». En effet, celui-ci a atteint 3 877 F CFA/hbt contre 3 545 F CFA/hbt en 2020 et 2 424 F CFA/hbt en 2019 (cf. annexe n°8).

En termes de comparaison par région, la Boucle du Mouhoun occupe la première place avec 8 567 F CFA/hbt suivie du Sahel avec 5 897 F CFA/hbt. Les régions du Centre-Est et du Plateau Central viennent en dernière position avec respectivement 2 589 F CFA/hbt et 2 898 F CFA/hbt. Les régions du Sahel, du L'Est, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et du Nord ont des ratios supérieurs à la moyenne (3877 F CFA/hbt).

En outre, par rapport au seuil réglementaire du tiers imposé aux CT (leurs dépenses d'investissement doivent représenter au moins le tiers de leurs dépenses totales)<sup>3</sup>, on note que les dépenses d'investissement atteignent 54,06% du total contre 51,89% en 2020 et 44,30% en 2019. La situation par CT indique néanmoins que vingt-huit (28) n'ont pas atteint ce seuil contre quarante-un (41) en 2020 et trente-sept (37) CT en 2019. (cf. Annexe 9).

De ce qui précède, on retient que les dépenses totales ont connu une hausse de 1.76% par rapport à 2020. Le niveau d'exécution des dépenses est plus élevé en fonctionnement qu'en investissement. Par ailleurs, la section investissement enregistre une hausse (6,02%), alors que celui de la section fonctionnement est en baisse de 2,82%. La hausse du taux d'exécution des dépenses d'investissement dans les CT constitue un indicateur d'amélioration de gestion.

### **II.3. LES RÉSULTATS DE CLÔTURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Les résultats de clôture des budgets des CT sont la consécration du principe des droits constatés. Ces résultats sont obtenus par la différence entre le montant des titres émis et celui des mandats émis au cours de la gestion concernée. La gestion budgétaire se clos sur des balances qui permettent de dégager les résultats de chaque section du budget qui se décompose comme suit :

- le résultat ordinaire ou résultat de la section de fonctionnement ;
- le résultat extraordinaire ou résultat de la section d'investissement.

Les résultats peuvent être excédentaires, déficitaires ou nuls. Les résultats reçoivent des traitements différents selon qu'il s'agit d'un résultat de fonctionnement ou d'investissement et selon qu'ils sont excédentaires ou déficitaires. Lorsque le résultat de fonctionnement est excédentaire, il sert en priorité au financement de la section investissement. Par contre s'il est déficitaire, il est pris en charge en dépenses de fonctionnement. Quant au résultat de la section d'investissement, il est destiné à financer exclusivement la section d'investissement.

#### **II.3.1. Le résultat de la section fonctionnement**

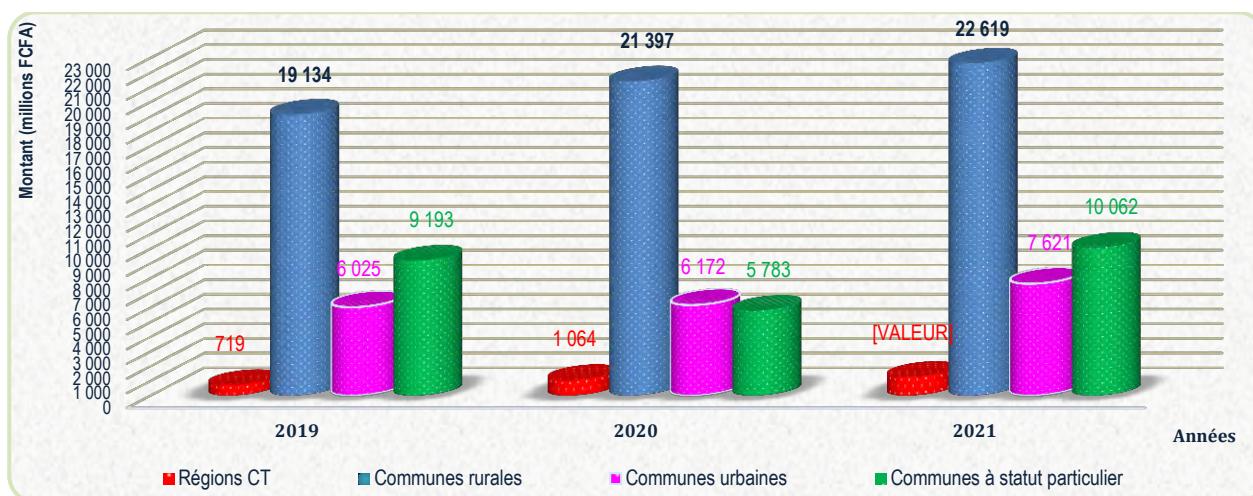
D'une manière générale, le niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement est plus élevé que celui de l'exécution des dépenses sur la période 2019-2021. Cependant, l'exécution des dépenses de fonctionnement n'est pas proportionnelle au recouvrement des recettes. Cela a eu pour corollaire une hausse continue des excédents de fonctionnement sur la même période. Ainsi, comme le montre le

---

<sup>3</sup> Article 56, alinéa 3 du Régime financier et comptable des CT : « Les dépenses d'investissement permettent la réalisation des équipements, bâtiments et autres infrastructures, ainsi que l'acquisition de matériels relatifs à ces travaux. Elles doivent représenter au moins le tiers du montant total des dépenses ».

graphique ci-après, le résultat de fonctionnement des CT en 2021 a atteint 41,58 Mds F CFA. Il était de 34,41 Mds F CFA en 2020 contre 35,07 Mds F CFA en 2019.

**Graphique 14 : Résultats de la section fonctionnement par type de CT de 2019 à 2021**



**Source** : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

En 2021, on note globalement une hausse du résultat de fonctionnement dans toutes les CT par rapport à leur niveau de 2020. Les communes à statut particulier et les communes urbaines ont connu des hausses respectivement de l'ordre de 73,99% et 23,46% par rapport à 2020. Aussi, les communes rurales et régions CT ont connu une hausse respectivement de l'ordre de 5,71% et 20,14%, par rapport à 2020 (.

Entre 2019 et 2021, les résultats de fonctionnement ont progressé positivement. Les communes rurales et régions CT ont réalisé des excédents respectivement de l'ordre de 18,21% et 77,72%. Quant aux communes à statut particulier et aux communes urbaines, la variation se situe respectivement de l'ordre de 09,46% et 26,48%.

Il est à noter qu'en 2021, les excédents les plus élevés s'observent au niveau des communes rurales avec 22,62 Mds F CFA contre 21,40 Mds F CFA en 2020, suivi des communes à statut particulier passant de 05,78 Mds F CFA en 2020 à 10,06 Mds F CFA en 2021.

Lorsque les CT sont prises individuellement, l'analyse des résultats de fonctionnement par type de CT révèle à la fois des excédents et des déficits de fonctionnement. En effet, malgré ce résultat global excédentaire, il existe des CT où la section fonctionnement a dégagé un déficit en 2021 comme l'indique les données du tableau ci-après :

**Tableau 17 : Situation des CT selon le résultat de la section fonctionnement de 2019 à 2021**

Types de CT	2019			2020			2021		
	Déficit	Nul	Excédent	Déficit	Nul	Excédent	Déficit	Nul	Excédent
<b>Régions CT</b>	02	00	11	02	00	13	01	00	<b>12</b>
<b>Communes rurales</b>	03	00	291	05	00	292	04	00	<b>298</b>
<b>Communes urbaines</b>	02	01	43	04	00	46	02	00	<b>45</b>
<b>Communes urbaines à Statut particulier</b>	00	00	02	00	00	02	00	00	<b>02</b>

<b>Total</b>	<b>07</b>	<b>01</b>	<b>347</b>	<b>11</b>	<b>00</b>	<b>351</b>	<b>07</b>	<b>00</b>	<b>357</b>
--------------	-----------	-----------	------------	-----------	-----------	------------	-----------	-----------	------------

**Source :** DGB, 2022, à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Globalement, il ressort du tableau ci-dessus une baisse du nombre de CT ayant enregistré un résultat de fonctionnement déficitaire par rapport à 2020. En effet, sept (07) CT en 2021 que sont Dalo, Kelbo, Koutoubou, Diébougou, Djibo, Diguel et la région CT centre-ouest sont déficitaires. La situation des CT dont les résultats de fonctionnement ont été déficitaires des années antérieures se présente comme suit : onze (11) en 2020, soit 03,11%, sept (07) en 2019. La baisse du nombre de CT dont les résultats sont déficitaires est due à la faible mobilisation des recettes propres et au contexte d'insécurité.

Le déficit total qui était de 393,43 Millions F CFA en 2019, est passé à 170 Millions de F CFA en 2020 et a augmenté en 2021 pour atteindre 237,72 Millions de F CFA.

Parmi les onze (11) communes ayant enregistré un déficit de fonctionnement en 2020, deux (02) d'entre elles sont restées dans cette position de déficit en 2021. Il s'agit des communes de Djibo et Diébougou. Les neuf (09) autres communes ont pu résorber leur déficit. Quant aux région-CT, seul le Centre-Ouest qui était déficitaire en 2017, n'a pas pu résorber son déficit en 2021.

Aux communes ayant traîné leurs déficits depuis 2019, se sont ajoutées trois (03) nouvelles CT déficitaires que sont Dalo (Région du Centre-Ouest), Kelbo et Koutoubou (Région du Sahel) avec respectivement 6,07 millions F CFA, 8,29 millions F CFA, 1,81 millions F CFA (Confère annexe 10).

**Cette situation interpelle l'ensemble des acteurs des CT au strict respect des principes de gestion. La dynamisation des Comités de suivi budgétaire et de trésorerie et le renforcement des stratégies de recouvrement des recettes permettraient de pallier cette difficulté.**

Pour la gestion budgétaire 2021, une stratification des CT selon l'importance du ratio « déficit de fonctionnement /recettes propres » (DF/RP) se présente comme suit (Cf. annexe 10 et 12).

**Tableau 18 : Stratification des CT en fonction du ratio « déficit de fonctionnement / recettes propres » en 2021**

DF/RP \ Type de CT	(DF/RP)<40%	40%<(DF/RP)<70%	70%<(DF/RP)<100%	(DF/RP)>100%
Régions CT	01	00	00	00
CR	02	00	02	00
CU	02	00	00	00
CSP	00	00	00	00
<b>Total</b>	<b>05</b>	<b>00</b>	<b>02</b>	<b>00</b>

**Source :** DGB, 2022, à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Concernant les cinq (05) CT dont le déficit est inférieur à 40% de leurs recettes propres, elles pourraient facilement résorber ce déficit en prenant des mesures de rationalisation des dépenses. Il s'agit de la Région-CT du Centre-Ouest, Dalo, Djibo, Diébougou et Diguel. S'agissant de la commune de Koutoubou et Kelbo dont le déficit est compris entre 70 et 100%, elle devrait fournir plus d'efforts à la fois dans le recouvrement des recettes propres et la rationalisation des dépenses, si la situation sécuritaire s'améliore.

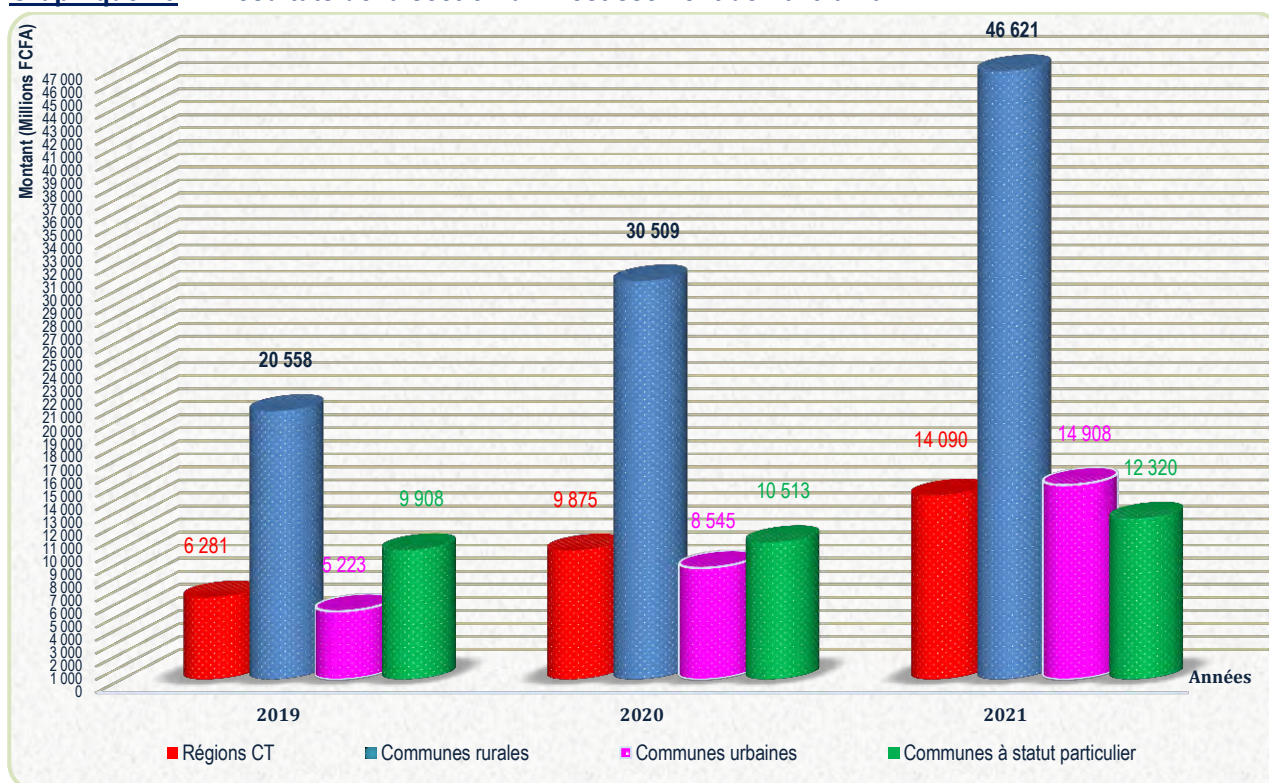
Concernant les CT de la dernière catégorie (déficit supérieur à 100%), aucune CT ne se retrouve dans une situation délicate en 2021 et qui devrait résorber leur déficit que grâce à des actions fortes combinant une réduction des dépenses et un accroissement soutenu des recettes.

### II.3.2. Le résultat de la section d'investissement

Au cours de la gestion 2021, le niveau de recouvrement des recettes a été plus ou moins dynamique que celui de l'exécution des dépenses, ce qui a conduit à une hausse des excédents d'investissement en fin de gestion.

Pour la présente gestion, on note une augmentation des excédents de la section investissement dans tous les types de CT en général, et plus particulièrement au niveau des régions-CT, des communes rurales et des communes urbaines par rapport à 2020. Cette hausse s'explique par le fait de la quasi-impossibilité d'investir surtout dans les zones à forts défis sécuritaires car le contexte de la crise sécuritaire entraîne le déplacement massif des populations, l'inaccessibilité de certaines communes, les difficultés de fonctionnement des administrations locales, le saccage des édifices publics et privés, etc. Le graphique ci-après, donne un aperçu de l'évolution des excédents d'investissement par types de CT entre 2019 et 2021.

**Graphique 15 : Résultats de la section d'investissement de 2019 à 2021**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Les résultats d'investissement de tous les types de CT ont été dynamiques. L'excédent le plus élevé s'observe au niveau des communes urbaines avec une augmentation de 74,46% par rapport à 2020. En effet, les autres résultats ont connu des hausses de 42,68%, 52,81% et 17,19% respectivement dans les régions-CT, les communes rurales et les communes à statut particulier .

Au regard de la détérioration du niveau de consommation des crédits d'investissement en 2021, de nombreux efforts devront être faits pour faciliter effectivement l'absorption des crédits budgétaires en investissement. En effet, les forts niveaux des excédents d'investissement s'expliquent par l'accumulation des reports d'investissement de plusieurs années successives. Les résultats excédentaires d'investissement ont évolué en dents de scie entre 2019 et 2020 et ont atteint un point culminant en 2021. Le total de ces excédents qui était de 41,97 Mds F CFA en 2019 est passé à 59,44 Mds F CFA en 2020 et a atteint un pic de 87,94 Mds F CFA en 2021.



Si d'une manière générale, on a un résultat excédentaire, l'analyse par CT présente des situations disparates comme l'indique le tableau suivant, qui donne la situation des CT selon leur résultat d'investissement entre 2019 et 2021.

**Tableau 19 : Situation des CT par rapport à leur résultat d'investissement de 2019 à 2021**

Types de CT	2019			2020			2021		
	Déficit	Nul	Excédent	Déficit	Nul	Excédent	Déficit	Nul	Excédent
Régions CT	00	00	13	00	00	13	00	00	13
Communes rurales	31	00	263	28	00	264	19	00	283
Communes urbaines	04	00	41	03	00	40	01	00	46
Communes urbaines à statut particulier	00	00	02	01	00	01	01	00	01
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>00</b>	<b>319</b>	<b>32</b>		<b>318</b>	<b>21</b>	<b>00</b>	<b>343</b>

**Source :** DGB, 2022, à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus, qu'en dépit des excédents dégagés par toutes les catégories de CT, la situation des CT est disparate quand on les considère individuellement. L'exécution globale de la section d'investissement s'est soldée par un résultat déficitaire pour certaines CT. Les CT dont les résultats d'investissement sont déficitaires sont passées de trente-deux (32) en 2020 à vingt et une (21) en 2021. On note donc une baisse du nombre de CT ayant des résultats d'investissement déficitaires. Ces CT déficitaires se composent de dix-neuf (19) communes rurales (Béguédo, Tensobentenga, Yargo, Pensa, Biéha, Bougnounou, Cassou, Silly, Soaw, To, Bassi, Kirsi, Koumbri, Samba, Loumbila, Déou, Diguel, Markoye et Tin-akoff), une (01) commune urbaine (Dori) et une (01) commune à statut particulier (Bobo-Dioulasso).

En 2021, le ratio « résultat d'investissement sur recettes totales d'investissement » varie entre 46,46% au niveau des communes rurales et 64,00% dans les régions-CT pour une moyenne de 52,10%.

**Tableau 20 : Ratio résultat d'investissement / recettes d'investissement par type de CT de 2019 à 2021**

Types de CT	2019	2020	2021
Régions	58,53%	60,27%	64,00%
Communes rurales	40,22%	39,37%	46,46%
Communes urbaines	36,53%	42,17%	55,92%
Communes à statut particulier	60,34%	48,77%	62,34%
<b>Moyenne</b>	<b>45,34%</b>	<b>43,81%</b>	<b>52,10%</b>

**Source :** DGB, 2022 construit à partir des données de l'annexe 21

Ce ratio qui a nettement évolué positivement (08,29%) montre une stagnation maintenue dans l'exécution des dépenses d'investissement dans l'ensemble des CT du Burkina Faso en 2021, surtout au niveau des régions-CT. Avec un ratio résultat d'investissement sur recettes d'investissement de 46,46%, les communes rurales ont le plus fort taux d'absorption par rapport aux autres types de CT.

**Il convient de noter que les excédents peuvent constituer un obstacle à la relance du développement local. Aussi, il s'avère nécessaire de travailler à la réduction des excédents résultant d'une part, des difficultés d'absorption des crédits par le renforcement des capacités des acteurs intervenant dans la chaîne d'exécution des dépenses des CT et d'autre part, des défis sécuritaires à relever.**

L'analyse qui précède a permis de mettre en exergue la persistance des difficultés d'exécution des crédits. De 2019 à 2021, le ratio résultat d'investissement/recettes d'investissement est passé de 45,34% à 52,10%, soit une progression de 06,76 points de pourcentage. Ainsi, le ratio demeure préoccupant d'autant plus que les CT n'arrivent presque plus à investir. **La prise de mesures urgentes s'impose afin d'apporter des solutions aux goulots d'étranglement y afférents.**

L'analyse a également permis de constater la hausse des recettes totales dans tous les types de CT, mais par nature, ce sont principalement les recettes propres et les reports sur exercice antérieurs qui sont à l'origine de la hausse. Les dotations liées aux compétences transférées, les autres recettes et les autres appuis financiers de l'État ont également boosté les recettes totales. Les projets et programmes quant à eux, ont baissé.

L'analyse suivante qui sera basée sur les comptes de gestion des CT, permettra de faire d'une part, un rapprochement entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du receveur de CT, et d'autre part, d'analyser l'évolution des différentes rubriques patrimoniales.

## **II.4. ANALYSE DES COMPTES DE GESTION**

### **II.4.1. Les comptes de résultat**

#### ***II.4.1.1. L'équilibre du budget et la concordance entre le compte administratif et le compte de gestion***

##### ***II.4.1.1.1- L'équilibre du budget.***

Le budget est un acte prévisionnel, sanctionné par une décision le rendant obligatoire et l'assortissant de force contraignante, des dépenses et des recettes à réaliser au cours d'une période donnée par une collectivité territoriale ou un établissement public.

Le budget constitue l'acte fondamental de la gestion d'une collectivité territoriale. Il est préparé et exécuté par l'ordonnateur. Il est en général voté en équilibre au niveau des deux sections (fonctionnement et investissement) L'équilibre budgétaire dans les collectivités est arithmétique c'est-à-dire total recettes est égal au total dépenses. Le principe d'équilibre budgétaire renvoie à la nécessité d'équilibrer les comptes de manière à éviter la présence du déficit dans le budget des collectivités territoriales. Le budget a un caractère limitatif au niveau des dépenses et un caractère évaluatif au niveau des recettes. Les recettes et les dépenses doivent être évaluées avec sincérité.

##### ***II.4.1.1.2-La concordance entre le compte administratif et le compte de gestion***

Une application rigoureuse des règles et principes budgétaires et comptables respectivement chez l'ordonnateur du budget et chez le receveur de CT devrait se traduire par la concordance entre les montants inscrits dans la colonne « budget » de la section de fonctionnement des deux comptes d'une part, et d'autre part, le montant des titres et mandats émis par l'ordonnateur, doit correspondre à celui pris en charge par le receveur de CT.

Mais à l'analyse des documents budgétaires des 364 CT concernées par le présent rapport, force est de constater une discordance entre certains montants inscrits dans la colonne « budget » du CA et ceux inscrits dans celle du CG de plusieurs CT.

S'agissant des émissions et des prises en charge, on relève des mauvaises imputations et des écarts en recettes en dépenses.

Par conséquent, il s'avère nécessaire que l'ordonnateur exploite convenablement les certificats de recettes et de dépenses qui lui sont transmis par le receveur pour un apurement de sa comptabilité. Aussi, l'extension du réseau internet et l'utilisation du Circuit Intégré des Collectivités Territoriales (CICT) par toutes les CT pourraient être d'un apport précieux quant à l'harmonisation des comptes des CT.

#### **II.4.1.2. Le recouvrement des recettes de fonctionnement**

En principe, le recouvrement des recettes est conditionné par l'émission préalable d'un titre de recettes par l'ordonnateur. Ce titre est pris en charge par le receveur de CT qui procède au recouvrement proprement dit. Toutefois, il convient de souligner que certaines recettes font l'objet d'un recouvrement avant l'émission d'un titre de recettes qui est émis par la suite à titre de régularisation. Mais dans la pratique, la majorité des titres de recettes sont émis en régularisation des recouvrements.

Pour un montant total de 98,53 Mds F CFA des titres de recettes émis par les ordonnateurs en 2021 et pris en charge par les receveurs, ces derniers ont effectivement recouvré 98,09 Mds F CFA, soit un taux de recouvrement de 99,55%.

Le tableau ci-après met en exergue le niveau de recouvrement par rubrique.

**Tableau 21 : Niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement en 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Prise en charge	Recouvrement	Reste à recouvrer	% recouvrement
<b>Recettes fiscales</b>	36 860 576 519	36 586 564 557	274 011 962	<b>99,26</b>
<b>Recettes non fiscales</b>	15 571 048 655	16 044 816 207		<b>103,04</b>
<b>Dotations liées aux compétences transférées</b>	29 721 930 404	29 725 015 375		<b>100,01</b>
<b>Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)</b>	10 298 220 718	10 300 003 480		<b>100,02</b>
<b>Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)</b>	20 328 273	20 328 273		<b>100</b>
<b>Autres subventions</b>	1 409 422 930	1 415 135 888		<b>100,41</b>
<b>TOTAL</b>	<b>93 881 527 499</b>	<b>94 091 863 780</b>	<b>274 011 962</b>	<b>100,22</b>

Source : DGB, 2022 construit à partir des données des CG 2021 des CT

Il ressort du tableau, un taux de recouvrement très élevé. Toutes les catégories de recettes ont été recouvrées à au moins 99 %. Ces performances sont légèrement au-dessus de celles réalisées en 2020 où 99,46% des prises en charges avaient pu être recouvrées.

Les recettes fiscales représentent 37,30% des recettes de fonctionnement des CT tandis que les recettes des projets et programmes (PACT, FPDCT, PNGT et Coopération décentralisée) en représentent 0,02%.

#### **II.4.1.3. Le paiement des dépenses de fonctionnement**

Tout comme les recettes, les dépenses de fonctionnement font aussi l'objet d'une émission de titre de paiement (mandat) de la part de l'ordonnateur, suivie d'une prise en charge et de paiement par le receveur de la CT. Pour des prises en charge effectives de 68,33 Mds F CFA, les mandats ont été payés à hauteur de 59,47% comme indiqué dans le tableau ci-après :

**Tableau 22 : Niveau de paiement des dépenses de fonctionnement en 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Prise en charge	Paiement	Reste à payer	% paiement
Denrées et fournitures	29 941 902 628	24 423 039 614	5 518 863 014	<b>81,57</b>
Allocations et subventions	2 893 092 314	2 643 495 036	249 597 278	<b>91,37</b>
Travaux et services extérieurs	8 882 844 923	7 100 786 888	1 782 058 035	<b>79,94</b>
Frais de personnel	17 060 822 117	16 816 522 332	244 299 785	<b>98,57</b>
Frais de gestion générale et de transport	6 318 320 932	5 742 647 991	575 672 941	<b>90,89</b>
Frais financiers	803 365 295	785 474 824	17 890 471	<b>97,77</b>
Autres dépenses de fonctionnement	2 434 336 714	1 960 326 401	474 010 313	<b>80,53</b>
<b>Total</b>	<b>68 334 684 923</b>	<b>59 472 293 086</b>	<b>8 862 391 837</b>	<b>87,03</b>

Source : DGB, 2022 construit à partir des données des CG 2021 des CT

L'analyse du tableau fait apparaître une forte hausse du taux de paiement (87,03%), comparativement à 2020 où il se situait à 77,54% et 80,40% en 2019. Les niveaux de paiement sont assez satisfaisants au regard des années antérieures.

Depuis 2018, les taux de paiement en « denrées et fournitures » et en « frais de personnel » demeurent les plus élevés. Mais, la rubrique de dépenses « denrées et fournitures » constitue la principale composante des restes à payer en 2021 (70,88% du total des restes à payer). Elle est suivie des travaux et services extérieurs (21,38%) et les « frais de gestion générale et de transport » (07,02%) dont les restes à payer se chiffrent respectivement à 1,84 Mds F CFA et 604 millions de F CFA.

#### II.4.2. Les comptes de bilan

Ce sont les comptes de la classe 1 à la classe 5, appelés comptes d'actifs et comptes de passifs qui traduisent les opérations qui affectent le patrimoine de la CT et servent à alimenter le bilan comptable.

Au regard du tableau ci-dessous, le total des comptes d'actifs n'est pas égal au total des comptes de passif pour l'année 2021. Il en est de même pour les années 2020 et 2019. Les écarts constatés entre les comptes d'actifs et ceux du passif sont de 1 200 017 738 F CFA.

Des erreurs ont été enregistrées dans les comptes patrimoniaux des CT tout comme au niveau des comptes de résultat. Ainsi, l'équilibre fondamental<sup>4</sup> qui caractérise le bilan, n'est pas observé dans six (06) CT en 2021 tout comme en 2020 contre vingt un (21) CT en 2019. Les CT concernées en 2021 sont Garango, Boussouma, Niaogho, Soudougui, Yargo et Zabré. Cette situation se traduit par un déséquilibre global comme matérialisé dans le tableau ci-après :

<sup>4</sup> Total Actif égal Total Passif

**Tableau 23 : Éléments de bilan des CT de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Montants nets 2021 (1)	Montants nets 2020 (2)	Montants nets 2019 (3)	Variations (4) = (1 -2)	Taux de variation
<b>Actif</b>					
Emplois permanents	598 671 013 226	519 533 704 030	442 975 125 089	64 815 201 948	15,23
Actif circulant	12 398 544 801	10 911 995 927	10 604 920 921	-101 612 109	13,62
Trésorerie	168 960 142 423	144 460 318 455	119 620 287 529	18 168 503 935	16,96
<b>Total actif</b>	<b>780 033 293 450</b>	<b>674 906 018 412</b>	<b>573 200 333 539</b>	<b>82 882 093 774</b>	<b>15,58</b>
<b>Passif</b>					
Capitaux permanents	729 439 466 735	613 772 478 402	520 361 557 972	77 495 362 263	18,85
Dettes MLT	923 104 174	1 768 926 460	1 822 116 899	-53 190 439	-47,82
Dettes d'exploitation	48 470 704 803	58 084 957 522	51 909 261 787	4 632 489 510	-16,55
<b>Total passif</b>	<b>778 833 275 712</b>	<b>673 626 362 384</b>	<b>574 092 936 658</b>	<b>82 075 021 334</b>	<b>15,62</b>

**Source :** DGB, 2022 construit à partir des données des CG 2019, 2020 et 2021 des CT

En 2019, le total actif était inférieur au total passif. Cependant, en 2020 et 2021, la tendance s'est inversée. Cette situation soulève des préoccupations quant à la gestion comptable du patrimoine des CT.

Néanmoins, on observe une hausse de la valeur du patrimoine des CT en 2021 qui passe à 15,58% contre 14,30% en 2020 et 14,46% en 2019. Cette hausse est imputable au poste « actifs circulants » de l'actif. Tout comme la trésorerie (16,96%) à l'actif, les dettes d'exploitation au passif ont diminué de 16,55%. Comme les autres postes de bilan (actif), la trésorerie<sup>5</sup> des CT a augmenté de 16,96% entre 2020 et 2021 passant ainsi de 144,46 Mds en 2020 à 168,96 Mds en 2021.

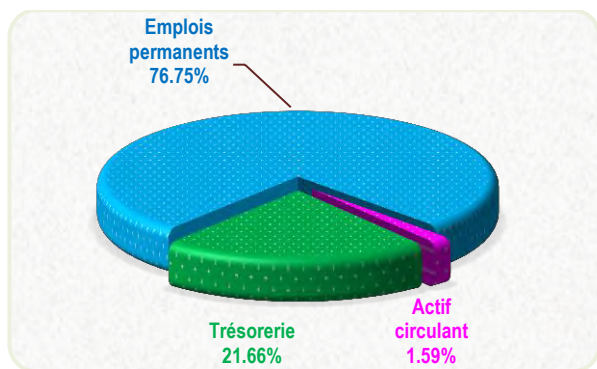
**Afin de respecter le principe de l'équilibre bilantiel dans la comptabilité patrimoniale des CT, il convient de :**

- **procéder aux différents redressements des opérations comptables dans les CT à comptabilités déséquilibrées;**
- **renforcer les capacités des receveurs dans la production des états de synthèse.**

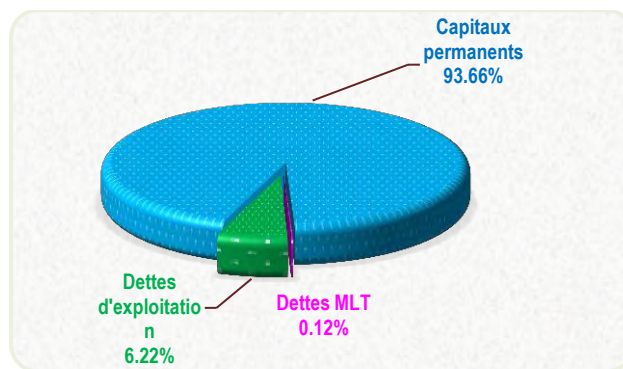
Comme illustré par les deux (02) graphiques ci-après, le patrimoine des CT est largement dominé par les emplois permanents du côté de l'actif et par les capitaux permanents du côté du passif.

#### **Graphique 16 : Structure du bilan des CT en 2021**

<sup>5</sup>En principe, la trésorerie s'obtient par la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement. Cependant les déséquilibres constatés dans certains comptes de bilan font que cette égalité n'est pas respectée.



**Structure de l'actif**



**Structure du passif**

**Source :** DGB, 2022, Construit à partir des données de comptes de gestion 2021 des CT.

L'analyse des deux graphiques indique que les « emplois permanents » qui représentent 76,75% du bilan d'actif ont été financés par les capitaux permanents (93,66%).

Dans l'optique de mieux apprécier la santé financière des CT, une analyse de leur équilibre financier s'effectuera grâce à trois indicateurs fondamentaux que sont :

- le fonds de roulement ;
- le besoin de financement ou besoin en fonds de roulement et ;
- la trésorerie nette.

Les tableaux suivants présentent l'évolution de ces trois indicateurs de 2019 à 2021 ainsi que leur variation.

**Tableau 24 :** Bilan fonctionnel simplifié des CT de 2019 à 2021 (en F CFA)

Rubriques	Montants nets 2021 (1)	Montants nets 2020 (2)	Montants nets 2019 (3)	Variations (4) = (1 -2)	% variation
Fonds de roulement	131 691 557 683	96 007 700 832	79 208 549 782	35 683 856 851	37,17
Besoin en fonds de roulement	-36 072 160 002	-47 172 961 595	-41 304 340 866	11 100 801 593	-23,53
Trésorerie	168 960 142 423	144 460 318 455	119 620 287 529	24 499 823 968	16,96

**Source :** DGB, 2022, construit à partir des données des CG 2019, 2020 et 2021 des CT

Le fonds de roulement (FDR) des CT est resté largement positif entre 2019 et 2020. Il en est de même pour la période de 2020-2021 durant laquelle ce fonds a augmenté de 35,68 Mds soit un taux de variation de 37,17%. Ce résultat obtenu en 2021, signifie que les emplois permanents sont effectivement financés par les ressources durables (capitaux permanents) et qu'une partie de ces ressources durables, finance l'actif circulant.

Si globalement, cet indicateur est satisfaisant dans l'ensemble des CT, la situation individuelle de certaines d'entre elles laisse entrevoir un FDR négatif.

Il est à noter que le résultat positif de cet indicateur prouve que l'équilibre financier est globalement atteint au niveau des CT, car, le fonds de roulement disponible est supérieur au besoin de financement. L'excédent dégagé sert à alimenter la trésorerie qui permet aux CT de faire face à leurs engagements.

Cette approche globale qui agrège les comptes de l'ensemble des CT pour les analyser comme une seule entité masque toutefois une réalité plus disparate. En effet, les CT ont des réalités diverses et une analyse financière globale ne permet pas d'appréhender véritablement la performance de chacune d'elles prises individuellement. Si une analyse par CT s'avère lourde, une approche par regroupement, peut permettre de se rapprocher de la réalité de chaque CT.

De ce fait, l'analyse qui suit met en lumière la situation financière par type de CT (régions CT, communes rurales, communes urbaines et communes à statut particulier) et par région administrative.

### 3<sup>ème</sup> partie : L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE PAR TYPE DE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

#### III.1. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES RÉGIONS COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

##### III.1.1. Les recettes des régions CT

Sur une prévision de 24,25 Mds F CFA, les recettes totales mobilisées au profit des régions CT se sont élevées à 25,38 Mds F CFA en 2021, soit un taux de réalisation de 104.49%. Ce taux de réalisation est en baisse par rapport à 2020 où il est ressorti à 105.92%. Entre 2020 et 2021, elles ont baissé de 1,43%.

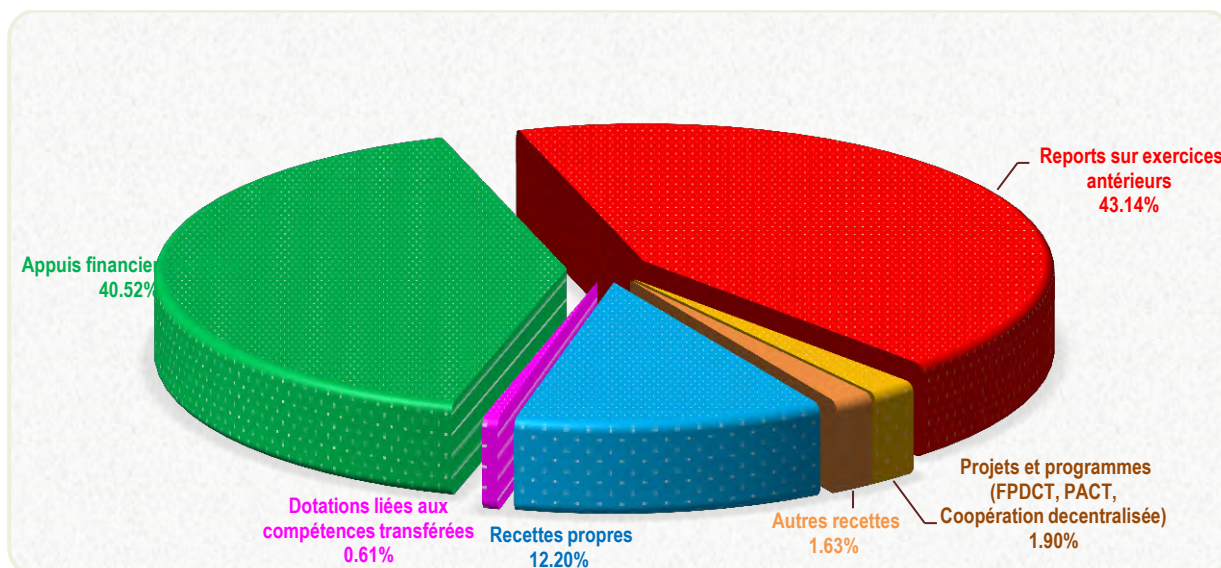
Les recettes totales recouvrées au profit des régions CT connaissent une progression continue depuis 2019 en valeur absolue. Entre 2020 et 2021, elles ont connu une hausse de 29,71%. Cette hausse est imputable en grande partie aux reports sur exercices antérieurs en 2021.

La valeur moyenne des recettes totales mobilisées au profit des régions CT s'est établie à 1,95 Mds F CFA en 2021 contre 1,50 Mds F CFA en 2020. Sept (07) régions CT se placent au-dessus de cette moyenne. Parmi elles, les régions CT du Sahel et du Centre enregistrent les montants les plus élevés avec respectivement 3,95 Mds F CFA et 2,82 Mds F CFA. Quant aux plus faibles montants de recettes totales, ils sont observés dans les régions CT du Centre-Sud et du Centre-Est, avec respectivement 1,04Mds F CFA et 943,34 Millions F CFA.

Les régions CT ont mobilisé 1215 F CFA par habitant en 2021 contre 910 F CFA en 2020. Cette moyenne cache d'énormes disparités. Ainsi, la valeur du ratio recettes totales par habitant la plus élevée (3 398 F CFA) est enregistrée dans la région CT du Sahel alors que la plus faible (564 F CFA) s'observe dans la région CT du Centre-Est.

Le graphique ci-après illustre la structure des recettes totales des régions CT en 2021 :

**Graphique 17 : Structure des recettes totales des régions CT en 2021**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Le graphique ci-dessus montre que les recettes totales des régions CT sont dominées par les reports sur les exercices antérieurs. Leur proportion dans les recettes totales est passée de 36,07% en 2020 à 43,14% en 2021. Cela dénote d'une dépendance des régions CT aux reports sur les exercices antérieurs pour leur fonctionnement. Cela présage également une persistance des difficultés d'absorption des crédits budgétaires.



En outre, les appuis financiers de l'Etat qui représentent 40.52% des recettes totales, est la deuxième composante la plus importante en 2021.

Enfin, les ressources des « projets et programmes » et les « dotations liées aux compétences transférées » représentent les parts les plus faibles dans les recettes totales, soit respectivement 1,90% et 0,61%.

L'analyse des recettes des régions par section (fonctionnement et investissement) dans les paragraphes qui suivent permettra de mieux appréhender leur tendance et leur évolution.

### III.1.1.1. Les recettes de fonctionnement des régions CT

Sur une prévision de 4,27 Mds F CFA, les recettes de fonctionnement mobilisées au profit des régions CT se sont chiffrées à 4,63 Mds F CFA en 2021, soit un taux de réalisation de 108,33%. Ce taux de réalisation est en baisse par rapport à 2020 (111,33%) comme l'indique le tableau ci-après.

**Tableau 25 : Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des régions CT en 2020 et 2021 (en F CFA)**

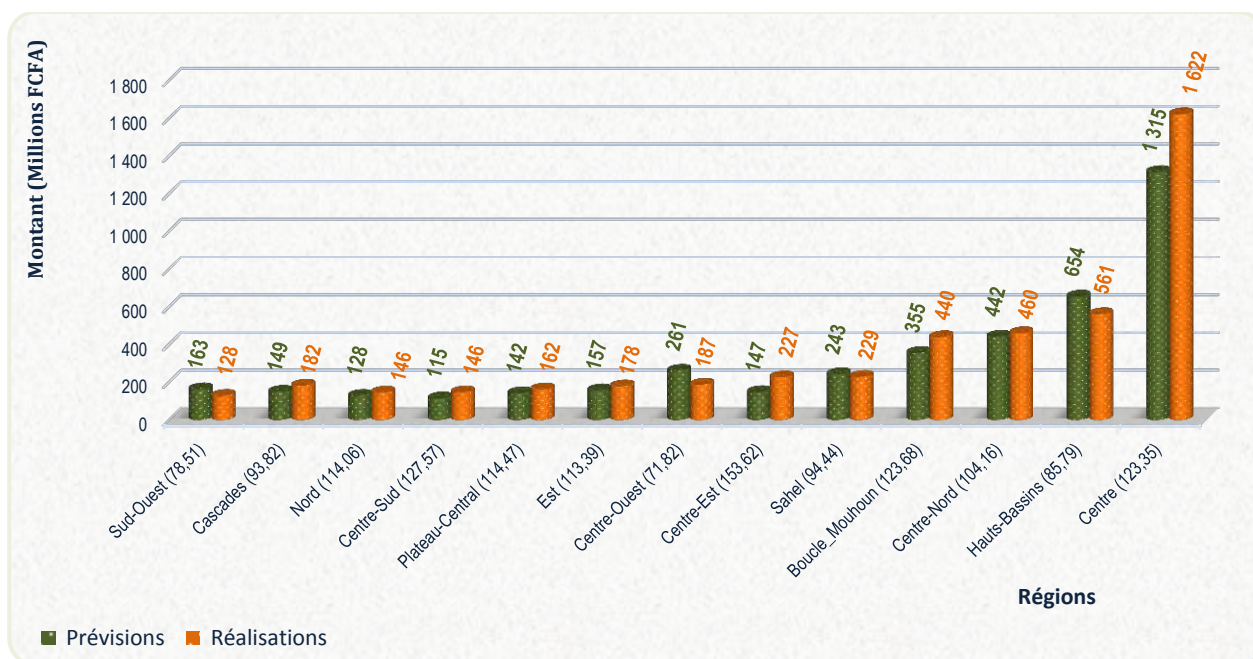
Années Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Recettes fiscales	1 555 439 228	2 076 126 100	133,48	2 020 910 895	2 361 451 225	116,85
Recettes non fiscales	435 476 082	343 240 339	78,82	652 541 861	731 233 990	112,06
Dotations liées aux compétences transférées	90 000 000	90 000 000	100,00	70 452 340	70 000 000	99,36
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État...)	329 149 912	325 000 000	98,74	324 881 984	325 000 000	100,04
Projets et programmes (PNGT, PACT, Coopération décentralisée)	-	-	-	-	-	-
Autres subventions	251 815 959	218 777 833	86,88	103 469 782	82 012 751	79,26
Résultat de fonctionnement reporté	792 344 487	792 344 487	100,00	1 098 888 007	1 057 091 754	96,20
<b>Total</b>	<b>3 454 225 668</b>	<b>3 845 488 759</b>	<b>111,33</b>	<b>4 271 144 869</b>	<b>4 626 789 720</b>	<b>108,33</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus que toutes les rubriques, exceptées celles relatives aux « Recettes non fiscales » et « Appuis financiers de l'Etat » enregistrent une baisse du taux de réalisation. Aussi, le taux de réalisation le plus faible (79,26%) est enregistré au niveau de la rubrique « autres subventions » et le taux le plus élevé (116,85%) s'observe au niveau de la rubrique « recettes fiscales », cette rubrique occupait la même place qu'en 2020.

En comparant les taux de réalisation par région CT, l'on constate que le Centre-Est a le taux le plus élevé qui est de 153.62% suivi du Centre-Sud (127,57%). Les régions CT du Centre-Ouest et Sud-Ouest ont, quant à elles, réalisé les taux de mobilisation les plus faibles, respectivement de 78,51 % et 71,82% ( cf. graphique ci-après).

### Graphique 18 : Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des régions CT en 2021



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

En termes de volume de recettes mobilisées, la région du Centre vient largement en tête avec 1,62 Mds suivie des Hauts-Bassins (561,43 Millions F CFA). La singularité de ces deux régions CT est qu'elles abritent sur leur territoire, les deux communes urbaines à statut particulier qui mobilisent d'importantes recettes fiscales dont une partie leur est rétrocédée. Les régions CT des Cascades et du Sud-Ouest se placent en dernière position avec des montants de recettes de fonctionnement se chiffrant respectivement à 140,24 Millions F CFA et 127,75 Millions F CFA.

Comme indiqué dans le tableau ci-après, les recettes de fonctionnement des régions CT ont connu une régression linéaire sur la période 2019-2021. Entre 2020-2021, elles ont baissé de 1,43%

Tableau 26 : Recettes de fonctionnement des régions CT de 2019 à 2021 (en F CFA)

Rubriques	Années		2021		Variation 2020/2021 (%)
	2019	2020	Montants	Prop (%)	
Recettes fiscales	1 599 336 485	2 076 126 100	2 361 451 225	51,04	13,74
Recettes non fiscales	383 185 469	343 240 339	731 233 990	15,80	113,04
Dotations liées aux compétences transférées	105 544 235	90 000 000	70 000 000	1,51	-22,22
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)	604 826 143	325 000 000	325 000 000	7,02	0,00
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	0	0	0	0,00	-
Autres subventions	182 128 043	218 777 833	82 012 751	1,77	-62,51
Résultat de fonctionnement reporté	849 960 312	792 344 487	1 057 091 754	22,85	33,41
<b>TOTAL</b>	<b>3 724 980 687</b>	<b>3 845 488 759</b>	<b>4 626 789 720</b>	<b>100</b>	<b>20,32</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Du tableau ci-dessus, il ressort que seule la rubrique « Recettes fiscales<sup>6</sup> » a évolué dans le même sens que les recettes de fonctionnement sur la période 2019-2021. Cette rubrique a connu des hausses respectivement de 29.81% et de 13.74% en 2020 et en 2021.

Les rubriques « recettes non fiscales », « Résultat de fonctionnement reporté » et « Autres subventions » ont évolué en dents de scies de 2019 à 2021 tandis que les dotations liées aux compétences transférées enregistrent une baisse de 22,22% et la rubrique « Appuis financiers de l'Etat » sont restées stationnaires de 2020 à 2021.

Par ailleurs, le tableau ci-dessus indique que les recettes fiscales constituent la principale composante des recettes de fonctionnement, avec une proportion de 51,04%. La rubrique « résultat de fonctionnement reporté » avec une part de 22,85%, est la deuxième composante des recettes de fonctionnement. Les plus faibles proportions sont constatées au niveau des rubriques « autres subventions » et « dotations liées aux compétences transférées » avec respectivement 1,77% et 1,51%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux impôts et taxes.

**Tableau 27 : Evolution des principaux impôts et taxes de 2019 à 2021**

Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 (%)
Contribution des patentes		398 854 068	421 254 497	477 220 392	13,29%
Contribution du secteur informel		53 190 466	24 869 330	18 558 069	-25,38%
Taxe de résidence		29 276 974	19 893 286	24 953 419	25,44%
Taxe sur les biens de mainmortes		17 863 160	28 803 539	18 558 069	-35,57%
Taxe de jouissance		1 059 914 173	1 537 800 946	1 726 020 729	12,24%

**Source :** DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

A la lecture du tableau ci-dessus, il ressort que la progression de l'ensemble des recettes fiscales entre 2020 et 2021 est imputable à la taxe de résidence et à la contribution des patentes qui en sont les principales composantes. Ces deux composantes ont ainsi connu des hausses respectives de 25,44% et de 13,29%.

En moyenne, le ratio « recettes fiscales par habitant » s'est situé à 94 F CFA/hbt en 2021 contre 77 F CFA/hbt en 2020. Les régions CT du centre (332 F CFA/hbt) et des Hauts-Bassins (192 F CFA/hbt) ont des ratios supérieurs à cette moyenne. Par contre les régions CT de l'Est (32 F CFA/hbt) et du Sahel (26 F CFA/hbt) enregistrent les valeurs de ratio les plus faibles.

### III.1.1.2. Les recettes d'investissement des régions CT

Les recettes d'investissement mobilisées au profit des régions CT se chiffrent à 22,01 Mds F CFA en 2021 sur une prévision de 21,53 Mds F CFA, soit un taux de réalisation de 102,27%. On note une baisse de ce taux par rapport à 2020 qui était de 103,34% comme l'indique le tableau ci-après :

<sup>6</sup> En rappel, les recettes fiscales des régions CT leur sont rétrocédées par les communes se situant sur leur territoire ; les régions CT ne disposant pas de territoire fiscal.

**Tableau 28 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement des régions CT en 2020 et 2021 (en F CFA)**

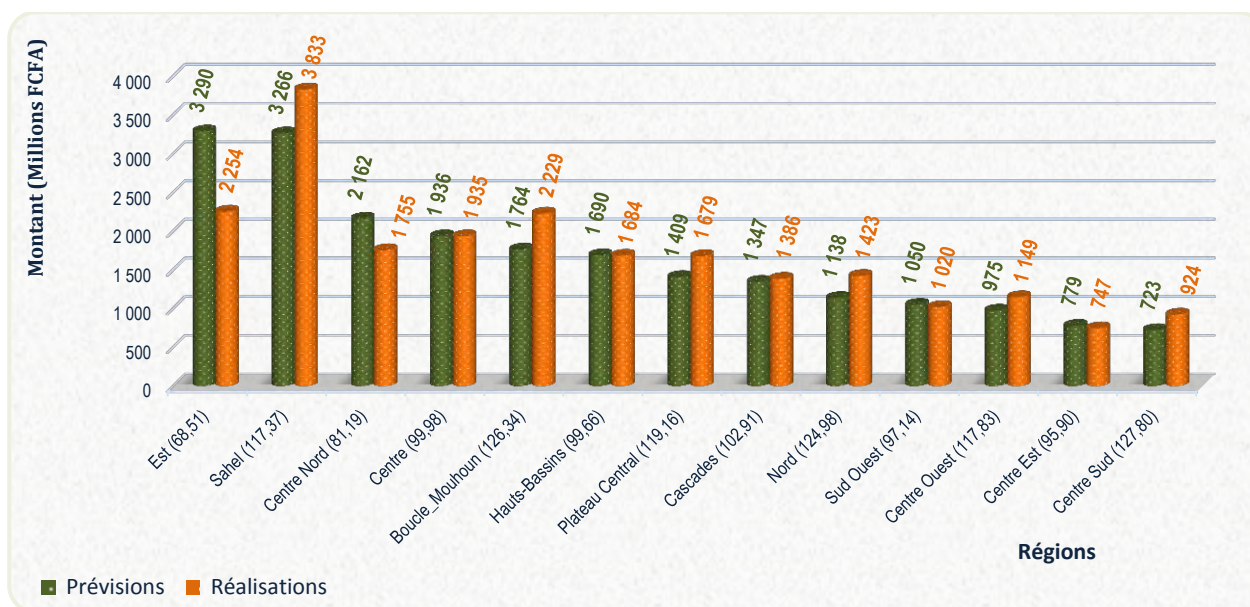
Années / Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Épargne sur fonctionnement	834 425 517	661 834 261	79,32	1 548 086 930	1 304 103 166	84,24
Soutien équipement/État	4 887 135 554	8 059 811 438	164,92	7 436 098 382	9 942 050 437	133,70
Dotations liées aux compétences transférées	328 750 655	306 221 800	93,15	85 000 000	85 000 000	100,00
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	2 933 089 091	521 704 807	17,79	2 584 094 639	480 204 285	18,58
Autres subventions	605 390 595	569 348 000	94,05	0	331 211 221	-
Excédent d'investissement reporté	6 266 080 512	6 266 080 512	100,00	9 875 228 384	9 875 228 384	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>15 854 871 924</b>	<b>16 385 000 818</b>	<b>103,34</b>	<b>21 528 508 335</b>	<b>22 017 797 493</b>	<b>102,27</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Du tableau ci-dessus, il ressort que la hausse du taux de réalisation des recettes d'investissement est liée à la rubrique « Soutien équipement/État » avec 133,70%. Cette rubrique est suivie par celles des « Dotations liés aux compétences transférées » avec 100%. Elle occupait la troisième place en 2020 avec 93,15%. Toutes les autres rubriques ont connu une hausse de leur taux de réalisation en 2021.

Le graphique suivant donne le taux de réalisation et le niveau de réalisation des recettes d'investissement par région CT.

**Graphique 19 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement par région CT en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Il ressort du graphique ci-dessus qu'en terme de taux de mobilisation de recettes d'investissement, les régions du Centre-sud et de la Boucle de Mouhoun enregistrent les plus forts taux, soit respectivement 127,80% et 126,34% tandis que celles du Centre-nord et de l'Est affichent les plus faibles taux, soit respectivement 81,19% et 68,51%.

Par ailleurs, les montants les plus élevés ont été enregistrés par les régions CT du Sahel et de l'Est, avec respectivement 3,83 Mds F CFA et 2,25 Mds F CFA. Les régions CT du Centre-Sud et du Centre-Est ont mobilisé les plus faibles montants, soit respectivement 923,68 Millions F CFA et 746,87 Millions F CFA.

L'évolution des recettes d'investissement des régions CT de 2019 à 2021 est retracée dans le tableau ci-après.

**Tableau 29 : Recettes d'investissement des régions CT de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Années	2019	2020	2021		Variation 2020 / 2021 (%)
			Montant	Prop (%)	
Rubriques					
Épargne sur fonctionnement	1 017 798 503	661 834 261	1 304 103 166	5,92	97,04
Soutien équipement/État	2 828 470 440	8 059 811 438	9 942 050 437	45,15	23,35
Dotations liées aux compétences transférées	876 702 845	306 221 800	85 000 000	0,39	-72,24
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	920 760 232	521 704 807	480 204 285	2,18	-7,95
Autres subventions	72 811 674	569 348 000	331 211 221	1,50	-41,83
Excédent d'investissement reporté	5 014 130 433	6 266 080 512	9 875 228 384	44,85	57,60
<b>Total</b>	<b>10 730 674 127</b>	<b>16 385 000 818</b>	<b>22 017 797 493</b>	<b>100,00</b>	<b>34,38</b>

**Source** : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Le tableau ci-dessus indique que sur la période 2019-2021, les recettes d'investissement des régions CT ont connu une progression continue. Ainsi, elles ont augmenté de 34,38% entre 2020 et 2021.

Cette tendance est aussi observée au niveau des rubriques « Soutien équipement/État » et « Excédent d'investissement reporté » sur la même période. Quant à la rubrique « Epargne sur fonctionnement » elle a évolué en dents de scie de 2019 à 2021. Aussi les rubriques « Projets et programmes », « Autres subventions » et « Dotations liées aux compétences transférées » ont subi des baisses respectives de 7.95%, 41.83% et 72.24 entre 2020 et 2021.

Le tableau ci-dessus indique par ailleurs que la rubrique « Soutien équipement/État » est la principale composante des recettes d'investissement, avec une part relative de 45,15% en 2021. Les plus faibles proportions sont affichées par les rubriques « Autres subventions » et « Dotations liées aux compétences transférées » soit respectivement de 1,50% et 0,39%.

En ce qui concerne le prélèvement des recettes propres au profit de l'investissement en 2021, son taux s'est situé globalement à 31,20% contre 26,37% en 2020. Il est à noter que cinq (05) régions CT (Centre-Sud, Centre-Nord, Plateau-Central, Nord et Est) n'ont pas respecté le seuil de prélèvement d'au moins 20% des recettes propres. Leurs taux de prélèvement oscillent entre 3,86% et 19,62% (Cf Annexe 4 page xix).

### III.1.2. Les dépenses des régions CT

Sur une prévision de 24,25 Mds F CFA, les dépenses totales des régions CT se sont chiffrées à 10,01 Mds F CFA, soit un taux d'exécution de 41.29%. Ce taux est en baisse par rapport à 2020 (46,71%).

La dépense moyenne par région CT s'est élevée à 770, 85 Millions F CFA en 2021 contre 663,83 Millions F CFA en 2020. Les niveaux les plus élevés de dépenses ont été observé dans les régions des Hauts Bassins (1,33 Mds F CFA) et du Centre avec 1,31 Mds F CFA. Cependant, les plus faibles montants ont été enregistrés dans les régions du Centre-Ouest et des Cascades, avec respectivement 328,20 Millions F CFA et 290,45 Millions F CFA.

Le ratio « dépenses totales sur population » s'est établi en moyenne à 480 F CFA/hbt contre 401 F CFA/hbt en 2019. Les régions CT du Sahel et du Centre-Sud ont enregistré les ratios les plus élevés, soit respectivement 1095 F CFA/hbt et 618 F CFA/hbt. Quant aux régions du des Cascades et du Sud-Ouest, elles enregistrent les plus faibles ratios, soit respectivement 338 F CFA/hbt et 383 F CFA/hbt.

L'investissement a représenté 79.16% des dépenses des régions CT en 2021 contre 75,43 % en 2020. Une analyse affinée des dépenses par section (fonctionnement et investissement) permettra de mieux cerner les tendances.

### III.1.2.1. Les dépenses de fonctionnement des régions CT

Les dépenses de fonctionnement des régions CT ont atteint 2,09 Mds F CFA en 2021 sur une prévision de 2,72 Mds F CFA, soit un taux d'exécution de 76,63% contre 80,92% en 2020 comme l'indique le tableau ci-après.

**Tableau 30 : Exécution des dépenses de fonctionnement des régions CT par nature en 2020 et 2021(en F CFA)**

Années Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Denrées et fournitures	456 893 539	450 722 221	98,65	463 824 716	441 356 023	95,16
Allocations et subventions	276 226 026	52 090 641	55,06	263 449 795	35 144 920	51,30
Travaux et services extérieurs	530 279 089	405 974 584	76,56	546 339 318	444 192 933	81,30
Frais de personnel	481 224 364	436 051 870	90,61	491 509 002	447 312 741	91,01
Frais de gestion générale et de transport	621 050 285	475 877 925	76,62	704 328 275	463 861 985	65,86
Autres dépenses de fonctionnement	254 126 848	199 340 706	78,44	253 606 833	154 801 425	61,04
<b>Total</b>	<b>2 619 800 151</b>	<b>2 120 057 947</b>	<b>80,92</b>	<b>2 723 057 939</b>	<b>2 086 670 027</b>	<b>76,63</b>

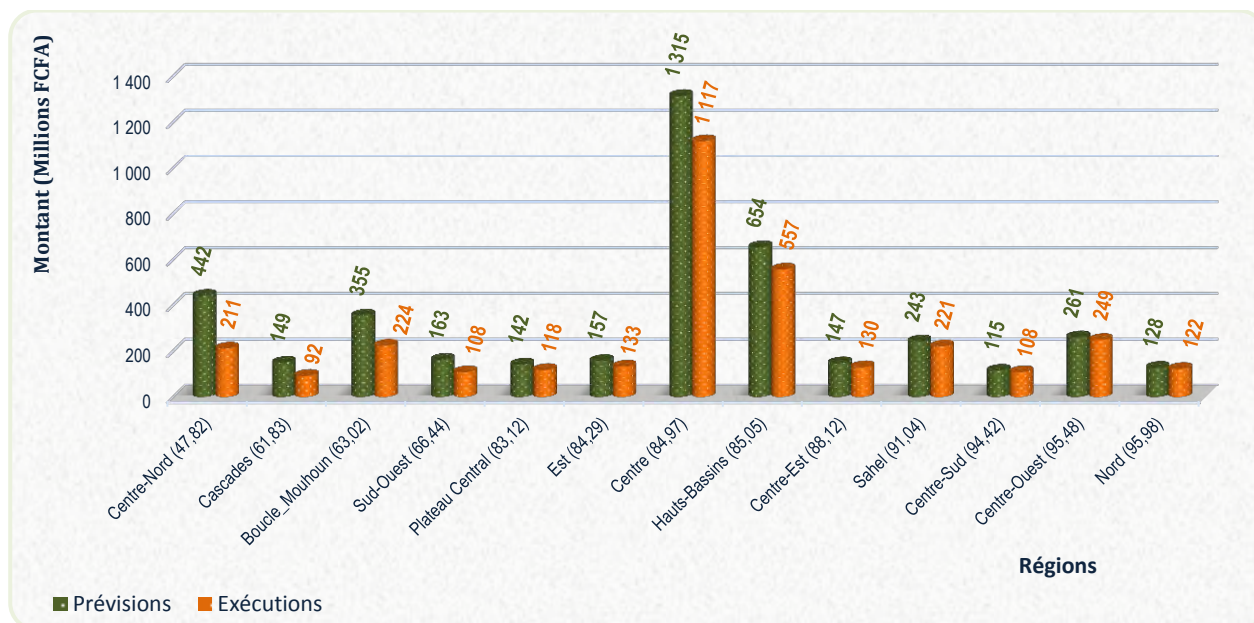
Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus que le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est en baisse en 2021 par rapport à 2020. Cette situation est observée au niveau de toutes les rubriques à l'exception des rubriques « Travaux et services extérieurs » et « Frais de personnel ».

En outre, les taux d'exécution les plus élevés ont été enregistrés par les rubriques « Denrées et fournitures » et « Frais de personnel », avec respectivement 95,16% et 91,01%. Par contre, la rubrique « Allocations et subventions » a affiché en 2021 le plus faible taux d'exécution, soit 51,30%.

La comparaison des taux d'exécution des dépenses de fonctionnement des régions CT, laisse transparaître une disparité entre elles comme l'atteste le graphique ci-après.

## Graphique 20 : Exécution des dépenses de fonctionnement des régions CT en 2021



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Il apparaît sur le graphique ci-dessus que les régions CT du Nord (95,98%) et du Centre-Ouest (95,48%) ont les taux d'exécution les plus élevés tandis que celles des Cascades et du Centre-Nord affichent les plus faibles taux, soit respectivement 61,83% et 47,82%.

En termes de volume de dépenses effectuées, les régions du Centre (1,11 Mds F CFA) et des Hauts-Bassins (556,58 Millions F CFA) occupent les premières places tandis que celles du Sud-Ouest et des Cascades enregistrent les niveaux les plus bas (108,1 Millions F CFA et 92,43 Millions F CFA).

Le tableau ci-après donne l'évolution des dépenses de fonctionnement des régions CT sur la période 2019-2021.

**Tableau 31 : Dépenses de fonctionnement des régions CT de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années			Variation 2020/2021 (%)
	2019	2020	2021	
Denrées et fournitures	360 436 351	450 722 221	441 356 023	-2.08
Allocations et subventions	147 525 250	152 090 641	135 144 920	-11.14
Travaux et services extérieurs	348 947 853	405 974 584	444 192 933	9.41
Frais de personnel	433 333 974	436 051 870	447 312 741	2.58
Frais de gestion générale et de transport	480 450 787	475 877 925	463 861 985	-2.53
Autres dépenses de fonctionnement	217 479 466	199 340 706	154 801 425	-22.34
<b>Total</b>	<b>1 988 173 681</b>	<b>2 120 057 947</b>	<b>2 086 670 027</b>	<b>-1.57</b>

**Source :** DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

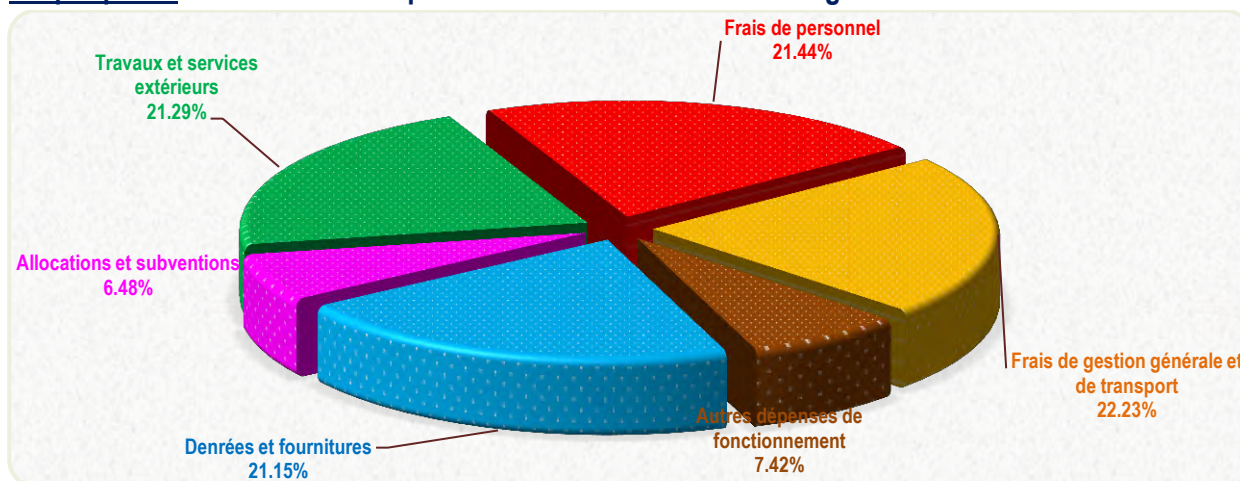
Du tableau ci-dessus, il ressort que les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance en dent de scie sur la période 2019-2021. Entre 2020 et 2021, leur taux a connu une baisse de 1,57%.

Une tendance similaire est observée au niveau des rubriques « Denrées et fournitures », « Allocations et subventions », « Frais de gestion générale et de transport » et « Autres dépenses de fonctionnement ».

A contrario, les autres rubriques ont connu une évolution continue sur la même période. C'est ainsi que la rubrique « Frais de personnel », a connu une hausse en 2020 et en 2021 contrairement à la rubrique « Frais de gestion générale et de transport » et « Autres dépenses de fonctionnement » qui ont connu une baisse en 2021.

Le graphique ci-après donne la structure des dépenses de fonctionnement des régions CT en 2021.

**Graphique 21 : Structure des dépenses de fonctionnement des régions CT en 2021**



**Source** : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Du graphique ci-dessus, on peut observer qu'en termes de proportion, la rubrique « Frais de gestion générale et de transport » est la principale composante des dépenses de fonctionnement des régions CT avec 22,23% en 2021.

La rubrique « Frais de personnel » se positionne à la deuxième place avec une part relative de 21,44% tandis que celle de « allocations et subventions » occupe la proportion la plus faible avec 6,48%.

L'appréciation de la maîtrise des dépenses de fonctionnement se fait à travers les ratios « frais de personnel sur recettes propres » et « recettes propres sur dépenses de fonctionnement ».

Ainsi, le ratio « frais de personnel sur recettes propres » s'est établi en moyenne à 14,32% en 2021 contre 17,38% en 2020. Cependant, ce ratio cache des disparités. Les ratios les plus élevés sont observés dans les régions CT de l'Est et du Sud-Ouest, avec respectivement 37,60% et 32,88%. A l'inverse, les régions CT de la Boucle du Mouhoun et du Centre affichent les ratios les plus faibles, soit respectivement 12,17% et 4,78%.

Le ratio « recettes propres sur dépenses de fonctionnement » qui traduit la couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes propres fait ressortir une moyenne de 149,65% en 2021 contre 118,36% en 2020. Cela signifie que, les régions CT sont parvenues à couvrir globalement leurs dépenses de fonctionnement par leurs recettes propres. Considérées individuellement, trois (03) régions CT n'arrivent pas à couvrir leurs dépenses de fonctionnement par leurs recettes propres en 2021 contre dix (10) régions CT en 2020. Il s'agit des régions CT du Centre-Ouest, de l'Est et du Sud-Ouest. Ces régions CT sont donc dépendantes des ressources extérieures (DGF) pour assurer leur fonctionnement courant (Cf annexe 6 page xx).

### **III.1.2.1. Les dépenses d'investissement des régions CT**

Sur une prévision de 21,53 Mds F CFA, les dépenses d'investissement des régions CT se sont chiffrées à 7,93 Mds F CFA en 2021 soit un taux d'exécution de 36,82%. Ce taux d'exécution est en baisse par rapport



à 2020 où il s'établissait à 41,06% avec un montant exécuté de 6,51 Mds FCFA comme l'indique le tableau ci-après.

**Tableau 32 : Niveau d'exécution des dépenses d'investissement des régions CT en 2020 et 2021 (en F CFA)**

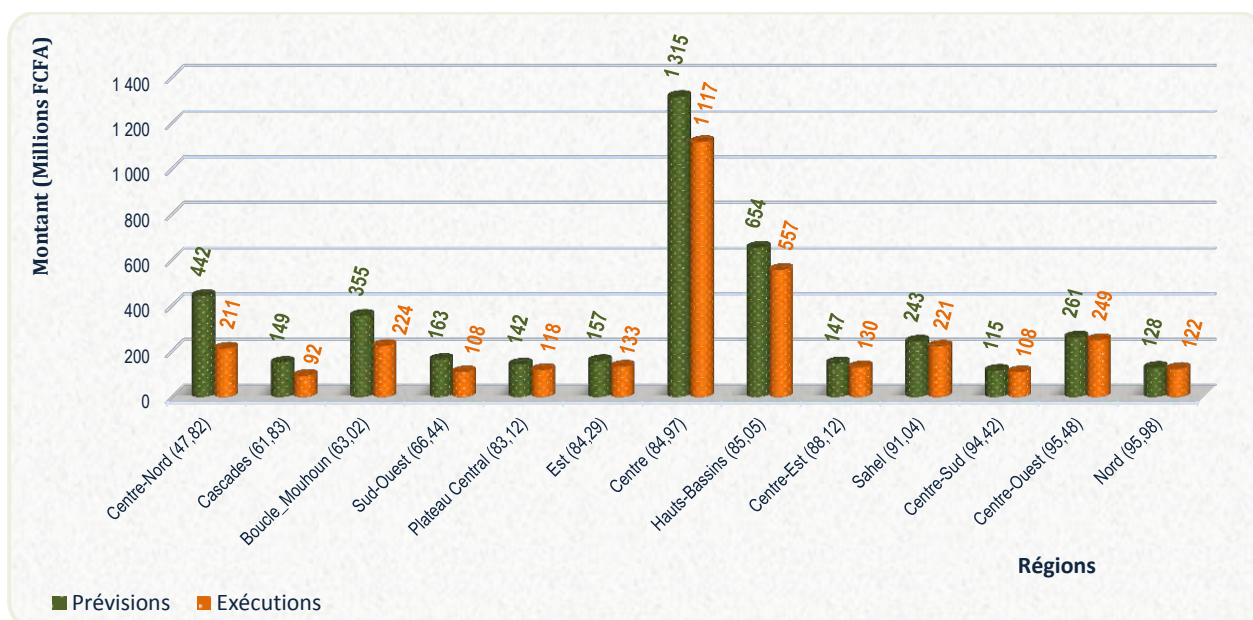
Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Frais études/recherches	755 876 778	342 601 360	45.33	807 805 943	176 476 380	21.85
Matériel, outillage et mobilier	1 808 849 084	1 114 544 805	61.62	2 719 183 263	914 765 111	33.64
Matériel de transport	714 615 628	365 426 036	51.14	639 295 166	326 640 000	51.09
Bâtiments	5 298 491 306	2 168 229 095	40.92	8 400 834 852	3 579 933 610	42.61
Travaux de voies et réseaux	2 663 052 270	1 545 768 182	58.04	1 615 417 644	1 223 115 286	75.72
Autres travaux de la CT	3 019 177 246	741 841 145	24.57	5 358 095 850	1 150 183 644	21.47
Autres investissement	1 594 809 612	231 361 811	14.51	1 987 875 617	556 287 364	27.98
<b>Total</b>	<b>15 854 871 924</b>	<b>6 509 772 434</b>	<b>41.06</b>	<b>21 528 508 335</b>	<b>7 927 401 395</b>	<b>36.82</b>

**Source :** DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Du tableau ci-dessus, l'on constate que les rubriques « Bâtiments », « Travaux de voies et réseaux » et « Autres investissements » ont connu une légère amélioration de leurs taux d'exécution. Toutes les rubriques ont été exécutées à des taux faibles, à l'exception de celles relatives aux « Travaux de voies et réseaux » et « Matériel de transport » qui ont enregistré des taux moyens d'exécution respectivement de 75,72% et 51,09%.

Les taux d'exécution, par région CT, reflètent des efforts d'investissement moyens, voire faibles pour la plupart comme le montre le graphique ci-dessous :

**Graphique 22 : Niveau d'exécution des dépenses d'investissement des régions CT en 2021**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Au regard du graphique ci-dessus, on constate que les plus forts taux d'exécution ont été observés dans les régions CT du Nord (95,98%) et du Centre-Ouest (95,48%). Par contre, les régions CT des Cascades et du Centre-Nord ont enregistré les plus faibles taux d'exécution, soit respectivement 61,83% et 47,82%.

En termes de volume, les régions du Centre et des Hauts-Bassins viennent en tête avec des montants se chiffrant respectivement à 1,11 Mds F CFA et 557,00 Millions F CFA. Les montants les plus faibles ont été enregistrés par les régions du Sud-Ouest et des Cascades, avec respectivement 92,43 Millions et F CFA 108,1 Millions F CFA.

L'évolution des dépenses d'investissement des régions CT est présentée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 33 : Dépenses d'investissement des régions CT de 2019 à 2021(en F CFA)**

Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 (%)
Frais d'études/recherches		181 190 321	342 601 360	176 476 380	-48,49
Matériel, outillage et mobilier		399 955 415	1 114 544 805	914 765 111	-17,92
Matériel de transport		270 305 999	365 426 036	326 640 000	-10,61
Bâtiments		1 527 297 832	2 168 229 095	3 579 933 610	65,11
Travaux de voies et réseaux		1 368 832 747	1 545 768 182	1 223 115 286	-20,87
Autres travaux de la CT		619 627 756	741 841 145	1 150 183 644	55,04
Autres investissement		82 383 549	231 361 811	556 287 364	140,44
<b>Total</b>		<b>4 449 593 619</b>	<b>6 509 772 434</b>	<b>7 927 401 395</b>	<b>21,78</b>

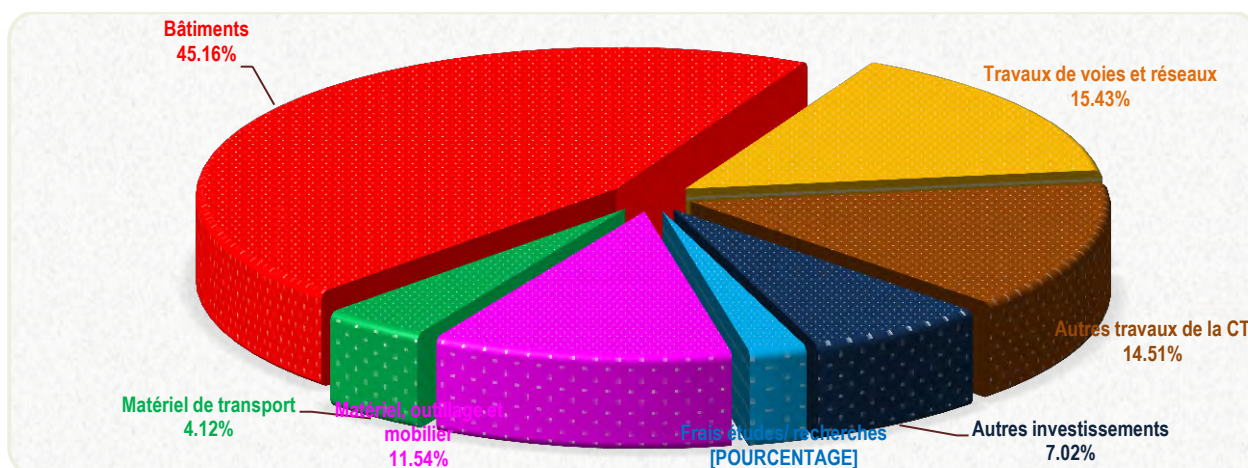
Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

A l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que les dépenses d'investissement ont connu une évolution continue sur la période 2019-2021. En effet, après avoir enregistré une hausse de 46,30% entre 2019 et 2020, elles ont augmenté de 21,78% entre 2020 et 2021.

Cette tendance évolutive est observée au niveau des rubriques « Autres investissements », « Bâtiments » et « Autres travaux de la CT » qui enregistrent respectivement 140,44%, 65,11% et 55,04% entre 2020 et 2021.

Quant aux rubriques « Frais d'études/recherches », « Matériel, outillage et mobilier » « Matériel de transport », et « Travaux de voies et réseaux » elles ont connu une évolution en dent de scie sur la période 2019-2021.

**Graphique 23 : Structure des dépenses d'investissement des régions CT en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Le graphique ci-dessus montre qu'en 2021 l'effort d'investissement des régions CT demeure orienté vers les « bâtiments ». Sa proportion dans les dépenses d'investissement est passée de 33,31% en 2020 à 45,16% en 2021.

Les « Travaux de voies et réseaux » dont la proportion s'est établie à 15,43 %, conservent le deuxième poste de dépenses d'investissement le plus important.

Le ratio « dépenses d'investissement sur dépenses totales » s'établit en moyenne à 79.16% en 2021 contre 75,43% en 2020. La condition d'équilibre du tiers (1/3) des dépenses totales consacrées à l'investissement est respectée par toutes les régions CT. Les régions CT des Haut-Bassins (67,13%), du Centre-Est (69,57%), du Centre (70,56%), du Sud-Ouest (73,58%), de la Boucle du Mouhoun (75,23%), du Plateau Central (76,19%) et du Centre-Ouest (78,19%) ont enregistré les valeurs des ratios les moins élevées comparativement aux autres.

Le ratio « dépenses d'investissement par habitant » est en moyenne de 380 F CFA/hbt en 2021 contre 302 F CFA/hbt en 2020. Sept (07) régions CT (Centre-Est, Cascades, Sud-Ouest, Centre, Plateau Central, Centre-Ouest et Hauts Bassins) affichent des ratios au-dessus de cette moyenne. La valeur du ratio la plus élevée est obtenue par la région Sahel, soit 1001 F CFA/hbt. Par contre, la plus faible valeur est enregistrée par la région des Centre-Est (136 F CFA/hbt). (CF annexe n°8 page xxi)

### III.1.3. Analyse des comptes de gestion des régions CT

#### III.1.3.1. Les comptes de résultat des régions CT

##### a) Le recouvrement des recettes de fonctionnement des régions CT

Le tableau ci-après indique le niveau des recettes de fonctionnement enregistré par les receveurs régionaux au profit des régions CT en 2021. Pour une prise en charge des titres de recettes de 3,570 Mds F CFA, le recouvrement se chiffre à 3,567 Mds F CFA, soit un taux de recouvrement global de 99,93%.

**Tableau 34 : Niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement des régions CT en 2021(F CFA)**

Rubriques	Prise en charge	Recouvrement	Restes à recouvrer	% recouvrement
Recettes fiscales	2 361 451 225	2 359 451 225	2 000 000	99.92%
Recettes non fiscales	731 233 990	730 878 990	355 000	99.95%
Dotations liées aux compétences transférées	70 000 000	70 000 000	-	100.00%
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)	325 000 000	325 000 000	-	100.00%
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	-	-	-	-
Autres subventions	82 012 751	82 012 751	-	100.00%
<b>TOTAL</b>	<b>3 569 697 966</b>	<b>3 567 342 966</b>	<b>2 355 000</b>	<b>99.93%</b>

**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CG 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus que le niveau de recouvrement des recettes prises en charge par les receveurs régionaux est très satisfaisant. Toutes les recettes, excepté celles fiscales et non fiscales, sont à un taux de 100% de recouvrement.

## b) Le paiement des dépenses de fonctionnement des régions CT

Le tableau ci-après indique le niveau de paiement des dépenses de fonctionnement par les receveurs régionaux. Ces receveurs ont effectivement payé des dépenses qui s'élèvent à 1,86 Mds F CFA sur une prise en charge qui se chiffre à 2,05 Mds F CFA, soit un taux de paiement de 90,85%.

**Tableau 35 : Niveau de paiement des dépenses de fonctionnement des CT en 2021 (F CFA)**

Rubriques	Prise en charge	Paiement	Reste à payer	% paiement
Denrées et fournitures	441 356 023	411 016 218	30 339 805	93,13
Allocations et subventions	135 144 920	125 484 920	9 660 000	92,85
Travaux et services extérieurs	444 192 933	346 815 912	97 377 021	78,08
Frais de personnel	447 312 741	441 564 364	5 748 377	98,71
Frais de gestion générale et de transport	463 861 985	433 729 834	30 132 151	93,50
Autres dépenses de fonctionnement	119 509 969	104 985 625	14 524 344	87,85
<b>Total</b>	<b>2 051 378 571</b>	<b>1 863 596 873</b>	<b>187 781 698</b>	<b>90,85</b>

**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CG 2021 des CT

Le tableau ci-dessus laisse apparaître que les restes à payer d'un montant total de 187,78 Millions F CFA sont enregistrés au niveau de toutes les rubriques de dépenses de fonctionnement. Les taux de paiement les plus élevés s'observent au niveau des rubriques « frais de personnel » et « frais de gestion générale et de transport » avec respectivement 98,71% et 93,50%. Les plus faibles taux sont affichés par les rubriques « Travaux et services extérieurs » et « autres dépenses de fonctionnement », soit respectivement 78,08% et 87,85%. Globalement, le niveau d'exécution des dépenses est très satisfaisant.

### III.1.3.2. *Les comptes de bilan des régions CT*

Le tableau ci-après dresse un état cumulé des bilans des régions CT de 2019 à 2021 ainsi que leur évolution. Le bilan global s'équilibre en 2021 à 67,76 Mds F CFA à l'actif et au passif. Entre 2020 et 2021, il a connu une progression de 24,03%.

**Tableau 36 : Éléments de bilan des régions CT de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Éléments	Années	Montants nets 2021 (1)	Montants nets 2020 (2)	Montants nets 2019 (3)	Variations (4) = (1-2)	Taux de variation
<b>Actif</b>						
Emplois permanents		47 732 943 031	39 798 541 636	33 294 531 285	6 509 772 434	19.94%
Actif circulant		147 794 235	303 362 064	179 038 341	124 323 723	-51.28%
Trésorerie		19 884 136 217	14 534 781 683	10 255 324 731	4 266 333 394	36.80%
<b>Total actif</b>		<b>67 764 873 483</b>	<b>54 636 685 383</b>	<b>43 728 894 357</b>	<b>10 900 429 551</b>	<b>24.03%</b>
<b>Passif</b>						
Capitaux permanents		63 163 926 008	50 807 140 670	40 348 415 573	10 464 772 859	24.32%
Dettes MLT		-	-	-	-	
Dettes d'exploitation		4 600 947 475	3 829 544 713	3 380 478 784	435 656 692	20.14%
<b>Total passif</b>		<b>67 764 873 483</b>	<b>54 636 685 383</b>	<b>43 728 894 357</b>	<b>10 900 429 551</b>	<b>24.03%</b>

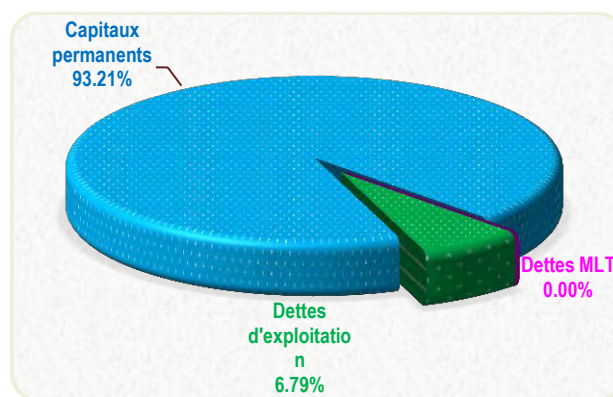
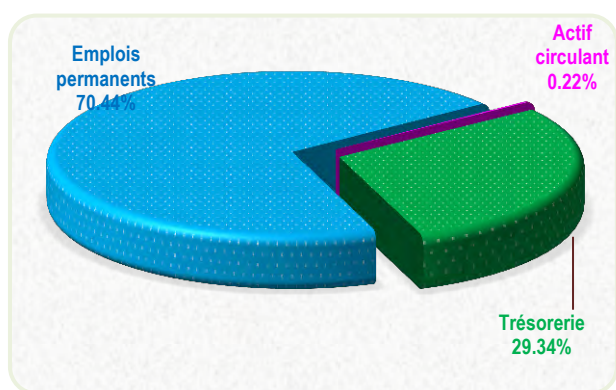
**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CG 2019, 2020 et 2021 des CT

A la lecture du tableau ci-dessus, il ressort d'une part que les emplois permanents et la trésorerie ont respectivement augmenté de 19,94% et 36,80% entre 2020 et 2021. Aussi, l'actif circulant dégage une variation négative de 51,28% sur la même période.

D'autre part, le taux de variation des capitaux permanents est de 24,32% entre 2020 et 2021. Sur la même période, celui des dettes d'exploitation est de 20,14%.

La structure du bilan des régions CT telle que représentée par les deux graphiques suivants fait ressortir la prédominance des emplois permanents (70,44%) et des capitaux permanents (93,21%) respectivement dans l'actif et dans le passif.

**Graphique 24 : Structure du bilan des régions CT en 2021**



### Structure de l'actif

### Structure du passif

**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CG 2021 des CT

L'évolution des trois (03) grandes masses que sont le fonds de roulement, le besoin en fonds de roulement ainsi que la trésorerie est retracée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 37 : Bilan fonctionnel simplifié des régions CT de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Montants nets 2021 (1)	Montants nets 2020 (2)	Montants nets 2019 (3)	Variations (4) = (1 - 2)	% variation
Fonds de roulement	15 430 982 977	11 008 599 034	7 053 884 288	3 955 000 425	<b>40,17%</b>
Besoin en fonds de roulement	-4 453 153 240	-3 526 182 649	-3 201 440 443	-311 332 969	<b>26,29%</b>
Trésorerie	19 884 136 217	14 534 781 683	10 255 324 731	4 266 333 394	<b>36,80%</b>

**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CG 2019, 2020 et 2021 des CT

Le tableau ci-dessus indique que le fonds de roulement des régions CT se chiffre à 15,43 Mds F CFA en 2021. Globalement, cette valeur positive signifie que les régions CT sont parvenues à financer leurs emplois stables par leurs ressources, tout en dégagant un excédent pour le financement de l'actif circulant. Le taux de variation du fonds de roulement est en baisse en 2021 (40,17%) par rapport à 2020 (56,07%) où il s'établissait à 11,008 Mds F CFA.

Aussi, la trésorerie qui est l'ensemble des liquidités disponibles en caisse et au compte au Trésor, a connu une variation de 36,80% entre 2020 et 2021.

## III.2. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES COMMUNES RURALES

### III.2.1. Les recettes des communes rurales

Sur une prévision de 155,70 Mds F CFA en 2021, les recettes totales se sont chiffrées à 155,15 Mds FCA, soit un taux de réalisation de 99,65%. Ce taux de mobilisation est en hausse de 8,76 points de pourcentage

par rapport à l'année 2020 (90.89%) en tenant compte des données disponibles après l'approbation des comptes administratifs et de gestion des CT qui n'en disposaient en fin d'exercice 2020.

Les recettes totales des communes rurales ont connu une progression continue sur la période 2019-2021. Ainsi, elles ont connu une hausse de 35,58% entre 2019 et 2020 et de 18,11% entre 2020 et 2021. Cette relative baisse 17,47 points de pourcentage du taux se traduit pourtant par une hausse nominale des recettes des communes rurales de 23,78 Mds F CFA.

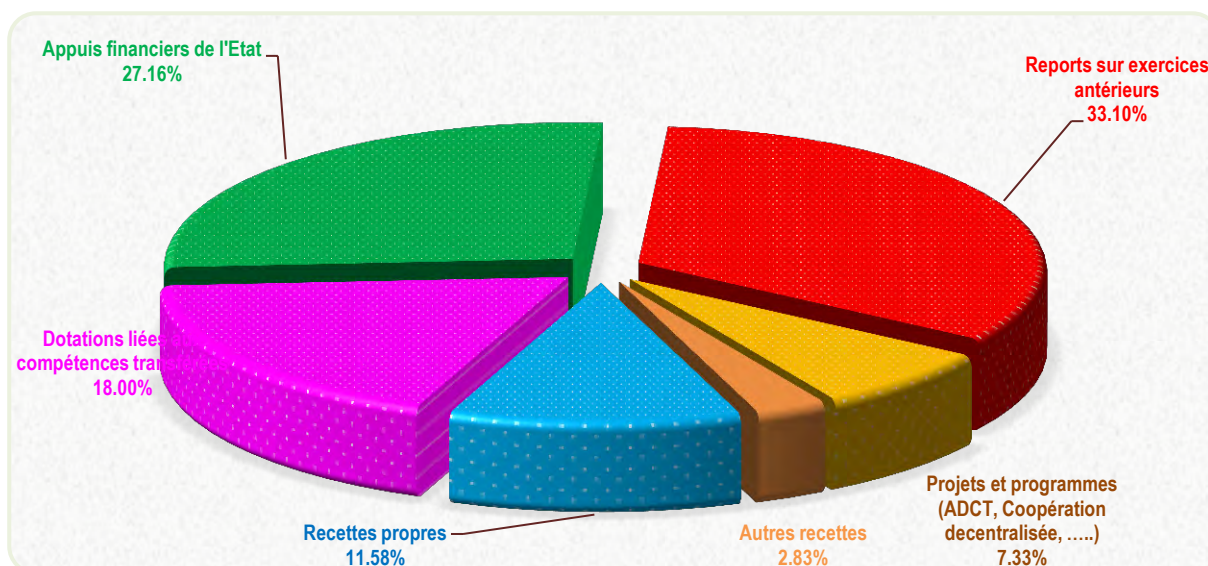
La moyenne des recettes totales des communes rurales se chiffre à 513,77 Millions F CFA en 2021 contre 440,35 Millions F CFA en 2020. Soixante-dix-neuf (79) communes ont leurs recettes qui se situent au-dessus de cette moyenne tandis que celles de deux cent vingt (223) se placent en dessous.

En termes de niveaux de mobilisation, il existe une forte disparité entre les communes rurales. Les niveaux de mobilisation les plus élevés ont été enregistrés dans les communes rurales de Bana dans la Boucle du Mouhoun et de Partiaga dans l'Est avec respectivement 3,86 Mds FCA et 3,47 Mds F CFA. Cette performance s'explique par le fait que ces communes abritent des mines d'or dont l'exploitation rapporte d'importants montants au titre de la taxe superficielle et de la patente. A contrario, les montants les plus faibles ont été enregistrés dans les communes de Dalo (154,82 Millions F CFA) dans le Centre-Ouest et Boussiéra (160,57 Millions F CFA) dans le Sud-Ouest.

Le ratio « recette totale par habitant », donne une moyenne de 12 506 F CFA/hbt en 2021 contre 9 514,99 F CFA/hbt en 2020. Cette moyenne cache des disparités en ce sens que la valeur que le ratio est le plus élevée (184 126 F CFA/hbt) est enregistrée dans la commune de Bana dans la région de la Boucle du Mouhoun alors que le plus faible (3 587 F CFA/hbt) s'observe dans la commune de Barsalogo dans le Centre-Nord

La structure des recettes totales des communes rurales est donnée par le graphique ci-après :

**Graphique 25: Structure des recettes totales des communes rurales en 2021**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Le graphique ci-dessus montre qu'en 2021, la rubrique « reports sur exercices antérieurs » demeure la principale composante des recettes totales des communes rurales. Sa proportion s'établit à 33,10%, en hausse 1,28 points de pourcentage par rapport à 2020 (31,82%). Le poids important de cette rubrique dans les recettes totales s'expliquerait par les difficultés de consommation des crédits dans les communes rurales.

La rubrique « Appuis financiers de l'Etat » se positionne à la deuxième place avec une part relative dans les recettes totales qui est passée de 21,26% en 2020 à 27,16% en 2021.

Quant aux recettes propres (recettes fiscales et recettes non fiscales), leur poids relatif qui était de 11,73% n'a pas connu une importante variation ; il se situe à 11,58% dans les recettes totales en 2021. Les Communes rurales devront donc fournir davantage d'effort pour mobiliser davantage de recettes propres. **Pour ce faire, une intensification des actions de recouvrement et un élargissement de leur assiette fiscale s'avèrent nécessaire ; cela consistera à mettre l'accent non seulement sur les mécanismes usuels notamment le recensement, la sensibilisation, le recouvrement et le contrôle, mais aussi, d'entreprendre des actions entrant dans le cadre du développement du secteur économique local.**

L'analyse des recettes de fonctionnement et d'investissement dans les paragraphes qui suivent, permettra de mieux cerner les grandes tendances et l'évolution des recettes totales dans les communes rurales.

### III.2.1.1. Les recettes de fonctionnement des communes rurales

Les recettes de fonctionnement mobilisées au profit des communes rurales ont atteint 65,78 Mds FCA en 2021 sur une prévision de 66,94 Mds FCA, soit un taux de réalisation de 98,27%. Ce taux de réalisation est légèrement supérieur à celui enregistré en 2020 qui se situait à 97,19%.

Le tableau ci-après présente les niveaux de réalisation et de prévision ainsi que les taux de mobilisation pour chaque rubrique de recettes de fonctionnement sur la période 2020-2021 :

**Tableau 38: Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des communes rurales en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Années Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Recettes fiscales	7 514 007 409	7 526 801 221	100,17	9 106 850 462	8 112 049 729	89,08
Recettes non fiscales	8 355 753 535	7 551 984 708	90,38	9 418 624 673	9 863 649 388	104,72
Dotations liées aux compétences transférées	17 419 034 601	17 287 764 119	99,25	18 362 421 452	18 461 665 470	100,54
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État...)	6 435 916 549	6 596 293 210	102,49	7 161 229 298	7 320 102 623	102,22
Projets et programmes (ADCT, Coopération décentralisée, .....)	134 406 836	119 108 925	88,62	79 233 944	17 028 273	21,49
Autres subventions	4 835 087 587	3 741 972 151	77,39	1 874 375 430	961 985 071	51,32
Résultat de fonctionnement reporté	19 333 862 419	19 402 542 878	100,36	20 938 863 467	21 047 708 190	100,52
<b>Total</b>	<b>64 028 068 936</b>	<b>62 226 467 212</b>	<b>97,19</b>	<b>66 941 598 726</b>	<b>65 784 188 744</b>	<b>98,27</b>

Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

De l'analyse du tableau ci-dessus, il ressort que quatre (04) rubriques de recettes de fonctionnement ont connu une baisse de leurs taux de réalisation ; il s'agit des « Recettes fiscales », des « Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État...) », des « Projets et programmes (ADCT, Coopération décentralisée,....) » et des « Autres Subventions ».

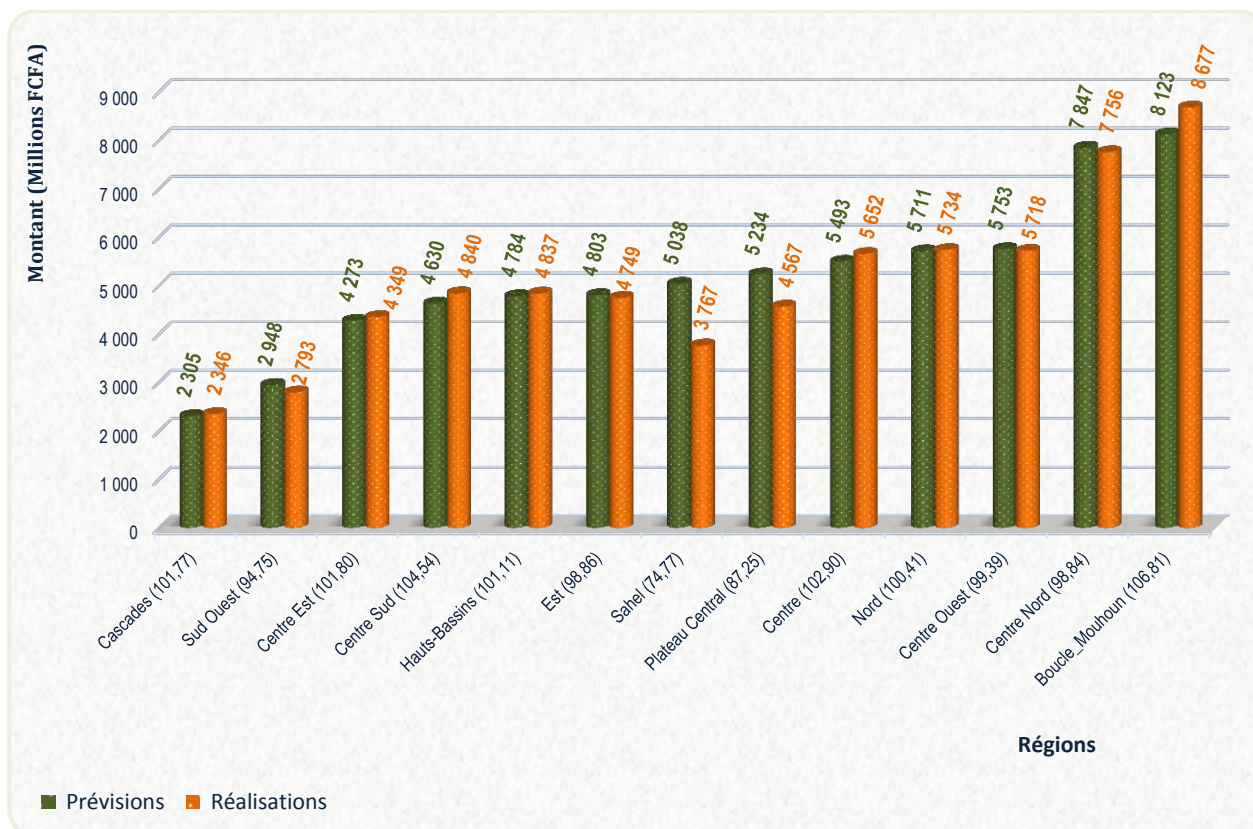
On note aussi que le taux de réalisation de la rubrique « résultat de fonctionnement reporté » est supérieur à la norme de 100%. **Les ordonnateurs des budgets des collectivités territoriales et les receivers**



devront veiller à ce que les prévisions et les réalisations du « résultat de fonctionnement reporté » soient identiques.

Le graphique ci-après donne les taux de réalisation des recettes de fonctionnement des communes rurales par région :

**Graphique 26 : Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des communes rurales par régions en 2021**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

L'analyse du graphique ci-dessus, montre que les taux de réalisation les plus élevés ont été enregistrés par les communes rurales de la Boucle du Mouhoun et celles de la Centre-Sud, avec respectivement 106,81% et 104,54%. Comparativement aux autres régions, les taux de réalisation des recettes de fonctionnement des communes rurales du Plateau central et du Sahel sont les plus faibles, soit respectivement 87,25% et 74,77%.

En valeurs absolues, les recettes de fonctionnement les plus importantes ont été enregistrées par les communes rurales de la Boucle du Mouhoun et du centre-Nord avec des réalisations respectives de 8,68 Mds F CFA et 7,76 Mds F CFA Il est à rappeler que la région de la Boucle du Mouhoun compte le plus grand nombre de communes rurales (41), ce qui pourrait expliquer leur volume élevé de mobilisation. Les montants les plus faibles ont été enregistrés dans les communes rurales du Sud-Ouest et des Cascades, avec des montants respectifs de 2,80 Mds F CFA et 2,35 Mds F CFA comme en 2020.

Le tableau ci-après présente l'évolution des recettes de fonctionnement des communes rurales de 2019 à 2021 :

**Tableau 39: Recettes de fonctionnement des communes rurales de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années	2019	2020	2021		Variation 2020 / 2021 (%)
				Montants	Prop (%)	
Recettes fiscales		7 101 524 665	7 561 304 772	8 112 049 729	12,33	7,28
Recettes non fiscales		7 674 635 465	7 762 791 213	9 863 649 388	14,99	27,06
Dotations liées aux compétences transférées		17 474 102 568	17 814 676 754	18 461 665 470	28,06	3,63
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)		8 467 333 641	6 786 500 260	7 320 102 623	11,13	7,86
Projets et programmes (FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)		40 819 331	119 108 925	17 028 273	0,03	-85,70
Autres subventions		1 714 913 545	3 765 647 310	961 985 071	1,46	-74,45
Résultat de fonctionnement reporté		14 967 645 801	19 911 784 776	21 047 708 190	32,00	5,70
<b>TOTAL</b>		<b>57 440 975 016</b>	<b>63 721 814 010</b>	<b>65 784 188 744</b>	<b>100</b>	<b>3,24</b>

Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus que les recettes de fonctionnement des communes rurales ont connu une progression continue sur la période 2019-2021. En effet, elles se sont accrues de 10,93% entre 2019 et 2020 et de 3,24% entre 2020 et 2021.

Cette tendance évolutive est aussi observée au niveau de toutes les rubriques, exception faite des rubriques « Projets et programmes » et « Autres subventions » qui ont baissé de 2020 à 2021. Cette baisse s'explique par la clôture de certains projets et programmes qui appuient les CT, notamment le PACT et le PNGT.

La hausse des recettes fiscales de 7,28% entre 2020 et 2021 est attribuable en grande partie à l'augmentation de la Contribution du secteur informel et de la Taxe sur les biens de mainmortes comme l'indique le tableau ci-dessous qui présente l'évolution des principaux impôts et taxes.

**Tableau 40 : Evolution des principaux impôts et taxes de 2019 à 2021**

Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 (%)
Contribution des patentes		4 951 233 884	4 865 855 998	5 075 079 741	4,30%
Contribution du secteur informel		515 948 226	222 096 883	560 909 807	152,55%
Taxe de résidence		231 215 634	1 043 333 904	248 048 573	-76,23%
Taxe sur les biens de mainmortes		291 569 655	207 746 345	435 533 370	109,65%
Taxe de jouissance		695 567 861	789 518 058	1 319 114 990	67,08%

Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2019,2020 et 2021 des CT

Il ressort de l'analyse du tableau ci-dessus que la contribution des patentes, est l'impôt le plus important des communes rurales en termes de part relative. Elle a augmenté de 4,30% entre 2020 et 2021.

Le poids fiscal moyen supporté par chaque habitant s'est établi à 654 F CFA/hbt en 2021 contre 557 F CFA/hbt en 2020. Les poids fiscaux par habitant les plus élevés sont supportés par les communes de Sabcé dans la région du Centre-Nord (37 498 F CFA/hbt) et de Bana dans la région du Sahel (33 734 F CFA/hbt).

Le plus faible poids fiscal a été enregistré dans la commune de Tongomayel (10 F CFA/hbt). Un poids nul a été constaté dans la commune de Tin-Akoff (0 F CFA/hbt) . Cette dégradation du poids fiscal par habitant

au niveau de la région du Sahel s'explique par la crise sécuritaire qui a engendré le ralentissement de l'activité économique, l'accès difficile à certaines localités et du déplacement massif des populations locales.

Le ratio « recettes propres par habitant » indique que chaque habitant des communes rurales a participé à l'effort citoyen à hauteur de 1 449 F CFA/hbt en moyenne en 2021 contre 1 116 F CFA/hbt en 2020. Cette situation est due à la faiblesse des recettes fiscales et non fiscales des communes rurales qui s'expliquerait d'une part, par l'insuffisance des infrastructures marchandes et d'autre part, par le faible niveau de diversification des activités économiques. Cet état de fait pourrait aussi s'expliquer par l'incivisme fiscal.

**Pour améliorer le niveau de mobilisation des recettes, des mesures doivent être prises. Il s'agit notamment :**

- du transfert par l'État de plus de recettes fiscales;
- du développement des infrastructures marchandes par les communes ;
- de la sensibilisation des citoyens sur le civisme fiscal ;
- de la transparence dans la gestion et la redevabilité (rendre compte de la gestion de la commune aux citoyens) ;
- de l'implication des populations au choix des programmes de développement ;
- du développement des actions incitatives et encourageantes en faveur des contribuables (par exemple des primes aux bons contribuables) ;
- de l'extension de la digitalisation des procédures de déclaration et des moyens de paiement des impôts et taxes ;
- de la maîtrise de l'assiette fiscale ;
- de la mise en place d'un mécanisme souple d'imposition du secteur agricole.

On note par ailleurs que soixante (60) communes rurales affichent des ratios « recettes propres par habitant » supérieurs à la moyenne (1 449 F CFA/hbt). La commune de Sabcé vient en première position avec 40 982 F CFA/hbt tandis que la commune de Baraboulé est celle qui a le plus faible ratio avec 53 F CFA/hbt)

L'analyse des recettes propres recouvrées par les communes rurales en 2020 et 2021, permet de dégager les constats dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 41 : Condition du double critère selon le statut des communes rurales**

Conditions/critères	2020						Nombre total des CT
	Non-respect des deux critères		Non-respect d'un critère		Respect des deux critères		
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	
Recettes propres > ou = 5 000 000 et Population > ou = 5 000 habitants	00	00	22	7,53	272	92,47	292
Conditions/critères	2021						Nombre total des CT
	Non-respect des deux critères		Non-respect d'un critère		Respect des deux critères		
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	
Recettes propres > ou = 5 000 000 et Population > ou = 5 000 habitants	00	00	01	0,33	301	99,67	302

**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Sur les trois cent deux (302) communes rurales étudiées, trois cent une (301) remplissent le double critère pour demeurer CT contre deux cent soixante-douze (272) sur deux cent quatre-vingt-douze (292) communes étudiées en 2020.

Comparativement à 2020 où on enregistrait vingt-deux (22) communes, qui ne remplissaient pas le critère « recettes propres », une (01) seule commune ne respecte pas le critère « recettes propres d'au moins 5 Millions F CFA » en 2021. Il s'agit de la commune de Diguel dont les recettes propres s'élèvent à 427.936 F CFA. Cette commune ne doit donc son statut de commune rurale qu'à sa position administrative. Par ailleurs, la situation de la commune de Diguel peut s'expliquer, entre autres, par le défi sécuritaire auquel il est confronté.

En revanche, en se rapportant au statut de commune, cent vingt-huit (128) communes rurales peuvent être éligibles au statut de communes urbaines dont les critères sont les suivants : être une entité territoriale comprenant au moins une population de vingt-cinq mille (25 000) habitants et des ressources budgétaires propres annuelles d'au moins vingt-cinq Millions (25 000 000) F CFA. Aucune commune rurale ne peut accéder au statut de communes urbaines à statut particulier.

### III.2.1.2. Les recettes d'investissement des communes rurales

Sur une prévision de 104,93 Mds F CFA, les recettes d'investissement se sont élevées à 100,34 Mds F CFA, soit un taux de réalisation de 95,62%. Ce taux de réalisation est en hausse par rapport à 2020 (82,12%) comme l'indique le tableau ci-dessous :

**Tableau 42 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement des communes rurales en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Années Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Épargne sur fonctionnement	15 406 250 459	9 837 900 712	63.86%	16 168 656 411	10 964 745 115	67.81%
Soutien équipement/État	15 233 524 059	21 319 033 225	139.95%	26 169 781 012	34 822 888 646	133.07%
Dotations liées aux compétences transférées	8 251 373 335	7 580 300 318	91.87%	9 623 884 878	9 466 530 084	98.36%
Projets et programmes (ADCT, Coopération décentralisée, .....)	24 164 325 740	10 846 447 690	44.89%	18 416 264 611	11 358 523 011	61.68%
Autres subventions	9 400 972 025	5 972 788 326	63.53%	3 963 230 939	3 427 046 275	86.47%
Excédent d'investissement reporté	21 906 190 531	21 933 527 708	100.12%	30 592 211 133	30 300 716 824	99.05%
<b>TOTAL</b>	<b>94 362 636 149</b>	<b>77 489 997 979</b>	<b>82.12%</b>	<b>104 934 028 984</b>	<b>100 340 449 955</b>	<b>95.62%</b>

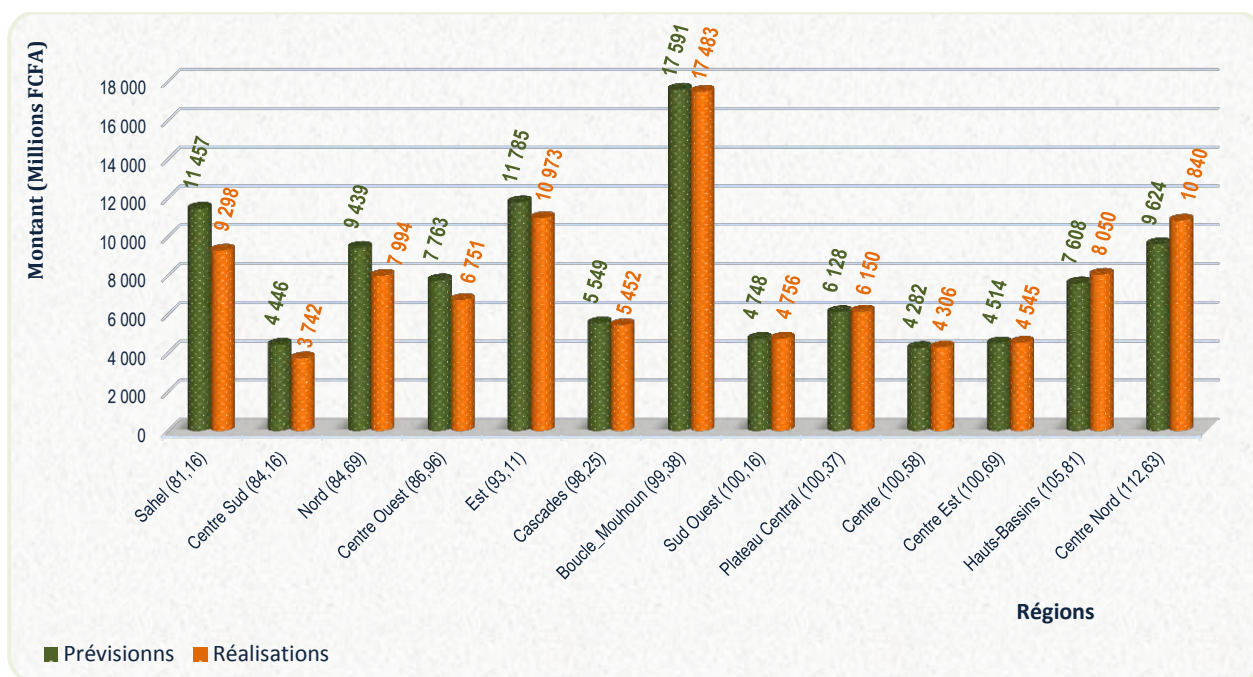
Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Du tableau ci-dessus, il ressort que le niveau de réalisation des recettes d'investissement des communes rurales entre 2020 et 2021 a connu une hausse ; la quasi-totalité des rubriques a connu une hausse de leurs taux de réalisation en 2021 par rapport à 2020. L'excédent d'investissement reportés et le Soutien équipement/État sont les seules rubriques qui ont connu une baisse en terme de taux de réalisation. Cependant leurs valeurs absolues ont permis une évolution positive du niveau de réalisation des recettes d'investissement.

Par ailleurs, on note un écart entre les prévisions et les réalisations au niveau de la rubrique « Excédent d'investissement reporté » dans certaines communes. Les CTR concernées doivent veiller à ce que ces erreurs soient corrigées lors de l'examen en vue de l'approbation du compte administratif de l'ordonnateur.

Le graphique ci-après présente les niveaux de prévisions et de réalisations ainsi que les taux de réalisation des recettes d'investissement des communes rurales par région.

**Graphique 27 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement des communes rurales par région en 2021**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Le graphique ci-dessus montre que les taux les plus élevés s'observent au niveau des régions du Centre-Nord (112,63%) et des Hauts Bassins (105,81%). Les taux les plus bas sont enregistrés dans les régions du Sahel (81,16%) et du Centre-sud (84,16%).

En termes de volume, les communes rurales de la Boucle du Mouhoun (17,48 Mds F CFA) et celles de l'Est (10,97 Mds F CFA) occupent les premières places. Au bas de l'échelle, on retrouve le Centre (4,31 Mds F CFA) et le Centre-Sud (3,74 Mds F CFA).

L'évolution des recettes d'investissement des communes rurales de 2019 à 2021 est retracée dans le tableau ci-après :

**Tableau 43 : Recettes d'investissement des communes rurales de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années	2019	2020	2021		Variation 2020 / 2021 (%)
				Montant	Prop (%)	
Épargne sur fonctionnement		11 652 272 401	9 837 900 712	10 964 745 115	10,93	11,45
Soutien équipement/État		8 538 726 431	21 319 033 225	34 822 888 646	34,70	63,34
Dotations liées aux compétences transférées		6 832 125 387	7 580 300 318	9 466 530 084	9,43	24,88
Projets et programmes (ADCT, Coopération décentralisée, .....		8 804 210 666	10 846 447 690	11 358 523 011	11,32	4,72
Autres subventions		3 043 605 593	5 972 788 326	3 427 046 275	3,42	-42,62
Excédent d'investissement reporté		12 240 245 381	21 933 527 708	30 300 716 824	30,20	38,15
<b>Total</b>		<b>51 111 185 859</b>	<b>77 489 997 979</b>	<b>100 340 449 955</b>	<b>100,00</b>	<b>29,49</b>

**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2019,2020 et 2021 des CT

Le tableau ci-dessus indique que les recettes d'investissement ont connu une hausse continue sur la période 2019-2021. En effet, leur taux de croissance est de 48,76% entre 2019 et 2020 et de 29,49% entre 2020 et 2021.

Les rubriques « Soutien équipement/État » et « Excédent d'investissement reporté » sont celles qui ont connu les plus grandes progressions sur la période 2020-2021, respectivement 63,34% et 38,15%.

Par ailleurs, la rubrique « Soutien équipement/État » constitue la plus grande proportion des recettes d'investissement en 2021 (34,70%). L'importance de cette rubrique traduit les efforts consentis par l'Etat dans l'accompagnement des Communes dans leurs actions de développement à travers les investissements depuis 2019.

La proportion de l'« épargne sur fonctionnement » (constitué essentiellement du prélèvement sur recettes propres) dans les recettes d'investissement est ressortie à 10,93% en 2021.

Les communes rurales ont prélevé en moyenne 61% de leurs recettes propres annuelles pour les allouer à l'investissement, dépassant ainsi le seuil minimum réglementaire de 20%.

Il convient de souligner que cinquante (50) sur trois cent deux (302) communes n'ont pas respecté le seuil réglementaire du prélèvement d'au moins 20% de leurs recettes propres annuelles. Parmi celles-ci, deux (02) n'ont pas effectué de prélèvement ; il s'agit de Sollé dans le Nord et de Pibaoré dans le Centre-Nord. Les plus forts taux de prélèvement ont été enregistrés dans les communes de Yondé dans le centre-Est et de Bondoré dans le Sahel, avec respectivement 283,47% et 271,08%. (Annexe n°4).

### **III.2.2. Les dépenses des communes rurales**

Les dépenses totales effectuées par les communes rurales en 2021 se sont chiffrées à 85,92 Mds sur une prévision de 155,72 Mds, soit un taux d'exécution de 55,18%. Ce taux d'exécution est supérieur à celui enregistré en 2020 qui s'établissait à 54,86%.

Sur la période 2019-2021, les dépenses totales ont connu une augmentation continue. Cela s'est traduit par une variation de 38,91% entre 2019 et 2020 et de 08,12% entre 2020 et 2021.

La dépense moyenne par commune rurale s'est établie à 284,50 Millions F CFA en 2021 contre 265,88 Millions F CFA en 2020. On dénombre cent deux (102) communes rurales sur trois cent deux (302) qui sont au-dessus de cette moyenne. Les communes rurales de Falangoutou et Sabcé avec des montants respectifs de 1,49 Mds F CFA et 1,36 Mds F CFA ont le plus dépensé en 2021. Les communes de Pibaoré et de Diguel sont celles qui ont le moins dépensé. Leurs dépenses totales se sont chiffrées respectivement à 43,66 Millions F CFA et 44,62 Millions F CFA. Il convient de rappeler que les communes de Falangoutou et Sabcé étaient les deux premières en termes de dépenses effectuées.

Mais lorsqu'on se réfère au ratio dépenses totales par habitant qui donne une valeur de 6 926 F CFA/hbt en 2021 contre 5 745 F CFA/hbt en 2020, ce sont les communes rurales de Falagountou (41 647 F CFA/hbt) et de Tin-Akoff (39 516 F CFA/hbt) qui enregistrent les valeurs du ratio les plus élevées. Les plus faibles valeurs du ratio sont constatées dans les communes de Niou (1 505 F CFA/hbt) et de Pibaoré (1 036 F CFA/hbt).

L'analyse des dépenses des communes rurales par section dans les lignes qui suivent permettra de mieux cerner leurs tendances.

### III.2.2.1. Les dépenses de fonctionnement des communes rurales

Sur une prévision de 50,78 Mds F CFA en 2021, les dépenses de fonctionnement effectuées par les communes rurales se sont élevées à 32,20 Mds, soit un taux d'exécution de 63,41%. Ce taux est inférieur à celui enregistré en 2020 (64,73%) comme l'indique le tableau ci-après.

**Tableau 44 : Niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement des communes rurales en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années	2020			2021		
		Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Denrées et fournitures		30 464 870 649	18 630 894 503	61,16	31 103 294 823	17 556 544 544	56,45
Allocations et subventions		2 010 623 980	1 184 441 563	58,91	1 947 299 958	1 247 274 349	64,05
Travaux et services extérieurs		4 754 625 227	2 744 026 173	57,71	4 407 227 203	2 983 500 315	67,70
Frais de personnel		5 988 352 179	4 936 988 080	82,44	5 910 811 569	5 197 284 279	87,93
Frais de gestion générale et de transport		4 458 552 268	3 369 121 589	75,57	4 547 940 112	3 529 167 470	77,60
Frais financiers		339 075 901	234 307 606	69,10	453 602 989	344 577 667	75,96
Autres dépenses de fonctionnement		2 168 884 700	1 387 203 015	63,96	2 413 231 606	1 341 717 904	55,60
<b>Total</b>		<b>50 184 984 904</b>	<b>32 486 982 529</b>	<b>64,73</b>	<b>50 783 408 260</b>	<b>32 200 066 528</b>	<b>63,41</b>

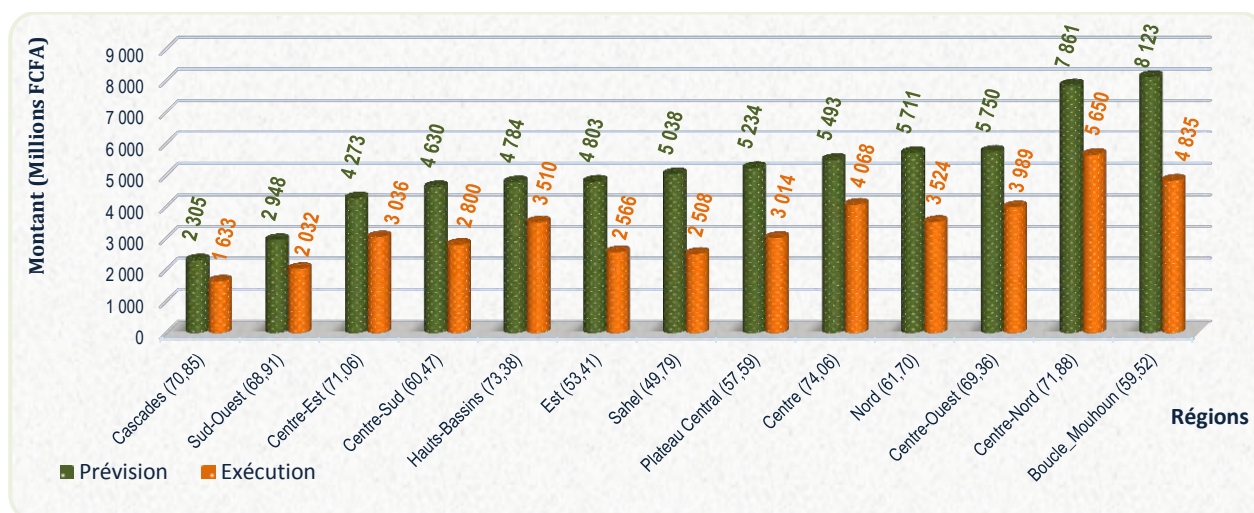
Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Le tableau ci-dessus indique qu'en 2021 exception faite des rubriques de dépenses de fonctionnement « Denrées et fournitures » et « Autres dépenses de fonctionnement », toutes les autres ont subi une hausse de leurs taux d'exécution par rapport à 2020.

En outre, c'est au niveau des rubriques « Frais de personnel » et « Frais de gestion générale et de transport » que l'on enregistre les taux d'exécution les plus élevés, soit respectivement 87,93% et 77,60%. Le plus faible taux s'observe au niveau de la rubrique « Autres dépenses de fonctionnement » (55,60%). (Cf annexe 6 page xx)

Le graphique ci-après présente les taux d'exécution des dépenses de fonctionnement par région :

**Graphique 28 : Niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement des communes rurales en 2021**



**Source** : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

On observe sur le graphique ci-dessus que les taux d'exécution les plus élevés ont été enregistrés par les communes rurales des régions du Centre et des Hauts Bassins, avec respectivement 74,06% et 73,38%. A contrario c'est dans les communes rurales des régions du Sahel (49,79%) et de l'Est (53,41%) que l'on observe les taux d'exécution les plus faibles.

En revanche, en se référant au volume de dépenses effectuées, les communes rurales des régions du Centre-Nord et de la Boucle du Mouhoun se placent en première position. Le niveau de leurs dépenses effectuées s'est établi à respectivement 5,65 Mds F CFA et 4,84 Mds F CFA. Quant aux communes rurales des régions du Sud-Ouest et des Cascades, elles occupent la dernière place avec des montants respectifs de 2,03 Mds F CFA et 1,63 Mds F CFA.

L'évolution des dépenses de fonctionnement des communes de 2019 à 2021 est présentée dans le tableau ci-après :

**Tableau 45 : Dépenses de fonctionnement des communes rurales de 2019 à 2021 (en F CFA)**

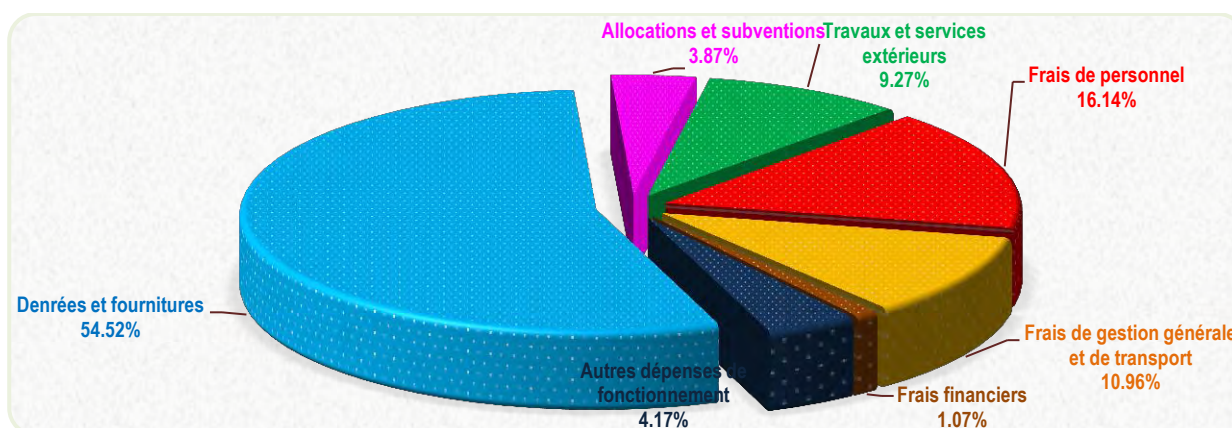
Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 (%)
Denrées et fournitures		14 038 042 882	18 630 894 503	17 556 544 544	-5,77
Allocations et subventions		883 162 618	1 184 441 563	1 247 274 349	5,30
Travaux et services extérieurs		2 345 151 059	2 744 026 173	2 983 500 315	8,73
Frais de personnel		4 801 607 870	4 936 988 080	5 197 284 279	5,27
Frais de gestion générale et de transport		3 435 241 393	3 369 121 589	3 529 167 470	4,75
Frais financiers		287 999 726	234 307 606	344 577 667	47,06
Autres dépenses de fonctionnement		863 143 748	1 387 203 015	1 341 717 904	-3,28
<b>Total</b>		<b>26 654 349 296</b>	<b>32 486 982 529</b>	<b>32 200 066 528</b>	<b>-0,88</b>

**Source** : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2019,2020 et 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus que les dépenses de fonctionnement des communes rurales ont évolué de façon erratique sur la période 2019-2021. Cette évolution est aussi observée au niveau de chaque rubrique, exception faite des rubriques « Allocations et subventions », « Travaux et services extérieurs » et « Frais de personnel » qui ont enregistré une croissance continue sur la même période.

La structure des dépenses de fonctionnement des communes rurales est donnée par le graphique ci-après :

**Graphique 29 : Structure des dépenses de fonctionnement des communes rurales en 2021**



**Source** : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT



Sur le graphique ci-dessus, on constate que la rubrique « denrées et fournitures » demeure la principale composante des dépenses de fonctionnement des communes rurales. Leur proportion est ressortie à 54,52% en 2021 contre 57,28% en 2020.

Les « Frais de personnel » constituent la deuxième composante des dépenses de fonctionnement, en termes d'importance relative. Leur part relative est passée de 15,22% en 2020 à 16,14% en 2021.

Les ratios « frais de personnel sur recettes propres » et « recettes propres sur dépenses de fonctionnement » permettent d'apprécier le degré de maîtrise des charges de fonctionnement.

Le ratio « frais de personnel sur recettes propres » s'est situé en moyenne à 28,89% en 2021 contre 32,07% en 2020.

Deux cent trente une (231) communes rurales parviennent à contenir leurs dépenses de personnel dans la limite de leurs recettes propres. Par contre, la situation est assez préoccupante pour soixante-onze (71) autres communes (quatre-vingt-quinze (95) en 2020 et quatre-vingt-neuf (89) en 2019) pour lesquelles, ce ratio excède 100%. **Ce ratio élevé a influé négativement sur la capacité d'investissement sur ressources propres de ces communes rurales. Cet état de fait, observé depuis plusieurs années, interpelle sur la nécessité de mener des actions au niveau des communes rurales dans le sens d'accroître leurs recettes propres et de maîtriser les charges de personnel.** (Cf annexe n°6 page xx)

Le ratio « dépenses de fonctionnement sur recettes propres » s'est établi en moyenne à 110,58% en 2021 contre 120,20% en 2020. On peut conclure que globalement, les communes rurales ont des difficultés à couvrir leurs charges de fonctionnement par leurs recettes propres. Seules soixante-quatre (64) communes rurales parviennent à assurer leurs dépenses de fonctionnement grâce à leurs recettes propres, contre cinquante-sept (57) en 2020.

### ///.2.2.2. Les dépenses d'investissement des communes rurales

Les dépenses d'investissement des communes rurales se sont élevées à 53,72 Mds FCA en 2021 sur une prévision de 104,93 Mds F CFA, soit un taux d'exécution de 51,19%. Ce taux est en hausse par rapport à 2020 où il s'établissait à 49,79% comme l'indique le tableau ci-après .

**Tableau 46 : Taux d'exécution des dépenses d'investissement des communes rurales en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Années Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Frais études/ recherches	1 246 454 554	551 020 158	44,21	990 793 295	446 885 872	45,10
Matériel, outillage et mobilier	9 416 845 102	6 455 994 254	68,56	9 562 862 525	6 739 923 860	70,48
Matériel de transport	5 027 111 579	2 777 913 588	55,26	4 259 287 601	2 777 938 820	65,22
Bâtiments	50 970 536 536	23 586 118 763	46,27	59 167 464 660	28 746 149 704	48,58
Travaux de voies et réseaux	1 022 900 793	527 888 882	51,61	2 756 629 972	1 038 642 934	37,68
Autres travaux de la CT	24 154 522 833	11 549 145 352	47,81	25 974 098 760	12 714 961 982	48,95
Autres investissement	2 524 264 752	1 533 336 793	60,74	2 222 892 171	1 254 632 027	56,44
<b>Total</b>	<b>94 362 636 149</b>	<b>46 981 417 790</b>	<b>49,79</b>	<b>104 934 028 984</b>	<b>53 719 135 199</b>	<b>51,19</b>

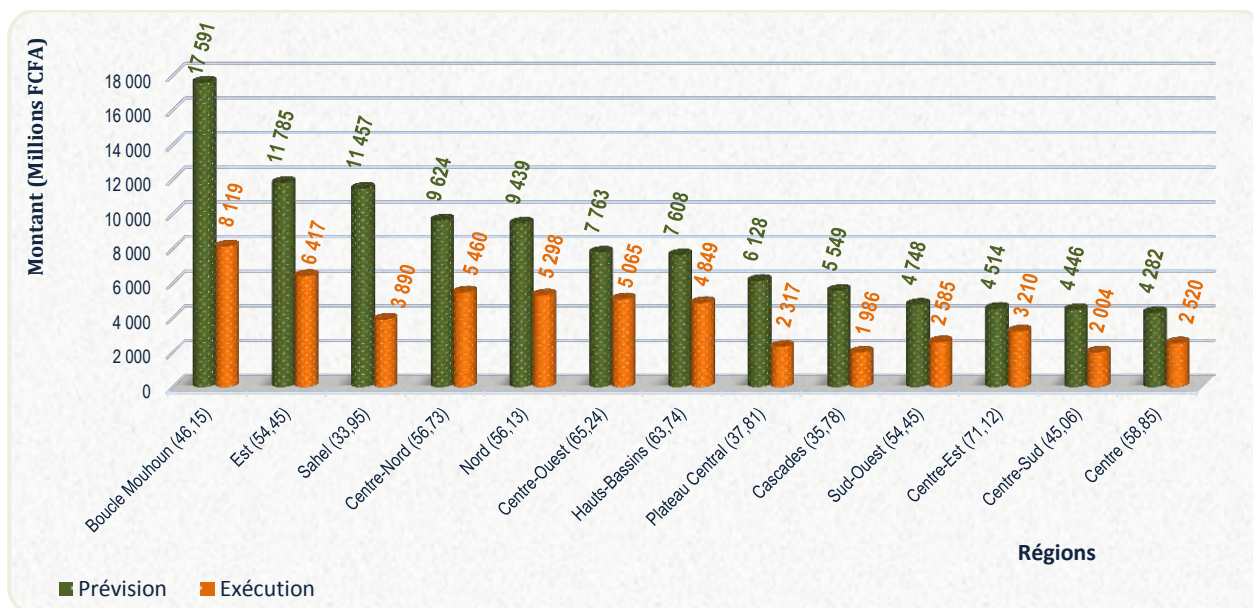
Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus que la hausse du taux d'exécution est imputable à toutes les rubriques, sauf celles relatives aux « Travaux de voies et réseaux » et « Autres investissement ».

Les plus forts taux d'exécution ont été enregistrés par les rubriques « Matériel, outillage et mobilier » et « Matériel de transport », avec respectivement 70,48% et 65,22%. A contrario, c'est au niveau des « Travaux de voies et réseaux » que le plus faible taux (37,68%) est observé.

Le graphique ci-après présente la situation d'exécution des dépenses d'investissement des communes rurales par région au cours de la gestion budgétaire 2021 :

**Graphique 30 : Niveau d'exécution des dépenses d'investissement des communes rurales par région en 2021**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Il ressort du graphique ci-dessus que les communes rurales des régions du Centre-Est et du Centre-Ouest enregistrent les plus forts taux d'exécution, soit respectivement 71,12% et 65,24%. Les plus faibles taux d'exécution sont enregistrés dans les communes rurales des régions des Cascades et du Sahel avec des taux respectifs de 35,75% et 33,95%.

Dans l'ensemble, les taux d'exécution des dépenses d'investissement sont relativement faibles. Les principales raisons semblent être la lenteur et la lourdeur administratives, la situation sécuritaire, la non maîtrise des procédures et la redondance des contrôles.

**Il convient de noter que les communes rurales sont éloignées de certains Services techniques déconcentrés (STD), d'où la nécessité d'accélérer le processus de la déconcentration des STD en cours afin de renforcer la fonction d'appui-conseil.**

En comparant les montants de dépenses d'investissement par région, les communes rurales des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est se placent en première position, avec des montants se chiffrant respectivement à 8,12 Mds F CFA et 6,42 Mds F CFA tandis que les montants de celles des régions des Cascades et du Centre-Sud se positionnent en dernière place avec respectivement 2,00 Mds F CFA et 1,99 Mds F CFA.

L'évolution des dépenses d'investissement de 2019 à 2021 est retracée dans le tableau ci-après :

**Tableau 47 : Dépenses d'investissement des communes rurales de 2019 à 2021 (en F CFA)**

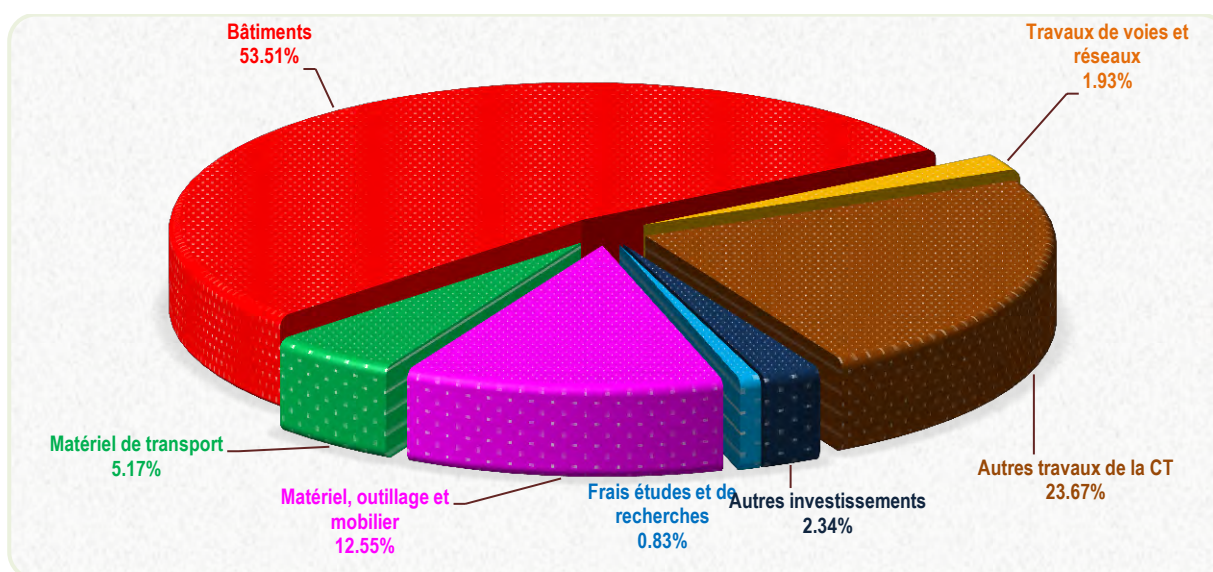
Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 (%)
Frais études/recherches		494 869 499	551 020 158	446 885 872	-18,90
Matériel, outillage et mobilier		3 405 333 417	6 455 994 254	6 739 923 860	4,40
Matériel de transport		1 355 504 622	2 777 913 588	2 777 938 820	0,00
Bâtiments		15 982 958 713	23 586 118 763	28 746 149 704	21,88
Travaux de voies et réseaux		448 607 430	527 888 882	1 038 642 934	96,75
Autres travaux de la CT		6 429 736 729	11 549 145 352	12 714 961 982	10,09
Autres investissement		2 435 771 705	1 533 336 793	1 254 632 027	-18,18
<b>Total</b>		<b>30 552 782 115</b>	<b>46 981 417 790</b>	<b>53 719 135 199</b>	<b>14,34%</b>

**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2019,2020 et 2021 des CT

Du tableau ci-dessus, il ressort que les dépenses d'investissement ont connu une progression continue sur la période 2019-2021. En effet, elles ont connu un taux décroissance de 53,77% entre 2019 et 2020 et de 14,34% entre 2020 et 2021.

Le graphique ci-après illustre la structure des dépenses d'investissement des communes rurales en 2021 :

**Graphique 31 : Structure des dépenses d'investissement des communes rurales par nature en 2021**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Le graphique ci-dessus montre que les dépenses d'investissement sont dominées par les travaux de « Bâtiments » et les « Autres travaux de la CT ». En effet, ces deux rubriques ont représenté en 2021, respectivement 53,51% et 23,67% des dépenses d'investissement. Cette situation s'explique entre autres par le transfert par l'Etat de ressources financières pour la réalisation d'infrastructures sociaux de base dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'eau potable et assainissement.

Quant aux « Travaux de voies et réseaux », et « Frais études et de recherche » ils représentent les plus faibles proportions (Respectivement 1,93% et 0,83%) des dépenses d'investissement. La faiblesse des

budgets annuels des communes rurales fait que la majorité d'entre elles ne peut entreprendre ce type de travaux qui nécessitent d'énormes moyens financiers.

Le ratio « dépenses d'investissement sur dépenses totales » donne une moyenne de 79,16% contre 59,08% en 2020. D'une manière générale, la prescription relative au respect du tiers au moins des dépenses totales consacrées aux investissements est donc observée. Toutefois, lorsque l'on considère les communes rurales individuellement, on constate que douze (12) consacrent moins du tiers (1/3) de leurs dépenses totales à l'investissement, contre vingt-quatre (24) en 2020. Les communes de Barsalogo et Pibaoré dans la région du Centre-Nord ont fonctionné sous douzième provisoire et n'ont pas prévu de dépenses d'investissement lors de l'adoption de leurs budgets d'office. Cette situation s'explique par les difficultés de fonctionnement rencontrées par les conseils de ces communes suite à des crises politiques.

Le ratio « dépenses d'investissement par habitant » est de 4 330 F CFA/hbt en moyenne en 2021 contre 3 394 F CFA/hbt en 2020. Cent vingt-cinq (125) communes affichent des ratios au-dessus de cette moyenne. La valeur du ratio la plus élevée est obtenue par la commune de Wolonkoto dans la région des Cascades soit 31 707 F CFA/hbt. Par contre, la plus faible valeur exception faite des communes n'ayant pas affecté de part de leurs dépenses à l'investissement, est enregistrée par la commune de Oursi (289 F CFA /hbt), dans le Sahel (Cf Annexe 8 page xxi).

### III.2.3. Analyse des comptes de gestion des communes rurales

#### III.2.3.1. Les comptes de résultat des communes rurales

##### a) Le recouvrement des recettes de fonctionnement

Prises en charge à hauteur de 44,89 Mds F CFA, les recettes de fonctionnement recouvrées au profit des budgets des communes se sont chiffrées à 44,88 Mds F CFA, soit un taux de recouvrement de 99,98% comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 48 : Niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement (en F CFA)**

Rubriques	Prise en charge	Recouvrement	Reste à recouvrer	% recouvr
Recettes fiscales	8 112 049 729	8 096 427 352	15 622 377	99,81
Recettes non fiscales	9 863 289 388	9 862 869 388	420 000	100,00
Dotations liées aux compétences transférées	18 461 665 470	18 469 637 840		100,04
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)	7 320 102 623	7 320 102 623	-	100,00
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	17 028 273	17 028 273	-	100,00
Autres subventions	961 985 071	960 375 196	1 609 875	99,83
<b>TOTAL</b>	<b>44 896 638 058</b>	<b>44 886 958 176</b>	<b>9 679 882</b>	<b>99,98</b>

**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CG 2021 des CT

On constate dans le tableau ci-dessus que les restes à recouvrer ne concernent que les « recettes fiscales », les « recettes non fiscales » et les « autres subventions ». Les rubriques « Projets et programmes » et « dotations liées aux compétences transférées » ont été entièrement recouvrées. En somme, le niveau de recouvrement est très satisfaisant. Il convient de noter que ce niveau satisfaisant de recouvrement s'explique par le fait que la plupart de recettes sont recouvrées par anticipation et font l'objet d'émission de titres de recettes de régularisation.

## b) Le paiement des dépenses de fonctionnement

Pour un montant total de 32,17 Mds F CFA pris en charge, les receveurs ont effectué des paiements qui se chiffrent à 27,50 Mds F CFA, soit un taux de paiement de 85,49% contre 77,54% en 2020. Ce qui a occasionné des restes à payer s'élevant à 4,66 Mds F CFA comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 49 : Niveau de paiement des dépenses de fonctionnement (en F CFA)**

Rubriques	Prise en charge	Paiement	Reste à payer	% paiement
Denrées et fournitures	17 556 544 544	14 667 955 583	2 888 588 961	83,55
Allocations et subventions	1 247 274 349	1 122 372 549	124 901 800	89,99
Travaux et services extérieurs	2 983 500 315	2 062 833 165	920 667 150	69,14
Frais de personnel	5 197 284 279	5 082 359 421	114 924 858	97,79
Frais de gestion générale et de transport	3 529 167 470	3 181 951 911	347 215 559	90,16
Frais financiers	344 577 667	329 109 196	15 468 471	95,51
Autres dépenses de fonctionnement	1 313 689 708	1 058 235 269	255 454 439	80,55
<b>Total</b>	<b>32 172 038 332</b>	<b>27 504 817 094</b>	<b>4 667 221 238</b>	<b>85,49</b>

Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CG 2021 des CT

Par rubrique de dépenses, les plus faibles taux sont affichés par les « travaux et services extérieurs » (69,14%) et les « autres dépenses de fonctionnement » (80,55%). Les « frais de personnel » et les « frais financiers » ont enregistré les taux de paiement les plus élevés, soit respectivement 97,79% et 95,51%. Aucune rubrique de dépense n'a atteint un taux de paiement de 100%.

À la différence du compte de résultat qui reprend l'ensemble des ressources et des dépenses utilisées pour le fonctionnement courant des communes au cours de l'année 2021, le bilan, quant à lui, donne une photographie financière du patrimoine des communes rurales depuis leur création jusqu'à fin décembre 2021.

### III.2.3.2. Analyse des comptes de bilan des communes rurales

L'analyse du tableau de synthèse du bilan laisse apparaître un déséquilibre du bilan dans les communes rurales. En effet, en 2021, le total actif (430,96 Mds F CFA) est inférieur au total passif (429,86 Mds F CFA) comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 50 : Éléments de bilan des CT (en F CFA)**

Années	Montants nets 2021 (1)	Montants nets 2020 (2)	Montants nets 2019 (3)	Variations (4) = (1 - 2)	Taux de variation
<b>Actif</b>					
Emplois permanents	329 883 905 272	277 237 988 955	229 633 367 044	52 645 916 317	18,99%
Actif circulant	2 154 220 504	1 111 963 191	1 278 774 358	1 042 257 313	93,73%
Trésorerie	98 924 294 183	84 603 118 383	66 509 099 045	14 321 175 800	16,93%
<b>Total actif</b>	<b>430 966 012 959</b>	<b>362 953 070 529</b>	<b>297 421 240 447</b>	<b>68 012 942 430</b>	<b>18,74%</b>
<b>Passif</b>					
Capitaux permanents	398 910 052 548	327 972 421 913	268 130 677 074	70 937 630 635	21,63%
Dettes MLT	-	-	-	-	
Dettes d'exploitation	30 959 407 440	34 058 107 825	30 149 235 485	-3 098 700 385	-9,10%
<b>Total passif</b>	<b>429 869 459 988</b>	<b>362 030 529 738</b>	<b>298 279 912 559</b>	<b>67 838 930 250</b>	<b>18,74%</b>

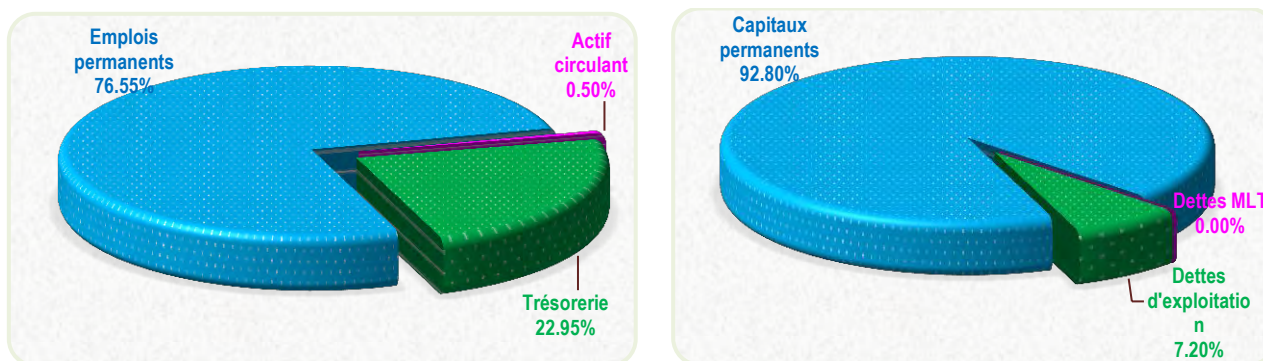
Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CG 2019, 2020 et 2021 des CT

L'actif des communes rurales est passé de 362,95 Mds F CFA à 430,97 Mds F CFA entre 2020 et 2021. Cette hausse est imputable à l'accroissement de tous les postes de l'actif notamment les « emplois permanents » avec 18,99%, la « trésorerie » 16,93% et l'actif circulant de 93,73%.

Le passif a légèrement baissé de 0,04% par rapport à 2020 qui était à 18,78%. Cette baisse est liée aux « dettes d'exploitation » qui ont régressé de 9,10%. L'augmentation de ces capitaux a permis de générer des « emplois permanents » pour les communes rurales.

Les deux graphiques suivants montrent que le patrimoine des communes rurales est largement dominé par les emplois permanents du côté de l'actif et par les capitaux permanents du côté du passif :

**Graphique 31 : Structure du bilan des communes rurales en 2021**



**Structure de l'actif**

**Structure du passif**

**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CG 2021 des CT

On constate que les capitaux permanents et les emplois permanents, représentent les principaux éléments du bilan. En effet, l'actif est constitué à 76,55% d'emplois permanents et le passif, de 92,80% de capitaux permanents.

L'analyse de certains ratios financiers comme le « fonds de roulement », le « besoin en fonds de roulement » et la « trésorerie nette », dérivés du compte de bilan, permet d'affiner l'analyse de l'état du patrimoine des communes rurales. En effet, les indicateurs financiers, notamment le « fonds de roulement », mettent en évidence les politiques de financement des communes rurales. Il dégage une variation positive comme l'indique le tableau ci-après :

**Tableau 51 : Bilan fonctionnel simplifié des CT (en F CFA)**

Rubriques	Montants nets 2021 (1)	Montants nets 2020 (2)	Montants nets 2019 (3)	Variations (4) = (1 -2)	% variation
Fonds de roulement	69 026 147 276	50 734 432 958	38 497 310 030	18 291 714 318	36,05%
Besoin en fonds de roulement	-28 805 186 936	-32 946 144 634	-28 870 461 127	4 140 957 698	12,57%
Trésorerie	98 924 294 183	84 603 118 383	66 509 099 045	14 321 175 800	16,93%

**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CG 2019, 2020 et 2021 des CT

Le fonds de roulement étant positif ces trois dernières années et mieux en nette évolution, cela signifie que les ressources permanentes ont pu financer les emplois permanents, tout en dégageant un excédent qui permet de compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Le fonds de roulement des communes rurales se chiffre à 69,03 Mds F CFA en 2021 contre 50,73 Mds F CFA en 2020, soit une variation à la hausse de 36,05% comparativement à 28,55% en 2020.

La trésorerie des communes rurales a quant à elle connu une hausse, passant de 84,60 Mds F CFA en 2020 à 98,92 Mds F CFA en 2021.

### III.3. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES COMMUNES URBAINES

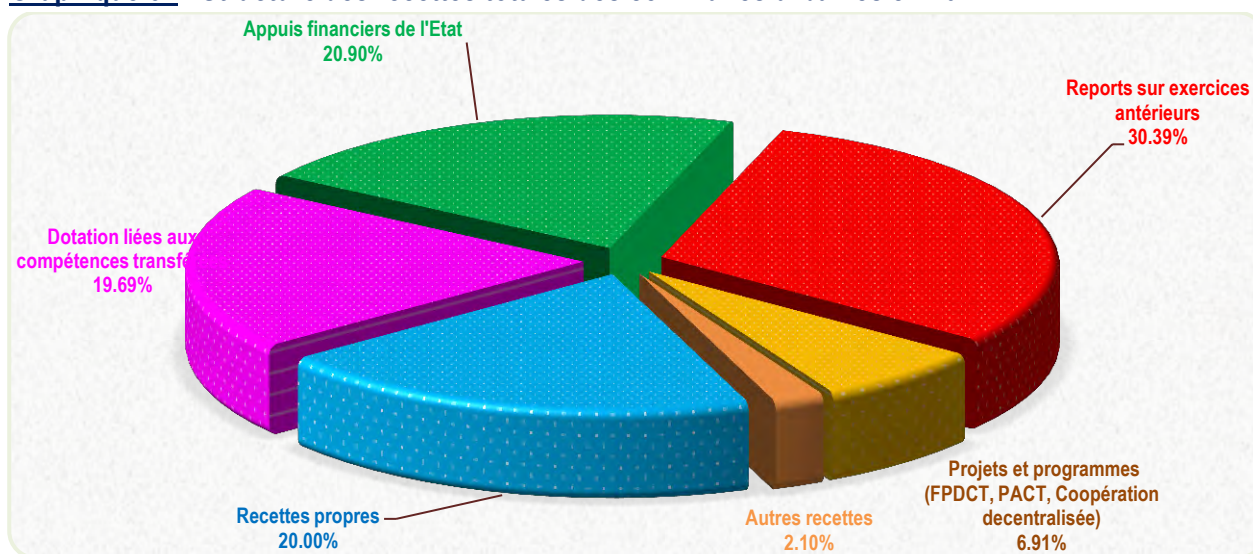
#### III.3.1. Les recettes des communes urbaines

Les communes urbaines du Burkina Faso ont mobilisé des recettes totales de 49,11 Mds F CFA sur une prévision de 49,01 Mds F CFA soit un taux de réalisation de 100,20%. Ce taux de recouvrement est supérieur à celui de 2020 (89,82%). Ces recettes ont connu une hausse de 18,88% par rapport à 2020 où elles s'élevaient à 41,31 Mds F CFA.

Les communes urbaines ont mobilisé en moyenne 1,044 Mds F CFA en 2021 contre 879 Millions F CFA en 2020. Douze (12) communes urbaines sur quarante-sept (47) ont réalisé des recouvrements supérieurs à cette moyenne. La commune de Houndé enregistre le montant le plus élevé avec 5,37 Mds F CFA tandis que la commune de Ouargaye se place en dernière position avec 337,52 Millions F CFA de recettes recouvrées. Quatorze (14) communes (Houndé, Gorom-Gorom, Kaya, Fada N'Gourma, Ouahigouya, Réo, Koudougou Banfora, Tenkodogo, Yako, Po, Dédougou, Ziniaré, Bogandé) ont pu recouvrer plus d'un milliard de F CFA de recettes.

Le graphique ci-dessous donne la structure des recettes totales. On observe que les « reports sur exercices antérieurs » et les « appuis financiers de l'Etat » constituent à eux deux plus de 50% des recettes totales des communes urbaines.

**Graphique 32 : Structure des recettes totales des communes urbaines en 2021**



**Source :** DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Une analyse successive des recettes de fonctionnement et des recettes d'investissement permettra de mieux apprécier l'évolution des recettes totales des communes urbaines.

#### III.3.1.1. Les recettes de fonctionnement des communes urbaines

Les recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 25,32 Mds F CFA constituent 45,72% des recettes totales des communes urbaines. Elles ont atteint un niveau de réalisation de 93,66% en 2021 contre 93,73% en 2020. Les « projets et programmes » ont enregistré le plus faible taux de réalisation soit 15,71%. Seules les recettes fiscales et non fiscales ont vu leur niveau de recouvrement baisser par rapport à 2020. C'est ce qui ressort du tableau ci-dessous.

**Tableau 52 : Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des communes urbaines en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années	2020			2021		
		Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Recettes fiscales		4 839 730 021	4 640 779 901	95,89	5 525 599 212	4 986 028 299	90,24
Recettes non fiscales		4 777 740 583	4 130 793 542	86,46	5 623 035 309	4 836 679 025	86,02
Dotations liées aux compétences transférées		6 741 517 591	6 679 612 742	99,08	7 158 683 207	7 143 975 728	99,79
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État...)		1 789 287 265	1 561 656 484	87,28	2 006 023 733	1 755 873 010	87,53
Projets et programmes (PNGT, PACT, Coopération décentralisée)		32 300 000	-	0,00	21 000 000	3 300 000	15,71
Autres subventions		729 537 553	344 771 161	47,26	439 072 864	293 468 977	66,84
Résultat de fonctionnement reporté		5 952 246 477	5 945 202 189	99,88	6 261 207 446	6 301 893 986	100,65
<b>Total</b>		<b>24 862 359 490</b>	<b>23 302 816 019</b>	<b>93,73</b>	<b>27 034 621 771</b>	<b>25 321 219 025</b>	<b>93,66</b>

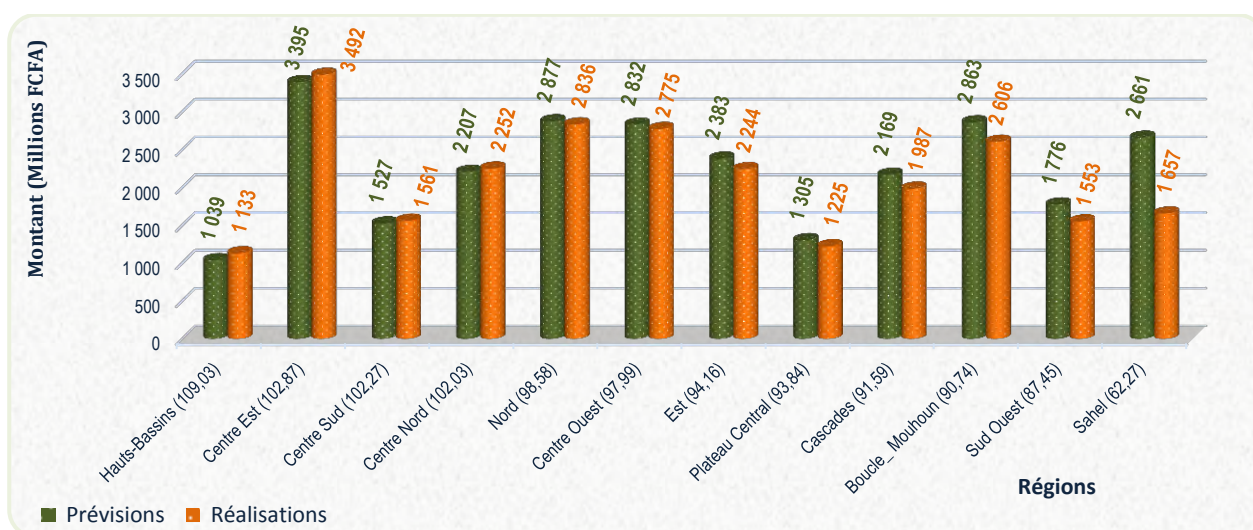
Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Le graphique ci-dessous permet d'apprécier le niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des communes urbaines par région.

Quatre (04) régions sur douze (12) enregistrent des taux de recouvrement supérieurs à 100%. Le taux le plus élevé s'observe au niveau des Haut-Bassins (109,03%). Le plus faible taux est enregistré au niveau de la région du Sahel (62,27%).

En termes de volume, les communes urbaines du Centre-Est sont celles qui ont mobilisé les recettes de fonctionnement les plus élevées, soit 3,49 Mds F CFA. Elles sont suivies de celles du Nord (2,84 Mds F CFA) et du Centre-Ouest (2,78 Mds F CFA). Les communes urbaines de la région des Hauts-Bassins se positionnent en dernière position avec 1,13 Mds F CFA.

**Graphique 33 : Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des communes urbaines par région en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

En termes d'évolution, les recettes de fonctionnement des communes urbaines ont enregistré une hausse de 8,66% passant ainsi de 23,30 Mds F CFA en 2020 à 25,32 Mds F CFA. Cette hausse est induite par



toutes les rubriques exceptée la rubrique « autres subventions » qui enregistre une baisse de 14,88%. En termes de proportion, les « dotations liées aux compétences transférées » arrivent en tête avec 28,21% suivi du « résultat de fonctionnement reporté » (24,89%) comme l'indique le tableau ci-après.

**Tableau 53 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes urbaines de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années	2019	2020	2021		Variation 2020 /2021 (%)
				Montants	Prop (%)	
Recettes fiscales		4 686 234 778	4 640 779 901	4 986 028 299	19,69	7,44
Recettes non fiscales		4 007 049 044	4 130 793 542	4 836 679 025	19,10	17,09
Dotations liées aux compétences transférées		6 678 820 497	6 679 612 742	7 143 975 728	28,21	6,95
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)		1 699 471 624	1 561 656 484	1 755 873 010	6,93	12,44
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération)		24 691 147	-	3 300 000	0,01	-
Autres subventions		473 221 562	344 771 161	293 468 977	1,16	-14,88
Résultat de fonctionnement reporté		4 468 557 789	5 945 202 189	6 301 893 986	24,89	6,00
<b>TOTAL</b>		<b>22 038 046 441</b>	<b>23 302 816 019</b>	<b>25 321 219 025</b>	<b>100</b>	<b>8,66</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019,2020 et 2021 des CT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux impôts et taxes pourvoyeurs de recettes fiscales dans les communes urbaines. On constate que la rubrique « contribution des patentes » est l'impôt qui a procuré le plus de recettes en 2021 malgré la baisse de 19,12% constatée entre 2020 et 2021. Elle est suivie de la taxe de jouissance qui maintient une tendance haussière depuis 2019. La « contribution des micros entreprises » connaît la plus forte hausse soit 120,96%.

**Tableau 54 : Evolution des différents impôts et taxes de 2019 à 2021**

Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021
Contribution des patentes		2 145 634 500	2 312 336 503	1 870 329 641	-19,12%
Contribution des micros entreprises		617 981 418	290 371 708	641 616 079	120,96%
Taxe de résidence		511 488 013	197 277 304	249 330 839	26,39%
Taxe sur les biens de mainmortes		117 471 073	205 641 127	128 159 871	-37,68%
Taxe de jouissance		799 257 899	1 045 026 840	1 312 005 496	25,55%
Taxe sur la publicité		193 292 083	201 031 624	243 953 873	21,35%

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019,2020 et 2021 des CT

En termes de performance, quinze (15) communes urbaines (Banfora, Koudougou, Fada N'Gourma, Ouahigouya, Tenkodogo, Dédougou, Houndé, Réo, Kaya, Ziniaré, Pouytenga, Gaoua, Koupéla, Dori, Diébougou) se démarquent avec plus de 100 millions de F CFA de recettes fiscales recouvrées. La commune urbaine de Banfora occupe la première position avec une mobilisation de 580,51 millions F CFA. La commune de Batié vient en dernière position avec 16,30 Millions F CFA.

Le ratio « recettes fiscales par habitant » donne une moyenne de 1017 F CFA/hbt en 2021 contre 972 F CFA/hbt en 2020. Vingt-neuf (29) communes urbaines n'ont pas pu atteindre cette moyenne. La commune de Titao affiche le plus faible ratio avec 159 F CFA/hbt. Le ratio le plus élevé s'observe dans la commune de Banfora (3420 F CFA/hbt).

En termes de recettes propres annuelles, la commune de Banfora se place toujours en première position avec une mobilisation de 836,78 Millions de F CFA. La dernière position est occupée par la commune de Pama avec 30,11 Millions F CFA.

### III.3.1.2. Les recettes d'investissement des communes urbaines

Les recettes d'investissement représentent 54,28% des recettes totales des communes urbaines. Sur une prévision de 26,36 Mds F CFA, les recettes mobilisées se chiffrent à 26,66 Mds F CFA soit un taux de réalisation de 101,16% contre 82,12% en 2020. Le plus fort taux de recouvrement s'observe au niveau de la rubrique « soutien équipement/État » (145,18%).

Au niveau de la rubrique « excédent d'investissement reporté », les prévisions devraient en principe être égales aux émissions. Le taux de réalisation de 130,93% s'explique principalement par :

- l'absence de prévision sur cette ligne dans le budget de la commune de Houndé alors qu'en émission, nous avons un montant de 2,13 Mds F CFA ;
- l'absence d'émission sur cette ligne dans le budget de la commune de Nouna alors qu'en prévision, nous avons un montant de 106,00 millions F CFA ;
- la différence entre les montants en prévision et en émission au niveau de la commune de Diébougou.

Le tableau ci-après présente le niveau de réalisation des recettes d'investissement par rubrique.

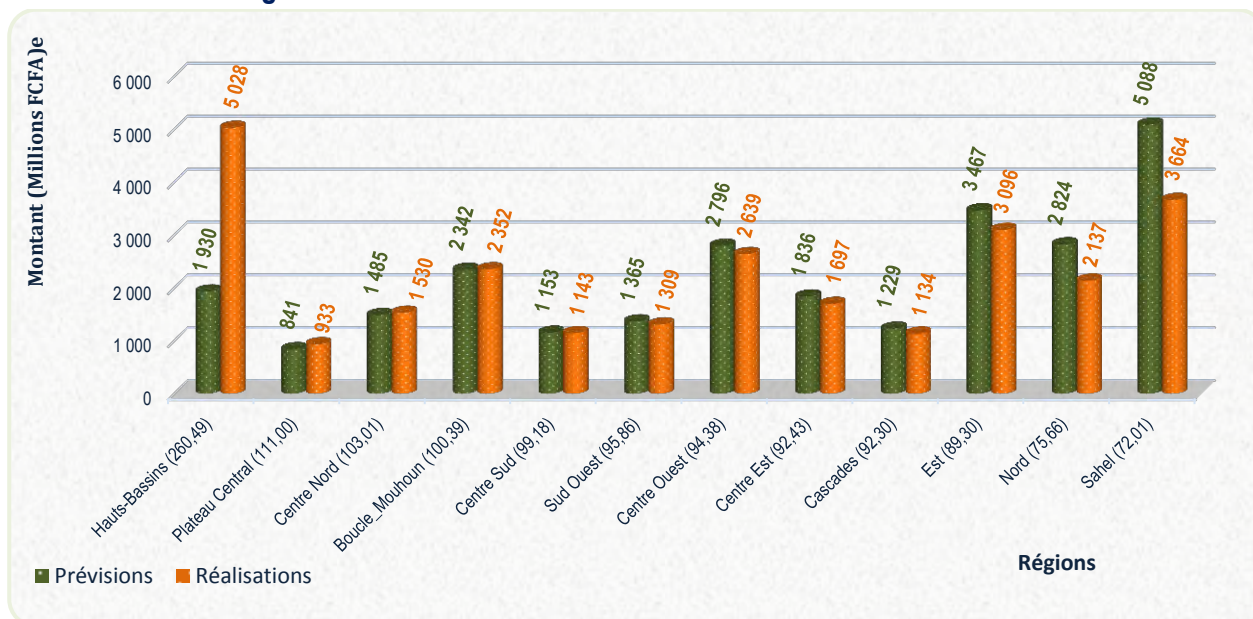
**Tableau 55 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement des communes urbaines en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années	2020			2021		
		Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Épargne sur fonctionnement		3 539 604 240	2 253 004 479	63,65	4 375 467 211	2 868 070 075	65,55
Soutien équipement / État		3 372 413 883	5 230 707 985	155,10	5 862 344 820	8 510 778 442	145,18
Dotations liées aux compétences transférées		1 607 578 001	1 532 605 343	95,34	2 729 286 830	2 528 626 790	92,65
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)		5 640 284 704	2 210 268 864	39,19	4 863 584 551	3 390 988 596	69,72
Autres subventions		5 304 237 177	3 848 823 547	72,56	1 937 436 630	737 128 636	38,05
Excédent d'investissement reporté		5 210 902 804	5 188 141 240	99,56	6 588 275 855	8 625 702 856	130,93
<b>TOTAL</b>		<b>24 675 020 809</b>	<b>20 263 551 458</b>	<b>82,12</b>	<b>26 356 395 897</b>	<b>26 661 295 395</b>	<b>101,16</b>

Source : DGD, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Le graphique ci-dessous donne le niveau de réalisation des recettes d'investissement des communes urbaines par région.

**Graphique 34 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement des communes urbaines par région en 2021**



**Source :** DGD, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Il ressort de l'analyse du graphique ci-dessus que les communes urbaines de la région des Haut-Bassins enregistrent le meilleur taux de recouvrement avec 260,49% tandis que la région du Sahel se place en dernière position avec un taux de 72,01%. Malgré ce faible taux de recouvrement, la région du Sahel est la deuxième région en termes de mobilisation de recettes d'investissement soit 3,66 Mds F CFA derrière le Hauts-Bassins (5,03 Mds F CFA).

Par ailleurs, on observe que onze (11) régions sur douze (12), ont mobilisé plus d'un (01) milliard F CFA de recettes d'investissement.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes d'investissement de 2019 à 2021. Celles-ci ont connu une hausse sensible de 31,57% entre 2020 et 2021.

**Tableau 56 : Evolution des recettes d'investissement des communes urbaines de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années		2021		Variation 2020 / 2021 (%)
	2019	2020	Montant	Prop (%)	
Épargne sur fonctionnement	2 182 787 967	2 253 004 479	2 868 070 075	10,76	27,30
Soutien équipement/État	1 969 947 890	5 230 707 985	8 510 778 442	31,92	62,71
Dotations liées aux compétences transférées	2 267 702 534	1 532 605 343	2 528 626 790	9,48	64,99
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	2 307 644 643	2 210 268 864	3 390 988 596	12,72	53,42
Autres subventions	1 596 254 047	3 848 823 547	737 128 636	2,76	-80,85
Excédent d'investissement reporté	3 974 116 206	5 188 141 240	8 625 702 856	32,35	66,26
<b>Total</b>	<b>14 298 453 287</b>	<b>20 263 551 458</b>	<b>26 661 295 395</b>	<b>100,00</b>	<b>31,57</b>

**Source :** DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019,2020 et 2021 des CT

Toutes les rubriques enregistrent des hausses à l'exception des « autres subventions » qui baissent de 80,30%. Cette forte baisse de cette rubrique s'explique par la prise en compte des erreurs d'imputation constatées en 2020. En effet, la forte hausse de cette rubrique constatée en 2020 s'expliquait par l'imputation des recettes du FMDL sur la ligne 1049 « Autres subventions d'équipement externes » au lieu du 1030 « Subventions d'équipement de l'Etat » comme le prescrit la circulaire budgétaire des CT ; la rubrique « Autres subventions » prenant en compte les montants de la ligne 1049.

La rubrique « Soutien équipement/État » (en hausse de 62,71%) poursuit sa croissance continue grâce aux ressources du fonds minier de développement local.

Les recettes d'investissement sont majoritairement constituées de l'«excédent d'investissement reporté » (32,35%) et du « Soutien équipement/État » (31,92%).

L'« épargne sur fonctionnement » (10,76%) représentant le prélèvement effectué sur les recettes propres de fonctionnement au profit de l'investissement qui occupe la quatrième place dans les recettes d'investissement indique une faible capacité d'investissement sur recettes propres et traduit une certaine dépendance de ces communes vis-à-vis des appuis extérieurs.

Les communes urbaines ont prélevé en moyenne 29,43% de leurs recettes propres annuelles au profit des investissements. Sept (07) communes (Batié, Djibo, Boromo, Fada N'Gourma, Garango, Bousé, Léo) ont effectué des prélèvements de moins de 20% (seuil réglementaire) de leurs recettes propres. Le plus fort taux de prélèvement est détenu par Kaya avec 72,91%.

Dans l'ensemble, les recettes de fonctionnement et les recettes d'investissement ont connu des hausses. Mais qu'en est-il des dépenses ?

### **III.3.2. Les dépenses des communes urbaines**

Sur une prévision de 48,83 Mds de F CFA, les dépenses totales des communes urbaines s'élèvent à 26,59 Mds de F CFA soit un taux d'exécution de 54,45%. Ces dépenses ont connu une légère baisse (0,04%) par rapport à 2020.

Le ratio « dépense totale par habitant » donne une moyenne de 5 484 F CFA/hbt en 2021 contre 5 575 F/hbt CFA en 2020. La commune de Gorom-Gorom dans la région du Sahel occupe la première place (19 422 F CFA/hbt) tandis que celle de Bousé vient en dernière position (2 656 F CFA/hbt).

#### **III.3.2.1. Les dépenses de fonctionnement des communes urbaines**

Les dépenses de fonctionnement constituent 55,79% des dépenses totales des communes urbaines en 2021 contre 64,41% en 2020. Les prévisions des dépenses de fonctionnement des communes urbaines ont connu une hausse par rapport à 2020. Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 65,46% atteignant ainsi un montant nominal de 14,83 Mds F CFA pour une prévision initiale de 22,66 Mds F CFA. Le taux le plus élevé s'observe au niveau de la rubrique « Frais de personnel » (89,60%) comme l'illustre le tableau ci-après.

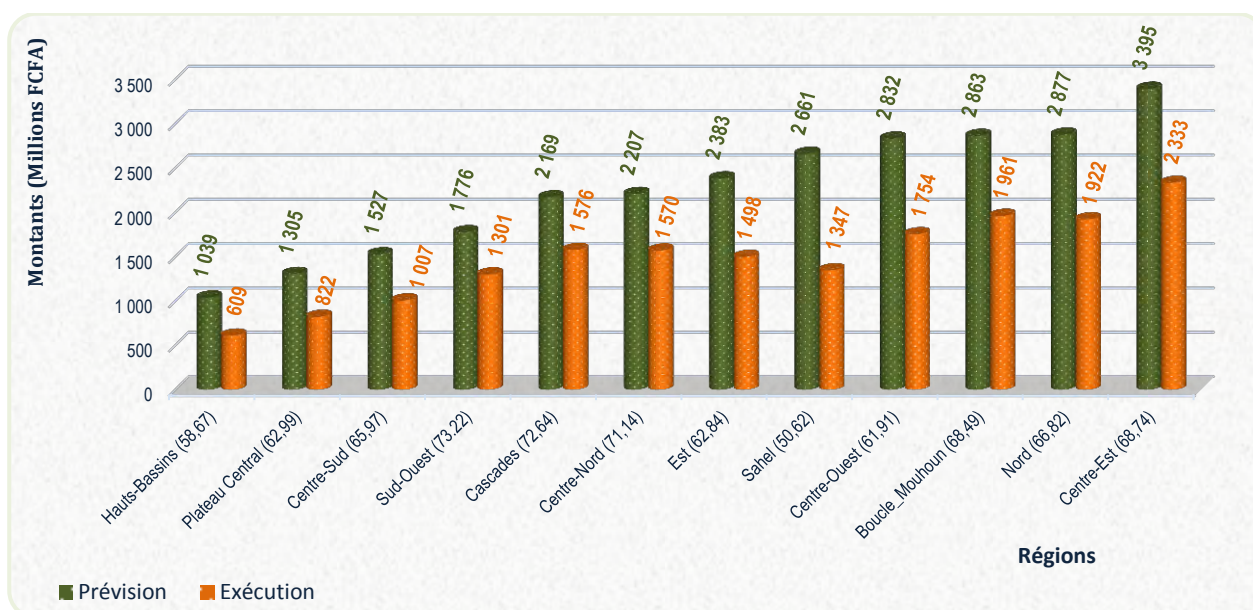
**Tableau 57 : Niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement des communes urbaines en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Denrées et fournitures	11 462 441 199	6 985 510 518	60,94	12 093 729 819	6 593 715 600	54,52
Allocations et subventions	848 630 568	654 674 426	77,14	949 383 932	672 641 635	70,85
Travaux et services extérieurs	2 033 534 378	1 420 765 501	69,87	1 992 821 384	1 368 661 125	68,68
Frais de personnel	4 173 695 022	3 882 427 269	93,02	4 565 321 184	4 090 464 314	89,60
Frais de gestion générale et de transport	1 574 119 885	1 236 072 026	78,52	1 632 865 588	1 228 646 867	75,24
Frais financiers	266 551 129	219 408 547	82,31	311 234 241	249 255 945	80,09
Autres dépenses de fonctionnement	963 783 069	478 520 713	49,65	1 113 798 412	628 998 606	56,47
<b>Total</b>	<b>21 322 755 250</b>	<b>14 877 379 000</b>	<b>69,77</b>	<b>22 659 154 560</b>	<b>14 832 384 092</b>	<b>65,46</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Le graphique ci-dessous présente la situation d'exécution des dépenses de fonctionnement des communes urbaines par région :

**Graphique 35 : Niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement des communes urbaines par région en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

De l'analyse des niveaux d'exécution des dépenses de fonctionnement des communes urbaines par région, on remarque que la région du Sud-Ouest (73,22%) vient en première position. Le taux le plus faible s'observe au niveau du Sahel avec 50,62%.

Tenant compte des dépenses exécutées, les communes urbaines de la région du Centre-Est arrivent en première position avec 2,33 Mds de F CFA et celles des Haut-Bassins en dernière position avec 609 Millions F CFA.

Les dépenses de fonctionnement des communes urbaines ont connu une légère baisse de 0,30% entre 2020 et 2021 induite principalement par trois (03) rubriques. Il s'agit des « Denrées et fournitures » (-

5,61%), des « Travaux et services extérieurs » (-3,67%) et « frais de gestion générale et de transport » (-0,60%) comme le montre le tableau ci-dessous.

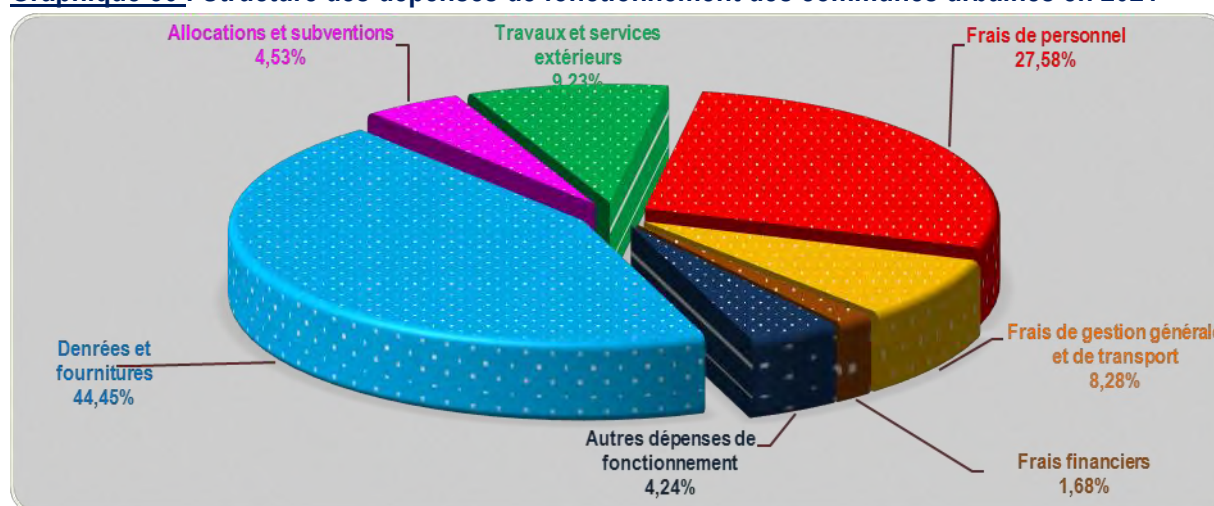
**Tableau 58 : Evolution des dépenses de fonctionnement des communes urbaines de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 (%)
Denrées et fournitures		6 256 107 580	6 985 510 518	6 593 715 600	-5,61
Allocations et subventions		538 483 001	654 674 426	672 641 635	2,74
Travaux et services extérieurs		1 284 571 305	1 420 765 501	1 368 661 125	-3,67
Frais de personnel		3 854 954 439	3 882 427 269	4 090 464 314	5,36
Frais de gestion générale et de transport		1 222 585 014	1 236 072 026	1 228 646 867	-0,60
Frais financiers		252 466 175	219 408 547	249 255 945	13,60
Autres dépenses de fonctionnement		420 734 334	478 520 713	628 998 606	31,45
<b>Total</b>		<b>13 829 901 848</b>	<b>14 877 379 000</b>	<b>14 832 384 092</b>	<b>-0,30</b>

**Source** : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Le graphique ci-dessous donne la structure des dépenses de fonctionnement des communes urbaines.

**Graphique 36 : Structure des dépenses de fonctionnement des communes urbaines en 2021**



**Source** : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Tout comme en 2020, on constate que la plus grande part des dépenses de fonctionnement est consacrée à la rubrique « denrées et fournitures » (44,45%). La rubrique « frais de personnel » vient en deuxième position (27,58%).

En outre, les communes urbaines ont consacré en moyenne 41,97% de leurs recettes propres aux frais de personnel (Cf annexe 6 page xx). Cette moyenne est en baisse par rapport à 2020 où elle était de 44,26%. Douze (12) communes urbaines consacrent plus de 50% de leurs recettes propres aux frais de personnel. Le taux le plus élevé étant détenu par Djibo, soit 215,16%. Cette situation constitue un frein à l'investissement sur fonds propres dans ces communes. Cette situation est due à l'incidence financière des augmentations des rémunérations et la situation sécuritaire qui ne permet pas un recouvrement optimal des recettes propres. Nonobstant cela, **les communes urbaines devront tout de même travailler davantage pour maîtriser leur frais de personnel.**

Le ratio « recettes propres sur dépenses de fonctionnement » permet d'avoir le taux de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes propres. Ce ratio donne une moyenne de 65,71% contre 58,96% en 2020. Quatre (04) communes (Batié, Pouytenga, Houndé, Réo) arrivent à couvrir entièrement leurs dépenses de fonctionnement grâce à leurs recettes propres. Cependant, dix-sept (17) communes urbaines n'arrivent pas à couvrir au moins 50% de leurs dépenses de fonctionnement grâce à leurs recettes propres. Elles sont donc fortement dépendantes de l'appui de l'État et des autres partenaires pour assurer leur fonctionnement courant. **Ces communes devront améliorer leur mobilisation de recettes propres et rationaliser leurs dépenses de fonctionnement, afin de tendre vers l'autonomie financière.**

### III.3.2.2. Les dépenses d'investissement des communes urbaines

Sur une prévision de 26,17 Mds F CFA, les dépenses d'investissement des communes urbaines s'élèvent à 11,75 Mds F CFA, soit un taux d'exécution faible de 44,92%. Ce taux d'exécution est légèrement supérieur à celui de 2020 qui était de 47,49%. Le tableau suivant présente les taux d'exécution des différentes rubriques. Toutes les rubriques de dépenses enregistrent des taux d'exécution faible à moyen. On note que la rubrique « Autres investissement » connaît le taux d'exécution le plus élevé soit 73,93%.

**Tableau 59 : Niveau d'exécution des dépenses d'investissement des communes urbaines en 2020 et 2021 (en F CFA)**

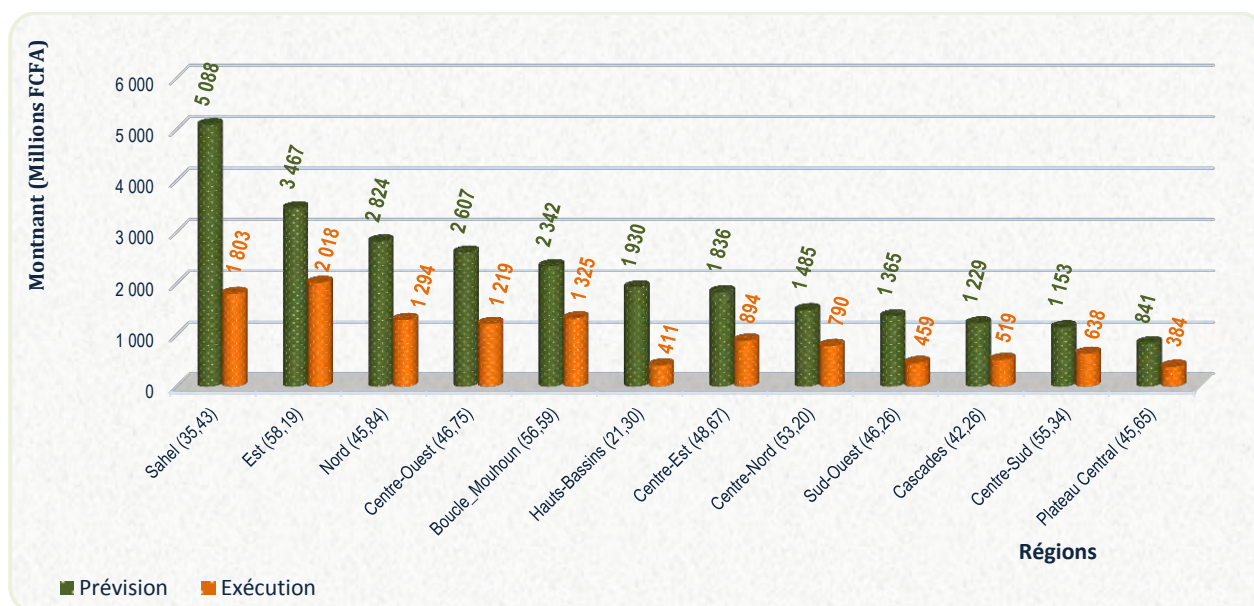
Rubriques	Années	2020			2021		
		Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Frais études/ recherches		554 795 696	294 893 578	53,15	469 637 823	233 781 669	49,78
Matériel, outillage et mobilier		2 545 305 338	1 515 335 564	59,53	2 408 718 694	1 554 628 606	64,54
Matériel de transport		1 517 975 678	620 404 651	40,87	1 614 581 552	1 109 335 222	68,71
Bâtiments		12 333 683 361	6 274 149 690	50,87	13 090 966 023	5 732 213 089	43,79
Travaux de voies et réseaux		1 828 056 154	357 509 295	19,56	1 051 247 295	235 920 692	22,44
Autres travaux de la CT		5 337 278 120	2 401 918 257	45,00	6 790 324 032	2 339 107 448	34,45%
Autres investissement		557 926 462	254 218 251	45,56	741 482 391	548 209 942	73,93%
<b>Total</b>		<b>24 675 020 809</b>	<b>11 718 429 286</b>	<b>47,49</b>	<b>26 166 957 810</b>	<b>11 753 196 668</b>	<b>44,92</b>

**Source :** DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

La comparaison des taux d'exécution par région, indique que la région de l'Est détient le meilleur taux avec 58,19%, tandis que les Haut-Bassins connaissent le plus faible taux (21,30%).

En termes de volume de dépenses exécutées, la région de l'Est se classe en première position (2,02 Mds F CFA) tandis que la région du Plateau central (384 Millions F CFA) occupe la dernière place comme l'indique le graphique ci-après.

**Graphique 37 : Niveau d'exécution des dépenses d'investissement des communes urbaines par région en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Les dépenses d'investissement constituent en moyenne 44,21% des dépenses totales des communes urbaines. Cependant, quatorze (14) communes urbaines ont consacré moins du tiers (seuil réglementaire prescrit par le régime financier et comptable des CT) de leurs dépenses totales à l'investissement. Parmi elles, la commune de Djibo enregistre le plus faible taux soit 11,73%. Des efforts sont donc requis de la part de ces communes, pour plus d'investissement. À l'inverse, la commune de Sebba y consacre 73,02% de ses dépenses totales.

Les dépenses d'investissement des communes urbaines ont enregistré une hausse de 0,30% par rapport à 2020 comme l'indique le tableau ci-dessous.

**Tableau 60 : Dépenses d'investissement des communes urbaines de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 (%)
Frais d'études/recherches		144 934 834	294 893 578	233 781 669	-20,72
Matériel, outillage et mobilier		1 091 341 850	1 515 335 564	1 554 628 606	2,59
Matériel de transport		466 436 372	620 404 651	1 109 335 222	78,81
Bâtiments		5 538 290 482	6 274 149 690	5 732 213 089	-8,64
Travaux de voies et réseaux		100 417 414	357 509 295	235 920 692	-34,01
Autres travaux de la CT		1 567 942 131	2 401 918 257	2 339 107 448	-2,62
Autres investissement		166 160 294	254 218 251	548 209 942	115,65
<b>Total</b>		<b>9 075 523 377</b>	<b>11 718 429 286</b>	<b>11 753 196 668</b>	<b>0,30</b>

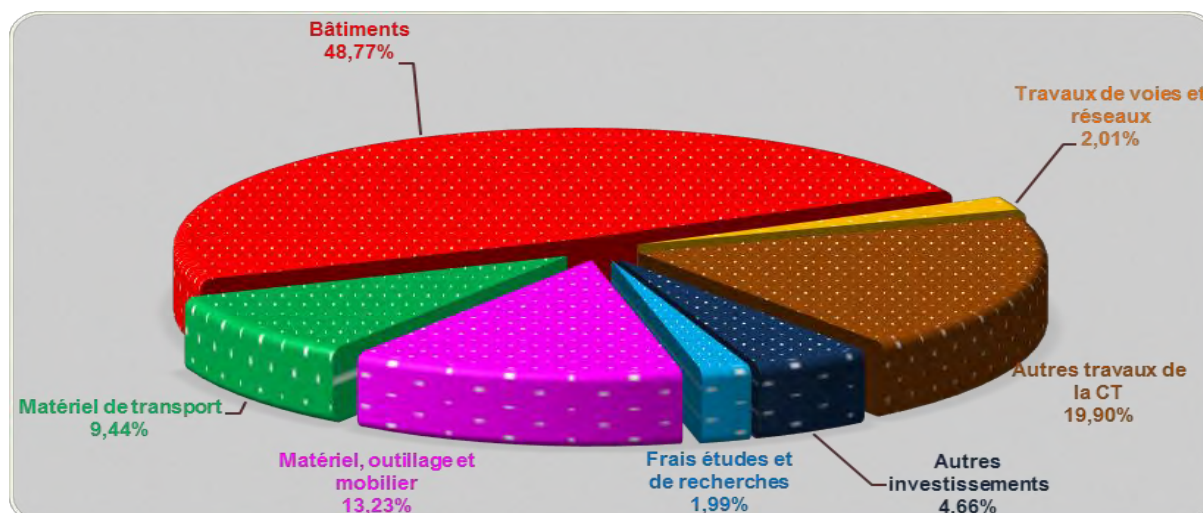
Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019,2020 et 2021 des CT

Malgré cette légère hausse, quatre (04) rubriques sur sept (07) enregistrent des baisses. Les taux les plus élevés s'observent au niveau de deux rubriques à savoir « Autres investissement » avec 115,65% et « Matériel de transport » avec 78,81%.

Le graphique ci-dessous fait ressortir l'importance de la rubrique « bâtiments» qui constituent 48,77% des dépenses totales d'investissement des communes urbaines.



### Graphique 38 : Structure des dépenses d'investissement des communes urbaines en 2021



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

En 2020, le ratio dépenses d'investissement par habitant est de 2 424 F CFA/hbt contre 2 456,62 F CFA/hbt en 2020. Vingt-six (26) communes urbaines ont des ratios en-dessous de cette moyenne. La commune de Djibo a le plus faible ratio, soit 379 F CFA/hbt tandis que la commune de Gorom-Gorom a le ratio le plus élevé (12 448 F CFA/hbt). (Cf annexe 8 page xxi)

En somme, les recettes et les dépenses totales des communes urbaines en 2021 ont connu des évolutions diverses par rapport à la gestion 2020.

Une analyse des comptes de gestion permettra de mieux apprécier l'état des finances locales des communes urbaines du Burkina en 2021.

### III.3.3. Analyse des comptes de gestion des communes urbaines

#### III.3.3.1. Les comptes de résultat des communes urbaines

##### a) Le recouvrement des recettes de fonctionnement des communes urbaines

Pour la gestion 2021, les receveurs des CT ont pris en charge 19,02 Mds F CFA et recouvré 19,01 Mds de F CFA. Le taux de recouvrement par rapport à la prise en charge est de 99,95%. Les restes à recouvrer se chiffrent donc à 10,41 millions de F CFA comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 61 : Niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement des CT en 2021

Rubriques	Prise en charge	Recouvrement	Reste à recouvrer	% recouvrement
Recettes fiscales	4 986 028 299	4 975 619 514	10 408 785	99,79
Recettes non fiscales	4 836 679 025	4 832 460 829	4 218 196	99,91
Dotations liées aux compétences transférées	7 143 975 728	7 139 088 329	4 887 399	99,93
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)	1 755 873 010	1 757 655 772		100,10
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	3 300 000	3 300 000		100,00
Autres subventions	293 468 977	300 791 810		102,50
<b>TOTAL</b>	<b>19 019 325 039</b>	<b>19 008 916 254</b>	<b>10 408 785</b>	<b>99,95</b>

Source : DGB, 2022, construit à partir des données des CG 2021 des CT

## b) Le paiement des dépenses de fonctionnement des communes urbaines

En 2021, les prises en charge des titres de paiement par les receveurs des CT s'élèvent à 14,52 Mds de F CFA contre des paiements effectifs de 12,75 Mds de F CFA. Le taux de paiement par rapport à la prise en charge est de 87,79%. Les restes à payer se chiffrent donc à 1,77 Mds F CFA comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau 62 : Niveau de paiement des dépenses de fonctionnement des CT en 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Prise en charge	Paiement	Reste à payer	% paiement
Denrées et fournitures	6 593 715 600	5 479 070 688	1 114 644 912	83,10
Allocations et subventions	672 641 635	607 597 457	65 044 178	90,33
Travaux et services extérieurs	1 368 661 125	1 034 003 881	334 657 244	75,55
Frais de personnel	4 090 464 314	3 982 787 375	107 676 939	97,37
Frais de gestion générale et de transport	1 228 646 867	1 090 815 311	137 831 556	88,78
Frais financiers	249 255 945	246 833 945	2 422 000	99,03
Autres dépenses de fonctionnement	314 531 028	304 322 598	10 208 430	96,75
<b>Total</b>	<b>14 517 916 514</b>	<b>12 745 431 255</b>	<b>1 772 485 259</b>	<b>87,79</b>

Source : DGB, 2022, construit à partir des données des CG 2021 des CT

Pour la gestion 2021 les taux de paiement les plus élevés, s'observent au niveau des rubriques « frais financiers » (99,03%) et « frais de personnel » (97,37%). Le plus bas taux concerne la rubrique « travaux et services extérieurs » avec 75,55%.

### III.3.3.2. *Les comptes de bilan des communes urbaines*

L'analyse du tableau de synthèse du bilan laisse apparaître un déséquilibre du bilan dans les communes urbaines. Le total de l'actif est supérieur à celui du passif.

**Tableau 63 : Éléments de bilan des CT (en F CFA)**

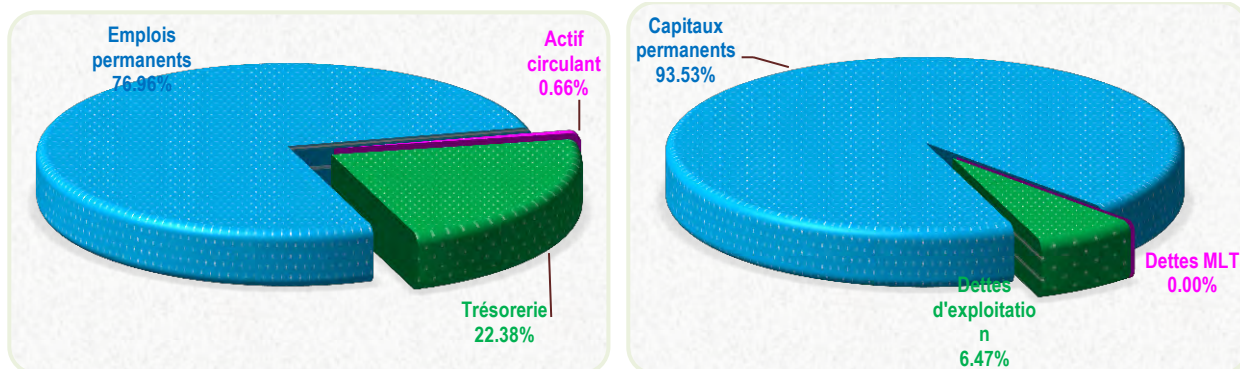
Années	Montants nets 2021 (1)	Montants nets 2020 (2)	Montants nets 2019 (3)	Variations (4) = (1-2)	Taux de variation
<b>Rubriques</b>					
<b>Actif</b>					
Emplois permanents	100 331 411 007	88 043 910 785	75 572 894 022	12 287 500 222	13,96%
Actif circulant	858 553 457	418 219 927	245 012 890	440 333 530	105,29%
Trésorerie	29 180 381 254	25 721 264 972	21 784 817 706	3 459 116 282	13,45%
<b>Total actif</b>	<b>130 370 345 718</b>	<b>114 183 395 684</b>	<b>97 602 724 618</b>	<b>16 186 950 034</b>	<b>14,18%</b>
<b>Passif</b>					
Capitaux permanents	121 832 709 533	94 398 956 221	86 547 813 249	19 171 175 662	18,67%
Dettes MLT	733 453	733 453	6 182 548		0,00%
Dettes d'exploitation	8 433 437 965	10 208 502 728	11 055 848 398	- 2 730 575 158	-24,46%
<b>Total passif</b>	<b>130 266 880 951</b>	<b>104 608 192 402</b>	<b>97 609 844 195</b>	<b>16 440 600 504</b>	<b>14,44%</b>

Source : DGB, 2022, construit à partir des données des CG 2019, 2020 et 2021 des CT

S'agissant de l'actif, toutes ses composantes ont connu des hausses. Quant au passif, la rubrique « capitaux permanents » a augmenté de 18,67% par rapport à 2020 tandis que les « dettes MLT » sont restées stables. Quant à la rubrique « dettes d'exploitation » a baissé de 24,46%.

L'actif des CT est largement dominé par les emplois permanents, soit 76,96%. L'actif circulant ne représente que 0,66% tandis que la trésorerie est de 22,38% de l'actif total. S'agissant du passif des communes urbaines, les capitaux permanents représentent 93,53% et les dettes d'exploitation 06,47% du passif de ces CT comme le montre le graphique ci-dessous :

**Graphique 39 : Structure du bilan des communes urbaines en 2021**



**Structure de l'actif**

**Structure du passif**

**Source :** DGB, 2022, construit à partir des données des CG 2021 des CT

Pour l'analyse financière, trois (03) grandes rubriques ont été considérées. Il s'agit du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie. L'évolution de ces trois grandes rubriques est consignée dans le tableau ci-après :

**Tableau 64 : Bilan fonctionnel simplifié des Communes urbaines (en F CFA)**

Rubriques	Montants nets 2021 (1)	Montants nets 2020 (2)	Montants nets 2019 (3)	Variations (4) = (1 -2)	% variation
Fonds de roulement	21 502 031 979	14 618 356 539	10 981 101 775	6 883 675 440	47,09%
Besoin en fonds de roulement	-7 574 884 508	-10 745 793 196	-10 810 835 508	3 170 908 688	-29,51%
Trésorerie	29 180 381 254	25 721 264 972	21 784 817 706	3 459 116 282	13,45%

**Source :** DGB, 2022, construit à partir des données des CG 2019,2020 et 2021 des CT

Le fonds de roulement en 2021 s'évalue à 21,50 Mds F CFA contre 14,61 Mds F CFA en 2020, soit une variation à la hausse de 47,09%. Le fonds de roulement étant positif, cela signifie que les ressources permanentes ont pu financer les emplois permanents, tout en dégagant un excédent qui permet de compenser les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses.

La trésorerie est passée de 25,72 Mds de F CFA en 2020 à 29,18 Mds de F CFA en 2021, soit une hausse de 13,45%. Quant au besoin en fonds de roulement, on remarque une baisse de 29,51% entre 2020 et 2021. Il passe de 10,74 Mds F CFA en 2020 à 07,57 Mds de F CFA en 2021.

### III.4. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DES COMMUNES À STATUT PARTICULIER

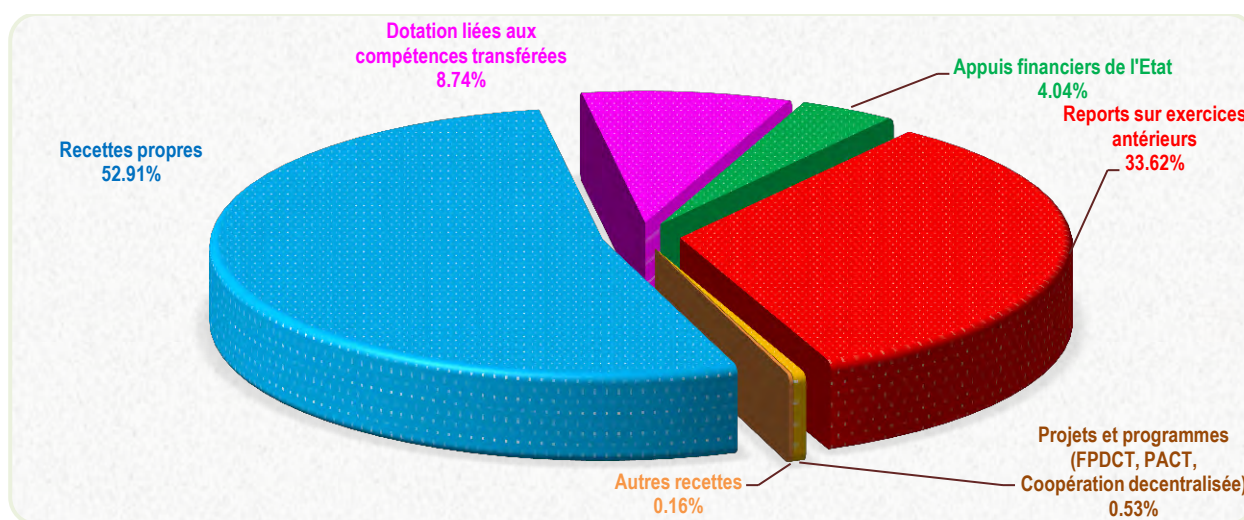
#### III.4.1. Les recettes des communes à statut particulier

Les recettes totales des communes à statut particulier (CSP) se sont chiffrées à 49,42 Mds de F CFA en 2021 sur une prévision de 60,44 Mds de F CFA soit un taux de mobilisation de 81,76%. Ce taux est en baisse 8,48 points par rapport à celui de 2020 (90,24%).

La commune de Ouagadougou a mobilisé 41,91 Mds de F CFA et Bobo-Dioulasso, 7,51 Mds de F CFA comme recettes totales.

Le graphique ci-après donne la structure des recettes totales des CSP en 2021 : il ressort que les recettes totales sont constituées majoritairement des recettes propres (52,91%) et des reports sur exercices antérieurs (33,62%).

**Graphique 40 : Structure des recettes totales des communes urbaines à statut particulier en 2021**



**Source :** DGD, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021

L'analyse successive des recettes de fonctionnement et d'investissement va permettre d'appréhender leurs tendances.

##### III.4.1.1. Les recettes de fonctionnement des communes urbaines à statut particulier

Sur une prévision de 47,80 Mds de F CFA en 2021, les recettes de fonctionnement mobilisées au profit des CSP se sont chiffrées à 36,97 Mds de F CFA soit un taux de réalisation de 77,35%. Ce taux de réalisation est en baisse par rapport à 2020 (86,72%) comme l'indique le tableau ci-après.

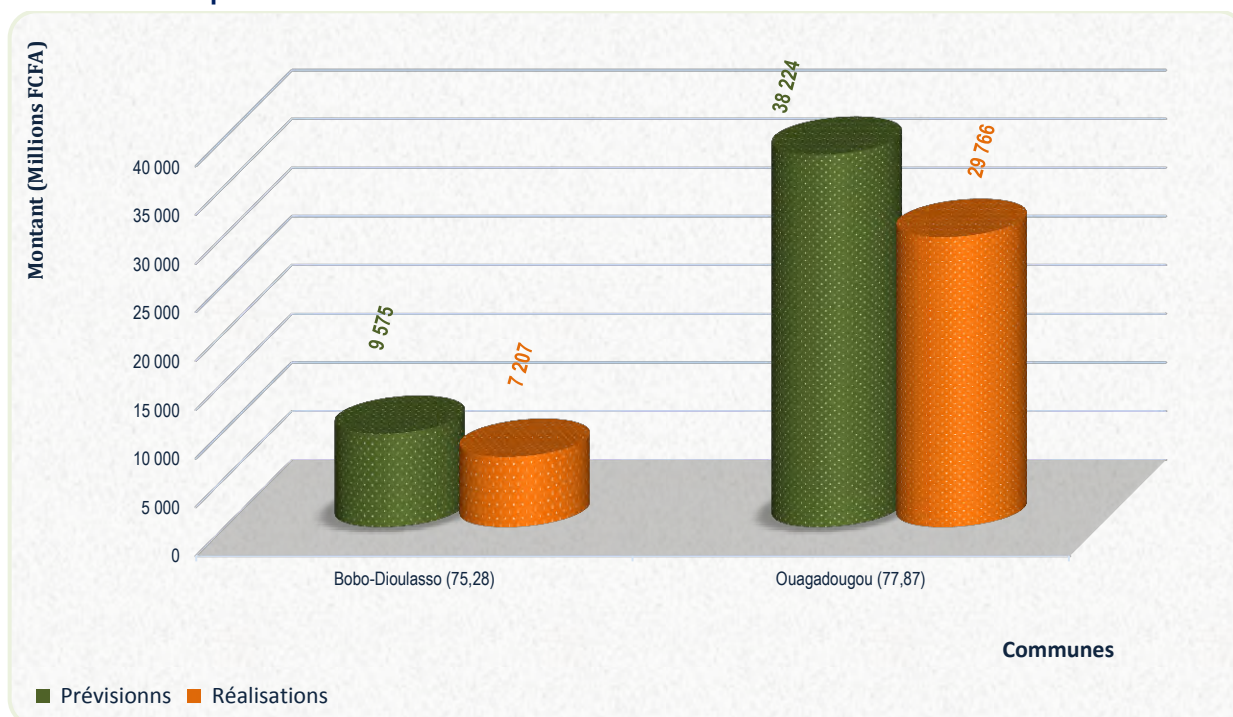
**Tableau 65 : Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des communes à statut particulier en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années	2020			2021		
		Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Recettes fiscales		22 929 668 753	18 780 430 763	81.90	30 243 797 701	21 401 047 266	<b>70,76</b>
Recettes non fiscales		5 050 893 559	3 481 359 030	68.93	6 743 571 569	4 744 143 235	<b>70,35</b>
Dotations liées aux compétences transférées		4 108 320 478	4 108 320 478	100.00	4 082 518 153	4 076 289 206	<b>99,85</b>
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)		455 147 976	836 780 753	183.85	883 037 496	897 245 085	<b>101,61</b>
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)		7 136 790	7 136 790	100.00	-	-	-
Autres subventions		320 585 261	72 847 300	22.72	63 442 790	71 956 131	<b>113,42</b>
Résultat de fonctionnement reporté		9 192 552 648	9 192 552 648	100.00	5 782 896 706	5 782 896 706	<b>100,00</b>
<b>Total</b>		<b>42 064 305 465</b>	<b>36 479 427 762</b>	<b>86.72</b>	<b>47 799 264 415</b>	<b>36 973 577 629</b>	<b>77,35</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Le graphique ci-après présente le taux de réalisation des recettes de fonctionnement par CSP. La commune de Bobo-Dioulasso a enregistré un taux de réalisation (75,28%) légèrement inférieur à celui de Ouagadougou (77,87%)

**Graphique 41 : Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement par commune à statut particulier en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

L'évolution des recettes de fonctionnement des CSP de 2019 à 2021 est retracée dans le tableau ci-après :

**Tableau 66 : Evolution des recettes de fonctionnement des communes à statut particulier de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années		2021		Variation 2020 / 2021 (%)
	2019	2020	Montant	Prop. (%)	
Recettes fiscales	17 839 949 414	18 780 430 763	21 401 047 266	57,88	13,95
Recettes non fiscales	3 882 657 684	3 481 359 030	4 744 143 235	12,83	36,27
Dotations liées aux compétences transférées	4 330 391 012	4 108 320 478	4 076 289 206	11,02	-0,78
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)	825 215 421	836 780 753	897 245 085	2,43	7,23
Projets et programmes (FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	11 397 003	7 136 790	0	0,00	-100,00
Autres subventions	40 451 238	72 847 300	71 956 131	0,19	-1,22
Résultat de fonctionnement reporté	7 932 237 278	9 192 552 648	5 782 896 706	15,64	-37,09
<b>TOTAL</b>	<b>34 862 299 050</b>	<b>36 479 427 762</b>	<b>36 973 577 629</b>	<b>100</b>	<b>1,35</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019,2020 et 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus que les recettes de fonctionnement des CSP ont progressé de façon continue sur la période 2019-2021. Entre 2020 et 2021, on note une légère hausse de 1,35%.

Les recettes propres constituées des recettes fiscales et non fiscales enregistrent une croissance continue de façon globale sur la période 2019-2021 mais on note une légère baisse (-10, 34%) constatée au niveau des recettes non fiscales entre 2019 et 2020. Ce qui dénote d'un dynamisme de l'économie locale.

La rubrique « recettes fiscales » qui représentent 57,88% des recettes de fonctionnement des CSP, en est la première composante en 2021, tout comme en 2020.

Le tableau qui suit présente l'évolution des principaux impôts et taxes des CSP. La contribution des patentes, la contribution des micros entreprises, la taxe de résidence et la taxe de jouissance ont connu une évolution par rapport à 2020 tandis que la taxe sur les biens de mainmortes et la taxe sur la publicité ont régressé.

**Tableau 67 : Evolution des différents impôts et taxes des CSP de 2019 à 2021**

Rubriques	Années		2021	Variation 2020 / 2021
	2019	2020		/ 2021
Contribution des patentes	11 864 996 926	13 158 863 908	15 254 810 913	15,93%
Contribution des micros entreprises (CME)	1 002 722 898	494 662 811	835 025 839	68,81%
Taxe de résidence	916 738 540	420 005 319	456 130 718	8,60%
Taxe sur les biens de mainmortes	580 046 945	457 176 865	181 283 577	-60,35%
Taxe de jouissance	1 712 307 479	2 456 389 459	2 783 490 333	13,32%
Taxe sur la publicité	759 507 242	731 552 250	683 175 550	-6,61%

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019,2020 et 2021 des CT

L'analyse de quelques ratios permet de mettre en évidence l'écart existant entre les deux CSP :

- le ratio « recettes propres par habitant » donne 8287 F CFA/hbt pour la commune de Ouagadougou contre 4748 F CFA/hbt pour la commune de Bobo-Dioulasso;
- le ratio « recettes fiscales par habitant » s'élève à 6956F CFA/hbt pour la commune de Ouagadougou contre 3462F CFA/hbt pour la commune de Bobo-Dioulasso.

### III.4.1.2. Les recettes d'investissement des communes urbaines à statut particulier

Les recettes d'investissement mobilisées au profit des CSP se sont élevées à 19,76 Mds de F CFA en 2021 sur une prévision de 28,33 Mds de F CFA, soit un taux de réalisation de 69,76%. Ce taux est largement en baisse par rapport à 2020 où il s'établissait à 91,11% comme l'indique le tableau ci-après.

**Tableau 68 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement des communes à statut particulier en 2020 et 2021 (en F CFA)**

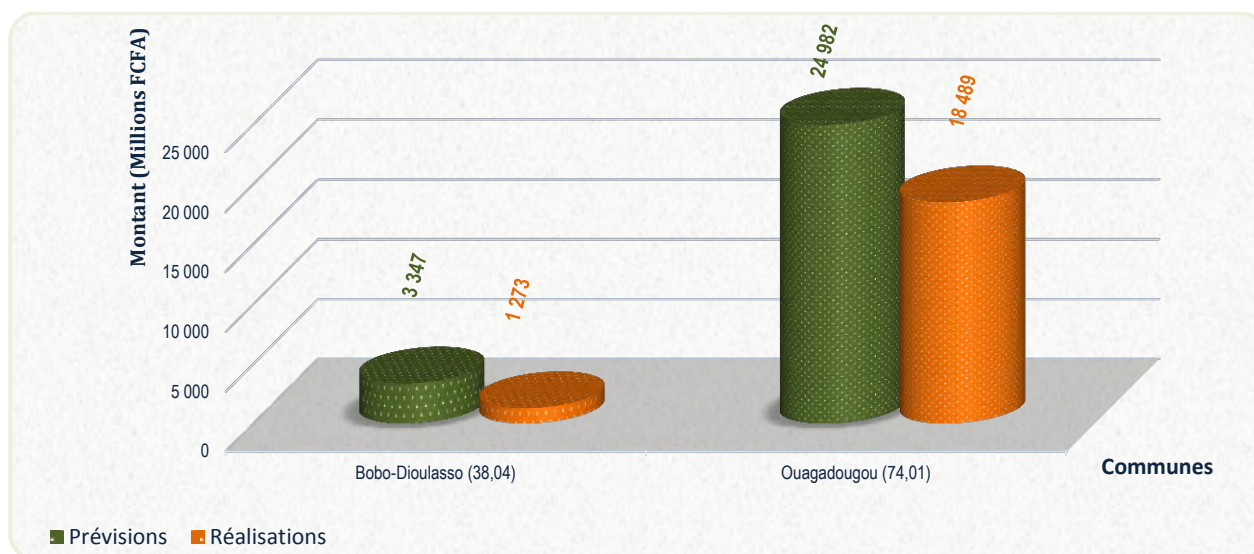
Rubriques	2020		2021			
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Épargne sur fonctionnement	11 910 285 261	9 471 551 022	79,52	15 686 360 475	7 318 401 510	46,65
Soutien équipement/État	825 991 116	844 105 727	102,19	833 794 706	1 099 128 020	131,82
Dotations liées aux compétences transférées	240 961 317	228 961 316	95,02	243 312 149	243 312 149	100,00
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	749 260 855	1 076 156 344	143,63	713 176 410	261 627 112	36,68
Autres subventions	25 046 980	26 615 126	106,26	19 322 348	6 810 969	35,25
Excédent d'investissement reporté	9 908 086 350	9 908 086 350	100,00	10 833 156 888	10 833 156 888	100,00
<b>TOTAL</b>	<b>23 659 631 879</b>	<b>21 555 475 885</b>	<b>91,11</b>	<b>28 329 122 976</b>	<b>19 762 436 648</b>	<b>69,76</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Le tableau ci-dessus fait ressortir un taux de réalisation des recettes d'investissement relativement faible, imputable aux rubriques « Epargne sur fonctionnement », « projets et programmes » et « autres subventions ». Ces trois (03) rubriques ont enregistré des taux de mobilisation respectifs de 46,65% ; 36,68% et 35,25%.

Le graphique ci-après présente les taux de réalisation des recettes d'investissement des CSP en 2021.

**Graphique 42 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement par commune à statut particulier en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Au regard du graphique ci-dessus, il ressort que la commune de Bobo-Dioulasso a enregistré un taux de mobilisation des recettes d'investissement moins élevé (38,04%) que celui de Ouagadougou (74,01%).

L'évolution des recettes d'investissement des CSP de 2019 à 2021 est indiquée dans le tableau ci-après.

**Tableau 69 : Recettes d'investissement des communes urbaines à statut particulier de 2019 à 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Années		2021		Variation 2020 / 2021 (%)
	2019	2020	Montant	Prop. (%)	
Épargne sur fonctionnement	4 523 098 512	9 471 551 022	7 318 401 510	37,03	-22,73
Soutien équipement/État	1 385 963 889	844 105 727	1 099 128 020	5,56	30,21
Dotations liées aux compétences transférées	83 368 998	228 961 316	243 312 149	1,23	6,27
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	66 220 981	1 076 156 344	261 627 112	1,32	-75,69
Autres subventions	7 113 182	26 615 126	6 810 969	0,03	-74,41
Excédent d'investissement reporté	10 355 231 754	9 908 086 350	10 833 156 888	54,82	9,34
<b>TOTAL</b>	<b>16 420 997 316</b>	<b>21 555 475 885</b>	<b>19 762 436 648</b>	<b>100,00</b>	<b>-8,32</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Il ressort du tableau ci-dessus que les recettes d'investissement ont connu une évolution en dents de scie sur la période 2019-2021. Les rubriques « Projets et programme » et « autres subventions » enregistrent respectivement des fortes baisses à hauteur de -75,69% et de -74,41%. Aussi, la rubrique « épargne sur fonctionnement » qui correspond au prélèvement des recettes propres de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement connaît aussi une baisse de -22,73% entre 2020 et 2021.

On note que les CSP ont prélevé en moyenne 22,92% de leurs recettes propres, pour l'investissement. De manière spécifique, la commune de Bobo Dioulasso a effectué un prélèvement de 17,19% tandis que la commune de Ouagadougou a prélevé 24,15%.

#### III.4.2. Les dépenses des communes à statut particulier

Les dépenses totales des CSP en 2021 ont été exécutées à hauteur de 27,04 Mds de F CFA sur une prévision annuelle de 60,44 Mds de F CFA soit un taux d'exécution de 44,74%. Ce taux d'exécution est en baisse par rapport à 2020 où il était de 59,97%

Les CSP ont enregistré une baisse de leurs dépenses totales de -16,21% par rapport à 2020 où elles se chiffraient à 32,27 Mds de F CFA.

La valeur du ratio « dépenses totales par habitant » des CSP donne une moyenne de 7 510 F CFA/hbt. Les communes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ont dépensé respectivement 7 952 F CFA/hbt et 6 119 F CFA par habitant.

##### III.4.2.1. Les dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier

Sur une prévision de 32,11 Mds de F CFA, les dépenses de fonctionnement des CSP se sont établies à 19,60 Mds de F CFA en 2021, soit un taux d'exécution de 61,01%. Ce taux est en baisse par rapport à celui de 2020 qui était de 70,39% comme présenté dans le tableau ci-après :



**Tableau 70 : Niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier en 2020 et 2021 (en F CFA)**

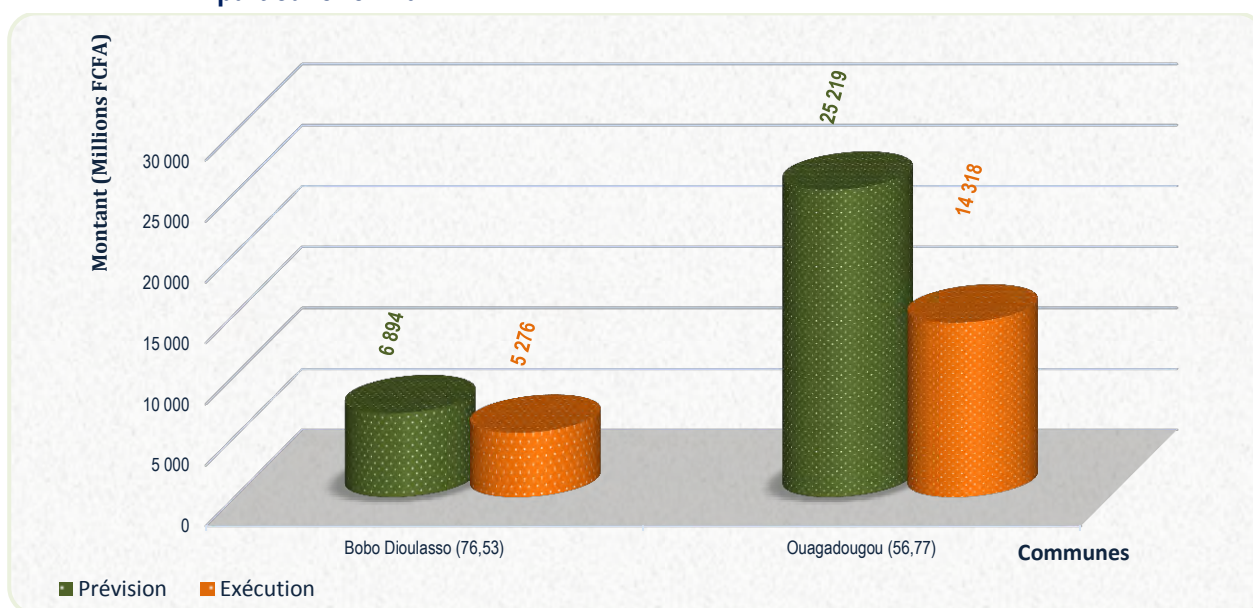
Années Rubriques	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Denrées et fournitures	11 600 794 505	7 343 434 258	63,30	12 673 341 149	5 350 286 461	42,22
Allocations et subventions	950 666 958	744 155 172	78,28	1 217 533 291	838 031 410	68,83
Travaux et services extérieurs	6 310 273 066	3 885 950 843	61,58	6 499 915 495	4 086 490 550	62,87
Frais de personnel	7 479 352 738	6 947 641 332	92,89	7 470 757 400	7 325 760 783	98,06
Frais de gestion générale et de transport	2 043 869 543	1 257 138 335	61,51	2 286 033 988	1 096 644 610	47,97
Frais financiers	919 102 354	627 118 130	68,23	926 227 148	203 309 933	21,95
Autres dépenses de fonctionnement	849 961 040	419 541 964	49,36	1 039 095 469	692 827 759	66,68
<b>Total</b>	<b>30 154 020 204</b>	<b>21 224 980 034</b>	<b>70,39%</b>	<b>32 112 903 940</b>	<b>19 593 351 506</b>	<b>61,01%</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

Le tableau ci-dessus fait ressortir que quatre (04) rubriques notamment les « Denrées et fournitures » ; « Allocations et subventions » ; « Frais de gestion générale et de transport » et les « Frais financiers » ont connu une baisse de leurs taux d'exécution entre 2020 et 2021 tandis que les taux d'exécution des trois (03) autres rubriques à savoir, « Travaux et services extérieurs » ; « Frais de personnel » et « Autres dépenses de fonctionnement » ont légèrement augmenté.

Concernant le niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier en 2021, la commune de Bobo Dioulasso a le taux le plus élevé (76,53%) comparativement à la Commune de Ouagadougou (56,77%) comme l'indique le graphique ci-dessous.

**Graphique 43 : Niveau d'exécution des dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier en 2021**



Source : DGD, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier par nature entre 2019 et 2021 :

**Tableau 71 : Evolution des dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier de 2019 à 2021 (en F CFA)**

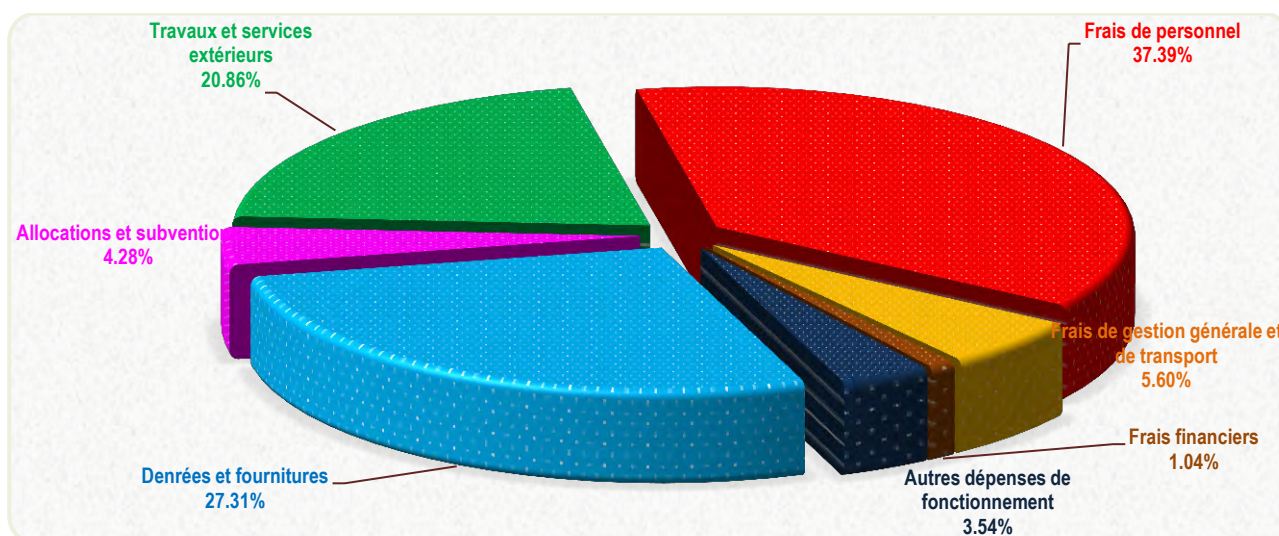
Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 (%)
Denrées et fournitures		7 503 037 718	7 343 434 258	5 350 286 461	-27,14
Allocations et subventions		674 112 895	744 155 172	838 031 410	12,62
Travaux et services extérieurs		4 154 707 098	3 885 950 843	4 086 490 550	5,16
Frais de personnel		6 244 308 655	6 947 641 332	7 325 760 783	5,44
Frais de gestion générale et de transport		1 617 345 501	1 257 138 335	1 096 644 610	-12,77
Frais financiers		608 313 615	627 118 130	203 309 933	-67,58
Autres dépenses de fonctionnement		344 822 408	419 541 964	692 827 759	65,14
<b>Total</b>		<b>21 146 647 890</b>	<b>21 224 980 034</b>	<b>19 593 351 506</b>	<b>-7,69</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

Les dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier ont baissé de 7,69% après la légère hausse de 0,37% enregistrée entre 2019 et 2020. Cependant quatre (04) rubriques sur sept (07) enregistrent des hausses. La plus significative est constatée au niveau des « Autres dépenses de fonctionnement » (65,14%).

La structure des dépenses de fonctionnement est consignée dans le graphique ci-dessous.

**Graphique 44 : Structure des dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier**



Source : DGDT, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Le graphique fait observer que la rubrique « frais de personnel » occupe la première place dans les dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier suivies des « denrées et fournitures ».

Le ratio « frais de personnel sur recettes propres » donne 26,06% pour la commune de Ouagadougou et 36,42% pour celle de Bobo-Dioulasso.

Le ratio « recettes propres sur dépenses de fonctionnement » qui s'est situé en 2021 à 148,03% pour la commune de Ouagadougou et 93,84% pour celle de Bobo-Dioulasso indique que seule la commune de Ouagadougou arrive à couvrir ses dépenses de fonctionnement par ses recettes propres.

De ce qui précède, on retient que les dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier ont baissé en 2021. Mais quid de l'évolution des dépenses d'investissement et de quelle manière ont-elles influencé le niveau d'exécution des dépenses totales desdites CT ?

### III.4.2.2. Les dépenses d'investissement des communes à statut particulier

Les prévisions de dépenses d'investissement des communes à statut particulier sont passées de 23,66 Mds de F CFA en 2020 à 28,33 Mds de F CFA en 2021. Cependant, elles n'ont pu exécuter que 7,44 Mds de F CFA, soit un taux de 26,27%. Il est à observer que le taux d'exécution est en baisse par rapport à 2020, année au cours laquelle, il s'était établi à 46,67%.

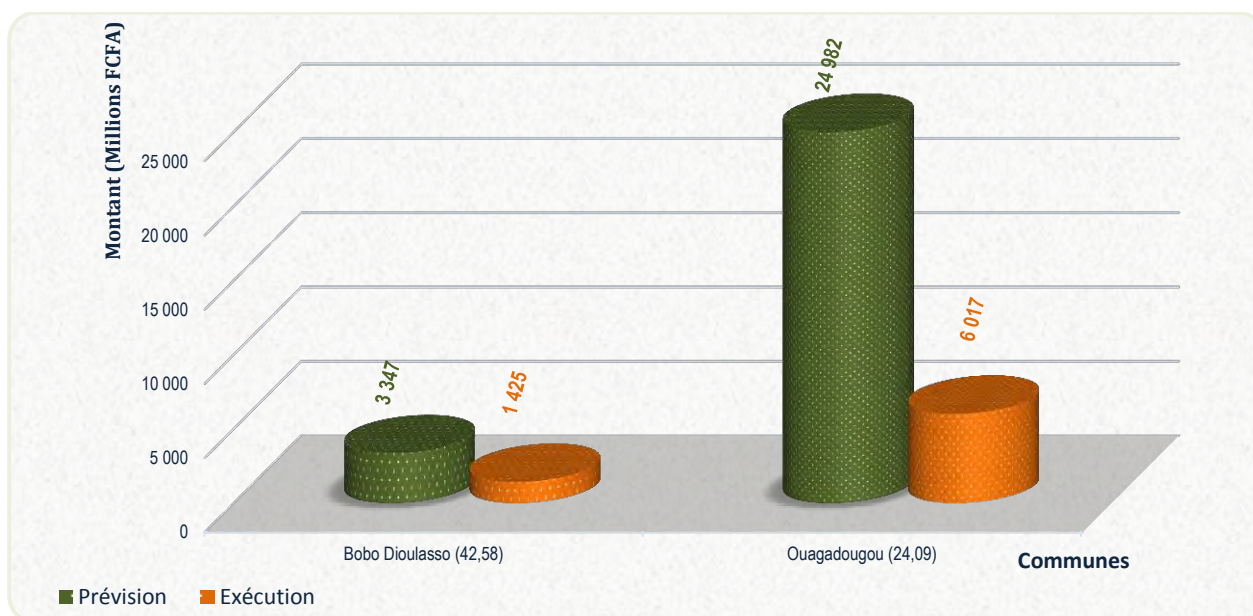
**Tableau 72 : Niveau d'exécution des dépenses d'investissement des communes à statut particulier en 2020 et 2021 (en F CFA)**

Années	2020			2021		
	Prévisions	Réalisations	% réalisation	Prévisions	Réalisations	% réalisation
Frais études / recherches	1 069 168 190	730 116 312	68,29	1 766 862 635	165 588 218	9,37
Matériel, outillage et mobilier	1 201 704 102	730 085 431	60,75	1 518 858 363	675 852 029	44,50
Matériel de transport	486 133 078	359 261 201	73,90	158 390 000	110 967 600	70,06
Bâtiments	9 140 685 825	5 743 748 676	62,84	10 311 693 833	2 683 960 825	26,03
Travaux de voies et réseaux	8 731 308 559	1 444 714 968	16,55	7 464 637 411	996 259 991	13,35
Autres travaux de la CT	2 665 636 502	1 757 518 806	65,93	6 352 271 910	2 159 213 473	33,99
Autres investissement	364 995 623	277 229 336	75,95	756 408 824	650 638 114	86,02
<b>Total</b>	<b>23 659 631 879</b>	<b>11 042 674 730</b>	<b>46,67</b>	<b>28 329 122 976</b>	<b>7 442 480 250</b>	<b>26,27</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2020 et 2021 des CT

La commune de Ouagadougou enregistre le plus faible taux d'exécution soit 24,09% contre 42,58% pour Bobo-Dioulasso comme l'indique le graphique ci-après :

**Graphique 45 : Niveau d'exécution des dépenses d'investissement des communes à statut particulier en 2021**



Source : DGDT, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement a entraîné une baisse entre 2020 et 2021 comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 73 : Dépenses d'investissement des communes à statut particulier de 2019 à 2021 (en F CFA)**

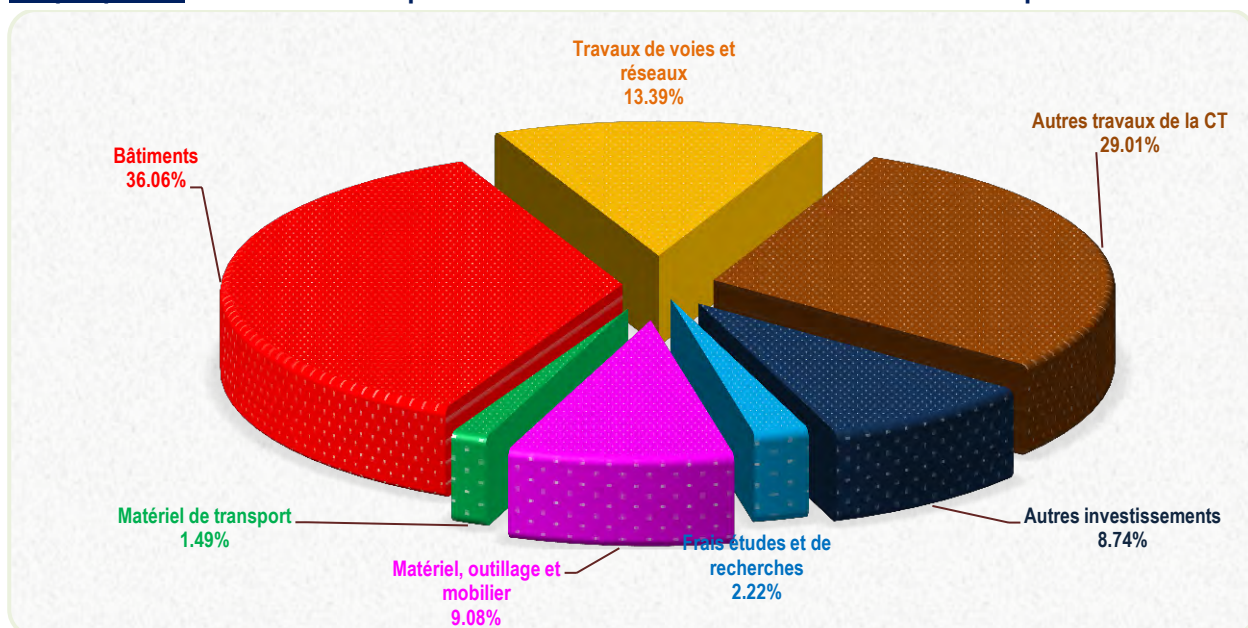
Rubriques	Années	2019	2020	2021	Variation 2020 / 2021 (%)
Frais études/recherches		298 416 055	730 116 312	165 588 218	-77,32
Matériel, outillage et mobilier		575 313 134	730 085 431	675 852 029	-7,43
Matériel de transport		288 162 570	359 261 201	110 967 600	-69,11
Bâtiments		3 325 586 498	5 743 748 676	2 683 960 825	-53,27
Travaux de voies et réseaux		567 710 223	1 444 714 968	996 259 991	-31,04
Autres travaux de la CT		1 162 008 640	1 757 518 806	2 159 213 473	22,86
Autres investissement		295 713 846	277 229 336	650 638 114	134,69
<b>Total</b>		<b>6 512 910 966</b>	<b>11 042 674 730</b>	<b>7 442 480 250</b>	<b>-32,60</b>

Source : DGB, 2022 ; élaboré à partir des données des CA 2019, 2020 et 2021 des CT

A l'exception des rubriques « Autres travaux de la CT » et « Autres investissements », toutes les rubriques des dépenses d'investissement ont enregistré des baisses sur la période 2020-2021.

Le graphique ci-après montre la structure des dépenses d'investissement des communes à statut particulier en 2021.

**Graphique 46 : Structure des dépenses d'investissement des communes à statut particulier en 2021**



Source : DGB, 2022 ; construit à partir des données des CA 2021 des CT

Le graphique ci-dessus montre que la rubrique « bâtiments » occupe la première place dans les dépenses d'investissement des communes à statut particulier en 2021. Leur part dans les dépenses d'investissement est de 36,06% en 2021 contre 52,01% en 2020. La rubrique « bâtiments » est suivie par celle des « autres travaux de la CT ».

Les dépenses d'investissement représentent 27,53% des dépenses totales des communes à statut particulier contre 34,22% en 2020. D'une manière générale, la condition règlementaire du tiers minimum des dépenses totales à consacrer aux investissements n'est pas respectée. En effet, aucune CSP n'a obéi

à cette règle, la commune de Ouagadougou a réalisé un taux de 29,59% et celle de Bobo Dioulasso enregistre le plus faible taux de 21,27% pour la norme fixée à 33,33%.

### III.4.3. Analyse des comptes de gestion des communes à statut particulier

#### III.4.3.1. Les comptes de résultat des communes à statut particulier

##### a) Le recouvrement des recettes de fonctionnement

Pour un total des prises en charge de 31,19 Mds de F CFA, les recouvrements s'élevaient à 30,77 Mds de F CFA, soit un taux de 98,66%, comme le montre le tableau suivant :

**Tableau 74 : Niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement des CT en 2021**

Rubriques	Prise en charge	Recouvrement	Reste à recouvrer	% recouvrement
Recettes fiscales	21 401 047 266	21 155 066 466	245 980 800	98.85
Recettes non fiscales	4 744 143 235	4 573 563 612	170 579 623	96.40
Dotations liées aux compétences transférées	4 076 289 206	4 076 289 206	-	100.00
Appuis financiers de l'État (DGF, TPP, participation de l'État)	897 245 085	897 245 085	-	100.00
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT), Coopération décentralisée	-	-	-	-
Autres subventions	71 956 131	71 956 131	-	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>31 190 680 923</b>	<b>30 774 120 500</b>	<b>416 560 423</b>	<b>98.66</b>

**Source :** DGB, 2022, construit à partir des données des CG 2021 des CT

##### b) Le paiement des dépenses de fonctionnement des communes à statut particulier

Le taux de paiement des dépenses des communes à statut particulier s'est établi à 88,59% comme l'indique le tableau suivant :

**Tableau 75 : Niveau de paiement des dépenses de fonctionnement des CT en 2021 (en F CFA)**

Rubriques	Prise en charge	Paiement	Reste à payer	% paiement
Denrées et fournitures	5 350 286 461	3 864 997 125	1 485 289 336	72.24
Allocations et subventions	838 031 410	788 040 110	49 991 300	94.03
Travaux et services extérieurs	4 086 490 550	3 657 133 930	429 356 620	89.49
Frais de personnel	7 325 760 783	7 309 811 172	15 949 611	99.78
Frais de gestion générale et de transport	1 096 644 610	1 036 150 935	60 493 675	94.48
Frais financiers	203 309 933	203 309 933	-	100.00
Autres dépenses de fonctionnement	692 827 759	499 004 659	193 823 100	72.02
<b>Total</b>	<b>19 593 351 506</b>	<b>17 358 447 864</b>	<b>2 234 903 642</b>	<b>88.59</b>

**Source :** DGB, 2022 construit à partir des données des CG 2021 des CT

Les niveaux de paiement sont disparates d'une catégorie de dépenses à l'autre. Les meilleurs taux de paiement se constatent au niveau des rubriques « frais financiers » et « frais de personnel » qui ont été payés à des taux respectifs de 100% et 99,78%.

En ce qui concerne les rubriques « denrées et fournitures » et « travaux et services extérieurs », leurs parts dans les restes à payer sont élevées.

### III.4.3.2. Les comptes de bilan des communes à statut particulier

Le tableau ci-après qui présente la situation patrimoniale des communes à statut particulier de 2019 à 2021.

**Tableau 76 : Éléments de bilan des Communes à statut particulier (en F CFA)**

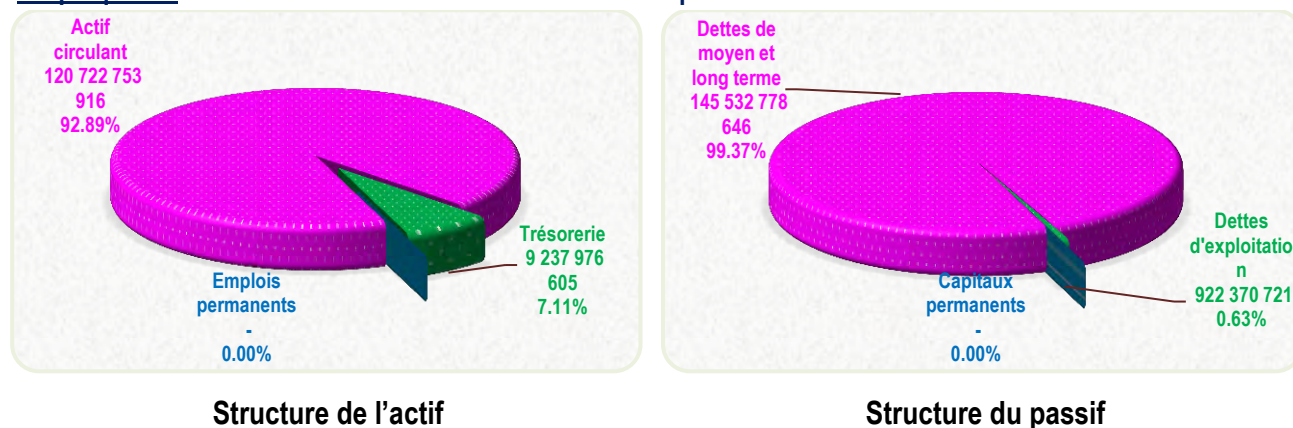
Éléments	Années	Montants nets 2021 (1)	Montants nets 2020 (2)	Montants nets 2019 (3)	Variations (4) = (1 - 2)	Taux de variation
<b>Actif</b>						
Emplois permanents		120 722 753 916	114 453 262 654	103 465 265 684	6 269 491 262	5.48%
Actif circulant		9 237 976 605	9 078 450 745	8 902 095 332	159 525 860	1.76%
Trésorerie		20 971 330 769	19 601 153 417	20 704 198 291	1 370 177 352	6.99%
<b>Total actif</b>		<b>150 932 061 290</b>	<b>143 132 866 816</b>	<b>133 071 559 307</b>	<b>7 799 194 474</b>	<b>5.45%</b>
<b>Passif</b>						
Capitaux permanents		145 532 778 646	132 331 381 948	124 100 584 771	13 201 396 698	9.98%
Dettes MLT		922 370 721	1 768 193 007	1 815 934 351	-845 822 286	-47.84%
Dettes d'exploitation		4 476 911 923	9 033 291 861	7 155 040 185	-4 556 379 938	-50.44%
<b>Total passif</b>		<b>150 932 061 290</b>	<b>143 132 866 816</b>	<b>133 071 559 307</b>	<b>7 799 194 474</b>	<b>5.45%</b>

**Source :** DGB, 2022 construit à partir des données des CG 2019, 2020 et 2021 des CT

S'agissant de l'actif, toutes les rubriques ont augmenté. Comparativement à la variation entre 2019 et 2020 où les autres rubriques « actif circulant » et « trésorerie » ont connu des baisses respectivement de 3,49% et de 5,33%, pour la période 2020-2021, ces mêmes rubriques ont connu des hausses de l'ordre de 1,76% et 6,99%. Cependant, les « emplois permanents » sont passés de 10,62% à 05,48% entre 2020 et 2021. Quant au passif, toutes ses composantes ont vu leur montant décroître à l'exception de la rubrique « capitaux permanents » qui a enregistré une hausse de 9,98%.

La structure du bilan des communes à statut particulier en 2021 est présentée par les graphiques ci-après :

**Graphique 47 : Structure du bilan des communes à statut particulier en 2021**



**Source :** DGB, 2022, construit à partir des données des CG 2021 des CT

L'actif des CSP est largement dominé par les emplois permanents, soit 79,98% comme le montre le graphique ci-dessous. L'actif circulant ne représente que 6,12% de l'actif total. S'agissant du passif des communes urbaines, les capitaux permanents représentent à eux seuls 96,42% du passif de ces CT.

Les évolutions du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie de 2019 à 2021, sont retracées dans le tableau suivant :

**Tableau 77 : Bilan fonctionnel simplifié des communes à statut particulier (en F CFA)**

Rubriques	Montants nets 2020 (1)	Montants nets 2020 (2)	Montants nets 2019 (3)	Variations (4) = (1 - 2)	% variation
-----------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	-----------------------------	-------------

<b>Fonds de roulement</b>	25 732 395 451	19 646 312 301	22 451 253 438	6 086 083 150	30,98
<b>Besoin en fonds de roulement</b>	4 761 064 682	45 158 884	1 747 055 147	4 715 905 798	10442,92
<b>Trésorerie</b>	20 971 330 769	19 601 153 417	20 704 198 291	1 370 177 352	6,99

**Source :** DGB, 2022 construit à partir des données des CG 2019,2020 et 2021 des CT

Le fonds de roulement a connu une hausse de 30,98% par rapport à 2020. Ce résultat indique que les emplois permanents sont effectivement financés par les ressources durables (capitaux permanents) et qu'une partie de ces ressources durables finance l'actif circulant.

Les communes à statut particulier ont enregistré une hausse de leur trésorerie, qui passe de 19,60 Mds F CFA en 2020 à 20,97 Mds F CFA en 2021, soit une progression de 6,99%.



## 4ème partie :      **DEFIS ET ENJEUX POUR UNE SAINTE GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DANS LE CONTEXTE DE DELEGATION SPECIALE**

La décentralisation, aux termes de l'article 2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), consacre le droit aux collectivités territoriales (CT) à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Pour ce faire, un organe délibérant qui est le conseil de collectivité doit être mis en place. Cet organe est composé de membres élus au suffrage universel avec un président et des vice-présidents élus par leurs pairs.

Le conseil de collectivité, conformément aux grandes orientations nationales, définit les orientations en matière de développement dans la collectivité. Ainsi, il discute et adopte les plans locaux de développement et contrôle leur exécution, règle par ses délibérations les affaires de la CT et donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Etat ou par d'autres CT. (Cf. art. 145, 146, 224 et 225 du CGCT).

Cependant, en cas de dissolution ou de démission de tous les membres du conseil de collectivité au cours du mandat, il est procédé à l'installation d'une délégation spéciale présidée par le représentant de l'Etat.

Cette situation s'est présentée au Burkina Faso suite au changement institutionnel intervenu le 24 janvier 2022 et qui a conduit à la dissolution des conseils de CT (décret n°2022-004/PRES/MPSR du 01/02/2022 portant dissolution des conseils des collectivités) et à la mise en place des délégations spéciales sur toute l'étendue du territoire. Ainsi, Selon les dispositions de l'article 2 du Décret n°2022-0118/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEFP du 03 mai 2022 portant conditions d'installation, composition, organisation, attribution et fonctionnement de délégation spéciale dans une CT, la délégation spéciale est une commission administrative composée de membres nommés dans une collectivité territoriale et chargée de l'administration de la collectivité lorsque l'organe délibérant de la collectivité territoriale a été dissout et ne peut se réunir du fait de la démission de ses membres ou à la suite de l'annulation devenue définitive de l'élection de tous ses membres ».

Si la dissolution des conseils de collectivités ne remet pas totalement en cause les acquis de la décentralisation, elle va nécessiter de nouvelles aptitudes aussi bien du point de vue des citoyens que des nouvelles autorités locales afin de poursuivre la gestion efficace et efficiente des affaires publiques au niveau local.

En plus de ces nouveaux défis, il convient de noter la faiblesse de l'appareil sécuritaire du pays dont les conséquences sont entre autres l'aggravation de la vulnérabilité des populations, l'effritement de la cohésion sociale et la fragilisation des CT dans la gestion de leurs affaires locales.

Dans un tel contexte, il sied de porter une attention particulière sur le fonctionnement des CT placées sous gestion des délégations spéciales dans le souci de répondre aux besoins des populations locales. C'est dans cette optique que s'inscrit le choix du thème intitulé :« Défis et enjeux pour une saine gestion des ressources financières des collectivités territoriales dans un contexte de délégation spéciale ».

Pour la présente édition du Rapport global sur les finances locales le Ministère de l'économie, des finances et de la prospective voudrait apporter des réponses idoines à certaines préoccupations que rencontreraient les délégations spéciales des CT en matière de gestion budgétaire et financière.

Pour mener à bien cette réflexion, le thème sera traité autour des points suivants :

- l'approche pratique d'une saine gestion des finances locales ;
- le processus d'élaboration et d'exécution des budgets des CT et le rôle des acteurs principaux. ;
- les enjeux et les défis d'une saine gestion des ressources financières des CT sous délégations spéciales ;

- les suggestions et recommandations pour une saine gestion des ressources financières des CT sous délégations spéciales.

## **IV.1. ROLES DES DELEGATIONS SPECIALES POUR UNE Saine GESTION DES FINANCES LOCALES**

Il est important pour les délégations spéciales de connaître leurs attributions et responsabilités dans la conduite des affaires des CT. Pour ce faire, elles doivent intégrer les méthodes et les outils mis à leur disposition pour une bonne gestion des finances locales. Il sera successivement abordé dans cette partie la composition et les attributions des délégations spéciales et leur implication au niveau politique et sécuritaire.

### **IV.1.1. Compositions et attributions des délégations spéciales**

Selon l'article 3 du décret n°2022-0118/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEFP du 03 mai 2022 portant conditions d'installation, composition, organisation, attribution et fonctionnement de délégation spéciale dans une CT, il existe deux (02) types de délégations spéciales que sont la délégation spéciale régionale et la délégation spéciale communale. La délégation spéciale régionale concerne la région CT et celle communale concerne la commune rurale, la commune urbaine et la commune urbaine à statut particulier ainsi que ses arrondissements.

#### **IV.1.1.1. Compositions de la délégation spéciale**

##### **La délégation spéciale régionale**

La délégation spéciale régionale se compose d'un Président, de deux (02) vice-présidents et des membres issus des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat, de la société civile, des représentants des autorités coutumières et religieuses. La délégation spéciale régionale est présidée par le Gouverneur de région et le nombre des membres ne saurait dépasser quarante (40).

##### **Les délégations spéciales communales**

Les délégations spéciales des communes rurales et urbaines se composent d'un Président, de deux (02) vice-présidents et des membres issus des structures déconcentrées et décentralisées de l'Etat, de la société civile, des représentants des autorités coutumières et religieuses. La délégation spéciale communale est présidée par le préfet de département et le nombre des membres ne saurait dépasser vingt (20).

Spécifiquement pour la délégation spéciale des communes à statut particulier, le président est le Haut-commissaire de province et le nombre des membres ne saurait dépasser quarante-trois (43). Quant à l'arrondissement, la délégation spéciale est présidée par un administrateur civil nommé par arrêté du ministre chargé des CT et le nombre des membres ne saurait excéder dix-sept (17).

#### **IV.1.1.2. Attributions des délégations spéciales**

Les attributions des organes des délégations spéciales sont celles des organes du conseil régional ou municipal conformément aux dispositions y relatives contenues dans le CGCT.

Le président de la délégation spéciale régionale est officier de police judiciaire. Quant aux présidents et vice-présidents des délégations spéciales communales et d'arrondissements, ils sont officiers d'état civil et également officiers de police judiciaire.

La délégation spéciale de collectivité territoriale statue sur toutes les matières dont elle est saisie, soit à l'initiative de son président, soit à la demande d'au moins un tiers (1/3) de ses membres. Elle se réunit en session ordinaire une fois par trimestre. Elle peut également se réunir en session extraordinaire, soit à l'initiative de son président, soit à la demande d'au moins un tiers (1/3) de ses membres.

Les organes de la CT sous délégation spéciale sont l'organe délibérant qui est la délégation spéciale et l'organe exécutif qui est le président de la délégation spéciale.

#### **IV.1.2. Implication des délégations spéciales au niveau politique**

La délégation spéciale est l'organe délibérant de la CT en temps de crise ou dans une situation exceptionnelle. Son caractère apolitique peut être saisi comme une opportunité pour une gestion plus inclusive, vertueuse et saine des affaires au niveau local. Pour ce faire la délégation spéciale doit intégrer les principes de bonne gouvernance (gestion participative et transparente, reddition de compte).

L'implication au niveau politique de la délégation spéciale doit être mesurée à travers son engagement à intégrer les défis et les enjeux de développement local. La délégation spéciale doit prendre en compte les problèmes et préoccupations réels des populations dans la gestion des affaires locales. Ainsi, sa capacité à apporter des réponses idoines aux préoccupations peut se traduire par:

- le bon fonctionnement des organes de gestion de la CT ;
- les services sociaux de base de qualités et accessibles aux populations ;
- la mise en place d'un système de communication permanente avec les populations locales ;
- l'élaboration et la mise en œuvre des plans et programmes de développement en cohérence avec les attentes des populations selon les réalités locales.

Cette implication au niveau politique doit également se faire en cohérence avec de l'Etat en matière de développement. A cet effet, le CGCT prévoit le principe de l'accompagnement de la décentralisation par la déconcentration et le devoir d'assistance des collectivités par les services de l'Etat. De par la composition des délégations spéciales, les acteurs devant accompagner ces collectivités en sont membres. Cela pourrait constituer un avantage certain dans la contribution au processus de développement local.

#### **IV.1.3. Implication des délégations spéciales au niveau sécuritaire**

Le Burkina Faso fait face depuis 2015 à une situation sécuritaire délétère due aux attaques terroristes. Cette situation a occasionné un exode massif des populations d'une localité à une autre. Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)<sup>7</sup>, 1 719 332 personnes déplacées sont enregistrées au 30 septembre 2022, dont 60,40% d'enfants et 22,89% de femmes. En outre, 708 341 élèves sont affectés par la fermeture de 4258 écoles.

Dans cette situation, les délégations spéciales se voient obligées de s'investir dans la sécurité des populations, la gestion des personnes déplacées internes (PDI), tout en assurant la continuité de délivrance des services publics locaux, sans occulter la satisfaction des besoins de base. Le budget se présente donc comme l'instrument privilégié pour une réponse adéquate aux problèmes de l'heure.

<sup>7</sup> <https://reports.unocha.org/fr/country/burkina-faso/>, consulté le 27/10/2022

#### **IV.1.3.1. Sécurité des populations**

Les attaques terroristes ont causé d'importantes pertes en vies humaines et fait de nombreux blessés ainsi que des dégâts matériels énormes engendrant de nouveaux défis auxquels doivent faire face le Burkina Faso.

En effet, l'insuffisance des ressources humaines et logistiques en lien avec celle des ressources financières de l'Etat commande la mise à jour d'une nouvelle approche plus efficace et plus durable dans la lutte contre ce phénomène qui ne saurait se faire sans une forte contribution des CT. Lors de ces attaques, elles se voient être au premier rang dans la gestion des populations victimes avant l'intervention de l'Etat central. Toutefois ces CT n'ont pas suffisamment de moyens et le dispositif adéquats pour la protection de ces populations. Pour mieux juguler cette situation, il serait souhaitable que les délégations spéciales entreprennent avec le concours de l'administration centrale et décentralisée les actions suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre un plan de sécurisation des CT avec la redynamisation des Comités locaux de sécurité;
- sensibiliser la population pour une collaboration étroite avec les Forces de défense et de sécurité (FDS) ;
- marquer la présence de l'administration sécuritaire avec la construction de commissariats de police et de brigades de gendarmerie ;
- acquérir des moyens logistiques pour les FDS et/ou VDP se trouvant sur le territoire communal ;
- contribuer à la réinsertion des déradicalisés en vue de pérenniser la paix ;
- prévenir et gérer les conflits fonciers et communautaires ;
- opérationnaliser les plans d'Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) ;
- améliorer l'éclairage public sur toute l'étendue de la collectivité afin de se prémunir contre les zones criminogènes, etc ;
- relire le code minier et les textes d'application pour la prise en charge des investissements structurants dans le domaine sécuritaire par le Fonds miniers de développement local (FMDL).

#### **IV.1.3.2. Gestion des personnes déplacées internes**

Le Burkina Faso enregistre suite aux attaques terroristes environ deux (02) millions de PDI et de personnes vulnérables dans tout le pays. Par conséquent, les CT sont fortement sollicitées avec des budgets limités pour l'accueil, le dénombrement et la première assistance de ces PDI.

Au regard des contraintes budgétaires des CT accentuées par les difficultés rencontrées dans la mobilisation ressources propres, il serait souhaitable d'entreprendre des réformes dans l'affectation de certaines ressources transférées telles que le FMDL en vue de disposer des ressources nécessaires pour la prise en charge de ces PDI et personnes vulnérables. A titre d'exemple, la relecture du décret portant organisation, fonctionnement et modalité de perception du FMDL pourrait être envisagée afin qu'une partie dudit fonds (5% ou 10%) soit affectée à la section de fonctionnement du budget des CT avec pour conditionnalité la prise en charge des dépenses liés à l'insécurité.

#### **IV.1.3.3. Délocalisation des sessions**

La forte détérioration du climat sécuritaire dans certaines localités a entraîné la délocalisation aussi bien de l'administration locale que celle déconcentrée dans des chefs-lieux de région. Cette situation oblige certaines délégations spéciales à tenir leurs sessions hors de la commune. Les conséquences liées à cette délocalisation sont entre autres :

- l'accroissement des dépenses pour la prise en charge des sessions des délégations spéciales;
- l'insécurité des membres des délégations spéciales et les services techniques lors de leur déplacements ;
- le sentiment d'abandon de la population locale par leurs autorités ;
- les difficultés de fonctionnement des comités de suivi de l'exécution du budget et de trésorerie ;
- la mauvaise appréciation des réalités que vivent leur population dès lors que les membres de la délégation spéciale n'y résident pas.

Au regard des difficultés liées à la délocalisation des sessions des délégations spéciales, il convient de la réguler par des dispositions juridique et réglementaire.

#### **IV.1.3.4. Délivrance des services publics locaux**

Le contexte sécuritaire a entraîné la délocalisation de fait de certains services aussi bien des CT que de l'Administration déconcentrée. En effet, le cabinet du président de la délégation spéciale, l'état civil et même les services financiers de l'ordonnateur sont généralement délocalisés dans les chefs-lieux de région. Quant aux services techniques, ils sont réinstallés au sein de leur direction régionale pour la plupart.

Dans ces conditions les activités des services se résument le plus souvent au paiement des salaires et à l'exécution des charges relatives aux transferts de ressources surtout dans le domaine de la santé. L'absence de l'administration sur une partie du territoire a pour corolaire principale l'occupation du terrain par les hommes armés non identifiés (HANI) qui l'administrent à leur guise.

Ainsi les actions de développement au profit des populations restent fortement tributaires de :

- la reconquête des territoires occupés par les HANI ;
- la réinstallation de l'administration sur toute l'étendue du territoire ;
- l'organisation du retour des PDI dans leur localité d'origine ;
- l'initiation des projets de développement pour les PDI réinstallées par des appuis budgétaires aux CT, etc.

## **IV.2. PROCESSUS D'ELABORATION ET D'EXECUTION DES BUDGETS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET ROLE DES PRINCIPAUX ACTEURS**

### **IV.2.1. Processus d'élaboration et d'exécution des budgets des collectivités territoriales**

#### **IV.2.1.1. Les préalables à l'élaboration du budget**

##### **IV.2.1.1.1. La circulaire budgétaire**

La circulaire budgétaire est élaborée conjointement par les ministères en charge des finances et celui en charge de la Décentralisation. Elle fixe les conditions dans lesquelles se préparent et s'exécutent les budgets des CT pour l'année considérée. Elle est adressée à l'ordonnateur et paraît au plus tard le 30 juin de l'année précédant celle donnant son nom au budget.

##### **IV.2.1.1.2. Le débat d'orientation budgétaire**

Sous la houlette de l'ordonnateur qui est le PDS, il se tient un débat d'orientation budgétaire. Le débat d'orientation budgétaire se mène au sein du conseil de CT et doit avoir lieu à la troisième session ordinaire précédant la session budgétaire autour des grandes orientations de la politique de l'ordonnateur en vue de recueillir et éventuellement de prendre en compte les contributions des élus. La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire et est sanctionnée par un procès-verbal de la session.

### **IV.2.1.2. Le processus d'élaboration du budget**

Le processus d'élaboration du budget comporte plusieurs étapes qui vont de l'élaboration proprement dite du budget à son approbation.

#### **IV.2.1.2.1. L'élaboration proprement dite du budget**

Dès réception de la circulaire budgétaire, l'ordonnateur va procéder comme suit :

##### **IV.2.1.2.1.1. La collecte des principaux documents nécessaires à l'élaboration du budget**

Le service financier de l'ordonnateur est commis à cette tâche. Les documents nécessaires à la prévision des recettes et des dépenses sont :

- Les documents généraux (circulaire budgétaire, lois, décrets...)
- Les documents nécessaires à une bonne prévision des recettes (délibérations instituant les droits et taxes de la CT, certificats de recettes des trois dernières années, arrêtés de transferts...)
- Les documents nécessaires à une bonne prévision des dépenses (situation du personnel, barèmes de solde, certificats de dépenses des trois (03) dernières années, la situation des dépenses engagées non mandatées, la mercuriale des prix, l'état des besoins des services, PAI...).

##### **IV.2.1.2.1.2. La préparation du budget primitif**

**Étape 1** : Réception, diffusion et exploitation de la circulaire budgétaire

L'ordonnateur est invité à convoquer une réunion interne d'appropriation et d'exploitation de la circulaire budgétaire

**Étape 2** : Elaboration d'une lettre circulaire interne pour l'expression des besoins

Cette lettre est préparée par le Secrétaire Général, signée du Président de conseil de collectivité et adressée aux différentes structures de la CT ainsi que les services partenaires. Les orientations de cette circulaire interne ne doivent pas être contraires à l'esprit de la circulaire budgétaire de la tutelle.

**Étape 3** : Réception et synthèse des expressions des besoins et des prévisions de recettes

Le service en charge de l'administration et des finances de la CT centralise les expressions des besoins et les prévisions de recettes des différents services pour préparer une esquisse du budget. Cette esquisse du budget peut intervenir après les travaux de la commission technique selon la taille de la CT concernée et le choix de l'ordonnateur.

**Étape 4** : Convocation de la Commission Technique d'arbitrage du budget

Une fois les besoins de tous les services étant exprimés, l'ordonnateur convoque la commission technique d'arbitrage composée de :

- L'ordonnateur ou son représentant mandaté pour conduire les travaux ;
- Les ordonnateurs délégués/suppléants ;
- Le secrétaire général ;
- Les responsables des services financier et comptable de la CT ;
- Le receveur de CT ou son représentant ;
- Le contrôleur financier ou son représentant ;
- Le représentant de la Direction Générale des Impôts ;
- Les responsables des autres Structures Techniques Déconcentrées de l'Etat.

Cette commission a pour tâches :

- d'examiner et d'arbitrer les expressions de besoins de chaque structure de la CT. Après cet arbitrage, les expressions des besoins des différentes structures sont compilées en un seul document qui constitue le projet de budget de la CT ;
- de passer en revue les propositions des structures déjà compilées en un seul document par le service en charge des finances de la CT.

#### **Etape 5** : La confection du budget

A l'issue de l'arbitrage, le service financier de l'ordonnateur reporte les propositions retenues dans le seul document en tenant compte de la contexture et de la nomenclature en vigueur.

Le document définitif ainsi obtenu (avant-projet de budget) est transmis aux membres de la Délégation spéciale avec une convocation du Président de la Délégation Spéciale (PDS) fixant la date, l'heure et le lieu de la session pour l'examen et le vote de l'avant-projet de budget.

#### **IV.2.1.2.2. Le vote du budget**

##### **IV.2.1.2.2.1. Examen de l'avant-projet de budget par la Commission Affaires Economiques et Financières**

Avant le vote de l'avant-projet de budget par le conseil, celui-ci est soumis à l'examen de la « *Commission Affaires Economiques et Financières (CAEF)* ».

Cette commission examine et soumet au conseil un rapport faisant état de ses principaux constats ainsi que des propositions concrètes facilitant son vote et son adoption.

##### **IV.2.1.2.2.2. Déroulement de la session budgétaire**

Après l'étape de la CAEF, l'avant-projet de budget est soumis au conseil de CT qui se réunit en session budgétaire.

Les représentants des structures déconcentrées participent à la session budgétaire seulement pour apporter des éléments permettant d'éclairer les membres de la délégation spéciale en vue de la prise de décision. Ils n'ont pas de droit de vote.

A ce stade, des modifications peuvent être apportées à l'avant-projet de budget avant son adoption.

La délégation spéciale ne peut valablement siéger que si la majorité absolue (plus de la moitié) des membres participent à la séance. Le vote de l'avant-projet de budget se fait toujours à la majorité des membres présents doublé du quorum obligatoirement requis.

Après le vote du projet de budget par la délégation spéciale, le gestionnaire de crédits remplit la colonne « **Vote du conseil de la collectivité territoriale** » en prenant en compte les modifications apportées pendant de la session.

#### **IV.2.1.2.3. L'approbation du budget**

##### **IV.2.1.2.3.1. La transmission du projet de budget à la tutelle**

Après la finalisation du projet de budget, l'ordonnateur de la CT doit déposer le projet de budget et les documents devant l'accompagner au niveau des secrétariats permanents des commissions techniques chargées de l'examen des documents budgétaires conformément aux dispositions de la circulaire budgétaire.

Les actes budgétaires des CT sont obligatoirement transmis à l'autorité de tutelle dans un délai maximum de quinze (15) jours suivant la date du délibéré.

Une fois le document transmis, l'autorité de tutelle dispose d'un délai de trente (30) jours à partir de la date de dépôt du projet de budget pour faire connaître sa décision d'approbation ou pour émettre des observations. Passé ce délai, le budget est réputé exécutoire.

#### **IV.2.1.2.3.2. L'approbation du budget**

Avant l'acte d'approbation proprement dit, les budgets des CT sont examinés par la Commission Technique Interministérielle (CTI), en ce qui concerne les communes à statut particulier (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et les collectivités régions.

Les Commissions Techniques Régionales (CTR) quant à elles, examinent les budgets des communes urbaines et rurales de leur ressort territorial.

Le budget est examiné en présence de l'ordonnateur accompagné :

- du secrétaire général de la CT ;
- du représentant des services financiers de la CT ; pour les communes à statut particulier elles peuvent adjoindre 04 autres personnes au plus ;
- du responsable chargé de la questure ;
- du contrôleur financier ou son représentant ;
- du receveur de CT ou son représentant ;
- du représentant du service des collectivités de la recette municipale/régionale ;
- du représentant du service des impôts.

Le budget est approuvé conjointement par le Ministre chargé des finances et par le Ministre chargé des CT qui peuvent déléguer ce pouvoir aux représentants de l'Etat au niveau déconcentré.

Les montants approuvés sont reportés dans la colonne « **accord de l'autorité de tutelle** ».

Le deuxième budget rectificatif peut être approuvé par consultation à domicile. Dans ce cas l'autorité de tutelle peut réclamer la transmission des documents budgétaires par courrier électronique en plus des documents physiques. Après examen, celle-ci transmet son avis à l'ordonnateur par courrier physique et électronique.

#### **IV.2.1.3. Les acteurs de l'élaboration du budget**

##### **IV.2.1.3.1. L'ordonnateur (président de la délégation spéciale)**

L'acteur principal dans l'élaboration du budget de la CT est l'ordonnateur. A cet effet, il procède à :

- la réception, diffusion et exploitation de la circulaire budgétaire ;
- l'élaboration d'une lettre circulaire interne pour l'expression des besoins ;
- la convocation de la Commission Technique d'arbitrage du budget ;
- la transmission du projet de budget à la tutelle.

L'ordonnateur met ses services techniques à contribution notamment le service en charge de l'administration et des finances de la CT qui est chargé de :

- la réception et la synthèse des expressions des besoins et des prévisions de recettes ;
- la confection du budget.



#### **IV.2.1.3.2. La Commission Technique d'arbitrage du budget**

Elle intervient pour :

- examiner les expressions de besoins de chaque structure de la CT;
- passer en revue les propositions des structures déjà compilées en un seul document par le service en charge des finances de la CT.

#### **IV.2.1.3.3. La Commission Affaires Economiques et Financières**

Cette commission examine l'avant-projet de budget et soumet au conseil un rapport faisant état de ses principaux constats ainsi que des propositions concrètes facilitant son vote et son adoption.

#### **IV.2.1.3.4. Les membres de la délégation spéciale**

Ils sont chargés de voter le projet de budget. La délégation spéciale ne peut valablement siéger que si la majorité absolue (plus de la moitié) des membres participent à la séance. Le vote de l'avant-projet de budget se fait toujours à la majorité des membres présents.

#### **IV.2.1.3.5. Les autorités de tutelle**

Le budget est approuvé conjointement par le Ministre chargé des finances et par le Ministre chargé des CT qui peuvent déléguer ce pouvoir aux représentants de l'Etat.

Avant l'acte d'approbation proprement dit, les budgets des CT sont examinés par la Commission Technique Interministérielle (CTI), en ce qui concerne les communes à statut particulier (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso) et les collectivités régions. Les Commissions Techniques Régionales (CTR) quant à elles, examinent les budgets des communes urbaines et rurales de leur ressort territorial.

#### **IV.2.1.3.6. La société civile**

Au niveau de l'élaboration du budget, la veille citoyenne de la société civile consiste à :

- Organiser les citoyens et les former aux questions liées aux enjeux budgétaires ;
- Faciliter la communication et les relations entre les citoyens et la délégation spéciale ;
- Effectuer des recherches pour évaluer les besoins et les priorités de la population et Communiquer ses informations ;
- Influencer les affectations budgétaires : Analyser l'avant-projet de budget pour s'assurer de la prise en compte des priorités de la population ;
- Participer à la session budgétaire.

### **IV.2.2. Rôle des acteurs principaux**

#### **IV.2.2.1. Les acteurs intervenant dans l'exécution du budget de la CT**

L'exécution du budget local repose sur un principe fondamental qui est **le principe de la séparation des fonctions d'ordonnateurs et des comptables**. Ce principe découle de la division des tâches.

L'exécution des opérations impliquent l'intervention de deux catégories d'agents dont ceux de l'ordre administratif (les ordonnateurs) et ceux de l'ordre comptable (les receveurs de collectivité). Ces opérations concernent les recettes, les dépenses, la trésorerie et le patrimoine.

### **IV.2.2.1.1. Les principaux acteurs dans l'exécution du budget des CT**

#### **IV.2.2.1.1.1. Les ordonnateurs**

Dans le contexte actuel, les ordonnateurs des Communes et des Régions sont les Présidents des Délégations spéciales. Ils sont les principaux responsables de l'exécution du budget de la commune et de la région. Ils assurent les opérations administratives d'exécution des budgets (l'engagement et/ou les opérations d'assiettes, les liquidations et les ordonnancements). Aussi ils émettent les ordres de mouvements affectant les biens et matières de la CT soit par cession ou par nouvelle acquisition.

Ils peuvent sous leur responsabilité déléguer leurs pouvoirs. Ils peuvent être suppléés en cas d'absence ou d'empêchement. En fin de gestion, ils élaborent le compte administratif qui est soumis à l'autorité délibérante.

#### **IV.2.2.1.1.2. Les comptables**

Les comptables des CT sont les comptables directs du trésor nommés par le ministre chargé des finances. Ils sont **comptables principaux des budgets** des CT. Ils sont désignés sous le vocable de **receveur régional** pour la Région et de **receveur municipal** pour la Commune.

En tant que comptable principal du budget de la CT, le receveur rend compte de sa gestion au Juge des comptes par l'intermédiaire de son compte de gestion.

Le receveur de CT est comptable en deniers, valeurs et titres appartenant ou confiés à la CT. A ce titre, il est la seule habilité à assurer :

- la prise en charge et le recouvrement des titres de recettes qui lui sont remis par les ordonnateurs, des créances constatées par un contrat, un titre de propriété ou tout autre titre ou acte dont il assure la conservation et l'encaissement des droits au comptant et des recettes de toute nature que la CT est habilitée à recevoir sans préjudice des impôts et taxes recouverts par la Direction Générale des impôts ;
- le visa, la prise en charge et le paiement des dépenses soit sur ordre émanant de l'ordonnateur accrédité, soit au vu des titres présentés par les créanciers, soit de sa propre initiative ainsi que la suite à donner aux oppositions et autres significations ;
- la garde et la conservation des fonds et valeurs appartenant ou confiés à la CT ;
- le maniement des fonds et les mouvements de comptes de disponibilités ;
- la conservation des pièces justificatives des opérations et des documents de comptabilité ;
- la centralisation et la présentation dans ses écritures et ses comptes, des opérations exécutées par les comptables qui lui sont rattachés ;
- la tenue de la comptabilité de la CT.

En fin de gestion, le comptable élabore le compte de gestion qui est soumis à l'autorité délibérante.

#### **IV.2.2.1.2. Les autres acteurs dans l'exécution des recettes**

Les autres acteurs sont : le contrôleur financier, les agents de la Direction Générale des Impôts, le responsable du service des affaires financières de la CT, le comptable des matières de la CT, la personne responsable des marchés de la CT et les régisseurs de la CT.

##### **IV.2.2.1.2.1. Le contrôleur financier**

Il assure le contrôle à priori permanent et le contrôle à posteriori de l'exécution des opérations financières de l'Etat, des CT et des établissements publics ainsi que le contrôle de l'exécution physique de la commande publique. Ce contrôle porte sur la **légalité**, la **régularité** et la **sincérité** des opérations

budgétaires par rapport à la mercuriale des prix en vigueur ou de toute autre mercuriale homologuée par le ministre chargé des finances.

A l'issue de ce contrôle, il peut émettre un avis défavorable dont l'ordonnateur ne peut outrepasser que sur décision écrite du Ministre chargé des Finances.

Le contrôleur financier est responsable aux plans disciplinaire, pénal et civil, sans préjudice des sanctions qui peuvent lui être infligées par la Cour des comptes, du visa qu'il appose sur les actes portant engagement de dépenses. Il encourt également une responsabilité pécuniaire du fait des irrégularités commises dans l'exercice de ses fonctions.

#### ***IV.2.2.1.2.2. Le receveur des impôts et le receveur des domaines et de la publicité foncière)***

Ils sont chargés d'accompagner les CT en matière de fiscalité. A ce titre, ils effectuent les opérations administratives par voie d'avis d'imposition, de déclaration, avis de taxation, avis de redressement et notification de droits. Ces documents valent titre de perception. Ils assurent le recouvrement des recettes fiscales instituées par le code général des impôts.

Ils transmettent les situations des avis d'imposition aux ordonnateurs pour émission de titres de recettes correspondants ainsi que la situation des recettes fiscales locales recouvrées par les receveurs de CT (receveur des impôts et le receveur des domaines et de la publicité foncière).

#### ***IV.2.2.1.2.3. Le responsable du service des affaires financières***

Nommé par arrêté du PDS, le responsable du service des affaires financières assure sous sa responsabilité, l'élaboration et le suivi de l'exécution quotidienne du budget. Dans la pratique, il appuie l'ordonnateur dans la tenue des documents budgétaires, des registres comptables et dans l'élaboration du CA.

#### ***IV.2.2.1.2.4. Le comptable des matières de CT***

Il est un fonctionnaire régulièrement habilité entre autres à tenir la comptabilité, à gérer les matières, à prendre part aux commissions de réception des commandes publiques, à certifier les factures, à réaliser les inventaires périodiques etc. En tant que comptable principal des matières de la CT, il rend compte de sa gestion au Juge des comptes.

#### ***IV.2.2.1.2.5. La personne responsable des marchés (PRM)***

Nommée par le Président du conseil de collectivité territoriale, elle est chargée de tous les actes liés à la procédure de passation depuis la centralisation des besoins concrétisés par les plans de passation des marchés et de délégation de services publics jusqu'à l'attribution définitive du marché et du suivi de l'exécution pour les besoins de statistiques, d'information et d'archivage. De même, elle est initiatrice des requêtes de recours aux procédures exceptionnelles. Après l'attribution définitive du marché, la PRM transmet au gestionnaire de crédits toutes les pièces nécessaires à l'élaboration du contrat.

#### ***IV.2.2.1.2.6. Les régisseurs de recettes ou d'avances***

Ils sont nommés par le Président du conseil de collectivité territoriale après avis du receveur de CT et ont en charge la gestion des régies de recettes ou d'avances. Ils exécutent leurs opérations sous la responsabilité du receveur de CT.

#### ***IV.2.2.1.2.7. La société civile***

Au niveau de l'exécution, la veille citoyenne de la société civile consiste à ;

- sensibiliser la population aux questions budgétaires dans le but d'améliorer la compréhension du budget par les citoyens et améliorer la mobilisation des ressources (recouvrement des taxes,...) ;
- analyser et diffuser les informations sur le budget dans le but d'améliorer la transparence
- interpeller les acteurs au respect des délais de paiement ;
- s'assurer de la réalisation des investissements inscrits dans le budget dans les délais ;
- s'assurer de la qualité des ouvrages réalisés et livrés ;
- demander à la délégation spéciale de rendre compte de leur gestion à la population.

#### **IV.2.2.2. Les procédures de l'exécution du budget des CT**

Les procédures d'exécution du budget des CT font intervenir quatre (04) étapes que sont : l'engagement, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement (phase comptable).

##### **IV.2.2.2.1. L'engagement**

###### **IV.2.2.2.1.1. En matière de recettes**

L'engagement consiste à la constatation des droits de la commune. C'est l'opération de constatation ou d'assiette de l'impôt qui consiste à déterminer matériellement et juridiquement la base imposable.

###### **IV.2.2.2.1.2. En matière de dépenses**

L'engagement se définit comme étant « l'acte par lequel un agent de l'ordre administratif habilité à cet effet, crée ou constate à l'encontre de la commune, une obligation dont résultera une dépense ».

##### **IV.2.2.2.2. La liquidation**

###### **IV.2.2.2.2.1. En matière de recettes**

La liquidation des recettes consiste à déterminer le montant de la créance. Cela s'entend du calcul de la cotisation d'impôt correspondant à la base imposable en appliquant les taux et modalités de calcul prévus par les textes législatifs et réglementaires.

###### **IV.2.2.2.2.2. En matière de dépenses**

La liquidation consiste à arrêter les droits du créancier de la commune. Il s'agit de vérifier la réalité et le caractère exigible de la créance et d'en fixer le montant exact ou définitif.

##### **IV.2.2.3. L'ordonnancement**

###### **IV.2.2.3.1. En matière de recettes**

L'ordonnancement des recettes consiste en l'émission d'un titre de perception ou d'un ordre de recette. Cet ordre de recouvrement est transmis au receveur.

###### **IV.2.2.3.2. En matière de dépenses**

L'ordonnancement est « l'acte administratif donnant conformément au résultat de la liquidation, l'ordre de payer la dette de la commune. Il se traduit par un ordre de paiement (OP) ou un mandat de paiement transmis au receveur ».

##### **IV.2.2.4. La phase comptable**

###### **IV.2.2.4.1. En matière de recettes : le recouvrement**

Elle intervient dès la prise en charge par le receveur qui doit porter dans ses écritures l'ordre de recette qui lui est transmis par l'ordonnateur. Avant l'opération d'encaissement, le receveur doit effectuer certains contrôles.

#### **IV.2.2.4.2. En matière de dépenses : le paiement**

C'est l'acte par lequel la commune se libère de sa dette. Il est effectué par le receveur selon les modalités bien définies : remise d'espèces ou de chèque ; virement bancaire.

### **IV.3. ENJEUX D'UNE Saine GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SOUS DELEGATIONS SPECIALES**

La gestion financière est un aspect déterminant dans le fonctionnement des CT. Elle permet aux CT de planifier, de mobiliser et d'utiliser les ressources financières de manière régulière et rationnelle et aussi d'honorer leur obligation.

Dans le contexte des délégations spéciales, les collectivités territoriales sont confrontées à d'énormes difficultés qui entravent la saine gestion des ressources financières. A ce titre, on peut identifier deux (02) types d'enjeux à savoir ceux d'ordres technique et financier.

#### **IV.3.1. Enjeux d'ordre technique**

En application des dispositions des articles 14 et 79 du CGCT, les CT s'administrent librement dans le respect strict de l'intégrité territorial et de l'unité nationale, de l'identité et de l'autonomie de chaque collectivité. A ce titre, elles concourent avec l'Etat, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, éducatif, sanitaire, culturel et scientifique, ainsi qu'à la protection, à la mise en valeur des ressources naturelles et à l'amélioration du cadre de vie.

Pour la mise en œuvre des compétences à elles transférées, les CT doivent disposer de ressources humaines suffisantes et qualifiées d'une part, et s'approprier le dispositif juridique d'autre part.

##### **IV.3.1.1. Au niveau des ressources humaines**

Aux termes des dispositions des arrêtés conjoints portant organisation type des communes rurales, urbaines, à statut particulier et des conseils régionaux, les services essentiels d'une CT et qui devraient être dotés de personnel sont :

#### **Pour les communes rurales ;**

- le Secrétariat général de mairie ;
- le Secrétariat de la mairie ;
- le Service de la comptabilité ;
- le Service des régies de recette ;
- le Service de l'état civil et des statistiques ;
- le Service des matières transférées ;
- le Service des affaires domaniales et foncières ;
- le Service technique municipal.

#### **Pour les communes urbaines, elles devraient disposer d'un Cabinet pour le Maire et des services rattachés au Secrétariat général de la mairie.**

Le Cabinet du Maire comprend :

- le secrétariat particulier ;
- le bureau du protocole ;
- le service de la communication et des relations publiques ;
- la direction de la police municipale.

Le secrétariat général de la mairie comprend les services essentiels suivants :

- la direction des affaires administratives ;
- la direction des affaires budgétaires et financières ;
- la direction de l'état civil et du recensement ;
- la direction de l'informatique et des statistiques ;
- la direction des matières transférées ;
- la direction des affaires domaniales et foncières ;
- la direction de l'action économique ;
- la direction des services techniques municipaux.

**Comme au niveau des communes urbaines, les communes à statut particulier devraient disposer elles aussi d'un Cabinet pour le Maire et des services rattachés au Secrétariat général de la mairie.**

Le Cabinet du Maire comprend :

- le bureau du chef de cabinet ;
- le secrétariat particulier ;
- la direction du protocole ;
- la direction de la communication et des relations publiques ;
- l'Inspection technique des services municipaux ;
- la direction de la police municipale ;
- les conseillers techniques.

Le Secrétariat Général comprend :

- les services du secrétariat général ;
- la direction de l'administration générale ;
- la direction des services informatiques ;
- la direction des affaires budgétaires et financières ;
- la direction des ressources humaines ;
- la direction de l'état civil et du recensement ;
- la direction des matières transférées ;
- la direction des affaires domaniales et foncières ;
- la direction de l'action économique ;
- la direction des services techniques municipaux ;
- la direction de l'action sociale ;
- la direction des affaires juridiques et du contentieux.

**De même que les deux (02) précédentes catégories de CT, les conseils régionaux devraient disposer eux aussi d'un Cabinet pour le Président du conseil et des services rattachés au Secrétariat général de la du Conseil régional.**

Le Cabinet du Président du Conseil Régional comprend :

- le bureau du chef de cabinet ;
- les conseillers techniques ;
- le protocole ;
- le secrétariat particulier ;
- le service de la communication et des relations publiques.

Le Secrétariat Général comprend:

- les services du secrétariat général ;
- la direction de l'action économique ;
- la direction de l'administration et des finances ;
- la direction des matières transférées.

Cela suppose que chaque CT doit disposer, pour son fonctionnement, d'un effectif minimal d'agents ayant des capacités techniques avérées.

Cependant, force est de constater que certaines CT ne disposent pas de ressources humaines en quantité et en qualité. Cette situation peut se justifier par le fait que lesdites CT n'ont pas de capacités financières suffisantes pour recruter le personnel qualifié et gérer sa carrière.

#### **IV.3.1.2. Dispositif juridique**

Le dispositif juridique encadrant le fonctionnement des collectivités territoriales est constitué de lois et textes réglementaires.

Malgré l'existence de ce dispositif, on constate certaines insuffisances dans l'application de ces textes notamment :

- Le non-respect du principe de l'unité budgétaire par certaines CT. En effet, le régime financier des CT leur fait obligation de produire des budgets annexes des entités non dotées de la personnalité morale et dont les activités tendent à produire des biens et services. Cependant, on note que lesdites CT, ne produisent pas de budgets annexes. Dans certaines CT où ces budgets sont élaborés, le compte administratif et le compte de gestion y afférents ne sont pas toujours produits. Cela a pour conséquence l'absence de lisibilité et de transparence dans la gestion financière ;
- La non-sincérité des prévisions budgétaires : aux termes des dispositions réglementaires, le principe de sincérité budgétaire implique que les prévisions de ressources et de charges des CT soient évaluées de façon sincère. Elles doivent être effectuées avec réalisme en prenant en compte les informations disponibles au moment où le projet de budget est établi. Mais dans la pratique, on remarque que les prévisions de recettes propres sont surévaluées dans le but de couvrir les dépenses obligatoires. Il en résulte des déficits budgétaires à la fois prononcés et chroniques au niveau de la section de fonctionnement. Toute chose qui implique l'utilisation des ressources d'investissement pour supporter les dépenses de fonctionnement réduisant ainsi la capacité d'investissement de la CT ;
- Le non-respect du principe de la séparation des fonctions d'ordonnateur et de comptable : ce principe signifie que l'exécution du budget de la CT est confiée à deux catégories d'agents distincts que sont le président de la délégation spéciale et le receveur de CT. Toutefois ce principe n'est souvent pas respecté du fait de l'immixtion ou de l'ingérence de l'ordonnateur dans les attributions du receveur. Il en résulte des conflits de compétence d'une part et un risque élevé d'une mauvaise gestion de deniers publics d'autre part ;
- Le non-respect du calendrier budgétaire : aux termes des dispositions du décret n°2006-204/PRES/PM/MFB/MATD du 15 mai 2006 portant régime financier et comptable des CT du Burkina Faso, les CT ont jusqu'au 15 novembre de l'année N-1 pour déposer leur projet de budget primitif et le 15 juin de l'année N pour les budgets supplémentaires aux fins de leur approbation par la tutelle. Dans les faits, ce calendrier n'est pas respecté par la plupart des CT. Il en résulte, un retard dans l'adoption des plans de passation des marchés, l'exécution des dépenses, ainsi que dans la reddition des comptes.

### **IV.3.2. Enjeux d'ordre financier**

Dans le cadre de la promotion du développement local, les CT sont amenées à mettre en œuvre des projets et programmes. A cet effet, elles procèdent à la budgétisation par priorité des ressources et des charges, à la mobilisation des ressources et à l'exécution des dépenses. Elles sont tenues également à l'obligation de rendre compte à travers la redevabilité et la reddition des comptes.

#### **IV.3.2.1. En matière de budgétisation par priorité**

Le principe de l'antériorité des recettes aux dépenses commande que les recettes soient préalablement budgétisées avant les dépenses. Ce qui suppose une bonne maîtrise du potentiel fiscal de la CT.

Au titre des dépenses, la budgétisation porte prioritairement sur les dépenses obligatoires tant en fonctionnement qu'en investissement. En ce qui concerne particulièrement les investissements, la budgétisation est basée sur le PAI qui constitue une tranche annuelle du PLD.

A ce jour, on constate que bon nombre de PLD sont venus à terme. On note également que les populations ne sont pas impliquées dans certaines CT dans le processus d'élaboration des budgets locaux notamment dans le choix et la priorisation des investissements.

#### **IV.3.2.2. En matière de mobilisation des ressources**

Le fonctionnement d'une collectivité territoriale est conditionné par des ressources financières suffisantes à même d'assurer la satisfaction des besoins des populations.

Dans les CT, la mobilisation des recettes incombe à titre principal aux comptables publics de la DGTCP et de la DGI. Toutefois, il est à noter qu'un certain nombre de facteurs entrave la bonne mobilisation de ces recettes. Parmi ces facteurs, on peut citer entre autres :

##### **IV.3.2.2.1. Les moyens de recouvrement**

Le recouvrement des recettes dans les CT nécessite des moyens financiers et matériels suffisants. On note cependant une faible dotation de ressources financières pour les sorties sur le terrain en vue de mener les opérations de recouvrement. En outre, il convient de mentionner le déblocage tardif des frais de recouvrement mis à la disposition des STD et l'insuffisance de matériels. Cela handicape le recouvrement optimal des recettes.

##### **IV.3.2.2.2. Acteurs**

Comme indiqué ci-dessus, le recouvrement des recettes locales est dévolu à la DGI et à la DGTCP. Force est de constater que ces structures ne sont pas implantées dans toutes les collectivités territoriales. On note également une insuffisance du personnel. Cette insuffisance est accentuée par la baisse de l'effectif du personnel à recruter annuellement sans oublier la mobilité du personnel vers l'administration centrale.

Par ailleurs, le recouvrement des recettes des CT est entravé par la faible implication de l'ordonnateur et des élus locaux dans le processus de recensement des contribuables et de recouvrement. Cette situation engendre la non-maîtrise du potentiel fiscal avec pour conséquence des prévisions irréalistes et la faible mobilisation des ressources propres nécessaires à la couverture des dépenses obligatoires.

En outre, les collecteurs ne sont pas soumis à un statut clair. Ils ne sont régis, ni par la loi portant statut de la fonction publique, ni par le code de travail ; ce qui complexifie leurs conditions de travail. Il en résulte des difficultés liées à leur recrutement, des malversations dans leur gestion ainsi que des abandons fréquents de postes.



#### **IV.3.2.2.3. Incivisme fiscal**

On note de plus en plus de réticence des citoyens à payer les impôts et taxes. Cette situation pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs parmi lesquels la mauvaise gouvernance des affaires publiques, l'analphabétisme des contribuables et la complexité des textes fiscaux. En effet, ces facteurs empêchent les contribuables de mesurer l'étendue et la portée du devoir fiscal dans le développement de la société en général. Cet état de fait n'est pas indissociable du faible niveau de conscience citoyenne des populations. Ils sont nombreux les individus qui méconnaissent les fondements du contrat social qui maintient la société en équilibre dont les droits et les obligations.

Ces facteurs sont susceptibles de conduire à l'incivisme fiscal avec pour corollaire la fraude, l'évasion fiscales et l'existence de zones difficilement accessibles par l'administration fiscale du fait des comportements inciviques de certains contribuables.

#### **IV.3.2.2.4. Facteurs exogènes**

Le contexte sécuritaire marqué par les attaques terroristes a non seulement rendu inaccessible certaines localités mais aussi instauré un climat de psychose défavorable aux opérations de recouvrement. Aussi, le faible potentiel économique de certaines CT constitue un handicap majeur pour la mobilisation des ressources financières. Il en résulte une forte dépendance de ces CT des appuis extérieurs. Cette situation est d'autant plus préoccupante au regard de la réticence de certains bailleurs à financer les CT sous délégation spéciale. On constate également l'influence des pesanteurs socio-culturelles issues des us et coutumes qui impactent négativement la mobilisation des recettes. Ces pesanteurs sont à l'origine entre autres des difficultés rencontrées par certaines CT pour le recrutement de collecteurs.

#### **IV.3.2.3. En matière d'exécution des dépenses**

La réglementation a prévu des outils de planification et de maîtrise des dépenses tels que les plans de trésorerie et les plans de passation des marchés. Les plans de trésorerie et l'état d'exécution des PPM doivent faire l'objet d'examen lors de la tenue des sessions de comités de trésorerie et de suivi budgétaire. En effet, aux termes de la circulaire budgétaire, le comité de suivi budgétaire et de trésorerie est chargé entre autres de la mise en place d'une stratégie locale en matière de recouvrement, de la régulation des engagements de dépenses et de leur paiement ainsi que la gestion de la trésorerie à travers l'élaboration d'un plan de trésorerie.

Toutefois, on note d'une part la non production des plans de trésorerie, et d'autre part la non-tenue ou la tenue irrégulière des CSBT et des cadres de suivi des délais de paiement. Cela a pour conséquence les difficultés d'honorer les engagements de la CT dans les délais requis.

#### **IV.3.2.4. Redevabilité et reddition des comptes**

Les CT sont tenues d'organiser des journées de redevabilité pour permettre à l'ordonnateur de rendre compte de sa gestion. Toutefois, ces journées ne sont pas régulièrement tenues. Quand ces journées sont tenues, le contenu du message n'est pas toujours bien étayé pour faciliter à la population sa bonne compréhension.

Aussi, à l'instar des receveurs de CT, les ordonnateurs des CT sont astreints à la tenue d'une comptabilité dite administrative qui leur permet de suivre l'exécution de leurs budgets. Mais le constat est que dans presque toutes les CT, cette comptabilité n'est pas tenue. Deux conséquences principales en découlent, à savoir la difficulté de faire l'état de rapprochement entre la comptabilité de l'ordonnateur et celle du receveur d'une part et la production du compte administratif de l'ordonnateur d'autre part. Il en résulte que le CA est confectionné sur la base des données du receveur de CT.

En effet, la non-teneur de la comptabilité administrative par l'ordonnateur entraîne la non production des états de synthèse (balance des recettes et balance des dépenses) dans la majorité des CT. Ces états de synthèse sont pourtant indispensables pour contrôler la gestion du receveur de collectivités et permettre la prise de décisions et la reddition des comptes. L'une des raisons invoquées pour justifier cet état de fait est la non-maitrise de cette comptabilité liée au manque de formation des collaborateurs de l'ordonnateur chargés de l'exécution budgétaire.

En outre, certaines CT bénéficient d'appuis extérieurs sans traçabilité dans leurs comptabilités. Ce faisant, les réalisations liées à ces appuis extérieurs ne ressortent pas dans le patrimoine de la CT.

#### **IV.4. DEFIS D'UNE Saine GESTION DES RESSOURCES FINANCIERES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES SOUS DELEGATIONS SPECIALES**

La satisfaction des besoins des populations requiert des CT la prise de mesures idoines en vue d'une saine gestion des ressources financières par les délégations spéciales. A ce titre, elles doivent relever un certain nombre de défis en lien avec la solvabilité, les ressources humaines et matérielles ainsi que la transparence.

##### **IV.4.1. La solvabilité**

La décentralisation a pour objectif de rendre des services sociaux de base aux populations ; ce qui requiert d'elles une autonomie financière. Or le diagnostic fait précédemment révèle que bon nombre de collectivités dépendent fortement des ressources externes. C'est pourquoi des efforts doivent être consentis dans le sens de la mobilisation accrue des recettes propres qui commande d'une part, la création de régies de recettes dans les CT qui n'en disposent pas et d'autre part la réalisation d'études en vue d'une meilleure maîtrise du potentiel fiscal des CT.

Les efforts de mobilisation des recettes doivent être accompagnés d'une bonne maîtrise des dépenses. En outre, la mobilisation des ressources doit être soutenue par l'introduction d'outils modernes de géolocalisation et de paiement électroniques tels que les terminaux de paiement électronique et les téléchèques. A ce titre, les CT doivent, entre autres, tenir régulièrement les sessions des CSBT, produire régulièrement les plans de trésorerie et les PPM dans les délais requis et relire les PLD venus à expiration.

##### **IV.4.2. Ressources humaines, financières et matérielles**

L'atteinte des objectifs poursuivis par les CT nécessite des ressources humaines, financières et matérielles conséquentes.

Au titre des principaux défis à relever par les CT, le recrutement de personnel en quantité et en qualité est fortement recommandé pour l'atteinte des missions à elles confiées. En outre, le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des agents des CT à travers des plans de formation s'avère nécessaire.

En ce qui concerne les ressources matérielles, la principale action à entreprendre dans ce cadre portera sur le suivi de la mise en œuvre du plan d'équipement en son volet dotation et gestion des ressources matérielles et logistiques.

##### **IV.4.3. Renforcement de la transparence**

Au plan normatif, l'adoption de la loi n°008-2013/AN du 23 avril 2013 portant code de transparence budgétaire au Burkina Faso stipule en son article 2 que « *Les citoyens, à la fois contribuables et usagers des services publics, doivent être clairement, régulièrement et complètement informés de tout ce qui*

*concerne la gouvernance et la gestion des fonds publics ; ils doivent être mis en capacité d'exercer, dans le débat public, leur droit de regard sur les finances de toutes les administrations publiques ».*

D'une manière générale, les principaux domaines relatifs aux défis en matière de transparence budgétaires sont : les marchés publics, l'accessibilité aux informations, la bonne gouvernance financière, la redevabilité budgétaire, la participation et l'implication des autres acteurs dans la gestion des finances publiques.

De l'analyse de la situation de transparence sur les enjeux d'une saine gestion des ressources financières des collectivités territoriales les défis spécifiques à relever sont entre autres.

- produire des prévisions budgétaires réalistes au nom du principe de sincérité budgétaire ;
- respecter le calendrier budgétaire;
- travailler à l'implication des populations dans le processus de la gestion budgétaire ;
- œuvrer à une bonne gestion des finances publiques;
- rendre les informations budgétaires accessibles à la population ;
- tenir de façon régulière les journées de redevabilité ;
- étayer davantage le contenu des journées de redevabilité.

#### **IV.5. RECOMMANDATIONS**

Au regard des enjeux et des défis identifiés, des recommandations ont été formulées dont la mise en œuvre pourrait contribuer à une saine gestion des ressources financières des CT :

##### **A l'attention de l'Etat**

- renforcer les capacités des agents chargés du recouvrement ;
- renforcer les capacités techniques et opérationnelles du personnel ;
- former les receveurs de la DGI en saisie immobilière ;
- supprimer ou fusionner les communes non viables ;
- améliorer le niveau de couverture du territoire par les STD ;
- élaborer des stratégies concrètes de renforcement du civisme fiscal à l'endroit des particuliers et des entités (entreprises) ;
- sensibiliser les populations sur la mobilisation des recettes ;
- traduire le Code Général des Impôts (CGI) et celui des Douanes dans les principales langues du Burkina Faso ;
- rapprocher davantage l'administration fiscale des administrés au niveau départemental ;
- renforcer le dispositif de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- renforcer les STD en ressources humaines et matérielles ;
- relire le code minier et les textes d'application pour la prise en charge des investissements structurants dans le domaine sécuritaire par le Fonds miniers de développement local (FMDL).

##### **A l'attention des CT**

- renforcer les capacités des agents chargés du recouvrement ;
- renforcer les capacités techniques et opérationnelles du personnel ;
- tenir régulièrement la comptabilité administrative ;
- améliorer les techniques de communication lors de la tenue des journées de redevabilité ;
- inciter les populations à participer aux journées de redevabilité ;
- relire les plans locaux de développement ;

- élaborer des stratégies concrètes de renforcement du civisme fiscal à l'endroit des particuliers et des entités (entreprises) ;
- appliquer les innovations issues des nouveaux textes financiers des ct notamment le débat d'orientation budgétaire et les fora ;
- renforcer la sensibilisation des populations sur la mobilisation des recettes ;
- renforcer la supervision dans la gestion des infrastructures marchandes ;
- renforcer le dispositif de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
- mettre en œuvre des fiches de poste de travail et des normes de personnel ;
- mettre en place un dispositif de redevabilité sensible au genre et aux droits humains ;
- renforcer les STD en ressources matérielles ;
- appliquer de façon stricte les principes budgétaires à travers notamment la production des budgets annexes, la sincérité dans la budgétisation.

De l'analyse du thème, les délégations spéciales sont instituées par l'article 3 du décret n°2022-0118/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEFP du 03 mai 2022 portant conditions d'installation, composition, organisation, attributions et fonctionnement de délégation spéciale dans une collectivité territoriale. Elles ont un rôle à jouer dans la gestion affaires des CT notamment au plan politique et sécuritaire. Pour ce faire, les CT disposent de budgets dont l'élaboration et l'exécution suivent des procédures bien définies. Le développement du thème a également permis de dégager des enjeux et des défis ainsi que des recommandations en vue d'améliorer la gouvernance financière des CT sous délégations spéciales.

## CONCLUSION GENERALE

Le rapport global sur les finances locales, gestion 2021 a permis de montrer que les CT du Burkina Faso ont mobilisé 279 074 230 996 F CFA et dépensé 149 554 685 665 F CFA, pour une prévision de 289 416 114 946 F CFA. Les taux d'exécution s'élèvent donc à 96,43% en recettes et 51,71% en dépenses.

Les recettes totales réalisées des CT ont connu une hausse de 15,89% par rapport à la gestion 2020. Cette progression s'observe aussi bien au niveau de tous les types de CT, qu'au niveau des deux sections.

Quant aux dépenses totales, elles se sont accrues de 01,76%. Cette hausse est constatée dans tous les types de CT et dans les deux sections. Les dépenses d'investissement représentent 54,06% des dépenses totales de l'année 2021 et ont évolué de 06,02% par rapport à la gestion 2020.

L'analyse des opérations comptables chez le receveur de CT montre que le niveau de recouvrement des recettes est plus satisfaisant (96,43%) que celui de paiement des dépenses (51,71%).

Par ailleurs, l'étude du thème : « **défis et enjeux pour une saine gestion des ressources financières des collectivités territoriales dans le contexte de délégation spéciale** » a non seulement permis de rappeler les procédures d'élaboration, d'exécution et les mécanismes usuels de mobilisation des recettes mais aussi a mis en exergue les difficultés qui entravent la mobilisation desdites recettes et partant, faire des suggestions et recommandations.

Nonobstant une amélioration des performances enregistrées, il est à noter que la gestion budgétaire 2021 a été marquée par une austérité budgétaire mise en œuvre par l'État suite à la crise sécuritaire qui perdure. Cette situation a mis en exergue la persistance des défis à relever en matière de mobilisation et de gestion des ressources pour répondre aux attentes des populations en termes d'offre de services publics.

Enfin, avec l'installation des PDS, il s'avère nécessaire de pousser la réflexion sur le renforcement des capacités des nouveaux acteurs dans le contexte actuel de menaces sécuritaires qui a pour conséquences la précarité, le sous-emploi, l'insécurité alimentaire et sanitaire, la criminalité et les déplacements internes, massifs et forcés des populations ; cela, afin d'assurer au mieux la prise en charge de ces nouveaux défis. Car, face à la question sécuritaire, les nouveaux acteurs doivent agir efficacement pour contenir les menaces qui en découlent et leurs effets induits, en vue d'améliorer la mobilisation des recettes propres locales dans toutes les communes du Burkina Faso.

## BIBLIOGRAPHIE

### I. Les lois

- 1) Loi n°014-2000/AN du 16 mai 2000 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Cour des comptes et procédures applicables devant elle ;
- 2) Loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015, relative aux Lois de Finances ;
- 3) Loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales, ensemble ses modificatifs et textes d'application ;
- 4) Loi n°014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des collectivités territoriales ;
- 5) Loi n° 003-2017/AN du 13 janvier 2017 portant statut de la fonction publique territoriale ;
- 6) Loi n°004-2017/AN du 13 janvier 2017 portant modalités de transfert des ressources humaines entre l'Etat et les collectivités territoriales ;
- 7) Loi n°058-2017/AN du 20 décembre 2017 portant Code Général des Impôts au Burkina Faso ;
- 8) Loi n°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique ;
- 9) Loi n°036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant code minier du Burkina Faso.

### II. Les décrets

- 1) Décret n°2016-599/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016, portant régime juridique applicable aux comptables publics ;
- 2) Décret n°2017-0182/PRES/PM/MINEFID du 10 avril 2017 portant modalités de contrôle des opérations financières de l'État et des autres organismes publics ;
- 3) Décret n°2006-204/PRES/PM/MFB du 15 mai 2006 portant Régime financier et comptable des collectivités territoriales ;
- 4) Décret n°2008-046/PRES/PM/MEF/MATD du 06 février 2008 portant apurement administratif des comptes de gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, ensemble ses modificatifs ;
- 5) Décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1<sup>er</sup> février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlements des marchés publics et des délégations de service public, ensemble ses modificatifs ;
- 6) Décret n°2010-670/PRES/PM/MEF/MATD du 22 octobre 2010 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso ;
- 7) Décret n°2022-0118/PRES-TRANS/PM/MATDS/MEFP du 03 mai 2022 portant conditions d'installation, composition, organisation, attributions et fonctionnement de délégation spéciale dans une collectivité territoriale.

### III. Les arrêtés

- 1) Arrêté conjoint n°2020-000255/MATDC/MINEFID du 18 août 2020 portant création, composition, attributions et fonctionnement d'une Commission Technique Interministérielle et de Commissions Techniques Régionales chargées de l'examen des documents budgétaires des collectivités territoriales et de l'appui conseil ;
- 2) Arrêté conjoint n°2011-248/MEF/MATDS du 27 juillet 2011 portant modification de la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso ;

3) Arrêté n°2012-356/MEF/SG/DGTCP/DELF du 02 octobre 2012 portant nomenclature comptable des collectivités territoriales du Burkina Faso.

#### **IV. Circulaire budgétaire**

Circulaire budgétaire n°2020-002118/MINEFID/MATDC du 02 septembre 2020 portant élaboration des budgets des CT, gestion 2021.

#### **V. Les rapports**

Rapport d'analyse des opérations financières des CT, gestion 2007

Rapport d'analyse des opérations financières des CT, gestion 2008

Rapport d'analyse des opérations financières des CT, gestion 2009

Rapport d'analyse des opérations financières des CT, gestion 2010

Rapport d'analyse des opérations financières des CT, gestion 2011

Rapport global d'analyse des finances locales, gestion 2012

Rapport global d'analyse des finances locales, gestion 2013

Rapport global d'analyse des finances locales, gestion 2014

Rapport global d'analyse des finances locales, gestion 2015

Rapport global d'analyse des finances locales, gestion 2016

Rapport global d'analyse des finances locales, gestion 2017

Rapport global d'analyse des finances locales, gestion 2018

Rapport global d'analyse des finances locales, gestion 2019

Rapport global d'analyse des finances locales, gestion 2020

## ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHE SYNOPTIQUE DES PREOCCUPATIONS ET PROPOSITIONS DE SOLUTIONS .....	XIV
ANNEXE 2 : NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DES CT .....	XVIII
ANNEXE 3 : NIVEAU DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DES CT .....	XVIII
ANNEXE 4 : PRELEVEMENT DES RECETTES PROPRES DE L'ENSEMBLE DES CT PAR REGION .....	XIX
ANNEXE 5 : PREVISIONS / EXECUTIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES CT .....	XIX
ANNEXE 6 : RATIO FRAIS DE PERSONNELS SUR RECETTES PROPRES ET FRAIS DE PERSONNELS SUR DEPENSE DE FONCTIONNEMENT PAR TYPE DE CT .....	XX
ANNEXE 7 : PREVISIONS / EXECUTIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DES CT .....	XXI
ANNEXE 8 : DEPENSE D'INVESTISSEMENT PAR HABITANT .....	XXI
ANNEXE 9 : LES PROPORTIONS DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS SUR DEPENSE TOTALES ET LE NOMBRE DE CT EN FONCTION DU TIERS DE LEURS DEPENSES TOTALES PAR TYPE DE CT .....	XXII
ANNEXE 10 : LISTE DES CT AYANT ENREGISTRE UN RESULTAT DEFICITAIRE DANS LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DE 2019 A 2022 PAR TYPE DE CT .....	XXII
ANNEXE 11 : DETAIL DES NIVEAUX D'EXECUTION DES DEPENSES TOTALES PAR TYPE DE CT .....	XXIII
ANNEXE 12 : NIVEAU DE REALISATION DETAILLE DES RECETTES TOTALES PAR NATURE ET PAR TYPE DE CT .....	XXIV
ANNEXE 13 : NIVEAU DE REALISATION DES TITRES DE RECETTES PRIS EN CHARGE PAR REGION .....	XXV
ANNEXE 14 : NIVEAU DE REALISATION DES MANDATS DE DEPENSES PRIS EN CHARGES PAR REGION .....	XXVI
ANNEXE 15 : NIVEAU DE RECOUVREMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR LE RECEVEUR DE CT PAR NATURE .....	XXVII
ANNEXE 16 : NIVEAU DE REALISATION DES MANDATS DE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PRIS EN CHARGES PAR NATURE .....	XXVII
ANNEXE 17 : PARTS DES COMPOSANTES DE RECETTES DANS LES RECETTES TOTALES PAR TYPES DE CT .....	XXVIII
ANNEXE 18 : PARTS DES COMPOSANTES DE RECETTES DANS LES RECETTES TOTALES PAR TYPES DE CT .....	XXVIII
ANNEXE 19 : REPARTITION DES RECETTES TOTALES PAR NATURE ET PAR TYPE DE CT <sup>2</sup> .....	XXIX
ANNEXE 20 : PART DE LA NATURE DE DEPENSES PAR RAPPORT AUX DEPENSES TOTALES .....	XXX
ANNEXE 21 : PART DE LA NATURE DES DEPENSES PAR RAPPORT A L'ENSEMBLE DES CT .....	XXXI
ANNEXE 22 : REPARTITION DES RECETTES TOTALES PAR REGION ET PAR TYPE DE CT .....	XXXI
ANNEXE 23 : REPARTITION DES DEPENSES TOTALES PAR REGION ET PAR TYPE DE CT .....	XXXII



**Annexe 1 : Fiche synoptique des préoccupations et propositions de solutions**

N°	Difficultés	- Solutions / Recommandations
1	Faible niveau de mobilisation des recettes fiscales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Élargir l'assiette fiscale ;</li> <li>- Diversifier les sources de recettes fiscales afin de disposer d'un flux stable de recettes financières nécessaires à la planification du développement local ;</li> <li>- Concevoir par elles-mêmes (les CT), les fichiers des contribuables concernant la mobilisation des recettes locales ;</li> <li>- Promouvoir le civisme fiscal ;</li> <li>- Développer les infrastructures marchandes et équipements marchands.</li> </ul>
2	Persistance du niveau élevé des reports de fonctionnement	Respecter les dispositions de l'article 97 du régime financier et comptable qui stipule que : « Le résultat de clôture de la section fonctionnement lorsqu'il est excédentaire, doit faire l'objet d'une affectation par délibération du conseil de CT à la section d'investissement. »
3	Forte baisse des dotations de l'État en accompagnement des compétences transférées	Afin de permettre aux CT d'assurer au mieux leur rôle d'acteur du développement à la base, il est nécessaire de procéder à l'amélioration du volume de ces appuis et mettre en place des mécanismes pour leur permettre de disposer à temps de ces ressources.
4	Niveau persistant des reports d'investissements liés aux difficultés d'absorption des crédits destinés aux investissements	<p>Au niveau des CT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les capacités du personnel chargé des finances des CT en matière de procédures d'élaboration et d'exécution des marchés publics ;</li> <li>- Promouvoir l'entrepreneuriat local avec sa dimension de sous-traitance.</li> </ul> <p>Au niveau de l'État :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapprocher les structures en charge de la régulation des marchés des CT ;</li> <li>- Promouvoir un mécanisme efficace d'accompagnement institutionnel des CT, notamment en personnel qualifié et en nombre suffisant, qui sera chargé des marchés publics ;</li> <li>- Faciliter l'accès des régions aux emprunts.</li> </ul>
5	Non-respect du seuil réglementaire de prélèvement qui est d'au moins 20% par les CT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amener les CT au respect de la réglementation en vigueur par les acteurs de la chaîne de dépense (ordonnateur, receveur de CT, contrôleur financier) ainsi qu'aux Commissions Techniques Interministérielles et régionales (CTI et CTR) ;</li> <li>- Amener les communes rurales à effectuer le prélèvement de façon périodique au lieu d'attendre la fin de la gestion au risque de ne pas disposer de ressources suffisantes pour le faire.</li> </ul>
6	Forte dépendance des communes rurales et urbaines aux appuis extérieurs (État et PTF).	<p>Pour inverser cette tendance et rendre les CT plus autonomes financièrement, leur mode de financement gagnerait à être repensé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la révision de la clé de répartition de la fiscalité entre l'État et les CT ;</li> <li>- la poursuite du processus de transfert des compétences et des ressources surtout en faveur de la réalisation des infrastructures marchandes ;</li> <li>- le renforcement des politiques de développement locales par la réalisation d'infrastructures structurantes et véritablement productives dans les communes rurales et urbaines ;</li> <li>- le transfert effectif des ressources financières dans tous les onze domaines transférés.</li> </ul>
7	Légère amélioration des recettes totales et des dépenses totales	<p>Garantir la stabilité économique et socio-politique en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforçant la gouvernance politique et économique ;</li> </ul>

	des CT par rapport à 2017	- mettant en place des institutions fortes et durables.
8	Faible taux de couverture des dépenses de fonctionnement par leurs recettes propres	Rationaliser les dépenses courantes de sorte à pouvoir les contenir dans les recettes propres et dégager un excédent pour l'investissement.
9	Possibilités de recettes additionnelles au profit des budgets des CT de la région eu égard aux potentialités de certaines régions	Les autorités locales pourraient œuvrer à : <ul style="list-style-type: none"> <li>- reformer les taxes liées aux potentialités agricoles;</li> <li>- faciliter l'accès de la terre aux femmes paysannes et aux jeunes du fait des conflits fonciers et de l'inégalité dans la répartition des ressources ; toute chose qui diminuerait le départ des jeunes surtout des communes rurales vers les milieux urbains ou vers les pays voisins ;</li> <li>- promouvoir l'économie locale qui passe par la promotion des filières agro-sylvo-pastorale et halieutique, puisque l'agriculture et l'élevage occupent une grande proportion de la population ;</li> <li>- organiser la production maraîchère de contre-saison par des jeunes volontaires autour des retenues d'eau afin de contribuer au développement des CT ;</li> <li>- prévoir des crédits dans les budgets des CT pour financer les projets de soutien aux femmes transformatrices et aux jeunes entrepreneurs.</li> </ul>
10	Faible niveau des dépenses d'investissements des CT suite au non-respect de la condition de « tiers réglementaire » appliquée aux budgets des CT	Appliquer l'article 56 du régime financier et comptable des CT qui stipule que les dépenses d'investissements doivent représenter au moins un tiers des dépenses totales.
11	Frais « d'acquisition de carburant et lubrifiant » très élevé dans les CT surtout dans la commune de Ouagadougou	Prendre des mesures de rationalisation desdites charges
12	Déséquilibre de certains budgets	Inviter les CTR et la CTI à s'assurer que les documents budgétaires sont bien élaborés par les ordonnateurs
		On note par ailleurs qu'au niveau des rubriques « résultat de fonctionnement reporté » et « excédent d'investissement reporté » les montants des prévisions et des émissions sont discordants. Cette situation concerne les CT suivantes : Titabé, Tankougounadié, Solhan, Sampèléga, Mansila, Boundoré dans la région du Sahel, Latodin, dans le Nord et Komki Ipalla dans le Centre.
13	Excédents de fonctionnement et d'investissement élevés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire le délai de la mise à disposition des ressources transférées de l'État en accompagnement des compétences transférées et des subventions d'équipement des partenaires financiers ;</li> <li>- Redynamiser les comités de suivi budgétaire et de trésorerie et d'examen des plans de passation des marchés publics des CT ;</li> <li>- Prendre en compte la spécificité des CT dans la clôture budgétaire en matière de passation de marché ;</li> <li>- Respecter les délais de dépôt, d'adoption et d'approbation des budgets supplémentaires indiqués dans la circulaire budgétaire;</li> <li>- Prendre des dispositions pour faire signer les documents budgétaires approuvés particulièrement les budgets supplémentaires dans les brefs délais (pendant la session d'examen et d'approbation des documents budgétaires) ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réduire la lenteur et la lourdeur administrative ;</li> <li>- Faciliter l'accès aux STD à certaines communes rurales en accélérant la dynamique de déconcentration en cours de ces STD pour les rendre davantage plus proches des CT ;</li> <li>- Élaborer et mettre en œuvre un plan de déconcentration du système informatisé des marchés publics (SIMP) au niveau des régions, provinces et CT.</li> </ul>
14	Faiblesse des appuis financiers de l'État au regard des besoins énormes des CT	Procéder à l'amélioration du volume de ces appuis et mettre en place des mécanismes pour leur permettre de disposer à temps de ces ressources.
15	Discordance entre les prévisions et les réalisations des « résultats de fonctionnement reportés » et des « excédents d'investissement reportés »	Inviter les CTR et la CTI à s'assurer que les documents budgétaires sont bien élaborés par les ordonnateurs.
16	Faiblesse des investissements en matière de voiries et de réseaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inciter les élus locaux à développer le partenariat public/ privé ;</li> <li>- impliquer les opérateurs économiques dans la gestion des affaires des collectivités territoriales surtout le volet « investissement en voiries et réseaux ».</li> </ul>
17	Manque d'anticipation dans le processus de passation des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter le planning de passation et d'exécution des marchés publics contenu dans leurs PPM.</li> </ul>
18	Absence d'application rigoureuse des règles et principes comptables chez l'Ordonnateur du budget et chez le Receveur de CT se traduisant par des écarts au niveau de leur budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respecter les règles et principes comptables et la bonne tenue des documents budgétaires par les acteurs pour une meilleure gestion des finances des CT.</li> </ul>
19	Faible participation des OSC à la prise de décisions dans les affaires locales	<p>❖ Au niveau des CT</p> <p>Le dispositif de mise en agenda au sein des collectivités territoriales n'est pas performant pour recueillir de façon permanente et spontanée les contributions des citoyens. Les exécutifs devraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un dispositif opérationnel et permanent permettant de recueillir les avis et suggestions des citoyens ;</li> <li>- doivent créer des espaces de concertation avec la société civile en fonction de la thématique, pour enrichir le projet de décision ;</li> <li>- organiser à l'endroit des citoyens en général et la société civile en particulier des sessions de partage de ces documents avant leur transmission à l'instance d'adoption.</li> </ul> <p>❖ Au niveau de l'Etat/PTF</p> <p>La tutelle se doit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prévoir pendant l'élaboration des plans locaux de développement des espaces de participation de la société civile lors des phases diagnostic et d'identification des actions de développement;</li> <li>- renforcer les capacités des OSC à travers une éducation plus approfondie de ces acteurs en les informant sur la finalité de l'exercice et les pouvoirs</li> </ul>

		<p>dont ils disposent notamment le plaidoyer, la mobilisation sociale et la sanction électorale.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Au niveau des OSC</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des plateformes et des mécanismes de recueil de suggestions et des plaintes des citoyens afin d'accompagner les gouvernants ;</li> <li>- jouer un rôle essentiel dans la surveillance et la vérification des actions des gouvernants afin qu'ils procèdent à la reddition des comptes.</li> </ul>
20	Non effectivité de la mise en œuvre du budget programme à l'ensemble des CT	<p>Pour assurer une cohérence et un meilleur suivi des politiques à l'échelle locale, il serait impérieux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- implémenter et étendre l'expérience du budget programme à l'ensemble des CT ;</li> <li>- élaborer les outils assurant une cohérence, une discipline dans l'action publique et une lisibilité à travers des indicateurs de performance dans un contexte d'exigence de gestion axée sur les résultats</li> </ul>

## Annexe 2 : Niveau de réalisation des recettes de fonctionnement des CT

Régions	Régions CT			Communes rurales			Communes urbaines			Communes à statut particulier			Total région		
	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
Boucle du Mouhoun	355 379 596	439 543 920	123.68%	8 123 147 275	8 676 596 334	106.81%	2 863 158 260	2 605 856 022	91.01%				11 341 685 131	11 721 996 276	103.35%
Cascades	149 486 117	182 043 901	121.78%	2 304 777 107	2 345 617 656	101.77%	2 169 495 279	1 987 111 489	91.59%				4 623 758 503	4 514 773 046	97.64%
Centre	1 314 914 094	1 621 915 295	123.35%	5 492 815 887	5 651 960 307	102.90%			-	38 224 459 390	29 766 102 987	77.87%	45 032 189 371	37 039 978 589	82.25%
Centre Est	147 495 855	226 583 803	153.62%	4 272 701 680	4 349 433 741	101.80%	3 394 655 326	3 492 005 723	102.87%				7 814 852 861	8 068 023 267	103.24%
Centre Nord	442 039 516	460 441 888	104.16%	7 847 486 931	7 756 128 810	98.84%	2 207 385 635	2 252 216 836	102.03%				10 496 912 082	10 468 787 534	99.73%
Centre Ouest	260 756 699	187 267 900	71.82%	5 752 938 759	5 718 064 667	99.39%	2 832 487 479	2 775 465 349	97.99%				8 846 182 937	8 680 797 916	98.13%
Centre Sud	114 768 573	146 409 624	127.57%	4 629 839 940	4 840 015 154	104.54%	1 526 639 514	1 561 314 982	102.27%				6 271 248 027	6 547 739 760	104.41%
Est	157 278 189	178 335 122	113.39%	4 803 440 579	4 748 569 155	98.86%	2 383 284 785	2 244 128 200	94.16%				7 344 003 553	7 171 032 477	97.64%
Hauts-Bassins	654 399 366	561 432 718	85.79%	4 783 611 826	4 836 877 529	101.11%	1 038 753 544	1 132 510 278	109.03%	9 574 805 025	7 207 474 642	75.28%	16 051 569 761	13 738 295 167	85.59%
Nord	127 607 922	145 553 392	114.06%	5 711 055 268	5 734 367 042	100.41%	2 876 746 421	2 835 771 051	98.58%				8 715 409 611	8 715 691 485	100.00%
Plateau Central	141 610 680	162 097 551	114.47%	5 233 956 458	4 566 828 840	87.25%	1 304 941 673	1 224 599 106	93.84%				5 349 317 213	4 693 742 413	87.74%
Sahel	242 693 419	229 208 775	94.44%	5 037 839 599	3 766 553 842	74.77%	2 660 906 664	1 657 035 122	62.27%				7 941 439 682	5 652 797 739	71.18%
Sud-Ouest	162 714 843	127 752 084	78.51%	2 947 987 417	2 793 175 667	94.75%	1 776 167 191	1 553 204 867	87.45%				4 886 869 451	4 474 132 618	91.55%
Total CT	4 271 144 869	4 668 585 973	109.31%	66 941 598 726	65 784 188 744	98.27%	27 034 621 771	25 321 219 025	93.66%	47 799 264 415	36 973 577 629	77.35%	146 046 629 781	132 747 571 371	90.89%

## Annexe 3 : Niveau de réalisation des recettes d'investissement des CT

Régions	Régions CT			Communes rurales			Communes urbaines			Communes à statut particulier			Total région		
	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
Boucle du Mouhoun	1 764 268 269	2 229 019 497	126.34%	17 591 070 413	17 482 607 322	99.38%	2 342 332 447	2 351 583 954	100.39%				21 697 671 129	13 460 305 035	62.04%
Cascades	1 346 808 521	1 386 045 561	102.91%	5 548 985 385	5 451 995 679	98.25%	1 228 792 502	1 134 188 230	92.30%				8 124 586 408	7 972 229 470	98.12%
Centre	1 935 655 877	1 935 206 148	99.98%	4 281 754 364	4 306 484 608	100.58%				24 982 088 753	18 489 375 475	74.01%	31 199 498 994	24 731 066 231	79.27%
Centre Est	778 789 777	746 867 922	95.90%	4 513 945 119	4 545 150 112	100.69%	1 835 945 891	1 696 933 072	92.43%				7 128 680 787	6 988 951 106	98.04%
Centre Nord	2 162 177 310	1 755 444 520	81.19%	9 624 264 591	10 840 267 353	112.63%	1 484 902 279	1 529 641 496	103.01%				13 271 344 180	14 125 353 369	106.43%
Centre Ouest	975 004 412	1 148 825 020	117.83%	7 762 820 863	6 750 780 050	86.96%	2 796 332 438	2 639 151 771	94.38%				11 534 157 713	10 538 756 841	91.37%
Centre Sud	722 741 988	923 680 327	127.80%	4 446 489 814	3 741 992 657	84.16%	1 152 846 774	1 143 442 340	99.18%				6 322 078 576	5 809 115 324	91.89%
Est	3 290 497 294	2 254 259 481	68.51%	11 785 116 856	10 973 383 175	93.11%	3 467 161 359	3 096 168 469	89.30%				18 542 775 509	16 323 811 125	88.03%
Hauts-Bassins	1 689 772 556	1 684 018 886	99.66%	7 607 699 091	8 049 590 204	105.81%	1 930 147 942	5 027 856 964	260.49%	3 347 034 223	1 273 061 173	38.04%	14 574 653 812	16 034 527 227	110.02%
Nord	1 138 283 734	1 422 674 914	124.98%	9 439 208 932	7 994 220 499	84.69%	2 824 045 972	2 136 810 459	75.66%				13 401 538 638	11 553 705 872	86.21%
Plateau Central	1 408 678 891	1 678 523 785	119.16%	6 127 644	6 150 397 685	100.37%	840 669 542	933 120 023	111.00%				8 376 993 388	8 762 041 493	104.60%

				955													
Sahel	3 265 848 174	3 833 252 058	117.37%	11 456 971 104	9 298 038 992	81.16%	5 087 813 372	3 663 525 513	72.01%				19 810 632 650	16 794 816 563	84.78%		
Sud-Ouest	1 049 981 532	1 019 979 374	97.14%	4 748 057 497	4 755 541 619	100.16%	1 365 405 379	1 308 873 104	95.86%				7 163 444 408	7 084 394 097	98.90%		
Total CT	21 528 508 335	22 017 797 493	102.27%	104 934 028 984	100 340 449 955	95.62%	26 356 395 897	26 661 295 395	101.16%	28 329 122 976	19 762 436 648	69.76%	181 148 056 192	168 781 979 491	93.17%		

#### **Annexe 4 : prélèvement des recettes propres de l'ensemble des CT par région**

Région	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes statut particulier	EPARGNES
BOUCLE DU MOUHOUN	24.49%	46.66%	33.44%		41.17%
CASCADES	37.15%	56.79%	20.42%		33.24%
CENTRE	67.90%	62.41%	35.87%	29.96%	35.73%
CENTRE EST	20.09%	85.79%	54.11%		43.25%
CENTRE NORD	7.94%	57.49%	21.85%		75.95%
CENTRE OUEST	45.32%	58.78%	21.82%		35.25%
CENTRE SUD	23.75%	30.03%	19.98%		46.02%
EST	25.15%	56.34%	28.01%		25.07%
HAUTS-BASSINS	23.21%	47.10%	28.07%	19.55%	25.86%
NORD	22.55%	49.44%	29.64%		36.07%
PLATEAU CENTRAL	20.09%	57.38%	26.05%		49.24%
SAHEL	102.26%	135.32%	30.21%		79.92%
SOUD OUEST	20.02%	29.99%	33.44%		29.63%
EPARGNES	41.76%	64.18%	29.20%	27.99%	39.35%

#### **Annexe 5 : Prévisions / exécutions des dépenses de fonctionnement des CT**

Régions	Régions CT			Communes rurales			Communes urbaines			Communes à statut particulier			Total région		
	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
Boucle du Mouhoun	285 261 857	149 456 212	52.39%	5 845 628 358	3 760 782 471	64.33%	2 484 084 361	1 633 908 640	65.78%				8 614 974 576	5 544 147 323	64.35%
Cascades	113 491 327	56 435 460	49.73%	1 956 823 053	1 331 932 754	68.07%	1 886 108 517	1 371 113 978	72.70%				3 956 422 897	2 759 482 192	69.75%
Centre	583 713 836	386 098 056	66.15%	3 202 035 623	2 016 386 546	62.97%				25 219 033 767	14 317 774 194	56.77%	29 004 783 226	16 720 258 796	57.65%
Centre Est	117 385 809	99 860 474	85.07%	3 734 962 792	2 498 438 401	66.89%	2 834 427 548	1 854 047 437	65.41%				6 686 776 149	4 452 346 312	66.58%
Centre Nord	248 080 955	194 856 622	78.55%	4 532 912 028	2 954 016 794	65.17%	1 756 382 135	1 155 392 645	65.78%				6 537 375 118	4 304 266 061	65.84%

Centre Ouest	189 565 936	177 767 136	93.78%	5 161 702 215	3 430 704 793	66.46%	2 525 634 476	1 498 844 275	59.35%				7 876 902 627	5 107 316 204	64.84%
Centre Sud	88 943 850	82 540 874	92.80%	3 118 376 014	1 947 448 427	62.45%	1 356 563 944	862 040 213	63.55%				4 563 883 808	2 892 029 514	63.37%
Est	131 538 362	106 827 164	81.21%	4 287 910 907	2 310 967 710	53.89%	2 138 952 414	1 332 303 772	62.29%				6 558 401 683	3 750 098 646	57.18%
Hauts-Bassins	471 014 372	436 581 920	92.69%	4 129 737 578	2 926 540 600	70.87%	695 149 860	480 050 446	69.06%	6 893 870 173	5 275 577 312	76.53%	12 189 771 983	9 118 750 278	74.81%
Nord	104 149 052	99 024 877	95.08%	5 289 731 839	3 240 448 145	61.26%	2 531 442 982	1 702 885 759	67.27%				7 925 323 873	5 042 358 781	63.62%
Plateau Central	118 305 520	94 397 455	79.79%	3 633 423 894	2 140 920 545	58.92%	1 168 830 520	685 893 465	58.68%				4 920 559 934	2 921 211 465	59.37%
Sahel	130 872 004	109 134 820	83.39%	3 312 044 744	1 802 690 758	54.43%	1 828 267 412	1 195 512 222	65.39%				5 271 184 160	3 107 337 800	58.95%
Sud-Ouest	140 735 059	93 688 957	66.57%	2 578 119 215	1 838 788 584	71.32%	1 453 310 391	1 060 391 240	72.96%				4 172 164 665	2 992 868 781	71.73%
Total CT	2 723 057 939	2 086 670 027	76.63%	50 783 408 260	32 200 066 528	63.41%	22 659 154 560	14 832 384 092	65.46%	32 112 903 940	19 593 351 506	61.01%	108 278 524 699	68 712 472 153	63.46%

**Annexe 6 : Ratio frais de personnels sur recettes propres et frais de personnels sur dépense de fonctionnement par type de CT**

☑ 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100 101 102 103 104 105 106 107 108 109 110 111 112 113 114 115 116 117 118 119 120 121 122 123 124 125 126 127 128 129 130 131 132 133 134 135 136 137 138 139 140 141 142 143 144 145 146 147 148 149 150 151 152 153 154 155 156 157 158 159 160 161 162 163 164 165 166 167 168 169 170 171 172 173 174 175 176 177 178 179 180 181 182 183 184 185 186 187 188 189 190 191 192 193 194 195 196 197 198 199 200 201 202 203 204 205 206 207 208 209 210 211 212 213 214 215 216 217 218 219 220 221 222 223 224 225 226 227 228 229 230 231 232 233 234 235 236 237 238 239 240 241 242 243 244 245 246 247 248 249 250 251 252 253 254 255 256 257 258 259 260 261 262 263 264 265 266 267 268 269 270 271 272 273 274 275 276 277 278 279 280 281 282 283 284 285 286 287 288 289 290 291 292 293 294 295 296 297 298 299 300 301 302 303 304 305 306 307 308 309 310 311 312 313 314 315 316 317 318 319 320 321 322 323 324 325 326 327 328 329 330 331 332 333 334 335 336 337 338 339 340 341 342 343 344 345 346 347 348 349 350 351 352 353 354 355 356 357 358 359 360 361 362 363 364 365 366 367 368 369 370 371 372 373 374 375 376 377 378 379 380 381 382 383 384 385 386 387 388 389 390 391 392 393 394 395 396 397 398 399 400 401 402 403 404 405 406 407 408 409 410 411 412 413 414 415 416 417 418 419 420 421 422 423 424 425 426 427 428 429 430 431 432 433 434 435 436 437 438 439 440 441 442 443 444 445 446 447 448 449 450 451 452 453 454 455 456 457 458 459 460 461 462 463 464 465 466 467 468 469 470 471 472 473 474 475 476 477 478 479 480 481 482 483 484 485 486 487 488 489 490 491 492 493 494 495 496 497 498 499 500 501 502 503 504 505 506 507 508 509 510 511 512 513 514 515 516 517 518 519 520 521 522 523 524 525 526 527 528 529 530 531 532 533 534 535 536 537 538 539 540 541 542 543 544 545 546 547 548 549 550 551 552 553 554 555 556 557 558 559 560 561 562 563 564 565 566 567 568 569 570 571 572 573 574 575 576 577 578 579 580 581 582 583 584 585 586 587 588 589 590 591 592 593 594 595 596 597 598 599 600 601 602 603 604 605 606 607 608 609 610 611 612 613 614 615 616 617 618 619 620 621 622 623 624 625 626 627 628 629 630 631 632 633 634 635 636 637 638 639 640 641 642 643 644 645 646 647 648 649 650 651 652 653 654 655 656 657 658 659 660 661 662 663 664 665 666 667 668 669 670 671 672 673 674 675 676 677 678 679 680 681 682 683 684 685 686 687 688 689 690 691 692 693 694 695 696 697 698 699 700 701 702 703 704 705 706 707 708 709 710 711 712 713 714 715 716 717 718 719 720 721 722 723 724 725 726 727 728 729 730 731 732 733 734 735 736 737 738 739 740 741 742 743 744 745 746 747 748 749 750 751 752 753 754 755 756 757 758 759 760 761 762 763 764 765 766 767 768 769 770 771 772 773 774 775 776 777 778 779 780 781 782 783 784 785 786 787 788 789 790 791 792 793 794 795 796 797 798 799 800 801 802 803 804 805 806 807 808 809 810 811 812 813 814 815 816 817 818 819 820 821 822 823 824 825 826 827 828 829 830 831 832 833 834 835 836 837 838 839 840 841 842 843 844 845 846 847 848 849 850 851 852 853 854 855 856 857 858 859 860 861 862 863 864 865 866 867 868 869 870 871 872 873 874 875 876 877 878 879 880 881 882 883 884 885 886 887 888 889 890 891 892 893 894 895 896 897 898 899 900 901 902 903 904 905 906 907 908 909 910 911 912 913 914 915 916 917 918 919 920 921 922 923 924 925 926 927 928 929 930 931 932 933 934 935 936 937 938 939 940 941 942 943 944 945 946 947 948 949 950 951 952 953 954 955 956 957 958 959 960 961 962 963 964 965 966 967 968 969 970 971 972 973 974 975 976 977 978 979 980 981 982 983 984 985 986 987 988 989 990 991 992 993 994 995 996 997 998 999 1000

Région	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes statut particulier	Ratio région
BOUCLE DU MOUHOUN	12.17%	23.65%	30.47%		24.54%
CASCADES	15.40%	42.73%	51.66%		46.60%
CENTRE	4.78%	8.78%	36.81%	36.42%	22.94%
CENTRE EST	18.89%	14.76%	39.86%		37.56%
CENTRE NORD	14.98%	41.61%	43.39%		19.44%
CENTRE OUEST	27.68%	25.38%	40.30%		42.62%
CENTRE SUD	24.70%	61.53%	48.62%		29.80%
EST	37.60%	39.92%	33.90%		54.14%
HAUTS-BASSINS	13.39%	43.83%	49.16%	26.06%	35.07%
NORD	30.16%	65.49%	36.99%		54.22%
PLATEAU CENTRAL	24.52%	24.23%	51.05%		27.04%
SAHEL	20.83%	69.47%	36.82%		56.24%
SOUD OUEST	32.88%	23.65%	30.47%		44.51%
Ratio type de CT	14.32%	28.91%	41.64%	28.02%	33.07%

Région	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes statut particulier	Ratio région
BOUCLE DU MOUHOUN	24.76%	14.48%	18.25%		15.86%
CASCADES	26.44%	17.01%	37.80%		27.53%
CENTRE	13.34%	14.32%	26.54%	38.57%	35.06%
CENTRE EST	28.35%	15.70%	26.45%		20.43%
CENTRE NORD	16.01%	15.58%	33.75%		18.60%
CENTRE OUEST	24.46%	18.90%	31.09%		20.92%
CENTRE SUD	32.54%	22.58%	30.19%		22.92%
EST	36.02%	14.14%	32.63%		25.66%
HAUTS-BASSINS	15.86%	15.13%	22.57%	34.18%	26.79%
NORD	31.68%	11.58%	24.77%		15.69%
PLATEAU CENTRAL	30.13%	17.23%	24.83%		19.41%
SAHEL	20.88%	20.09%	27.60%		21.94%
SOUD OUEST	25.28%	19.34%	18.25%		22.45%
Ratio par type CT	21.44%	16.14%	27.58%	37.39%	24.83%

## Annexe 7 : Prévisions / exécutions des dépenses d'investissement des CT

Régions	Régions CT			Communes rurales			Communes urbaines			Communes à statut particulier			Total région		
	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
Boucle du Mouhoun	1 764 268 269	453 935 665	25.73%	17 591 070 413	8 119 157 460	46.15%	2 342 332 447	1 325 409 318	56.59%				21 697 671 129	9 898 502 443	45.62%
Cascades	1 346 808 521	227 020 049	16.86%	5 548 985 385	1 985 580 486	35.78%	1 228 792 502	519 338 386	42.26%				8 124 586 408	2 731 938 921	33.63%
Centre	1 935 655 877	925 372 086	47.81%	4 281 754 364	2 519 951 550	58.85%				24 982 088 753	6 017 468 569	24.09%	31 199 498 994	9 462 792 205	30.33%
Centre Est	778 789 777	228 336 858	29.32%	4 513 945 119	3 210 399 698	71.12%	1 835 945 891	893 504 103	48.67%				7 128 680 787	4 332 240 659	60.77%
Centre Nord	2 162 177 310	825 150 737	38.16%	9 624 264 591	5 460 057 801	56.73%	1 484 902 279	789 912 027	53.20%				13 271 344 180	7 075 120 565	53.31%
Centre Ouest	975 004 412	637 165 454	65.35%	7 762 820 863	5 064 732 965	65.24%	2 606 894 351	1 218 664 043	46.75%				11 344 719 626	6 920 562 462	61.00%
Centre Sud	722 741 988	433 277 550	59.95%	4 446 489 814	2 003 753 635	45.06%	1 152 846 774	637 930 334	55.34%				6 322 078 576	3 074 961 519	48.64%
Est	3 290 497 294	834 012 812	25.35%	11 785 116 856	6 416 677 359	54.45%	3 467 161 359	2 017 639 506	58.19%				18 542 775 509	9 268 329 677	49.98%
Hauts-Bassins	1 689 772 556	891 699 338	52.77%	7 607 699 091	4 848 886 781	63.74%	1 930 147 942	411 100 023	21.30%	3 026 678 490	1 104 655 948	36.50%	14 574 653 812	7 576 697 823	51.99%
Nord	1 138 283 734	744 066 543	65.37%	9 439 208 932	5 298 044 661	56.13%	2 824 045 972	1 294 493 857	45.84%				13 401 538 638	7 336 605 061	54.74%
Plateau Central	1 408 678 891	302 026 140	21.44%	6 127 644 955	2 316 984 324	37.81%	840 669 542	383 800 186	45.65%				8 376 993 388	3 002 810 650	35.85%
Sahel	3 265 848 174	1 164 456 100	35.66%	11 456 971 104	3 889 529 095	33.95%	5 087 813 372	1 802 590 391	35.43%				19 810 632 650	6 856 575 586	34.61%
Sud-Ouest	1 049 981 532	260 882 063	24.85%	4 748 057 497	2 585 379 384	54.45%	1 365 405 379	458 814 494	33.60%				7 163 444 408	3 305 075 941	46.14%
Total CT	21 528 508 335	7 927 401 395	36.82%	104 934 028 984	53 719 135 199	51.19%	26 166 957 810	11 753 196 668	44.92%	28 329 122 976	7 442 480 250	26.27%	180 958 618 105	80 842 213 512	44.67%

## Annexe 8 : Dépense d'investissement par habitant

Région	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes statut particulier	Dépense investissement/Habitants par région
BOUCLE DU MOUHOUN	232	4 335	2 175		3 955
CASCADES	404	2 052	1 531		2 275
CENTRE	224	7 010		3 167	3 772
CENTRE EST	186	2 963	1 689		2 742
CENTRE NORD	424	4 058	2 209		4 067
CENTRE OUEST	341	3 730	1 361		3 562
CENTRE SUD	531	2 973	2 479		3 387
EST	184	3 404	2 549		3 354
HAUTS-BASSINS	439	2 214		2 608	2 801
NORD	206	3 016	2 810		3 161
PLATEAU CENTRAL	143	1 674	2 644		1 972
SAHEL	415	3 688	5 750		4 755
SOUD OUEST	385	4 847	2 567		4 592



Dépense investissement/Habitants par type de CT	303	3 394	2 562	3 034	3 467
---	-----	-------	-------	-------	-------

### Annexe 9 : Les proportions des dépenses d'investissements sur dépenses totales et le nombre de CT en fonction du tiers de leurs dépenses totales par type de CT

Proportion des dépenses d'investissement par rapport aux dépenses total par région						Le nombre de CT en fonction en fonction du tier de leurs dépenses totales par type de CT					
Région	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes statut particulier	DI/DT	Type de CT	Nombre de CT dont DI/DT sup 1/3	Proportion de des CT dont DI/DT Sup 1/3	Nombre de CT dont Proportion de DI/DT Sup 1/3	Proportion de des CT donProporti on de DI/DT inf 1/3	TOTAL CT
BOUCLE DU MOUHOUN	75.23%	68.34%	44.79%		64.10%	Région CT	13	100.00%	0	0.00%	13
CASCADES	80.57%	59.85%	27.47%		49.75%	CR	290	96.03%	12	3.97%	302
CENTRE	70.56%	55.55%		29.59%	36.14%	CU	33	70.21%	14	29.79%	47
CENTRE EST	69.57%	64.89%	32.52%		49.32%	CSP	0	0.00%	2	100.00%	2
CENTRE NORD	80.90%	56.24%	40.61%		62.17%	TOTAL CT	336	92.31%	28	7.69%	364
CENTRE OUEST	78.19%	50.71%	44.84%		57.54%						
CENTRE SUD	84.00%	73.52%	42.53%		51.53%						
EST	88.65%	68.34%	27.47%		71.19%						
HAUTS-BASSINS	67.13%	62.36%	60.23%	17.31%	45.38%						
NORD	88.25%	59.62%	46.13%		59.27%						
PLATEAU CENTRAL	76.19%	62.05%	43.19%		50.69%						
SAHEL	91.43%	68.33%	60.12%		68.81%						
SOUUD OUEST	73.58%	58.44%	30.20%		52.48%						
DI/DT	75.43%	42.53%	43.92%	27.53%	54.06%						

### Annexe 10 : Liste des CT ayant enregistré un résultat déficitaire dans la section de fonctionnement de 2019 à 2022 par type de CT

CT	2019	2020	2021	Taux [1]
	Déficit	Déficit	Déficit	
Ademtenga		260 305		0.00%
Bieha	8 933 589	15 549 710		0.00%
Dédougou	-	7 703 357		1.67%
Diébougou	13 960 264	21 426 186	29 803 581	0.00%
Diguel	-	8 059 918	3 044 269	0.00%
Djibo	11 211 375	44 185 479	127 015 401	0.00%
Dori	-	31 289 437		0.00%
DALO			6 068 475	12.74%
Kelbo	-	-	8 286 406	90.61%

Komsilga	278 632 052	-	-		42.80%
KOUTOUGOU			1 816 508		70.05%
Ramongo	-		1 822 875		59.60%
Région CT Centre-Ouest	19 341 514		15 233 473	61 689 999	0.00%
Région CT Sud-Ouest	53 994 470		20 057 983		0.00%
Toocé	7 352 594	-			54.04%
Zambo	-		4 418 568		0.00%

### Annexe 11 : Détail des niveaux d'exécution des dépenses totales par type de CT

Eléments de dépenses	Régions CT			Communes rurales			Communes urbaines			Communes à statut particulier			Ensemble CT		
	Budget	Mandat	% d'exécution	Budget	Mandat	% d'exécution	Budget	Mandat	% d'exécution	Budget	Mandat	% d'exécution	Budget	Mandat	% d'exécution
<b>I- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 723 057</b>	<b>2 086 670</b>	<b>76.63</b>	<b>50 783 408</b>	<b>32 200 066</b>	<b>63.41</b>	<b>22 659 154</b>	<b>14 832 384</b>	<b>65.46</b>	<b>32 112 903</b>	<b>19 593 351</b>	<b>61.01</b>	<b>108 278 524</b>	<b>68 712 472</b>	<b>63.46</b>
Denrées et fournitures	463 824	441 356	95.16	31 103 294	17 556 544	56.45	12 093 729	6 593 715	54.52	12 673 341	5 350 286	42.22	56 334 190	29 941 902	53.15
Carburant et lubrifiant	341 896	341 884	100.00	2 106 243	2 017 828	95.80	837 123	823 848	98.41	2 203 324	2 045 934	92.86	5 488 586	5 229 496	95.28
Fournitures de bureau	44 313	43 290	97.69	703 657	651 499	92.59	212 213	194 978	91.88	180 243	94 746	52.57	1 140 428	984 516	86.33
Fournitures scolaires	-	-	#DIV/0!	5 158 622	4 036 803	78.25	2 015 461	1 541 988	76.51	1 698 245	973 141	57.30	8 872 329	6 551 933	73.85
Autres denrées et fournitures	77 614	56 180	72.38	23 134 771	10 850 412	46.90	9 028 932	4 032 899	44.67	8 591 528	2 236 464	26.03	40 832 846	17 175 956	42.06
Allocations et subventions	263 449	135 144	51.30	1 947 299	1 247 274	64.05	949 383	672 641	70.85	1 217 533	838 031	68.83	4 377 666	2 893 092	66.09
Travaux et services extérieurs	546 339	444 192	81.30	4 407 227	2 983 500	67.70	1 992 821	1 368 661	68.68	6 499 915	4 086 490	62.87	13 446 303	8 882 844	66.06
Frais de personnel	491 509	447 312	91.01	5 910 811	5 197 284	87.93	4 565 321	4 090 464	89.60	7 470 757	7 325 760	98.06	18 438 399	17 060 822	92.53
Frais de gestion générale et de transport	704 328	463 861	65.86	4 547 940	3 529 167	77.60	1 632 865	1 228 646	75.24	2 286 033	1 096 644	47.97	9 171 167	6 318 320	68.89
Fêtes et cérémonies	173 441	70 982	40.93	574 054	378 650	65.96	249 780	155 384	62.21	300 627	144 105	47.93	1 297 904	749 122	57.72
Imprimées adm, reliures et autres prestations	10 895	3 500	32.12	430 035	310 123	72.12	184 760	144 854	78.40	345 667	167 979	48.60	971 357	626 457	64.49
Indemnités dues au élus	162 883	144 631	88.79	2 248 819	2 034 307	90.46	686 610	606 681	88.36	663 867	404 451	60.92	3 762 179	3 190 073	84.79
Autres frais de gestion générale et de transport	357 109	244 747	68.54	1 295 030	806 085	62.24	511 714	321 725	62.87	975 871	380 107	38.95	3 139 726	1 752 667	55.82
Frais financiers	7 485	6 221	83.12	453 602	344 577	75.96	311 234	249 255	79.78	926 227	203 309	21.95	1 698 549	803 365	47.30
Autres dépenses de fonctionnement	246 121	148 579	60.37	2 413 231	1 341 717	55.60	1 113 798	628 998	56.47	1 039 095	692 827	66.68	4 812 247	2 812 123	58.44
<b>B- DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 528 508</b>	<b>7 927 401</b>	<b>36.82</b>	<b>104 934 028</b>	<b>53 719 135</b>	<b>51.19</b>	<b>26 166 957</b>	<b>11 753 196</b>	<b>44.92</b>	<b>28 329 122</b>	<b>7 442 480</b>	<b>26.27</b>	<b>180 958 618</b>	<b>80 842 213</b>	<b>44.67</b>
Frais d'études et de recherches	807 805	176 476	21.85	990 793	446 885	45.10	469 637	233 781	49.78	1 766 862	165 588	9.37	4 035 099	1 022 732	25.35

Matériel, outillage et mobilier	2 719 183	914 765	33.64	9 562 862	6 739 923	70.48	2 408 718	1 554 628	64.54	1 518 858	675 852	44.50	16 209 622	9 885 169	60.98
	263	111		525	860		694	606		363	029		845	606	
Matériel de transport	639 295	326 640	51.09	4 259 287	2 777 938	65.22	1 614 581	1 109 335	68.71	158 390	110 967	70.06	6 671 554	4 324 881	64.83
	166	000		601	820		552	222		000	600		319	642	
Bâtiments	8 400 834	3 579 933	42.61	59 167 464	28 746 149	48.58	13 090 966	5 732 213	43.79	10 311 693	2 683 960	26.03	90 970 959	40 742 257	44.79
	852	610		660	704		023	089		833	825		368	228	
Travaux de voies et réseaux	2 239 511	1 223 115	54.62	2 817 840	1 043 457	37.03	1 059 747	235 920	22.26	7 531 637	1 028 194	13.65	13 648 736	3 530 688	25.87
	414	286		156	934		295	692		411	331		276	243	
Autres dépenses d'investissement	6 721 877	1 706 471	25.39	28 135 780	13 964 779	49.63	7 523 306	2 887 317	38.38	7 041 680	2 777 917	39.45	49 422 645	21 336 484	43.17
	697	008		747	009		423	390		734	247		601	654	
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>24 251 566</b>	<b>10 014 071</b>	<b>41.29</b>	<b>155 717 437</b>	<b>85 919 201</b>	<b>55.18</b>	<b>48 826 112</b>	<b>26 585 580</b>	<b>54.45</b>	<b>60 442 026</b>	<b>27 035 831</b>	<b>44.73</b>	<b>289 237 142</b>	<b>149 554 685</b>	<b>51.71</b>
	<b>274</b>	<b>422</b>		<b>244</b>	<b>727</b>		<b>370</b>	<b>760</b>		<b>916</b>	<b>756</b>		<b>804</b>	<b>665</b>	

## Annexe 12 : Niveau de réalisation détaillé des recettes totales par nature et par type de CT

Rubrique	Régions CT			Communes rurales			Communes urbaines			Communes à statut particulier			Ensemble CT		
	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)	Prévisions	Réalisations	Taux (%)
<b>I. RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	4 271 144 869	4 668 585 973	109.31	65 591 925 363	63 721 814 010	97.15	24 862 359 490	23 302 816 019	93.73	47 799 264 415	36 973 577 629	77.35	135 972 815 986	127 349 546 550	93.66
I.1. Recettes fiscales	2 020 910 895	2 361 451 225	116.85	9 106 850 462	8 112 049 729	89.08	5 525 599 212	4 986 028 299	90.24	30 243 797 701	21 401 047 266	70.76	46 897 158 270	36 860 576 519	78.60
I.1.1. Patente	406 443 803	477 220 392	117.41	5 987 004 246	5 075 079 741	84.77	2 400 288 277	1 870 329 641	77.92	15 000 000 000	15 254 810 913	101.70	23 793 736 326	22 677 440 687	95.31
I.1.2. CSI	48 354 739	50 916 004	105.30	609 661 835	560 909 807	92.00	670 359 965	641 616 079	95.71	4 550 000 000	835 025 839	18.35	5 878 376 539	2 088 467 729	35.53
I.1.3. Taxe de jouissance	1 457 794 872	1 726 020 729	118.40	1 191 297 154	1 319 114 990	110.73	1 232 990 993	1 362 375 926	110.49	4 535 000 000	2 783 490 333	61.38	8 417 083 019	7 191 001 978	85.43
I.1.4. Taxe de résidence	20 074 620	24 953 419	124.30	162 918 336	248 048 573	152.25	220 001 764	249 330 839	113.33	1 900 000 000	456 130 718	24.01	2 302 994 720	978 463 549	42.49
I.1.5. Taxe sur les biens de mainmortes	30 597 769	18 558 069	60.65	513 577 004	435 533 370	84.80	160 563 480	128 159 871	79.82	722 762 760	181 283 577	25.08	1 427 501 013	763 534 887	53.49
I.1.6. Taxe sur les armes	1 660 699	1 073 871	64.66	26 685 560	17 472 675	65.48	11 775 000	8 227 890	69.88	29 000 000	13 098 727	45.17	69 121 259	39 873 163	57.69
I.1.7. Autres recettes fiscales	55 984 393	62 708 741	112.01	615 706 327	455 890 573	74.04	829 619 733	725 988 053	87.51	3 507 034 941	1 877 207 159	53.53	5 008 345 394	3 121 794 526	62.33
I.2. Recettes non fiscales	652 541 861	731 233 990	112.06	9 418 624 673	9 863 649 388	104.72	5 623 035 309	4 836 679 025	86.02	6 743 571 569	4 744 143 235	70.35	22 468 225 752	20 205 705 638	89.93
I.2.1. Produits de l'exploitation	70 910 000	44 285 775	62.45	2 654 140 734	3 025 424 638	113.99	1 362 445 435	1 260 098 309	92.49	1 877 828 034	1 529 029 470	81.43	5 965 324 203	5 858 838 192	98.21
I.2.2. Produits domaniaux	439 277 728	425 062 360	96.76	5 721 553 389	5 379 734 139	94.03	3 312 257 454	2 648 351 768	79.96	3 001 189 230	1 786 453 635	59.52	12 474 277 801	10 239 601 902	82.09
I.2.3. Autres recettes non fiscales	142 354 133	261 885 855	183.97	1 042 930 550	1 458 490 611	139.85	948 332 420	928 228 948	97.88	1 864 554 305	1 428 660 130	76.62	4 028 623 748	4 107 265 544	101.95
I.3. Appuis financiers de l'Etat	364 881 984	365 000 000	100.03	25 523 650 750	25 781 768 093	101.01	9 164 706 940	8 899 848 738	97.11	4 965 555 649	4 973 534 291	100.16	40 018 795 323	40 020 151 122	100.00
I.3.1. Dotations globales de fonctionnement	324 881 984	325 000 000	100.04	1 072 766 633	1 107 311 950	103.22	93 821 339	110 217 730	117.48	4 013 674	4 013 674	100.00	1 495 483 630	1 546 543 354	103.41

I.3.2. Subvention TPP	-	-	#DIV/0!	6 040 409 768	6 205 417 625	102.73	1 593 584 214	1 642 984 912	103.10	879 023 822	893 231 411	101.62	8 513 017 804	8 741 633 948	102.69
I.3.3. Transferts/ Compétences	40 000 000	40 000 000	100.00	18 362 421 452	18 461 665 470	100.54	7 158 683 207	7 143 975 728	99.79	4 082 518 153	4 076 289 206	99.85	29 643 622 812	29 721 930 404	100.26
I.3.4. Autres transferts de l'Etat	-	-	#DIV/0!	48 052 897	7 373 048	15.34	318 618 180	2 670 368	0.84	-	-	#DIV/0!	366 671 077	10 043 416	2.74
I.4. Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	-	-	#DIV/0!	79 233 944	17 028 273	21.49	21 000 000	3 300 000	15.71	-	-	#DIV/0!	100 233 944	20 328 273	20.28
I.5. Autres subventions	133 922 122	112 012 751	83.64	524 702 067	(1 100 389 663)	(209.72)	(1 733 189 417)	(1 724 934 029)	99.52	63 442 790	71 956 131	113.42	(7 593 452 929)	(3 988 601 891)	52.53
I.6. Report fonctionnement	1 098 888 007	1 098 888 007	100.00	20 938 863 467	21 047 708 190	100.52	6 261 207 446	6 301 893 986	100.65	5 782 896 706	5 782 896 706	100.00	34 081 855 626	34 231 386 889	100.44
<b>II. RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 528 508 335</b>	<b>22 017 797 493</b>	<b>102.27</b>	<b>104 934 028 984</b>	<b>100 340 449 955</b>	<b>95.62</b>	<b>26 356 395 897</b>	<b>26 661 295 395</b>	<b>101.16</b>	<b>28 329 122 976</b>	<b>19 762 436 648</b>	<b>69.76</b>	<b>181 148 056 192</b>	<b>168 781 979 491</b>	<b>93.17</b>
II.1. Epargne sur fonctionnement	1 548 086 930	1 304 103 166	84.24	16 168 656 411	10 964 745 115	67.81	4 375 467 211	2 868 070 075	65.55	15 686 360 475	7 318 401 510	46.65	37 778 571 027	22 455 319 866	59.44
II.2. soutien équipement/Etat	7 436 098 382	9 942 050 437	133.70	26 169 781 012	34 822 888 646	133.07	5 862 344 820	8 510 778 442	145.18	833 794 706	1 099 128 020	131.82	40 302 018 920	54 374 845 545	134.92
II.3. Dotations liées aux compétences transférées	85 000 000	85 000 000	100.00	9 623 884 878	9 466 530 084	98.36	2 729 286 830	2 528 626 790	92.65	243 312 149	243 312 149	100.00	12 681 483 857	12 323 469 023	97.18
II.4. Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	2 584 094 639	480 204 285	18.58	18 416 264 611	11 358 523 011	61.68	4 863 584 551	3 390 988 596	69.72	713 176 410	261 627 112	36.68	26 577 120 211	15 491 343 004	58.29
II.5. Autres ressources d'investissement	-	331 211 221	#DIV/0!	3 963 230 939	3 427 046 275	86.47	1 937 436 630	737 128 636	38.05	19 322 348	6 810 969	35.25	5 919 989 917	4 502 197 101	76.05
II.6. Excédent d'investissement reporté	9 875 228 384	9 875 228 384	100.00	30 592 211 133	30 300 716 824	99.05	6 588 275 855	8 625 702 856	130.93	10 833 156 888	10 833 156 888	100.00	57 888 872 260	59 634 804 952	103.02
<b>RECETTES TOTALES (I + II - Epargne)</b>	<b>24 251 566 274</b>	<b>25 382 280 300</b>	<b>104.66</b>	<b>154 357 297 936</b>	<b>153 097 518 850</b>	<b>99.18</b>	<b>46 843 288 176</b>	<b>47 096 041 339</b>	<b>100.54</b>	<b>60 442 026 916</b>	<b>49 417 612 767</b>	<b>81.76</b>	<b>279 342 301 151</b>	<b>273 676 206 175</b>	<b>97.97</b>

### Annexe 13 : Niveau de réalisation des titres de recettes pris en charge par région

Régions	Régions CT			Communes rurales			Communes urbaines			Communes à statut particulier			Total		
	Prise en charge	Recouvrement	Taux (%)	Prise en charge	Recouvrement	Taux (%)	Prise en charge	Recouvrement	Taux (%)	Prise en charge	Recouvrement	Taux (%)	Prise en charge	Recouvrement	Taux (%)

Boucle du Mouhoun	371 304 963	370 949 963	99.90%	5 332 855 869	5 340 064 034	100.14%	2 088 486 112	2 088 486 112	100.00%				7 792 646 944	7 799 500 109	100.09%
Cascades	140 247 648	140 247 648	100.00%	1 684 284 467	1 683 888 467	99.98%	1 567 961 573	1 567 961 573	100.00%				3 392 493 688	3 392 097 688	99.99%
Centre	1 123 787 931	1 123 787 931	100.00%	4 713 527 200	4 713 527 200	100.00%			#DIV/0!	24 664 693 495	24 248 133 072	98.31%	30 502 008 626	30 085 448 203	98.63%
Centre Est	178 798 573	176 798 573	98.88%	3 100 982 301	3 100 982 301	100.00%	2 653 244 880	2 653 244 880	100.00%				5 933 025 754	5 931 025 754	99.97%
Centre Nord	240 024 437	240 024 437	100.00%	5 751 909 133	5 737 026 961	99.74%	1 611 536 703	1 601 132 918	99.35%				7 603 470 273	7 578 184 316	99.67%
Centre Ouest	187 267 900	187 267 900	100.00%	4 255 297 730	4 255 297 730	100.00%	2 118 662 543	2 118 662 543	100.00%				6 561 228 173	6 561 228 173	100.00%
Centre Sud	122 595 317	122 595 317	100.00%	2 949 211 332	2 949 211 332	100.00%	1 155 791 291	1 155 791 191	100.00%				4 227 597 940	4 227 597 840	100.00%
Est	130 953 780	130 953 780	100.00%	3 035 364 276	3 035 364 276	100.00%	1 672 601 198	1 672 601 198	100.00%				4 838 919 254	4 838 919 254	100.00%
Hauts-Bassins	551 658 837	551 658 837	100.00%	3 484 438 606	3 484 438 606	100.00%	820 067 563	820 067 563	100.00%	6 525 987 428	6 525 987 428	100.00%	11 382 152 434	11 382 152 434	100.00%
Nord	129 998 068	129 998 068	100.00%	3 644 714 056	3 644 364 806	99.99%	1 940 153 726	1 940 153 726	100.00%				5 714 865 850	5 714 516 600	99.99%
Plateau Central	133 577 583	133 577 583	100.00%	3 248 765 002	3 248 765 002	100.00%	1 013 472 083	1 013 467 083	100.00%				4 395 814 668	4 395 809 668	100.00%
Sahel	131 730 845	131 730 845	100.00%	1 637 612 028	1 637 612 028	100.00%	1 056 253 056	1 056 253 056	100.00%				2 825 595 929	2 825 595 929	100.00%
Sud-Ouest	127 752 084	127 752 084	100.00%	2 057 676 058	2 056 415 433	99.94%	1 321 094 311	1 321 094 411	100.00%				3 506 522 453	3 505 261 928	99.96%
<b>Total</b>	<b>3 569 697 966</b>	<b>3 567 342 966</b>	<b>99.93%</b>	<b>44 896 638 058</b>	<b>44 886 958 176</b>	<b>99.98%</b>	<b>19 019 325 039</b>	<b>19 008 916 254</b>	<b>99.95%</b>	<b>31 190 680 923</b>	<b>30 774 120 500</b>	<b>98.66%</b>	<b>98 676 341 986</b>	<b>98 237 337 896</b>	<b>99.56%</b>

#### Annexe 14 : Niveau de réalisation des mandats de dépenses pris en charges par région

Régions	Régions CT			Communes rurales			Communes urbaines			Communes à statut particulier			Total		
Régions	Prise en charge	Paiement	Taux (%)	Prise en charge	Paiement	Taux (%)	Prise en charge	Paiement	Taux (%)	Prise en charge	Paiement	Taux (%)	Prise en charge	Paiement	Taux (%)
Boucle du Mouhoun	223 953 283	223 368 283	99.74%	4 834 731 714	4 271 648 982	88.35%	1 953 310 483	1 633 881 206	83.65%				7 011 995 480	6 128 898 471	87.41%
Cascades	92 430 250	92 430 250	100.00%	1 632 973 607	1 473 910 987	90.26%	1 575 981 476	1 549 339 272	98.31%				3 301 385 333	3 115 680 509	94.37%
Centre	1 117 298 314	1 073 845 548	96.11%	4 068 069 311	3 791 315 268	93.20%			!	20 668 175 704	19 210 809 460	92.95%	25 853 543 329	24 075 970 276	93.12%
Centre Est	129 970 520	116 066 413	89.30%	3 036 177 289	2 696 104 201	88.80%	2 333 488 096	2 057 095 424	88.16%				5 499 635 905	4 869 266 038	88.54%
Centre Nord	211 396 865	194 837 908	92.17%	5 650 470 975	5 114 380 927	90.51%	1 570 279 365	1 495 211 471	95.22%				7 432 147 205	6 804 430 306	91.55%
Centre Ouest	233 724 426	228 316 140	97.69%	3 973 010 966	3 528 138 857	88.80%	1 753 573 254	1 511 685 647	86.21%				5 960 308 646	5 268 140 644	88.39%
Centre Sud	108 365 597	102 897 506	94.95%	2 799 837 218	2 562 728 662	91.53%	1 007 175 390	956 517 619	94.97%				3 915 378 205	3 622 143 787	92.51%
Est	132 566 991	120 490 934	90.89%	2 565 624 878	2 033 538 679	79.26%	1 497 592 652	1 340 047 850	89.48%				4 195 784 521	3 494 077 463	83.28%
Hauts-Bassins	556 581 920	510 157 149	91.66%	3 510 405 371	3 403 098 675	96.94%	609 473 256	563 873 545	92.52%	6 243 577 312	5 466 039 914	87.55%	10 920 037 859	9 943 169 283	91.05%
Nord	122 483 747	108 102 887	88.26%	3 523 795 531	3 036 792 349	86.18%	1 922 306 398	1 566 514 845	81.49%				5 568 585 676	4 711 410 081	84.61%
Plateau Central	117 702 615	102 500 140	87.08%	3 014 438 096	2 591 648 180	85.97%	822 004 618	717 104 534	87.24%				3 954 145 329	3 411 252 854	86.27%
Sahel	220 956 235	208 003 907	94.14%	2 500 129 297	2 273 506 553	90.94%	1 275 451 093	1 191 455 861	93.41%				3 996 536 625	3 672 966 321	91.90%
Sud-Ouest	88 050 974	86 682 974	98.45%	2 027 119 194	1 944 149 668	95.91%	1 279 141 777	1 153 375 203	90.17%				3 394 311 945	3 184 207 845	93.81%

<b>Total</b>	<b>3 355 481 737</b>	<b>3 167 700 039</b>	<b>94.40%</b>	<b>43 136 783 447</b>	<b>38 720 961 988</b>	<b>89.76%</b>	<b>17 599 777 858</b>	<b>15 736 102 477</b>	<b>89.41%</b>	<b>26 911 753 016</b>	<b>24 676 849 374</b>	<b>91.70%</b>	<b>91 003 796 058</b>	<b>82 301 613 878</b>	<b>90.44%</b>
--------------	----------------------	----------------------	---------------	-----------------------	-----------------------	---------------	-----------------------	-----------------------	---------------	-----------------------	-----------------------	---------------	-----------------------	-----------------------	---------------

### Annexe 15 : Niveau de recouvrement des recettes de fonctionnement par le receveur de CT par nature

Régions	Régions CT			Communes rurales			Communes urbaines			Communes à statut particulier			Total		
	Prise en charge	Recouvrement	Taux (%)	Prise en charge	Recouvrement	Taux (%)	Prise en charge	Recouvrement	Taux (%)	Prise en charge	Recouvrement	Taux (%)	Prise en charge	Recouvrement	Taux (%)
Recettes fiscales	2 361 451 225	2 359 451 225	99.92%	8 112 049 729	8 096 427 352	99.81%	4 986 028 299	4 975 619 514	99.79%	21 401 047 266	21 155 066 466	98.85%	36 860 576 519	36 586 564 557	99.26%
Recettes non fiscales	731 233 990	730 878 990	99.95%	9 863 289 388	9 862 869 388	100.00%	4 836 679 025	4 832 460 829	99.91%	4 744 143 235	4 573 563 612	96.40%	20 225 673 911	20 050 101 092	99.13%
Dotations liées aux compétences transférées	70 000 000	70 000 000	100.00%	18 461 665 470	18 469 637 840	100.04%	7 143 975 728	7 139 088 329	99.93%	4 076 289 206	4 076 289 206	100.00%	29 721 930 404	29 725 015 375	100.01%
Appuis financiers de l'Etat (DGF, TPP, participation de l'Etat)	325 000 000	325 000 000	100.00%	7 320 102 623	7 320 102 623	100.00%	1 755 873 010	1 757 655 772	100.10%	897 245 085	897 245 085	100.00%	10 298 220 718	10 300 003 480	100.02%
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	-	-	#DIV/0!	17 028 273	17 028 273	100.00%	3 300 000	3 300 000	100.00%	-	-	#DIV/0!	20 328 273	20 328 273	100.00%
Autres subventions	82 012 751	82 012 751	100.00%	961 985 071	960 375 196	99.83%	293 468 977	300 791 810	102.50%	71 956 131	71 956 131	100.00%	1 409 422 930	1 415 135 888	100.41%
<b>TOTAL</b>	<b>3 569 697 966</b>	<b>3 567 342 966</b>	<b>99.93%</b>	<b>44 896 638 058</b>	<b>44 886 958 176</b>	<b>99.98%</b>	<b>19 019 325 039</b>	<b>19 008 916 254</b>	<b>99.95%</b>	<b>31 190 680 923</b>	<b>30 774 120 500</b>	<b>98.66%</b>	<b>98 676 341 986</b>	<b>98 237 337 896</b>	<b>99.56%</b>

### Annexe 16 : Niveau de réalisation des mandats de dépenses de fonctionnement pris en charges par nature

Régions	Régions CT			Communes rurales			Communes urbaines			Communes à statut particulier			Total		
	Prise en charge	Paiement	Taux (%)	Prise en charge	Paiement	Taux (%)	Prise en charge	Paiement	Taux (%)	Prise en charge	Paiement	Taux (%)	Prise en charge	Paiement	Taux (%)
Denrées et Fournitures	450 722 221	349 277 411	77.49%	18 196 200 903	13 108 035 661	72.04%	6 773 573 507	5 072 658 069	74.89%	7 343 434 258	3 802 325 171	51.78%	32 763 930 889	22 332 296 312	68.16%
Allocations et subventions	152 090 641	138 040 641	90.76%	1 172 089 923	1 082 209 323	92.33%	637 017 236	599 654 486	94.13%	744 155 172	658 905 597	88.54%	2 705 352 972	2 478 810 047	91.63%
Travaux et services extérieurs	405 974 584	277 822 725	68.43%	2 675 360 606	1 743 892 461	65.18%	1 331 872 432	969 800 206	72.81%	3 885 950 843	2 669 746 293	68.70%	8 299 158 465	5 661 261 685	68.21%
Frais de personnel	436 051 870	428 300 335	98.22%	4 836 115 014	4 632 003 702	95.78%	3 693 113 143	3 609 925 035	97.75%	6 947 641 332	6 826 190 134	98.25%	15 912 921 359	15 496 419 206	97.38%
Frais de gestion générale et de transport	475 877 925	436 259 943	91.67%	3 282 241 665	2 830 312 534	86.23%	1 183 458 383	1 022 655 548	86.41%	1 257 138 335	956 874 481	76.12%	6 198 716 308	5 246 102 506	84.63%
Frais financiers			#DIV/0!	233 091 856	217 030 125	93.11%	203 216 547	171 034 858	84.16%	627 118 130	163 448 027	26.06%	1 070 064 033	558 143 010	52.16%
Autres dépenses de fonctionnement	126 004 717	95 824 439	76.05%	1 078 463 327	868 675 784	80.55%	402 202 867	350 706 188	87.20%	419 541 964	396 965 464	94.62%	2 019 575 375	1 705 541 875	84.45%
<b>Total</b>	<b>2 046 721 958</b>	<b>1 725 525 494</b>	<b>84.31%</b>	<b>31 473 563 294</b>	<b>24 482 159 590</b>	<b>77.79%</b>	<b>14 224 454 115</b>	<b>11 796 434 390</b>	<b>82.93%</b>	<b>21 224 980 034</b>	<b>15 474 455 167</b>	<b>72.91%</b>	<b>68 969 719 401</b>	<b>53 478 574 641</b>	<b>77.54%</b>

## Annexe 17 : Parts des composantes de recettes dans les recettes totales par types de CT

Eléments de recettes	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes à statut particulier	Ensemble CT
<b>A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>18.39%</b>	<b>41.62%</b>	<b>49.48%</b>	<b>74.82%</b>	<b>46.53%</b>
1-Recettes fiscales	50.58%	12.73%	21.40%	57.88%	28.94%
1.1 Patente	10.22%	7.96%	8.03%	41.26%	17.81%
1.2. CSI	1.09%	0.88%	2.75%	2.26%	1.64%
1.3. Taxe de jouissance	36.97%	2.07%	5.85%	7.53%	5.65%
1.4. Taxe de résidence	0.53%	0.39%	1.07%	1.23%	0.77%
1.5 Taxe sur les biens de mainmortes	0.40%	0.68%	0.55%	0.49%	0.60%
1.6. Taxe sur les armes	0.02%	0.03%	0.04%	0.04%	0.03%
1.7. Autres recettes fiscales	1.34%	0.72%	3.12%	5.08%	2.45%
2. Recettes non fiscales	15.66%	15.48%	20.76%	12.83%	15.87%
2.1. Produits de l'exploitation	0.95%	4.75%	5.41%	4.14%	4.60%
2.2. Produits domaniaux	9.10%	8.44%	11.36%	4.83%	8.04%
2.3. Autres recettes non fiscales	5.61%	2.29%	3.98%	3.86%	3.23%
3. Appuis financiers de l'Etat	7.82%	40.46%	38.19%	13.45%	31.43%
3.1. Dotations globales de fonctionnement	6.96%	1.74%	0.47%	0.01%	1.21%
3.2. Subvention TPP	0.00%	9.74%	7.05%	2.42%	6.86%
3.3. Transferts/Compétences	0.86%	28.97%	30.66%	11.02%	23.34%
3.4. Autres transferts de l'Etat	0.00%	0.01%	0.01%	0.00%	0.01%
4. Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	0.00%	0.03%	0.01%	0.00%	0.02%
5. Autres subventions	2.40%	-1.73%	-7.40%	0.19%	-3.13%
6. Report fonctionnement	23.54%	33.03%	27.04%	15.64%	26.88%
<b>B- RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>81.61%</b>	<b>58.38%</b>	<b>50.52%</b>	<b>25.18%</b>	<b>53.47%</b>
1. Epargne sur fonctionnement	5.92%	10.93%	10.76%	37.03%	13.30%
2. soutien équipement/Etat	45.15%	34.70%	31.92%	5.56%	32.22%
3. Dotations liées aux compétences transférées	0.39%	9.43%	9.48%	1.23%	7.30%
4. Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	2.18%	11.32%	12.72%	1.32%	9.18%
5. Autres ressources d'investissement	1.50%	3.42%	2.76%	0.03%	2.67%
6. Report investissement	44.85%	30.20%	32.35%	54.82%	35.33%
<b>RECETTES TOTALES (A+B-Epargne)</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

## Annexe 18 : Parts des composantes de recettes dans les recettes totales par types de CT

Eléments de recettes	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes à statut particulier	Ensemble CT
<b>A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		3.09%	49.93%	17.72%	29.27%
1-Recettes fiscales		6.33%	22.96%	13.42%	57.29%
1.1 Patente		2.04%	23.61%	10.51%	63.84%

1.2. CSI	2.44%	21.83%	27.12%	48.61%	100.00%
1.3. Taxe de jouissance	25.48%	17.28%	16.55%	40.69%	100.00%
1.4. Taxe de résidence	2.38%	24.84%	22.57%	50.21%	100.00%
1.5. Taxe sur les biens de mainmortes	1.95%	53.33%	13.85%	30.88%	100.00%
1.6. Taxe sur les armes	2.80%	37.29%	23.18%	36.73%	100.00%
1.7. Autres recettes fiscales	1.54%	13.88%	20.13%	64.45%	100.00%
2. Recettes non fiscales	2.24%	49.24%	25.23%	22.70%	99.41%
2.1. Produits de l'exploitation	0.70%	50.87%	21.07%	27.36%	100.00%
2.2. Produits domaniaux	3.69%	53.88%	26.74%	15.68%	100.00%
2.3. Autres recettes non fiscales	1.44%	34.49%	29.20%	31.70%	96.83%
3. Appuis financiers de l'Etat	0.88%	64.72%	21.00%	13.40%	100.00%
3.1. Dotations globales de fonctionnement	22.90%	71.17%	5.66%	0.28%	100.00%
3.2. Subvention TPP	0.00%	71.33%	17.92%	10.75%	100.00%
3.3. Transferts/Compétences	0.00%	62.47%	22.68%	14.85%	100.00%
3.4. Autres transferts de l'Etat	0.00%	94.45%	5.55%	0.00%	100.00%
4. Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	0.00%	94.35%	0.00%	5.65%	100.00%
5. Autres subventions	7.08%	85.84%	7.47%	1.67%	102.06%
6. Report fonctionnement	2.26%	55.23%	16.35%	26.17%	100.00%
<b>B- RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>12.47%</b>	<b>57.88%</b>	<b>13.23%</b>	<b>16.41%</b>	<b>100.00%</b>
1. Epargne sur fonctionnement	3.02%	44.21%	9.51%	43.26%	100.00%
2. soutien équipement/Etat	24.60%	63.30%	9.52%	2.58%	100.00%
3. Dotations liées aux compétences transférées	3.23%	79.01%	15.35%	2.42%	100.00%
4. Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	3.65%	74.73%	14.10%	7.52%	100.00%
5. Autres ressources d'investissement	5.49%	57.17%	37.09%	0.26%	100.00%
6. Report investissement	14.73%	50.55%	11.43%	23.29%	100.00%
<b>RECETTES TOTALES (A+B-Epargne)</b>	<b>8.36%</b>	<b>54.93%</b>	<b>15.97%</b>	<b>20.74%</b>	<b>100.00%</b>

### Annexe 19 : Répartition des recettes totales par nature et par type de CT<sup>2</sup>

Eléments de recettes	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes à statut particulier	Total
Recettes propres	3 092 685 215	17 975 699 117	9 822 707 324	18 780 430 763	57 066 282 157



Dotations liées aux compétences transférées	155 000 000	27 928 195 554	9 672 602 518	3 481 359 030	42 045 399 427
Autres appuis financiers de l'Etat	10 267 050 437	42 142 991 269	10 266 651 452	4 108 320 478	64 673 066 263
Reports sur exercices antérieurs	10 974 116 391	51 348 425 014	14 927 596 842	836 780 753	93 866 191 841
Projets et programmes (PNGT, FPDCT, PACT, Coopération décentralisée)	480 204 285	11 375 551 284	3 394 288 596	-	15 511 671 277
Autres recettes	413 223 972	4 389 031 346	1 030 597 613	72 847 300	5 911 620 031
<b>Total</b>	<b>25 382 280 300</b>	<b>155 159 893 584</b>	<b>49 114 444 345</b>	<b>9 192 552 648</b>	<b>279 074 230 996</b>

## Annexe 20 : Part de la nature de dépenses par rapport aux dépenses totales

Éléments de dépenses	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes à statut particulier	Ensemble CT
<b>A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>20.84%</b>	<b>37.48%</b>	<b>55.79%</b>	<b>72.47%</b>	<b>45.94%</b>
Denrées et fournitures	21.15%	54.52%	44.45%	27.31%	43.58%
Carburant et lubrifiant	16.38%	6.27%	5.55%	10.44%	7.61%
Fournitures de bureau	2.07%	2.02%	1.31%	0.48%	1.43%
Fournitures scolaires	0.00%	12.54%	10.40%	4.97%	9.54%
Autres denrées et fournitures	2.69%	33.70%	27.19%	11.41%	25.00%
Allocations et subventions	6.48%	3.87%	4.53%	4.28%	4.21%
Travaux et services extérieurs	21.29%	9.27%	9.23%	20.86%	12.93%
Frais de personnel	21.44%	16.14%	27.58%	37.39%	24.83%
Frais de gestion générale et de transport	22.23%	10.96%	8.28%	5.60%	9.20%
Fêtes et cérémonies	3.40%	1.18%	1.05%	0.74%	1.09%
Imprimées adm, reliures et autres prestations	0.17%	0.96%	0.98%	0.86%	0.91%
Indemnités dues au élus	6.93%	6.32%	4.09%	2.06%	4.64%
Autres frais de gestion générale et de transport	11.73%	2.50%	2.17%	1.94%	2.55%
Frais financiers	0.30%	1.07%	1.68%	1.04%	1.17%
Autres dépenses de fonctionnement	7.12%	4.17%	4.24%	3.54%	4.09%
<b>B- DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>79.16%</b>	<b>62.52%</b>	<b>44.21%</b>	<b>27.53%</b>	<b>54.06%</b>
Frais d'études et de recherches	2.23%	0.83%	1.99%	2.22%	1.27%
Matériel, outillage et mobilier	11.54%	12.55%	13.23%	9.08%	12.23%

Matériel de transport	4.12%	5.17%	9.44%	1.49%	5.35%
Bâtiments	45.16%	53.51%	48.77%	36.06%	50.40%
Travaux de voies et réseaux	15.43%	1.94%	2.01%	13.82%	4.37%
Autres dépenses d'investissement	21.53%	26.00%	24.57%	37.33%	26.39%
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>	<b>100.00%</b>

### Annexe 21 : Part de la nature des dépenses par rapport à l'ensemble des CT

Eléments de dépenses	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes à statut particulier	Ensemble CT
<b>A- DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3.04%</b>	<b>46.86%</b>	<b>21.59%</b>	<b>28.51%</b>	<b>100.00%</b>
Denrées et fournitures	1.47%	58.64%	22.02%	17.87%	100.00%
Carburant et lubrifiant	6.54%	38.59%	15.75%	39.12%	100.00%
Fournitures de bureau	4.40%	66.17%	19.80%	9.62%	100.00%
Fournitures scolaires	0.00%	61.61%	23.53%	14.85%	100.00%
Autres denrées et fournitures	0.33%	63.17%	23.48%	13.02%	100.00%
Allocations et subventions	4.67%	43.11%	23.25%	28.97%	100.00%
Travaux et services extérieurs	5.00%	33.59%	15.41%	46.00%	100.00%
Frais de personnel	2.62%	30.46%	23.98%	42.94%	100.00%
Frais de gestion générale et de transport	7.34%	55.86%	19.45%	17.36%	100.00%
Fêtes et cérémonies	9.48%	50.55%	20.74%	19.24%	100.00%
Imprimées adm, reliures et autres prestations	0.56%	49.50%	23.12%	26.81%	100.00%
Indemnités dues au élus	4.53%	63.77%	19.02%	12.68%	100.00%
Autres frais de gestion générale et de transport	13.96%	45.99%	18.36%	21.69%	100.00%
Frais financiers	0.77%	42.89%	31.03%	25.31%	100.00%
Autres dépenses de fonctionnement	5.28%	47.71%	22.37%	24.64%	100.00%
<b>B- DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9.81%</b>	<b>66.45%</b>	<b>14.54%</b>	<b>9.21%</b>	<b>100.00%</b>
Frais d'études et de recherches	17.26%	43.70%	22.86%	16.19%	100.00%
Matériel, outillage et mobilier	9.25%	68.18%	15.73%	6.84%	100.00%
Matériel de transport	7.55%	64.23%	25.65%	2.57%	100.00%
Bâtiments	8.79%	70.56%	14.07%	6.59%	100.00%
Travaux de voies et réseaux	34.64%	29.55%	6.68%	29.12%	100.00%
Autres dépenses d'investissement	8.00%	65.45%	13.53%	13.02%	100.00%
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>6.70%</b>	<b>57.45%</b>	<b>17.78%</b>	<b>18.08%</b>	<b>100.00%</b>

### Annexe 22 : Répartition des recettes totales par région et par type de CT

Régions	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes à statut particulier	Ensemble CT
Boucle Mouhoun	2 594 066 346	25 085 254 413	4 630 334 776		32 309 655 535
Cascades	1 532 094 672	7 496 572 482	2 916 432 221		11 945 099 375
Centre	2 825 921 185	7 906 762 150		41 905 076 952	52 637 760 287
Centre-Est	943 341 679	8 356 844 965	4 709 498 136		14 009 684 780
Centre-Nord	2 199 346 165	15 899 941 982	3 366 971 612		21 466 259 759
Centre-Ouest	1 264 902 157	11 910 988 834	5 159 888 141		18 335 779 132
Centre-Sud	1 044 265 228	7 729 619 020	2 559 622 145		11 333 506 393
Est	2 406 854 776	15 467 295 162	5 175 007 789		23 049 157 727
Hauts-Bassins	2 125 451 604	12 302 602 962	6 030 944 432	7 512 535 815	27 971 534 813
Nord	1 544 769 436	13 445 240 155	4 753 160 871		19 743 170 462
Plateau Central	1 817 316 176	9 843 708 974	2 021 607 976		13 682 633 126
Sahel	3 950 639 418	12 359 094 377	5 169 074 998		21 478 808 793
Sud-Ouest	1 133 311 458	7 355 968 108	2 621 901 248		11 111 180 814
Total	25 382 280 300	155 159 893 584	49 114 444 345	49 417 612 767	279 074 230 996

### Annexe 23 : Répartition des dépenses totales par région et par type de CT

Régions	Régions CT	Communes rurales	Communes urbaines	Communes à statut particulier	Ensemble CT
Boucle du Mouhoun	708 017 798	10 121 007 633	2 944 161 707		13 773 187 138
Cascades	409 811 588	2 525 877 699	1 710 076 251		4 645 765 538
Centre	1 103 452 475	4 358 157 752	-	24 790 637 933	30 252 248 160
Centre-Est	412 449 782	5 985 690 529	2 997 159 113		9 395 299 424
Centre-Nord	919 991 073	8 356 873 267	2 153 590 130		11 430 454 470
Centre-Ouest	759 156 849	8 732 407 938	1 723 685 681		11 215 250 468
Centre-Sud	533 332 442	3 981 156 984	1 317 729 467		5 832 218 893
Est	467 033 507	7 135 493 406	2 812 537 543		10 415 064 456
Hauts-Bassins	1 394 924 003	5 613 301 386	-	7 477 016 831	14 485 242 220

Nord	433 715 072	6 409 015 858	2 872 182 328		9 714 913 258
Plateau Central	224 739 889	3 195 343 800	1 082 527 371		4 502 611 060
Sahel	782 376 895	6 006 060 966	4 082 270 505		10 870 708 366
Sud-Ouest	480 829 008	5 216 553 943	1 714 992 342		7 412 375 293
Total	14 071 422 10 0	85 919 201 727	26 585 580 760	26 715 476 023	149 554 685 665

